

Saint-Nazaire-de-Dorchester

1902 – 2002



100 ans de souvenirs...

Reflet de notre avenir !

Ont participé à la réalisation de ce livre souvenir :

Responsable de la rédaction : André Beaudoin

Comité du livre : André Beaudoin, Claude Lachance,
Jacinthe Bruneau, René Blais

Comité de révision : André Beaudoin, René Blais,
Hervé Blais, Clément Fillion, Claude Lachance

Recherchistes : Louise Beaudoin, Gérard Beaudoin, Suzanne Bruneau,
Madeleine Corriveau, Marcel Fillion, Christine Roy, Patrick Quigley,
Réjeanne Beaudoin, Marie-Claude Bruneau, Andrée Bruneau,
Stéphanie Fillion, Chantale Lachance, Karine Bruneau, Marie-Ève
Vachon, Johanne Marceau.

Chapitre Nos familles : responsable Jacinthe Bruneau

Claude Lachance, Ghyslaine Côté-Bélanger, André Beaudoin, Andrée Bru-
neau, Marie-Claude Bruneau, Sylvie Bruneau, Chantal Lachance, Karyne
Bruneau, Johanne Marceau, Cécile Audet, Clément Fillion, Sylvie Turgeon

Recherche et gestion des photographies : Claude Lachance, Jacinthe Bru-
neau, André Beaudoin, Ghyslaine Côté-Bélanger, Marie-Ève Vachon

Conception du logo : Graphiques BH Ent.

Slogan : Martin Drapeau

Chanson thème : Pauline Perreault-Morin

Publié par : Le Comité du Centenaire de Saint-Nazaire

© Tous droits de reproduction réservés

ISBN : 2-89539-071-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Conception et mise en pages :

La Plume d'Oie ÉDITION

199, des Pionniers Ouest

Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

Téléphone et télécopieur : 418-246-3643

Visitez notre site Internet : laplumedoie.com

Courriel : laplume@globetrotter.net

Au fil des décennies, plusieurs municipalités de Bellechasse ont profité de l'occasion privilégiée que constitue la commémoration de leur fondation pour se doter de leur monographie de paroisse. Il s'agit là d'une entreprise considérable qui demande des années de patiente recherche. La tâche s'avère d'autant plus ardue que l'historien amateur doit entreprendre « l'œuvre de sa vie » avec des moyens souvent très limités.

Toutefois, notre paroisse, qui commémore cette année son centième anniversaire, bénéficiait de solides assises lorsque vint le temps d'entreprendre, au mois de juin 2000, les quelque 500 pages de notre riche histoire collective : *100 ans de souvenirs... Reflet de notre avenir !* Mais encore fallait-il que ces souvenirs nous parviennent, qu'ils se conservent et qu'ils soient mis en valeur.

À cet égard, nous devons beaucoup à Jules-Adrien Kirouac, curé de Saint-Malachie de 1903 à 1910 qui, au début du siècle, consacrait un chapitre à l'histoire de notre paroisse dans son *Histoire de Saint-Malachie*.

Quelque quarante ans plus tard, Marie-Louise Dorval (M^{me} Hector Pelchat) reprenait pour l'essentiel les écrits de l'abbé Kirouac dans un court résumé de l'histoire de notre paroisse publié dans une monographie collective des paroisses des comtés de Bellechasse, Dorchester, Beauce, Lévis et Frontenac par la Fédération des Cercles de Fermières du Québec.

Il faut toutefois attendre au milieu des années 1970 avant que soient entreprises les recherches méthodiques qui vont conduire ultérieurement à la réalisation de cette monographie de paroisse. Claude Lachance, historien de formation, commence à accumuler, par l'entremise de différents projets d'emplois d'été pour les étudiants, les matériaux de base qui vont conduire, au milieu des années 1980, à la publication d'un répertoire des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Nazaire.

Toujours au cours des années 1970, de patientes recherches permettent d'accumuler des informations précieuses qui, autrement, auraient été irrémédiablement perdues. Nazaire Lachance, Marie-Louise Dorval, Adélarde Bruneau, Ernest Jolin, Alice Jolin, Alice Tanguay, Edmond Gaulin, Anselme Jolin, entre autres pionniers, précieux témoins des années épiques des débuts de notre paroisse, sont alors interviewés.



En 1990, Claude Lachance publie également un répertoire des mariages et sépultures de Saint-Malachie et un répertoire analogue couvrant la paroisse de Saint-Léon-de-Standon. Ces différents outils s'avèreront fort utiles dans le processus de rédaction de notre histoire de paroisse lorsque viendra le temps de préciser ou de confirmer plusieurs informations transmises par la tradition orale.

Au fil des ans, d'autres outils de recherche indispensables s'accumulent, notamment l'histoire des familles pionnières de notre paroisse ainsi qu'une impressionnante banque de photographies anciennes.

Mentionnons aussi l'apport de Fernande Lachance qui, avec une clairvoyance remarquable, a contribué à sauvegarder une partie des archives écrites de notre première caisse populaire. Sans l'intervention de Fernande, ces précieux documents auraient probablement été détruits. Mentionnons aussi le témoignage de René Blais, cité fréquemment dans ce volume.

La vision qui a guidé la rédaction de ce livre se traduit par un constant respect pour ceux qui nous ont précédés et nous ont montré, par leur exemple, la voie du dépassement. Au-delà de leurs petits travers, de leurs divergences passagères, les gens de Saint-Nazaire ont contribué à écrire une histoire vivante et fascinante, une histoire qui leur appartient et qu'ils redécouvriront dans ce volume avec un plaisir et une fierté bien légitimes.

Audette Beaudoin



En tant que responsable de la rédaction de notre monographie de paroisse, il m'est agréable de partager avec la population de Saint-Nazaire, et ses ex-résidants, ce moment privilégié de notre jeune et féconde histoire. Que de chemin parcouru en un siècle, mais aussi que d'exemples de labeur et de ténacité. Ce livre se veut un témoignage du courage de nos ancêtres, mais il veut aussi rappeler aux générations futures les valeurs qui ont contribué à bâtir un coin de pays si pittoresque et si attachant.

Les gens de Saint-Nazaire sont des historiens naturels et leur expérience de vie, si fascinante et si enrichissante, se reflète tout au long de ce livre. Cette monographie est en quelque sorte leur miroir. Parions qu'à l'occasion de ces imposantes festivités, ils se trouveront particulièrement beaux ! Et pourquoi pas ? On n'a pas tous les jours cent ans ! *100 ans de souvenirs... Reflet de notre avenir !* Un avenir où les générations futures trouveront, je l'espère, le plein épanouissement de leurs riches potentialités individuelles et collectives.

André Beaudoin

André Beaudoin

L'année de notre centenaire est un moment propice au bilan de nos plus belles réalisations individuelles et collectives. Avec ses riches chapitres à caractère historique et son impressionnant chapitre dédié à nos familles, *100 ans de souvenirs...* *Reflet de notre avenir!* veut transmettre l'héritage culturel et patrimonial de notre belle localité aux enfants et petits-enfants de Saint-Nazaire. Ce superbe volume porte le témoignage du courage, de la ténacité et de la fierté manifestés par nos ancêtres.

L'an 2002 est aussi un moment favorable à la fête. Se préparer avec autant d'ardeur, c'est reconnaître que l'engagement bénévole des gens de Saint-Nazaire constitue le meilleur gage de notre avenir.

En mon nom personnel et au nom de notre conseil municipal, il m'est très agréable de souhaiter aux résidents de Saint-Nazaire et à nos ex-résidents d'heureuses festivités.



Ghyslaine Côté-Bélanger

Ghyslaine Côté-Bélanger



Il y a des moments dans la vie où il faut prendre le temps de s'arrêter pour faire le point, pour poser un regard sur notre passé afin de mieux envisager l'avenir. Certains événements particuliers nous portent naturellement à faire ce genre de réflexion et la commémoration d'un centenaire en est sûrement un.

C'est pourquoi le comité organisateur des fêtes du centenaire de Saint-Nazaire s'est donné comme objectif de faire de ces activités une occasion de « 174 retrouvailles », une occasion de revoir parents et amis pour partager nos souvenirs communs.

Nous avons aussi voulu vous laisser un souvenir impérissable de cet événement en vous offrant ce magnifique volume qui vous rappellera au fil des ans, en images et en mots, l'histoire des cent premières années de notre paroisse.

L'histoire d'une municipalité, comme l'histoire d'un pays, est avant tout l'histoire des gens qui l'ont habitée.

Bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal line.

Clément Fillion, président
Comité du centenaire de Saint-Nazaire

Archidiocèse de Québec

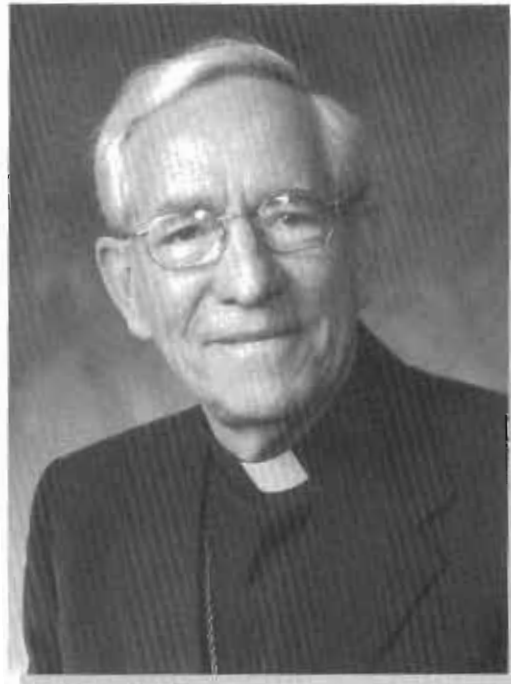
Aux paroissiens et paroissiennes de Saint-Nazaire
de Bellechasse

Le centième anniversaire de votre paroisse nous invite à rappeler le courage, la ténacité et la générosité de ceux et celles qui ont façonné le visage de votre dynamique communauté.

Oui, cent années de foi, de solidarité, d'entraide communautaire et de projets partagés : que la reconnaissance et la fierté habitent ces festivités, moment de belle mémoire certes, mais aussi et surtout regard entreprenant vers l'avenir !

À tous ceux et celles qui ont laissé trace de leur engagement et de leur solidarité ; à tous les pasteurs qui ont accompagné la route de chacune et de chacun : vive gratitude et fidèle mémoire !

Que le Seigneur vous bénisse ainsi que tous vos projets d'avenir.



+ Maurice Couture, s.v.

† Maurice Couture, s.v.
Archevêque de Québec



*Luc Boudreault, Daniel J. Jacques
et Marie-Josée Boulet*

*Notre centenaire... une fleur d'espérance !
C'est sur ce ton que votre équipe pastorale vient de
tout cœur vous souhaiter un merveilleux centenaire !*

Depuis les débuts de Saint-Nazaire, plusieurs pasteurs vous ont accompagnés sur la route tout humaine et celle de la foi. Chacun a donné sans aucun doute le meilleur de lui-même pour que le bonheur vous habite et que votre foi soit un phare d'espérance. Le centenaire nous ramène, bien sûr, en arrière pour apprécier les fruits récoltés, mais il nous invite aussi à nous tourner résolument vers l'avenir.

Il faut à tout prix que nos fêtes soient annonciatrices d'un demain heureux et prospère. Tout d'abord, que toute vie humaine débordante de joie de vivre soit en même temps une communion forte avec les autres pour une vie communautaire bienfaisante. Puis que l'accueil de l'amour du Père de Jésus en chacun et chacune fasse rayonner la foi comme un grand luminaire. Et ne chassons pas les rêves qui façonneront un demain meilleur.

Votre équipe pastorale vous accompagne avec bonheur dans ces fêtes du centenaire. Notre prière commune est action de grâces pour le travail fort et valeureux de tous ceux et toutes celles qui ont bâti notre paroisse. Notre prière commune est encore pour que nos fêtes témoignent de notre grande solidarité et de notre belle fraternité. Et notre prière commune est aussi intercession pour que le Seigneur continue de vous bénir en une tendresse unique. Merci de célébrer avec autant d'enthousiasme. Merci de garder votre foi signifiante. Nous sommes avec vous.

Votre équipe pastorale

Marie-Josée Boulet, agente de pastorale

Luc Boudreault, membre d'Équipe en solidarité

Daniel J. Jacques,
modérateur d'Équipe en solidarité

Nos usages, nos traditions, notre culture, notre langue, voilà autant d'éléments qui témoignent de la vigueur d'une nation.

Pour nous, gens de Bellechasse, l'histoire a voulu que notre passé s'étale sur plusieurs siècles. Du Saint-Laurent aux Appalaches, notre vaste territoire où se succèdent plaines, vallées et montagnes fait foi de notre diversité. Nos paysages bucoliques se veulent un ravissement perpétuel.

Parmi toutes ces municipalités, aussi attrayantes les unes que les autres, il en est une dont le dynamisme compense pour son faible peuplement. Saint-Nazaire, coquette municipalité agricole et forestière, se veut un rouage important pour la collectivité bellechassoise.

Bientôt centenaire, elle peut se vanter de faire partie de notre riche patrimoine. Je me fais l'interprète de tous ceux qui habitent notre MRC et de tous ceux qui se réjouissent de notre vitalité pour souhaiter longue vie à cette municipalité et pour féliciter tous ceux qui ont eu la brillante idée de souligner cet événement historique.



A handwritten signature in cursive script, reading "Réal Lapierre". The ink is dark and the signature is fluid and elegant.

Réal Lapierre, préfet



Chères Nazairiennes,

Chers Nazairéens,

À titre de député de Bellechasse à l'Assemblée nationale, c'est un honneur et un privilège que de pouvoir adresser mes chaleureuses salutations à mes concitoyennes et à mes concitoyens à l'occasion de cet événement majeur qu'est le centenaire de Saint-Nazaire.

Cet honneur représente d'autant plus une signification particulière pour moi que l'un des valeureux fondateurs de Saint-Nazaire fut mon arrière-grand-père, Pierre Lachance.

La célébration du 100^e anniversaire de l'arrivée du premier curé résidant constitue aussi un moment propice pour rendre un hommage bien mérité à ces quelques générations de femmes et d'hommes qui nous ont si vaillamment précédés.

La publication de ce volume souvenir concrétise également la réalisation d'un vieux rêve, soit de mieux faire connaître et apprécier cette belle terre d'accueil bellechassoise.

Puisse la célébration des fêtes commémoratives et la lecture de cet ouvrage historique nous faire découvrir le courage, la détermination et la ténacité de nos ancêtres et servir d'inspiration pour un avenir prometteur !



Claude Lachance

Député de Bellechasse

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'an 2002 marque le centième anniversaire de fondation de votre municipalité et c'est avec plaisir que je vous offre mes meilleurs vœux.

Les faits marquants de votre histoire sont relatés dans ce volume édité tout spécialement pour l'occasion. Un précieux héritage que vous ont légué vos prédécesseurs qui, au fil des ans, ont été témoins de l'évolution de la municipalité de Saint-Nazaire. Ce récit se veut un vibrant hommage à ces femmes et ces hommes qui ont contribué à perpétuer ce sentiment d'appartenance qui vous habite encore aujourd'hui et à faire de la municipalité de Saint-Nazaire un endroit où il fait bon vivre.

Le passé est une richesse, le présent une certitude et le futur un espoir et j'espère que cette grande fête vous permettra de vivre des moments inoubliables que vous léguerez à votre tour aux générations futures.

Je vous salue et souhaite longue vie à la municipalité de Saint-Nazaire.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilbert Normand', written in a cursive style.

Honorable D' Gilbert Normand
Député de Bellechasse-Etchemins-Montmagny-L'Islet



À titre de ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches, il me fait plaisir de saluer chaleureusement les citoyennes et citoyens de Saint-Nazaire à l'occasion du centenaire de leur paroisse.

Cet événement revêt pour moi une importance particulière puisqu'il y a 100 ans cette année, Saint-Nazaire était fondée à partir de terres de nos ancêtres de Saint-Léon-de-Standon et de Saint-Malachie. En effet, je suis née à Saint-Léon-de-Standon et c'est avec fierté que je partage mes racines avec les gens de Saint-Nazaire.

En cette époque où nos activités prennent des dimensions planétaires, nous avons besoin plus que jamais de préserver notre identité. En ce sens, se souvenir de notre passé par une publication qui rappellera notre histoire aux générations futures et célébrer notre appartenance à une paroisse sont des gestes profondément identitaires.

Que ces fêtes commémoratives soient l'occasion non seulement de célébrer entre vous, mais aussi de partager ce bonheur et faire connaître notre beau coin de pays et les gens qui l'ont fait !

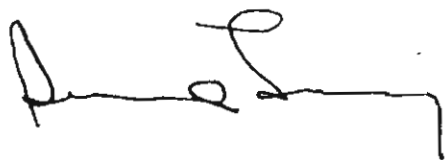
Linda Goupil

Ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance

Dès le milieu du dix-neuvième siècle, des pionniers se sont installés sur ce haut plateau appalachien parsemé de côtes pour y établir une mission. En 1902, le premier curé y fondait une paroisse. C'est avec plaisir que je vous offre mes meilleurs vœux à l'occasion du 100^e anniversaire de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Je suis heureux de m'associer à la production de ce livresouvenir qui constitue à la fois un hommage aux bâtisseurs et un héritage pour les générations futures. Au fil de ces pages, vous découvrirez avec fierté l'histoire des pionniers et celle de vos contemporains qui, avec courage et énergie, ont contribué à bâtir ce magnifique coin de pays.

Je souhaite vivement que les festivités entourant cet anniversaire permettent de resserrer les liens qui unissent les membres de votre paroisse.



Bernard Landry
Premier ministre du Québec



Québec 



Je suis heureux d'adresser mes cordiales salutations à tous ceux et celles qui célèbrent le 100^e anniversaire de Saint-Nazaire.

Pendant 100 ans, les résidants de Saint-Nazaire ont partagé leurs rêves et leurs espoirs, bâtissant une vie meilleure pour leurs enfants et les générations futures. Les fêtes soulignant cet anniversaire vous offrent une merveilleuse occasion de vous rappeler les grands moments qui marquent l'histoire de votre communauté. Notre passé porte en lui les promesses de notre avenir, et il est important que nous rendions hommage à nos ancêtres en honorant leur mémoire et en chérissant les traditions qui composent notre patrimoine.

Je suis persuadé que Saint-Nazaire continuera de croître et de s'épanouir au sein d'un pays fort et vigoureux. Recevez mes meilleurs vœux dans les défis des années à venir.

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Chrétien".

Jean Chrétien

Premier ministre du Canada

Au fil des années, le précieux témoignage des personnes suivantes a considérablement contribué à enrichir notre monographie de paroisse.

Maurice Audet, Gérard Aubé, Lucien Aubé, Lucienne Baillargeon (M^{me} Lionel Fillion), Roland Béchard, Alexina Bélanger (M^{me} Anselme Drapeau), Anna Bélanger (M^{me} Alyre Fillion), Dorilas Bélanger, Léo Bélanger, Joseph Bolduc, Gérard Bolduc, Adélarde Bruneau (dit le grand Dollard), Jeanne D'Arc Bruneau (M^{me} Antoine Bolduc), Jeannette Bruneau (M^{me} Hervé Marceau), Léopold Bruneau, René Blais, Marie-Louise Dorval (M^{me} Hector Pelchat), Anne-Marie Drapeau (M^{me} Émile Roy), Joseph Drapeau, Marie-Louise Goupil (M^{me} Henri Fillion), Alice Jolin (M^{me} Joseph Béchard), Fidel Fillion, Guy Fillion, Henri Fillion, Marie-Paule Fillion (M^{me} Wilfrid Tanguay), Edmond Gaulin, Anselme Jolin, Ernest Jolin, Alberta Lachance (M^{me} Alyre Goupil), Alyre Lachance, Fernande Lachance, Irène Lachance (M^{me} Albert Tanguay), Nazaire Lachance, Réjean Lachance, Laura Laflamme (M^{me} Émile Marceau), Monique Laflamme (M^{me} Philippe Pelchat), Lorenza Pelchat (M^{me} Ludger

Brochu), Philippe Pelchat, Yvette Pelchat (M^{me} Léonidas Marceau), Pauline Perrault (M^{me} Léonard Morin), Aurèle Marceau, Eugène Marceau, Jacqueline Marceau, Louis Marceau, Michel Marceau, Émile Roy, Jeannette Roy, Albert Tanguay, Alice Tanguay (M^{me} Anselme Jolin), Sœur Colette Tanguay, Jeannine Tanguay (M^{me} Guy Fillion), Gérard Tanguay, Wilfrid Tanguay, Cécile Turgeon (M^{me} Léopold Lachance).

Les personnes suivantes ont également apporté ou confirmé des renseignements utiles :

Julienne Beaudoin (M^{me} Alfred Tanguay), Micheline Béchard, Yolande Couture (M^{me} Gérard Marceau), Auguste Fillion, Bertrand Fillion, Edmond Fillion, Réal Fillion, Roland Fournier, Adrienne Leclerc, Wilfrid Leclerc, Françoise Morin, Bertrand Marceau, Gérard Marceau, Irène Marceau (M^{me} Fidèle Brochu), Jeannine Marceau, Robert Marceau, Marie-Paule Morin, René O'Farrell, Henri Pelchat, Émilienne Tanguay, Fernand Tanguay, Paul-Émile Tanguay.



*Émile Roy et Anne-Marie Drapeau,
mariés le 3 juillet 1946*





Marie-Anna Bélanger



Alberta Lachance



Léo Bélanger



Marie-Louise Goupil



Laura Laflamme



Le centenaire

(air : Dans tous les cantons)
Paroles de Pauline Morin

1

C'est à Saint-Nazaire
Qu'on fête le centenaire
De tous les événements
Ce s'ra le plus important
Depuis longtemps déjà
Des bénévoles sont là
Pour faire de 2002
Un moment très joyeux
Chantons tous d'un même air
Vive le centenaire !

2

Cent ans de souvenirs
Reffet de notre avenir
Voilà le thème choisi
Pour notre album souvenir
Racontant toute la vie
D'hier à aujourd'hui
Un des plus beaux ouvrages
Laissés en héritage
Alors soyons-en fiers
Vivons le centenaire !

3

Un siècle de labeur
Il ne faut que s'en réjouir
Malgré tous les soupirs
De nos braves défricheurs
Ils nous auront laissé
Le courage d'affronter
Les épreuves rencontrées
Dans la foi, la prière
Pensons à nos ancêtres
Fêtons le centenaire !

4

Afin de s'établir
Des amis ont dû partir
Vers les autres pays
Et les grandes villes aussi
Nous serons bien heureux
De les revoir chez eux
Partageant toute leur joie
Mêlée de leur émoi
Nous crierons tous en chœur
Nous v'la au centenaire !

5

À toutes générations
Profitez de l'occasion
Pour bien participer
À toutes les activités
Le jour des retrouvailles
Raviv'ra nos mémoires
Celui de la parade
Rest'ra dans notre histoire
Avec vos sœurs et frères
Vivez le centenaire !

6

C'est avec fierté
Qu'il faudra bien souligner
Le travail acharné
D'une équipe décidée
Vous vous êtes impliqués
Soyez-en remerciés
Cette fête sera gravée
Longtemps dans vos pensées
Alors levons nos verres
Longue vie à Saint-Nazaire !





*1^{re} rangée : René Blais, Jacinthe Bruneau, Clément Fillion et Bertrand Fillion ;
2^e rangée : Claude Lachance, Cécile Audet, Ghyslaine Côté-Bélanger et André Beaudoin*





*1^{re} rangée : Jacinthe Bruneau et André Beaudoin ;
2^e rangée : René Blais, Hervé Blais, Claude Lachance et Clément Fillion*



Comité des activités



1^{re} rangée : Jacinthe Henry, Lyne Fradette, Ghyslaine Côté-Bélanger et Stéphanie Fillion ; 2^e rangée : Lynda Beauregard, Chantale Lachance et François Bruneau ; 3^e rangée : Sylvain Lachance, Simon Brochu, Frédéric Fillion, Paul-Armand Bruneau et Gaétan Fillion

Comité des loisirs



1^{re} rangée : Karyne Bruneau, Patrick Fillion et Éliette Turcotte ; 2^e rangée : Sylvain Therrien, Patrick Marceau, Sylvie Leclerc, Stéphanie Fillion, Nicolas Fillion et Francis Bruneau

Comité d'embellissement



*Assis : Bertrand Fillion ;
debout : Yvette Jolin, Lucie Audet, Cécile Audet, Madeleine Brochu et Georgette Pelchat*

Comité des costumes



*Assises : Ghyslaine Côté-Bélanger et Cécile Audet ;
debout : Madeleine Brochu, Georgette Pelchat et Jacinthe Bruneau*

Situation géographique

La municipalité de Saint-Nazaire couvre une superficie de 12 562 acres dans le plateau central du comté de Bellechasse. Elle est bornée au nord par Saint-Damien-de-Buckland, à l'est par Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, au sud par Saint-Luc et Saint-Léon-de-Standon et à l'ouest par Saint-Malachie.

Le relief est accidenté ; on rencontre des altitudes aussi basses que 1 000 pieds et d'autres aussi hautes que 2 225 pieds. C'est dans la partie sud-est que le terrain est le plus élevé ; c'est là que se trouve le mont Ronan à 2 225 pieds d'altitude.

Le réseau hydrographique comprend le ruisseau à l'Eau Chaude, principal cours d'eau et quelques petits ruisseaux de moindre importance. Ces cours d'eau se déversent dans le fleuve Saint-Laurent par l'entremise de la rivière Etchemin.





100 ans de souvenirs...

Reflet de notre avenir !

*Il faut savoir se plier au courant de la vie :
hier a existé, hier ce sont nos racines, mais les fruits
sde l'arbre mûrissent aujourd'hui et se récoltent demain.*

MARTIN GRAY

Chapitre I

Au temps du défrichement



*Début du siècle,
jour des noces de Joseph Dupont*



D'après les souvenirs des occupants de la deuxième génération, il semble que les gens de cette époque aient trouvé un certain bonheur de vivre malgré la dureté des conditions de vie. Ces gens ne dépendaient de personne, ils étaient libres. Avec une bonne santé, l'amour du travail, de la débrouillardise, on pouvait être relativement heureux.

Au temps du défrichement

SANS doute fallait-il beaucoup de courage à nos pionniers pour quitter, un beau matin, le relatif confort d'une terre paternelle bien défrichée, dans les plus vieilles paroisses de notre comté, et venir s'établir dans le 3^e et le 4^e Rang de notre paroisse. Mais avaient-ils vraiment le choix ? Coincés comme ces enfants de la revanche des berceaux l'étaient, entre le Saint-Laurent et la frontière américaine, entre un Québec faiblement industrialisé et les possibilités qu'offrait, au milieu de ce siècle, l'autre côté de cette même frontière, la tentation devait être grande de chercher fortune ailleurs.

Les débuts de notre paroisse coïncident avec l'une des périodes les plus cruciales de notre histoire nationale. C'est pourquoi il est bon de s'attarder un peu sur le phénomène d'émigration aux États-Unis au XIX^e siècle pour mieux comprendre le contexte qui allait amener nos ancêtres à relever un défi exigeant : le défrichement de nouvelles terres dans notre région et dans notre paroisse.



Les dizaines de pionniers qui ont emprunté pendant des décennies la route conduisant à la paroisse mère de Saint-Malachie ont laissé derrière eux une empreinte indélébile.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE

Pour bien cerner les raisons qui motivèrent bon nombre des nôtres à s'exiler vers des cieux qui semblaient plus prometteurs, il faut savoir qu'entre 1850 (année approximative de l'arrivée de nos premières familles) et 1900, le Québec connaît une importante croissance démographique. Durant cette période, la population du Québec double presque, passant de 890 261 habitants à 1 648 000. Le taux de natalité oscille, de 1866 à 1906, année de l'érection civile de notre municipalité, entre 38,3 et 43,2 par mille habitants.

Dans les anciens terroirs, comme celui de la Côte-du-Sud, les nombreux jeunes qui s'ajoutèrent à la population ne purent trouver du travail dans l'agriculture et même dans d'autres secteurs de l'économie. La production laitière, en pleine croissance, demandait moins de bras et cette situation ne fut peut-être pas étrangère au départ de plusieurs jeunes vers les États-Unis. Si quelques-uns d'entre eux choisirent de coloniser de nouvelles terres dans Bellechasse, d'autres quittèrent vers des villes québécoises en pleine expansion ou vers les États. L'émigration aux États-Unis peut être expliquée par la relative pauvreté que connurent plusieurs cultivateurs canadiens-français. Après 1879, on assista à la mécanisation des fermes. L'agriculture s'ouvrit davantage au marché extérieur. Pour répondre aux besoins de ce même marché, les cultivateurs n'avaient d'autres choix que de s'endetter, achetant des instruments aratoires de plus en plus coûteux. L'endettement fut tel qu'il obligea de nombreuses familles à quitter le pays pour les États-Unis¹.

Comme nous le constatons, l'époque qui correspond à l'établissement de nos premières familles n'est guère propice à une entreprise aussi exigeante. D'autant plus que nos ancêtres doivent affronter un autre problème qui ne favorise guère le jeune homme qui désire défricher les terres encore vierges de l'arrière-pays. Cette situation déplorable, un observateur de l'époque la résume en quelques lignes dans une analyse lucide et d'une grande perspicacité :



Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, le Québec connaît une croissance démographique considérable. Ci-dessus, deux enfants de Louis Drapeau, ancêtre des Drapeau de Saint-Nazaire, dont nous ignorons les noms.

Il s'est fait une émigration assez considérable du Bas-Canada vers les États-Unis de l'Amérique pendant les cinq dernières années. Elle se dirige vers les pays agricoles. Une des causes principales de l'émigration est la difficulté qu'il y a à ouvrir une terre en raison des conditions requises pour avoir une lettre patente. Il est bien certain que si l'on avait donné les terres gratuitement dans les différents districts du Canada que l'émigration n'aurait pas été aussi considérable².

Nous allons maintenant voir, en étudiant le système de canton, comment les récriminations de Charles Le Tellier s'avéraient fondées et aussi comment deux hommes remarquables, tout en nous évitant quelques-uns des pires abus de l'époque, établirent jadis les fondations des paroisses de Saint-Léon-de-Standon et de Saint-Malachie, dont notre paroisse s'est détachée en 1902.

Alors que nous venons de franchir le cap du troisième millénaire, alors que les moyens de communication modernes et les exigences de la mondialisation commencent à obliger nos trois municipalités à repenser la gestion de leur mutuel espace géographique et du même coup celui de leur vécu historique (la fusion des caisses populaires des trois municipalités, le 1^{er} avril 2000, sous le vocable de Caisse populaire de la Vallée de l'Etchemin en est un exemple), il ne s'agit peut-être pas ici d'un simple exercice de style.

DANS TOUS LES CANTONS

Dans tous les cantons, y a des filles et des garçons. On connaît bien le vieil air folklorique, mais l'histoire de ces cantons est moins connue. Pourtant, le système anglais de canton est à l'origine de plusieurs paroisses de l'arrière-pays, dont la nôtre. L'importance du système de canton dans l'histoire du Québec se traduit bien par le fait que la région de l'Estrie est encore souvent désignée sous le vocable de Cantons-de-l'Est.

DU RÉGIME SEIGNEURIAL AU RÉGIME ANGLAIS

Comme les paroisses de l'arrière-pays n'ont pas connu le Régime seigneurial français, il serait peu opportun ici d'en expliquer le fonctionnement de façon exhaustive. Quelques grandes lignes sur le sujet permettront cependant d'en comprendre les limites, en regard du développement des nouvelles paroisses après la Conquête, et de bien saisir la différence entre les deux approches d'attribution des terres.

Le régime seigneurial consistait à diviser les terres suivant l'axe des grands cours d'eau, en rectangles étroits mais d'assez grande superficie. Ces grandes étendues de terrain étaient concédées à des seigneurs qui pouvaient se tailler un domaine personnel à l'intérieur de leur seigneurie, mais qui avaient l'obligation de diviser le surplus des fiefs en terres concédées à des colons, aussi appelés censitaires.

Le censitaire avait également des obligations dont, entre autres, celle de faire moudre son grain au moulin du seigneur, moyennant redevance. Une loi adoptée en 1854 par le Parlement du Canada-Uni abolit toutes

les charges du régime seigneurial, excepté le cens et la rente. Il est à noter que l'abolition de ce régime coïncide avec les premières années d'occupation de notre paroisse.

Le Régime des cantons, établi avec l'Acte constitutionnel de 1791, se voulait plus géométrique et plus fonctionnel. Chaque canton devait avoir dix milles sur dix milles. Ceux contigus à une rivière navigable, neuf milles de front sur douze milles de profondeur, ce qui démontre l'importance que les deux régimes accordaient aux voies d'eau navigables.

LA SPÉCULATION VA BON TRAIN

Le Régime des cantons était sans doute inspiré par les meilleurs sentiments. Pour éviter des pratiques douteuses qui avaient amené bien des problèmes dans d'autres colonies de la Couronne britannique, un seul individu ne pouvait acquérir qu'un maximum de 1200 acres. Autre prévoyance dans la législation : toute personne demandant des terres devait prouver qu'elle était en mesure de les cultiver. C'était compter sans l'ingéniosité humaine lorsqu'il s'agit de corrompre l'esprit d'une loi :

La demande pour les nouvelles terres était très pressante. Le gouvernement devait répondre à un accroissement important du nombre de colons potentiels : il s'agissait de soldats démobilisés et surtout des 50 000 loyalistes qui quittèrent les États-Unis pour s'installer au Canada à la fin de la guerre d'Indépendance américaine, en 1783³.

Devant l'énormité de la tâche, on oublia vite les bonnes résolutions. Le flegme et toute la rigueur britannique ne purent endiguer tous les débordements et les stratagèmes qui furent inventés pour contourner les lois et les règlements⁴.

UNE CORRUPTION GÉNÉRALISÉE

Nul doute que d'immenses fortunes, typiques de ces années de colonialisme, se formèrent autour du nouveau système. Des loyalistes, des marchands sans scrupules de Montréal et de Québec, mais également des personnes détenant des postes de pouvoir élaborèrent une stratégie qui, avec le temps, contribua à produire la désastreuse situation que, diplomatiquement, Charles Le Tellier déplorera un demi-siècle plus tard, au

moment précis où de valeureux défricheurs s'attaquaient résolument à la tâche sur les terres de notre 3^e et 4^e Rang.

WILLIAM HENDERSON :

UNE HEUREUSE EXCEPTION

Ne nous méprenons pas : William Henderson appartient avant tout à l'histoire de Saint-Malachie. Mais il était tellement un personnage hors du commun que l'historien qui entreprend de rédiger la monographie de notre paroisse est fortement tenté de le récupérer et d'en faire un des nôtres. Par ailleurs, il est difficile d'évaluer comment notre propre histoire aurait évolué sans l'intervention charismatique de ce bâtisseur.

Écossais d'origine, William Henderson s'embarque pour Montréal en 1799. Il n'a que 16 ans. Quelques années plus tard, il s'associe aux marchands Gibb et Holt, dans une solide entreprise commerciale qui possède des entrepôts à Montréal et à Québec ainsi qu'un bateau sorti d'un chantier de Lévis. Au cours d'un voyage d'affaires qui le conduit jusqu'à Boston, le jeune Henderson apprend que lui et ses deux associés sont ruinés.

Enrôlé dans la milice dès 1803, William Henderson en devient membre actif lorsque les États-Unis entrent en guerre contre l'Amérique du Nord britannique en 1812. C'est à titre de sergent qu'il sert dans la garnison de Québec et de Lévis, mais il gagne plusieurs galons d'officier pendant le conflit armé.

À la même époque, son jeune frère Gilbert retourne en Angleterre pour y établir de nouveaux rapports avec des sociétés commerciales. À la fin de la guerre, les deux frères ont prospéré et ont pignon sur rue à Québec, au coin de la rue Saint-Paul et d'une petite rue appelée alors Henderson. Les temps sont assurément plus favorables et William Henderson fonde la Quebec Fire Insurance Company. Il semble que cette compagnie d'assurances ait été la première du genre au Canada. William Henderson en deviendra le secrétaire perpétuel et la compagnie lui versera à ce titre un salaire jusqu'à sa mort.

Toujours à la recherche d'occasions d'affaires, William Henderson achète de ses compagnons d'armes les terres qu'ils avaient reçues en cadeau pour leur service auprès de Sa Majesté lors de la guerre de

1812 et qu'ils n'avaient pas l'intention de défricher, puisqu'ils étaient déjà bien établis dans la vallée du Saint-Laurent. Son frère Gilbert est le premier à s'établir à East Frampton (Saint-Malachie) au cours des années 1830. Il construit sa maison « Bois Gilbert » face à la route de Saint-Édouard-de-Frampton.

Quant à William, il se fait bâtir un manoir au cours des années 1840. Après de multiples transactions, les frères Henderson possèdent ensemble la quasi-totalité des 8^e, 9^e, 10^e et 11^e Rangs du *township* de Frampton, des lots dans le 7^e Rang, les trois premiers rangs de Standon et d'autres lots près de Saint-Luc.

En 1853, William Henderson a 70 ans. Il pourrait goûter aux délices d'une retraite bien méritée, mais son attirance pour le monde des affaires va le ruiner. Il investit 8000 livres (environ 40 000 \$) dans les Vieilles Forges de Trois-Rivières. L'entreprise bat de l'aile et c'est la faillite. Le malheureux investisseur perd tout son avoir et la banque va jusqu'à saisir sa rente de la Quebec Fire Insurance pendant quelques années. Malgré ses nombreux revers de fortune, William Henderson vivra jusqu'à l'âge vénérable de 100 ans. Il s'éteint en 1883 et il repose dans le cimetière anglican de Saint-Malachie (chapelle Saint-Paul).

Explorateur, littérateur, homme d'affaires, William Henderson était un visionnaire. Il rêvait de bâtir une ville sur les bords du lac Etchemin.

Quelle superbe nappe d'eau, écrivait-il, sur laquelle on peut naviguer d'une extrémité à l'autre. Ses bords sont couverts de terre fertile ; quatre gros ruisseaux viennent s'y jeter et on pourrait y construire des moulins. Les terres s'élèvent en pente douce et rien de plus aisé que d'y tracer des chemins⁵.

Il causa souvent de son projet avec Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester, puis de Gaspé. William Henderson était de cette trempe d'hommes qui peuvent détourner le cours d'une rivière. Il songea même à relier notre région à Fredericton via le lac Etchemin et la rivière Saint-Jean par un système d'écluses.

PRÉSENCE IRLANDAISE À SAINT-MALACHIE

Les débuts de Saint-Malachie coïncident avec une période extrêmement trouble en Irlande. C'est pourquoi, au cours de ces décennies, des dizaines de milliers d'Irlandais émigreront vers des cieux plus cléments. Dans notre région, les cantons de Frampton et de



Pierre Lachance

Standon deviendront leur terre d'accueil au cours de ces années difficiles. Ils viendront rejoindre un premier contingent anglophone écossais qu'ils ne tarderont pas à supplanter.

SAINT-NAZAIRE

ET LA PRÉSENCE ANGLOPHONE

Si nous insistons sur cette période de l'histoire de Saint-Malachie, c'est que, rappelons-le, pendant un demi-siècle, notre paroisse fit partie intégrante de ce territoire. Or, pendant quelques décennies, Saint-Malachie fut majoritairement anglophone. C'est avec cette réalité historique que les premiers défricheurs du 3^e Rang et du 4^e Rang de Saint-Nazaire durent composer.

Ainsi, dans le procès-verbal du 2 février 1891 de la séance du conseil municipal de Saint-Malachie, nous pouvons lire que Pierre Lachance, ancêtre des Lachance de notre paroisse, nouvellement élu conseiller, appuie une résolution qui élit Cyrille Lantagne comme maire de cette municipalité. "*Mr Edwards Humphrey proposed and was seconded by Mr Pierre Lachance that Mr Cyrille Lantagne has appointed mayor of this municipality*⁶." On remarque que le procès-verbal de la séance du conseil est rédigé en anglais.

Détail révélateur, Cyrille Lantagne, 15^e maire de l'histoire de Saint-Malachie, n'est à l'époque que le troisième francophone à accéder à cette importante charge. Autre détail historique intéressant, le deuxième maire francophone de Saint-Malachie fut Praxède Lacroix, qui résidait sur la ferme actuelle de Bernard Labrie. Praxède Lacroix allait plus tard devenir le premier maire de Saint-Nazaire.

Il est difficile d'établir pourquoi les premiers défricheurs de souche irlandaise ne poursuivirent pas leur occupation du territoire de Saint-Malachie et ne colonisèrent pas le 3^e et le 4^e Rang. Encore là cependant, l'histoire de notre paroisse mère nous donne quelques indications. Après quelques décennies, les pionniers francophones devinrent majoritaires et cette tendance ne put que s'affermir avec le temps. On observa d'ailleurs le même phénomène en Estrie où les descendants des loyalistes furent progressivement supplantés.

Plus près de nous, à Saint-Léon-de-Standon, les descendants de souche britannique, jadis relativement nombreux, se sont pratiquement assimilés ou ont quitté la région. En 1885, on dénombrait encore une quarantaine de payeurs de taxes dont les noms étaient à consonance anglophone.

DÉCLIN DE LA PRÉSENCE ANGLOPHONE

Le 16 juillet 1956, le révérend G. H. Hibbard cède à Cumberland Mills où il s'était retiré après avoir été l'un des derniers pasteurs à desservir la population anglo-saxonne de Frampton.

Déjà en 1855, le curé Rousseau de Frampton note que les anglicans cherchent à vendre leurs terres « maintenant que les Canadiens français arrivent ». Les communautés anglophones, pourtant bien établies dans la région jusque vers 1870, commencent à régresser. Tout simplement, elles émigrent. Certes, à cette époque, les Canadiens français sont attirés par dizaines de milliers vers les États-Unis, mais les Anglo-Saxons sont encore plus touchés par le phénomène.

Les ressources économiques et culturelles des grands centres les attirent et, contrairement aux Canadiens français, les anglophones n'ont pas à renoncer à leur langue ou à leur foi en faisant ce choix. La révolution industrielle, la crise économique de 1874 à 1879 et l'ouverture du chemin de fer vers l'Ouest canadien en 1881 vont



Saint-Léon partage avec Saint-Nazaire une longue histoire commune et le charme bucolique d'une riche topographie.

favoriser l'émigration des Irlandais vers les États-Unis et les provinces de l'Ouest. Certains choisirent les industries de Montréal, de Toronto ou des Cantons-de-l'Est, mais il s'avère que cette dernière destination n'est souvent qu'une étape pour repartir plus loin⁷.

SAINT-LÉON ET NOTRE HISTOIRE

Si nous nous transportons à Saint-Léon, c'est pour rappeler que cette paroisse, elle-même détachée de Saint-Malachie en 1872, nous a aussi légué une partie de son territoire lors de la formation de notre paroisse. Quelques-uns de nos pionniers figurent ainsi parmi les premiers résidents du territoire de nos voisins. Certains étaient de véritables forces de la nature.

David Brochu, ancêtre des Brochu de Saint-Nazaire, arrive avec une poche de farine sur le dos pour tout bagage. En attendant de se construire un petit camp, il se creuse un trou dans le sable pour s'abriter⁸.

Mentionnons aussi Ferdinand Beaudoin, qui fut un de nos premiers commissaires d'école.

PAROISSES D'ORIGINE

DE NOS FAMILLES PIONNIÈRES

Nous avons vu précédemment qu'au milieu du XIX^e siècle les plus vieilles paroisses de Bellechasse et de l'ancien comté de Dorchester n'étaient plus en mesure d'absorber le fort taux de natalité de l'époque. Cette recherche perpétuelle de terres nourricières

amènera d'ailleurs, jusqu'au début du XX^e siècle, l'ouverture de plusieurs paroisses nouvelles.

Plus près de nous, Saint-Lazare voit arriver son premier curé en 1849 ; Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland voit l'ouverture de ses registres religieux en 1858 ; les premiers colons s'installent à Saint-Philémon en 1855. Saint-Damien revendique des débuts plus originaux, où le père Onésime Brousseau jouera un rôle déterminant. Ces paroisses plus récentes deviennent à leur tour rapidement surpeuplées.

Ce qui déterminait les jeunes gens des paroisses de Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Lazare, Buckland, à venir ouvrir de nouvelles terres, c'était la nécessité. Les vieilles paroisses étaient peuplées suffisamment ; il fallait que les jeunes gens émigrassent vers des terres nouvelles qui étaient alors inconnues. Vers 1860, l'Ouest canadien, le Manitoba commençaient à peine à se faire connaître. Les communications avec ces provinces nouvelles étaient difficiles, pour ne pas dire impossibles. Les Canadiens étaient toujours portés à jeter les yeux vers les États-Unis pour s'y diriger. Le clergé craignait pour leur foi ; les hommes d'État redoutaient l'émigration des nôtres vers ce pays. Alors



Ferdinand Beaudoin

tous les efforts du clergé et du gouvernement se concentraient vers la colonisation, l'ouverture de nouvelles routes, le défrichement des terres nouvelles⁹.

Par ailleurs, et c'est un phénomène plus méconnu du mouvement migratoire de ces années de pionniers, on quitte parfois une terre plus vieille pour une terre plus neuve, dans une paroisse en voie de colonisation, parce qu'elle est plus productive. C'est ainsi que, d'après l'abbé Wilfrid Roy, qui écrivit une monogra-

phie de Saint-Magloire en 1925, le rang du petit Buckland souffrit à un moment de cette situation. On notera que le Petit Buckland, rang de Saint-Lazare, constitue le prolongement du 3^e Rang de Saint-Malachie et de Saint-Nazaire.

Dans un autre ordre d'idées, l'arrivée du premier curé constitue une date arbitraire pour commémorer l'anniversaire d'une paroisse. Pour avoir une meilleure idée de son ancienneté, de ses lettres de noblesse, il faut tenir compte de l'année d'ouverture de la paroisse mère, elle-même approximative, et du moment où ont eu lieu les événements suivants : l'arrivée du premier curé missionnaire, la célébration de la première messe et, surtout, l'arrivée des premiers occupants. Souvent, ces derniers sont d'humbles squatters, occupant un territoire non revendiqué, sauvage, où tout est à faire, tout est à bâtir. Il est probable que notre paroisse connut à ses premiers balbutiements une occupation du sol un peu anarchique.

L'occupation des cantons commence souvent dans un certain désordre. Il existe en effet des délais parfois très longs entre la décision d'implanter un canton, son arpentage officiel et l'occupation organisée du territoire et il semble bien que plusieurs colons ne s'embarassent pas d'attendre une permission en bonne et due forme pour s'installer. Cette hâte est à l'origine de la présence des squatters sur les terres de la Couronne, soit de colons ne possédant pas de lettres patentes ou de titres légaux pour légitimer la possession du sol qu'ils occupent. Il n'est donc pas rare que les arpenteurs, envoyés pour délimiter les terres sur les territoires des cantons, rencontrent à leur arrivée un certain nombre de familles déjà établies¹⁰.

LES PREMIERS OCCUPANTS

De nos jours, la question n'a guère d'intérêt pratique, mais pour l'historien, elle pose ce genre d'énigme qui appelle à une résolution. La recherche qui entoure la rédaction d'une monographie de paroisse constitue ce moment privilégié pour tenter de répondre à ces interrogations avec méthode en s'appuyant sur des archives écrites. Un des objectifs visés avant même d'entreprendre la rédaction de ce volume était d'établir, avec le plus de précisions possible, le nom des premières familles qui ont occupé notre territoire et l'année de leur arrivée.

Tentative hasardeuse si l'on tient compte du fait qu'avant 1891, il n'existait pas de système d'enregistrement des terres. Il fallait chercher ailleurs. D'abord dans notre mémoire collective, en interrogeant nos aînés, en comparant leurs souvenirs, en confrontant les affirmations, en comblant ici et là quelques lacunes bien légitimes. Il nous fallait être prudents dans nos hypothèses. L'une d'elles veut que certains des premiers arrivants aient d'abord été des bûcherons à l'emploi des Atkinson, qui auraient fait venir familles et bagages plus tard. Hypothèse séduisante qui expliquerait pourquoi quelques familles semblent être arrivées très tôt dans notre histoire et pourquoi le chercheur a parfois cette impression tenace que nos plus vieux rangs sont presque aussi anciens que notre paroisse mère.



*David Brochu, pionnier
de Saint-Léon et de Saint-Nazaire*

Si nous acceptons le postulat que l'année de mariage constitue une date approximative assez crédible pour évaluer le moment d'établissement d'une famille souche, nous pouvons affirmer que les Béchard, les Bélanger, les Blais, les Bolduc, les Brochu, les Bruneau, les Corriveau, les Dupont, les Fillion, les Jolin et les Tanguay forment la première vague des pionniers de notre municipalité qui s'attaquèrent résolument au défi de coloniser notre coin de pays.

Ces familles furent rejointes, une ou deux décennies plus tard, par les Aubé, les Beaudoin, souche de Saint-Léon, les Bilodeau, les Drapeau, les Lachance, les Leclerc, les Marceau, les Morin et les Pelchat.

Par ailleurs, il faudrait ajouter certaines familles aujourd'hui disparues, mais qui, à un moment ou à un autre, contribuèrent à façonner notre histoire : les Gagnon, les Gaulin, les Goupil, les Labrecque, les Lacroix, Les Leblanc, les Paré, les Ruel, les Tremblay, par exemple.

Mentionnons aussi quelques familles arrivées plus tardivement : les Audet, les Beaudoin, souche d'Armagh, les Roy et les Turgeon. Et, un peu plus récemment dans notre histoire, les familles Labrie, Moras, St-Louis et Vachon.

Cette catégorisation établie lors du 75^e anniversaire de la paroisse peut sembler arbitraire, mais à cette époque, pourtant très proche, il était plus simple de définir ce qu'est une famille type. Un quart de siècle plus tard, avec le phénomène des familles reconstituées, il s'avère davantage difficile de suivre sur des décennies le parcours d'une mosaïque généalogique plus complexe.

Au moment où notre paroisse, encore partie intégrante de Saint-Malachie, entre dans le XX^e siècle, ces familles pionnières sont suffisamment nombreuses pour commencer à penser collectivement. Comme dans l'ensemble du Québec de cette époque, l'accroissement de la population du 3^e et du 4^e Rang fut considérable.

Au mois d'octobre 1902, quelque temps après son arrivée, l'abbé Charles Auger l'établit à 369 résidents. Ils furent sans doute nombreux à l'accueillir le 1^{er} septembre 1902.



*Joseph Blais et sa deuxième épouse,
Angèle Provost, vers 1910*

Au temps des pionniers

Les archives écrites sur le défrichement des premières terres de notre paroisse sont pratiquement inexistantes. Il faut s'en tenir à la tradition orale, à ce que nos ancêtres ont jugé intéressant de raconter à leurs enfants et à leurs petits-enfants au cours des longues soirées d'hiver, en réparant leurs harnais, en tricotant ou simplement en veillant tranquillement au coin du feu.

Certains étaient des historiens-nés. Nous leur devons beaucoup, car sans leur mémoire prodigieuse, une bonne partie de notre mémoire collective se serait irrémédiablement perdue. Une des personnes à qui nous devons le plus pour la sauvegarde de notre passé est Joseph Blais, grand-père de René Blais. Grâce au témoignage de cet homme et de son petit-fils, nous pouvons reconstituer une bonne partie de l'activité quotidienne sur une terre de défrichement.

À l'origine, le territoire de notre paroisse était couvert d'une forêt constituée surtout de feuillus : érable, merisier, hêtre, bouleau, dans les terres hautes. Les terres plus basses étaient boisées de résineux, épinette, sapin, cèdre et aussi de bouleau blanc. Les terres d'érable, suivant l'expression usitée, étaient les plus recherchées par les défricheurs parce qu'elles offraient un bon drainage naturel¹¹.

Une des caractéristiques des terres hautes, c'est qu'elles gèlent quelques jours plus tard que les terres situées à proximité des ruisseaux et des rivières. C'était là un avantage non négligeable que nos pionniers avaient observé avec perspicacité. Ce détail climatique revêtait son importance à une époque où nos ancêtres cultivaient le blé et le sarrasin pour se nourrir.

La culture du sarrasin fut si importante au XIX^e siècle que de nos jours, à Saint-Lazare, paroisse d'origine de nombre de nos premiers arrivants, un festival annuel commémore la nutritive céréale. En 1887, à Saint-Magloire, le curé du temps fit ériger une croix sur le mont Bonnêt pour demander à Dieu de protéger la récolte de sarrasin contre les gelées d'automne. « Le blé ou le sarrasin qui avaient gelé ne pouvaient servir à faire du pain et n'étaient bons qu'à nourrir les animaux¹². » On perçoit encore ici l'importance pour le pionnier de bien choisir sa terre s'il a évidemment la chance d'être parmi les premiers arrivants.



Le bois de feuillus avait l'avantage de fournir une cendre plus riche en éléments fertilisants lors de l'abatis.

Le bois de feuillus avait aussi l'avantage de fournir une cendre plus riche en éléments fertilisants lors de l'abatis. La cendre trouvait également un débouché auprès des commerçants anglais qui en extrayaient la potasse et l'acheminaient vers les usines d'Angleterre. Cet hydroxyde entrainé dans la fabrication du savon. Il existait un poste de ramassage près de la chapelle anglicane de Saint-Malachie. Rappelons qu'à Saint-Édouard-de-Frampton, un rang porte précisément le nom de rang de la Potasse, ce qui illustre bien l'importance de ce produit dans notre région.

Le produit, fortement caustique, était transporté à dos d'homme, ce qui pouvait présenter un danger réel pour l'épiderme du malheureux porteur. Les revenus provenant de la vente de la potasse dépannaient le pionnier pour un certain temps, mais il est difficile d'évaluer le bénéfice à long terme d'un tel commerce, car la terre du défricheur y perdait en fertilité.

LE SYSTÈME DE RANG ET DE LOT

Les terres sont d'abord divisées en lots de 10 arpents de large sur 25 ou 28 de profondeur. Le haut taux de natalité de l'époque amène rapidement l'occupation des meilleures terres. Au plus fort de son développement, à la fin des années 1930, le 3^e Rang comptera une trentaine de résidences.

Le pionnier vit en autarcie, c'est-à-dire que sa terre lui apporte presque tout ce dont il a besoin pour vivre.

Il se nourrit de ses fruits, se chauffe pendant la saison froide, construit sa maison et ses bâtiments de ferme avec le bois que celle-ci produit. La culture du lin l'aide à se vêtir. La laine le tient au chaud pendant la saison froide.

Au printemps, l'érable à sucre, tout en apportant au défricheur un revenu d'appoint, lui procure le succulent sucre qui lui fournira l'apport calorifique nécessaire pendant la dure saison de la fenaison. L'été, les fraises des champs et les baies sauvages apportent un peu de variété à l'ordinaire du menu. Il fut également une époque, pas si lointaine, où la jeune pousse de pissenlit remplaçait avantageusement la salade cultivée.

Le pionnier est souvent un chasseur accompli, car cette activité, tout en apportant un peu de variété sur la table, constitue un des rares moments de loisir de l'époque. La pêche a aussi ses adeptes et le ruisseau à l'Eau chaude demeurera pendant longtemps un lieu privilégié pour le repos dominical.

La terre fournit aussi les ingrédients nécessaires à la production d'alcool artisanal ou de toute autre boisson fermentée. Si les boissons fortes sont réservées aux adultes, on produit aussi une excellente bière domestique, particulièrement appréciée lors de la saison chaude pour ses vertus désaltérantes, que les plus jeunes peuvent consommer avec modération.

Il arrive parfois que l'esprit d'entrepreneurship de nos gens l'emporte et que la production soit plus industrielle. Le 26 avril 1925, sans doute dans un esprit dissuasif, le curé du temps, l'abbé Arthur Prémont, annonce en chaire qu'un alambic a été saisi au cours de la semaine.

Il y aurait également un chapitre à écrire sur l'apport des herbes médicinales que le pionnier tire de sa terre. Au Québec, la reconnaissance des vertus thérapeutiques des plantes remonte à l'arrivée de Jacques Cartier, alors qu'une partie de son équipage fut sauvée par une tisane amérindienne riche en vitamines C. Il n'est pas étonnant que de nos jours la médecine populaire regagne progressivement la faveur des personnes soucieuses de freiner l'abus des antibiotiques.

Plus près de nous, interrogé à l'occasion des recherches devant conduire à la rédaction de cette monographie paroissiale, Roland Béchard racontait avoir été complètement guéri d'une vilaine blessure



*De gauche à droite :
Léa, Bernadette, Germaine et Constance Bruneau*

qu'il s'était infligée en travaillant dans les chantiers. Il avait tout simplement appliqué sur la plaie un cataplasme de feuilles de plantain, connu sous le nom scientifique de dicotylédone gamopétale. C'est Joseph Bolduc, oncle de Gérard et de Joseph, qui lui avait procuré la recette miraculeuse. Les propriétés de la graine de lin étaient également bien connues ; à l'époque, on l'utilisait pour « aller chercher » une poussière dans l'œil.

LA VIE DE RANG

D'après les souvenirs des occupants de la deuxième génération, il semble que les gens de cette époque aient trouvé un certain bonheur de vivre malgré la dureté des conditions de vie. Ces gens ne dépendaient de personne, ils étaient libres. Avec une bonne santé, l'amour du travail, de la débrouillardise, on pouvait être relativement heureux¹³.

La perception du bonheur est très personnelle, et différents facteurs, souvent génétiques, peuvent l'influencer. Toutefois, jusque vers le milieu des années 1940, le cultivateur n'a guère de point de référence. La semaine, le cultivateur vit dans son rang pour n'en sortir souvent que le dimanche.

Après la messe, on échange longuement sur le perron de l'église. Puis on se rend au magasin général pour faire quelques emplettes indispensables. On s'arrête également au bureau de poste pour retirer

son courrier. Il arrive aussi qu'on se rende au presbytère pour se confier à son curé ou recommander aux prières un grand malade.

Le rang, c'est un milieu fermé qui tend à l'autosuffisance. Il compte souvent sa sage-femme, son charpentier, son école et sa « maîtresse ». On y vit au rythme des saisons et les caprices de la température prennent une importance considérable. C'est ainsi que le 5 juillet 1921, le curé Pierre A. Dion organise une procession « pour demander de la pluie ».

On y vit avec ses bons comme ses mauvais voisins. Aussi les « chicanes de clôture » sont-elles fréquentes. L'expression entrera dans notre vocabulaire quotidien. Le pionnier a le sens de l'entraide, du bon voisinage, mais sa terre, c'est son royaume. Malheur à l'imprudent qui ose en revendiquer un pied, d'où ces interminables querelles qui perdureront souvent pendant des générations.

Heureusement, l'esprit communautaire prédomine. Lorsqu'une fille ou un garçon du rang se marie, le premier invité, c'est le voisin. L'absence de classes sociales favorise le rapprochement, car les pionniers sont à peu près tous sur un pied d'égalité.

La maladie, la mortalité, les tragédies se vivent ensemble. C'est dans la solidarité contre les épreuves de la vie quotidienne que le pionnier et ses descendants montreront leurs plus belles qualités. Ainsi, le 23 septembre 1922, le curé Arthur Prémont annonce en chaire une quête spéciale pour un cultivateur éprouvé par quelque calamité. Onésime Pelchat au village ; Anselme Ruel et Joseph Fillion dans le 3^e Rang ; Omer Marceau et Alfred Audet dans le 6^e Rang ; Thomas Brochu et Aimé Corriveau assument ce jour-là la collecte.

DU BŒUF AU TRACTEUR

Tout au début du défrichage, le pionnier est trop pauvre pour se payer le luxe d'une traction animale, en l'occurrence un bœuf ou un cheval. Par ailleurs, l'absence de route carrossable rend pratiquement impossible tout déplacement en voiture. C'est par conséquent sur son dos que le défricheur transporte les premières victuailles, les outils des premiers jours.

Cette précarité constitue le lot quotidien de tous les pionniers de la seconde vague de colonisation, celle qui conduit à l'ouverture des paroisses plus au sud du

comté. Lorsqu'il rédige la monographie de Saint-Magloire en 1925, l'abbé Wilfrid Roy, relatant les souvenirs des pionniers de l'endroit, écrit :

Quelquefois on organisait une caravane : plusieurs hommes, même de jeunes garçons, partaient ensemble, par une belle journée, avec une charge de sarrasin sur le dos et se rendaient au chemin Taché. Là on y louait une voiture qui recevait toutes les charges, et l'un des colons allait faire moudre le grain durant la nuit, pendant que les autres se reposaient pour revenir au foyer le lendemain¹⁴.

On comprend aisément que le pionnier cherche à s'organiser pour sortir de cette précarité. Le passage à la traction bovine constituera une étape incontournable dans le long processus menant à des conditions de travail moins pénibles. L'importance du bœuf dans le milieu rural traditionnel se traduit encore de nos jours par les expressions courantes « fort comme un bœuf, mettre la charrue devant les bœufs, travailler comme un bœuf, un succès bœuf ».

Au cours de la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral achète massivement, à prix fort, tous les chevaux disponibles que veulent bien leur vendre les agriculteurs de l'époque, ce qui explique que sur les photographies bucoliques de ces années, le bœuf apparaît si souvent.

À Saint-Nazaire, le bœuf sera utilisé jusqu'au début des années 1940. René Blais se souvient d'avoir conduit une paire de bœufs avec Lucien Fillion vers la fin des années 30. Un des derniers utilisateurs sera Joseph Bruneau¹⁵, maire de notre paroisse de 1933 à 1941.

LE CHEVAL

Il semble que l'arrivée de la faucheuse ait contribué à la disparition du bœuf comme force de traction : sa lenteur s'avéra alors un handicap. De plus, à cette époque, le cheval se vendait à un prix plus abordable. Avant l'arrivée de la faucheuse, le foin était coupé manuellement, à la faux, ce qui procurait un emploi saisonnier à de nombreux journaliers.

En 1939, on dénombre 120 chevaux dans notre municipalité.

On se sert, pour l'élevage, de reproducteurs des paroisses voisines (surtout Saint-Malachie). La municipalité

compte dix juments d'élevage croisé de race canadienne. On élève une douzaine de poulains par année et on achète une quinzaine de chevaux des provinces de l'Ouest canadien¹⁶.

Au début des années 1950, Léo Bélanger est le premier à se procurer un tracteur de ferme : un International Farmall flambant neuf. Dès lors, les jours de la fidèle bête comme force de traction, à Saint-Nazaire comme partout ailleurs, sont comptés. D'après le témoignage de Joseph Bolduc recueilli au cours de l'été 1998, il semble toutefois que l'étroussure des pneus des premiers tracteurs ait constitué, pendant un temps, un frein à son utilisation : ils avaient tendance à s'enliser trop facilement.

Sans doute aussi fallut-il attendre une certaine prospérité avant que le tracteur devienne accessible à la majorité. Pendant une couple de décennies, le noble animal et le rutilant motorisé dernier cri allaient se côtoyer, mais la compétition était inégale et le fidèle ami de l'homme, celui qui l'avait accompagné depuis des millénaires, dans ses entreprises pacifiques comme militaires, se voyait relégué au rôle d'animal de parade.



*De gauche à droite : Léopold Lachance,
Alyre Goupil et Émile Lachance*

LES TRAVAUX ET LES JOURS

Le travail de l'agriculteur traditionnel suit le cours des saisons. Le printemps amène invariablement la saison des sucres. Toutes les érablières ne sont pas entaillées, loin de là, mais le mois d'avril annonce le retour d'une activité plus intense. Au mois de mai, plusieurs jeunes gens partent pour la drave.

Puis vient le temps de l'abattage, de l'écorçage du sapin et de l'épinette, qui seront vendus à la corde pour la pulpe. Se succèdent ensuite le temps des foin, le battage, les labours. La plupart des cultivateurs sont également contraints de quitter leur famille pour aller chercher un revenu supplémentaire dans les forêts du Maine, de la Mauricie et du Saguenay.

En 1939, une étude gouvernementale estime qu'une quarantaine de résidents de Saint-Nazaire (cultivateurs et fils de cultivateurs) trouvent de l'embauche dans les chantiers de la Côte Nord et de l'Abitibi. « La durée moyenne de cette absence de la paroisse est de trois mois et le revenu tiré des chantiers est évalué à environ 100 \$¹⁷. » Il va de soi qu'une absence aussi prolongée du chef de famille représente pour l'épouse une lourde charge.

Dans notre petite communauté, les années 50 et le début des années 60 annoncent le déclin de la vie de rang traditionnelle. L'usage généralisé de l'automobile raccourcit les distances ; la municipalisation du réseau routier sort l'agriculteur de son isolement hivernal ; la télévision lui ouvre de nouveaux horizons ; la régionalisation de l'éducation laisse entrevoir de nouvelles possibilités pour ses fils et ses filles. Plusieurs terres ancestrales, arrachées au prix de lourds sacrifices à une nature difficile, sont abandonnées et ne tardent pas à retomber en friche.

Désormais, pour survivre, le petit-fils de pionnier qui s'accroche au patrimoine familial devra lui-même, à sa manière, redevenir un pionnier. Il sera le premier à se mécaniser, le premier à suivre des cours de perfectionnement, le premier à s'automatiser, le premier à se spécialiser, le premier à s'impliquer dans son syndicat. Il devra aussi être le premier à s'adapter aux techniques modernes, avec suffisamment de recul pour ne pas oublier le riche enseignement des générations précédentes.

Pionniers et fils de pionniers



Pierre Béchard



Charles Bélanger



Louis Fillion père



Guillaume Bruneau



Michel Blais

Familles pionnières

Époux	Épouse	Année de mariage	Paroisse d'origine
AUBÉ, Pierre	Philomène Blais	1876	Sainte-Hénédine
BEAUDOIN, Ferdinand	Marie-Elmire Ruel	1879	Saint-Lazare
BÉCHARD, Jean	Marie Pilote	1842	Sainte-Claire
BÉLANGER, Jean	Marie-Anne Boissoneault	1836	Sainte-Marie
BLAIS, Michel	Marguerite Châteauneuf	1858	Sainte-Marguerite
BOLDUC, Jacques	Adélaïde Couture	1838	Saint-Gervais
BROCHU, David	Aurélie Roy	1876	Saint-Gervais
BRUNEAU, Guillaume	Rose Royer	1849	Saint-Anselme
CORRIVEAU, Charles	Marie Gagnon	1862	Sainte-Claire
DRAPEAU, Louis	Georgianna Lacroix	1881	Saint-Malachie
DUPONT, Hypolite	Marie Nadeau	1854	Sainte-Hénédine
FILLION, Louis	Marguerite Nadeau	1855	Sainte-Hénédine
JOLIN, Georges	Marie-Céline Normand	1860	Sainte-Hénédine
LACHANCE, Pierre	Adèle Chabot	1881	Saint-Lazare
LECLERC, Joseph	Marie Pelchat	1881	Saint-Malachie
MARCEAU, Omer	Cédulie Goupil	1897	Saint-Lazare
MORIN, Anselme	Vitaline Lemieux	1892	Sainte-Claire
PELCHAT, Octave	Obéline Roy	1880	Saint-Charles
TANGUAY, Louis	Olive Gaulin	1864	Saint-Malachie

UN PRÉCIEUX OUTIL DE RECHERCHE

Le contrat de mariage

Pour le généalogiste et pour l'historien, le contrat de mariage constitue un précieux outil de recherche et de renseignements. Le contrat de mariage de l'ancêtre des Blais de Saint-Nazaire nous en apprend beaucoup sur les conditions matérielles des nouveaux époux, leur paroisse d'origine et surtout l'année où ils se sont établis dans notre paroisse.

Écrit dans le style ampoulé de l'époque, le contrat de mariage de Michel Blais recèle également quelques trésors linguistiques. On remarquera les vieux termes français : acquêts, conquêts, icelui, sieur, solenniser, doue.

7 janvier 1858

Par devant les notaires publics, dans et pour le Bas-Canada, résidents en la paroisse Sainte-Marie-de-Beauce.

Soussignés

Furent présents Sieur Michel Blais, cultivateur de Saint-Malachie, fils majeur de Sieur François Blais, cultivateur de Sainte-Marguerite, et de feu Dame Marceline Rémillard, ses père et mère stipulant pour lui en son nom d'une part, et Demoiselle Marie-Marguerite Meneux dite Châteauneuf, fille majeure de Sieur François Meneux dit Châteauneuf et de Dame Marie Jeanne Bêlanger, ses père et mère, du dit lieu Sainte-Marie, stipulant pour elle-même en son nom d'autre part, lesquelles parties de l'avis et du consentement de leurs parents et amis ci-après nommés ; savoir ; de la part du dit futur époux et du dit Sieur, son père, du dit Sieur Simon Mercier, son oncle, et du Sieur Godefroy Marcoux, son cousin. Et de la part de la dite future du dit Sieur son père, du Sieur François Meneux dit Châteauneuf, son frère et du Sieur Jean Bisson, son oncle et son parrain, ont reconnu et confessé avoir volontairement fait entre elles les traités, accords et conventions de mariage qui suivent, savoir :

Savoir que les dits futurs époux ont promis et promettent de prendre pour légitimes époux par nom et loi de mariage et icelui faire célébrer et solenniser en face de notre mère la Sainte Église Catholique le plus tôt que faire se pourra et aussitôt que l'une des parties en sera requise par l'autre. Seront les futurs époux uns et communs en tous leurs biens meubles, acquêts, conquêts immeubles et propres présents et futurs qu'ils ameublissent à l'effet de les faire entrer et tomber en leur future communauté, dérogeant et renonçant pour l'exécution de la présente clause à toutes coutumes à ce contraires et notamment à celle de Paris. Le futur époux a doué et doue la future épouse la somme de 50 dollars, argent courant de cette province.

René Blais : Archives familiales

Notre premier historien

Si notre paroisse a pu préserver une partie de son histoire, nous le devons à Jules-Adrien Kirouac, curé de Saint-Malachie de 1903 à 1910. Sa biographie est remarquable. Jules-Adrien Kirouac naquit à Saint-Sauveur le 21 janvier 1869. Il était le fils de l'ex-maire de Saint-Sauveur et avait un lien de parenté avec le frère Marie Victorin, père du Jardin botanique de Montréal.

Jules-Adrien Kirouac quitte le Canada le 27 septembre 1891 pour aller terminer ses études théologiques à Rome. Il est ordonné prêtre dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran par le cardinal Parocchi, vicaire de Léon XIII. Pendant son séjour à Rome, il voit le pape 14 fois et assiste à quatre béatifications, dont celle de Gérard Magella.

La maladie l'oblige à interrompre ses études et il entreprend un long voyage qui le mène jusqu'en terre sainte. Il revient au pays en 1894. L'état de sa santé ne lui permet pas d'accepter l'enseignement de la théologie, qui lui avait été offert à son retour. Jules-Adrien Kirouac est d'abord nommé vicaire à Charlesbourg, le 8 septembre 1894, puis à Saint-Jean-Deschaillons, le 1^{er} octobre 1897.

Après avoir occupé successivement les cures de Saint-Edmond-de-Stonham et de Saint-Zéphirin-de-Stadacona, l'abbé Kirouac est nommé curé de Saint-Malachie le 22 septembre 1903. Lors de son séjour à Saint-Malachie, il écrit l'histoire de cette paroisse et consacre un chapitre à la nôtre. Sept ans plus tard, le 22 août 1910, il accepte la cure de Sainte-Justine où son dynamisme et sa jovialité le font entrer dans la mémoire collective de l'endroit. Deux ans après son arrivée à Sainte-Justine, l'abbé Kirouac entreprend la construction de la deuxième église de cette paroisse, véritable petite cathédrale.

Le 12 mai 1935, à l'occasion de son jubilé, le vaillant pasteur est décoré par Pie XI de la médaille *Pro Ecclesia Pontifice*. Un an plus tard, le 23 mai 1936, il a la douleur de voir son église incendiée. Frappé au cœur par cette tragédie, l'abbé Kirouac prend sa retraite la même année. Il se retire à Saint-Damien, où il décède le 9 septembre 1945.



Jules-Adrien Kirouac

NOTES

- 1 Yves Hébert, *Au fil des ans*, Société historique de Bellechasse, automne 1998.
- 2 Charles Le Tellier, *Journal de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1857.
- 3 Ghislain Royer, *Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin*, 1992, p. 27.
- 4 *Ibid.*, p. 27.
- 5 Jules-Adrien Kirouac, *Histoire de la paroisse de Saint-Malachie*, 1909, p. 33.
- 6 Archives de la municipalité de Saint-Malachie.
- 7 Gilles Veilleux, *Saint-Benjamin, ses pionniers et leur histoire*, 1997, p. 40.
- 8 René Blais tenait cette information d'Eugène Marceau. Voir également *Saint-Nazaire information*, novembre 2000.
- 9 Wilfrid Roy, *Saint-Magloire de Bellechasse*, 1925, p. 22.
- 10 Alain Laberge et autres, *Histoire de la Côte-du-Sud*, 1993, p. 184.
- 11 René Blais, document manuscrit, 3 octobre 1988.
- 12 *Ibid.*
- 13 *Ibid.*
- 14 Wilfrid Roy, *op. cit.*, p. 28. Également, Charles Turgeon, premier colon à s'établir à Armagh, au printemps 1838, arrive avec pour tout bagage un sac de farine qu'il porte sur le dos.
- 15 Inventaire 1940, ministère des Affaires municipales, industrie et commerce. D'après Bertrand Fillion, les chevaux importés de l'Ouest canadien, insuffisamment dressés, étaient mal adaptés aux travaux de la ferme. Au siècle précédent, le cheval de race canadienne avait failli disparaître. À ce sujet, voir *Au fil des ans*, Société historique de Bellechasse, hiver 2001.
- 16 Comme les chevaux, les bœufs pouvaient être sujets à des réactions imprévisibles. Dans une entrevue réalisée le 14 février 2002, Gilbert Bruneau racontait qu'au cours de l'été 1940 ou 1941, l'attelage de la ferme familiale avait soudainement pris l'épouvante après avoir été piqué par des guêpes. La panique des malheureux bovidés avait été telle qu'ils avaient cherché à se réfugier au pas de course vers le fenil. Comme le foin était insuffisamment foulé, la charrette avait été immobilisée dans la porte de la grange. Gilbert Bruneau se rappelait qu'il avait fallu un après-midi de patient labeur pour dégager la charge.
- 17 *Ibid.*



Chapitre II

La vie religieuse





*Depuis un siècle, c'est autour de notre clocher
que s'est développée notre identité comme communauté distincte.*

Autour de notre clocher

Les origines du sentiment religieux sont aussi vieilles que l'humanité. Le besoin de se relier à quelques valeurs fondamentales, de refuser l'absurdité apparente de la condition humaine, de chercher une réponse à notre angoissante limite d'être mortel est à la base des plus grandes motivations et des plus belles réalisations de l'histoire de l'homme. Plus près de nous, le sentiment religieux a présidé à l'ouverture de notre paroisse. En effet, avec les années, c'est autour de notre clocher que s'est développée notre identité comme communauté distincte.

C'est précisément l'arrivée de notre premier curé, l'abbé Charles Auger, et l'ouverture des registres paroissiaux que nous commémorons avec cette monographie paroissiale. Voilà pourquoi nous accorderons une attention particulière à l'histoire de notre vie religieuse.

Lorsque la nouvelle paroisse se sépara de Saint-Malachie, la paroisse mère, au début du siècle, l'événement provoqua probablement des regrets, comme c'était souvent le cas lorsqu'une jeune paroisse décidait de s'affranchir du giron maternel et de fonder sa propre famille. Sans doute, les résidants de la paroisse mère se résignèrent-ils à se voir amputés d'une bonne partie de leur territoire, mais la nouvelle entité fut, semble-t-il, considérée par les plus âgés comme une portion de leur propre territoire pendant quelques décennies encore. Ainsi, les vieux disaient : « Il a neigé cette nuit dans les concessions¹. » À ce sujet, voici ce qu'écrivit Alain Laberge dans *Histoire de la Côte-du-Sud* :

Si la création d'une nouvelle paroisse est généralement une occasion de fête, elle a cependant pour effet d'enlever à la paroisse mère les éléments les plus productifs : les jeunes établis dans les concessions. De plus, elle ampute les revenus curiaux, souvent jugés nécessaires à la viabilité de la paroisse mère, et alourdit les charges financières des habitants de l'ancienne et de la nouvelle paroisse².



Abbé Pantaléon Bégin, quatrième curé de Saint-Malachie. Au printemps 1890, il obtient la permission de dire la messe une fois par mois au 4^e Rang.

TÉMOIGNAGE DE

L'ABBÉ JULES-ADRIEN KIROUAC

L'abbé Jules-Adrien Kirouac a raconté les débuts de notre communauté en s'appuyant sur une recherche bien documentée. De plus, témoin privilégié de cette époque, il a eu la chance de puiser aux sources orales, d'interroger les pionniers du temps, de recueillir leurs précieux souvenirs. Nous allons donc emprunter largement à ses écrits pour comprendre comment notre paroisse en est venue à se détacher du nid familial pour voler de ses propres ailes.

En 1884, des résidants du 3^e et du 4^e Rang s'adressèrent à l'archevêque de Québec pour obtenir la permission d'ériger une petite chapelle dans le 4^e Rang :

Il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux avaient à franchir une distance de plus de huit milles pour se

rendre à l'église de Saint-Malachie. Après avoir pesé le pour et le contre, il fut décidé par M^{gr} l'Archevêque de remettre à plus tard la construction d'une chapelle³.

Six ans plus tard, au printemps de 1890, l'abbé Pantaléon Bégin, curé de Saint-Malachie, toujours à la demande des résidants du 3^e et du 4^e Rang, obtint de M^{gr} Louis-Nazaire Bégin, administrateur du diocèse et coadjuteur du cardinal Taschereau, la permission de dire la messe une fois par mois au 4^e Rang.

LIEU DE LA PREMIÈRE MESSE

« La première messe fut dite dans la maison de monsieur Marceau, et dès lors, la mission fut placée sous le vocable de saint Nazaire, en l'honneur de M^{gr} Louis-Nazaire Bégin, administrateur du diocèse⁴. » Malheureuse omission de l'abbé Kirouac qui écrit pour ses contemporains et néglige de nous donner le prénom de ce « monsieur Marceau ». L'historien se console ici parce qu'un obstacle de ce genre

lui permet de faire étalage de son sérieux. Et le sérieux d'un historien, c'est de faire des recherches, de suggérer des réponses vraisemblables.

Nous avons d'abord écarté l'hypothèse que cette maison était celle d'Omer Marceau, puisque l'ancêtre des Marceau de notre paroisse ne devait se marier que le 16 février 1897. Par ailleurs, il n'avait que 15 ans en 1890 et ne résidait pas à Saint-Nazaire. Nous savons également que sa maison ne fut construite qu'en 1901 par la famille Louis Tanguay.

Toutefois, alors que la rédaction de ce chapitre était déjà très avancée, une rencontre purement fortuite avec Jacqueline Marceau allait permettre d'éclairer le passage jusque-là obscur de l'abbé Kirouac. Elle nous apprenait que sur le site de sa résidence existait déjà une vieille maison qui avait été démolie par son grand-père. Il est possible que cette vieille demeure ait été située de l'autre côté du chemin. Comme nos ancêtres récupéraient une partie de cet excellent bois qu'était l'épinette jaune, la phrase



Le 21 novembre 1893, la chapelle de la petite mission de Saint-Nazaire accueillait ses premiers fidèles. Le clocher date toutefois de 1905.

de l'abbé Kirouac prend tout son sens et la propriété de Jacqueline Marceau conserve tout son intérêt historique. De plus, l'information de l'abbé Kirouac semble confirmée par la tradition orale, notamment par les témoignages de la famille Marceau et d'Alberta Lachance.

L'abbé Kirouac nous apprend que la mission se tint plus tard dans l'école du 4^e Rang :

En 1892, les paroissiens qui résidaient dans le quatrième rang s'adressèrent, par l'entremise du curé de Saint-Malachie, à M^{re} Bégin pour bâtir une chapelle. Sa Grandeur, tenant compte de la distance de l'église de Saint-Malachie, où se trouvaient un très grand nombre des intéressés, et de la difficulté des chemins le printemps et l'automne, acquiesça à leur demande⁵.

Le curé de Saint-Malachie entreprit alors les démarches pour mener à bien la mission que lui avaient confiée ses ouailles. D'après l'abbé Kirouac, Joseph Jolin et Louis Tanguay participèrent activement à la construction. L'historien ne précise pas toutefois s'il s'agit de Louis Tanguay père ou fils. L'ancêtre des Tanguay de Saint-Nazaire avait à cette époque 50 ans.

Son fils, qui devait s'éteindre le 18 avril 1960, à l'âge vénérable de 94 ans, avait 28 ans. Il y a tout lieu de croire que les deux hommes étaient parmi les ouvriers de notre première église. D'après le témoignage d'Adélarde Bruneau, dit le grand Dollard, recueilli le 19 juin 1975, Abraham Pelchat aurait lui aussi participé aux travaux en équarissant bénévolement les pièces de bois.

BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE

Les travaux allèrent rondement, et le 21 novembre 1893, la chapelle et la petite sacristie étaient prêtes à accueillir les nouveaux fidèles. L'abbé Fidel Morissette, curé de Saint-Anselme, avait été délégué par M^{re} Bégin pour bénir le modeste temple. Pour bien marquer la solennité du moment, les abbés Arthur Gouin de Saint-Léon, Wilbrod Hilaire Couture de Sainte-Claire, John O'Farrell de Saint-Édouard-de-Frampton et Pantaléon Bégin de Saint-Malachie participèrent à la célébration de la messe.

L'abbé Bégin desservit la mission jusqu'à l'automne 1895, époque où il fut nommé curé de Sainte-Brigitte-de-Laval. Son successeur, le révérend Joseph-Honoré Fréchette, continua la mission entreprise par

son prédécesseur en venant dire la messe une fois par mois. Jusqu'en 1898, la mission avait lieu le premier lundi du mois ; le missionnaire se rendait généralement sur place le dimanche après-midi, chantait les vêpres et entendait les confessions. Le lendemain, il entendait de nouveau les confessions et célébrait la messe.

ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE

« En 1898, plusieurs intéressés de la mission de Saint-Nazaire manifestèrent le désir d'avoir l'office le dimanche, afin de s'exempter de se rendre à l'église de Saint-Malachie dans les mauvais chemins du printemps⁶. » Le 11 avril de la même année, M^{re} Bégin s'adressait au curé de Saint-Malachie :

Cher monsieur,

Il y a déjà quelque temps que monsieur Paul Dubé, curé de Sainte-Émilie-de-Lotbinière, songe à quitter sa paroisse pour se contenter d'un peu de ministère qui comporterait moins de responsabilité.

Je lui ai proposé de se retirer au couvent de Saint-Damien où il pensionnerait, et de desservir la fameuse (sic) mission de Saint-Nazaire. Les gens viendraient, chacun leur tour, le chercher à Saint-Damien, le samedi et la veille des fêtes, et il irait faire les offices ordinaires et la prédication du dimanche.

Le bon monsieur Dubé ne demande d'autre rémunération que le paiement de sa pension à Saint-Damien, laquelle serait d'environ 120 \$ par année.

Il semble qu'avec la dîme et la capitation des gens de Saint-Nazaire, en y ajoutant un peu du revenu des bancs, il y aurait moyen de réaliser les vœux de monsieur Dubé.

Voyez les gens de Saint-Nazaire et dites-leur que, s'ils sont assez généreux pour payer la pension d'un prêtre et aller le chercher à son domicile toutes les semaines, il y aurait peut-être possibilité de les faire desservir régulièrement pour tous les offices ordinaires de l'Église.

Voyez donc cela le plus tôt possible et donnez-nous des informations exactes et consciencieuses (sic). Notre vénéré Cardinal affaiblit graduellement. Il peut encore vivre quelques jours d'après l'opinion des médecins. Priez pour lui et pour votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

L.-N. Archevêque de Cyrène⁷

Étrangement, deux semaines plus tard, le 28 avril, l'archevêque de Québec écrivait de nouveau au révérend Fréchette, faisant apparemment abstraction de sa lettre précédente et répétant les termes de l'entente qu'il avait proposée aux gens de notre paroisse. L'archevêque rappelait toutefois dans sa missive qu'il allait agir selon « que les circonstances ou son bon plaisir (sic) l'exigeront⁸ ».

Trois semaines plus tard, le curé de Sainte-Émilie-de-Lotbinière écrivait ce qui suit au curé de Saint-Malachie :

*Rév. J.-H. Fréchette,
Curé de Saint-Malachie
Cher monsieur le curé,*

Ma santé ne me permet pas de continuer le saint ministère de Sainte-Émilie. Monseigneur m'a demandé si je consentirais à me charger de la petite desserte de Saint-Nazaire et je lui ai répondu affirmativement. Je vais me rendre à l'orphelinat de Saint-Damien, ma nouvelle résidence, vers le 31 de ce mois, et je pourrai faire l'office à Saint-Nazaire le premier dimanche de juin. Ces braves gens demeurent vos paroissiens et ceux de monsieur Gouin, puisqu'ils devront s'adresser à vous deux pour les baptêmes, mariages et sépultures, etc., et que devant bientôt me rendre à mon nouveau poste, je pourrai leur donner la messe, dimanche prochain. J'ai écrit à monsieur France Leclerc, qui ne manquera pas, sans doute, de leur communiquer cette nouvelle. Je lui ai dit de m'envoyer chercher à Saint-Damien. S'il y a des chantres, nous chanterons la grand-messe et les vêpres. Je recevrai avec plaisir tous les renseignements que vous voudrez me donner. Je suis heureux de retourner avec mes anciens paroissiens de Standon dans un endroit dont l'importance devient de plus en plus considérable.

*Votre tout dévoué,
Paul Dubé⁹, ptre*

Lettre du 24 décembre 1898

La lecture attentive de la correspondance de l'époque entre M^{sr} Bégin et les curés concernés nous permet de supposer qu'une certaine confusion a pu régner après l'arrivée du nouveau missionnaire, puisque la petite mission fut, à partir de ce moment, sous

la juridiction de trois prêtres : le curé de Saint-Malachie, le curé de Saint-Léon et l'abbé Dubé, ce dernier en préretraite à Saint-Damien. Dans la lettre qu'il adresse au curé de Saint-Malachie, la veille de Noël 1898, l'archevêque cherche à clarifier le rôle de chacun :

Bien cher Monsieur,

Je crois devoir régler de suite ce qui concerne la mission de Saint-Nazaire dans ses rapports avec les paroissiens de Standon et de Saint-Malachie. Cette mission n'a ni existence canonique ni existence civile ; elle est desservie temporairement par le rév. M. Paul Dubé, à la condition que les gens de la mission payeront à même les revenus de leur dîme, capitation et bancs, la pension de ce desservant, ses frais de transport de Saint-Damien à Saint-Nazaire, les dimanches et fêtes, ainsi que les frais du culte.

S'il y a un résidu, il servira à la caisse de la mission. Le desservant est tenu de chanter messe et vêpres, d'entendre les confessions des paroissiens qui se présenteront à Saint-Nazaire, lorsqu'il y est pour les offices, et de faire la prédication. Pour tout le reste, les habitants de Saint-Nazaire continueront d'être, comme par le passé, vos paroissiens de Standon ou de Saint-Malachie selon l'endroit où ils demeurent. Vous devez : 1° Faire la quête de l'Enfant-Jésus, dont le revenu sera pour vous-même dans la partie qui appartient à votre paroisse, visiter les écoles, réunir les enfants de cette mission à ceux de votre paroisse pour le catéchisme de première communion. 2° Confesser et administrer les malades de cette paroisse. Cependant, si l'on vient chercher M. Paul Dubé pour quelque malade lorsqu'il est à la maison, il devra y aller et donner les secours de la religion. Les baptêmes, mariages et sépultures devront se faire non pas à Saint-Nazaire, mais à Standon ou à Saint-Malachie suivant le cas, et le casuel appartient au curé dans la paroisse duquel se font ces mariages et sépultures. Quant à leur devoir pascal, les paroissiens de Saint-Nazaire pourront, en 1899, l'accomplir à la chapelle de la mission ; je verrai ce qu'il y aura à faire pour les années subséquentes.

Votre tout dévoué en Notre Seigneur,

L.-N., Archevêque de Québec¹⁰

UN MOMENT SOLENNEL ET ÉMOUVANT

Louis Tanguay père a 66 ans lorsqu'il est chargé de lire la lettre d'adieu adressée à l'abbé Auger lors de son départ. À l'époque, il est considéré comme un ancien, mais il est aussi un vieillard, qui décédera six ans plus tard. Nous pouvons facilement imaginer sa voix tremblotante d'émotion en ce moment solennel. Peut-être se remémore-t-il avec nostalgie sa vie de pionnier alors qu'il a participé, deux décennies auparavant, à la construction de la petite chapelle qui allait devenir notre première église.

Monsieur le curé,

C'est avec une émotion facile à comprendre mais bien difficile à exprimer que je viens, au nom de tous les paroissiens de Saint-Nazaire, vous offrir notre dernier adieu. Vous nous quittez après sept années passées au milieu de nous ; années de travail et de dévouement qui sont terminées, hélas ! Mais qui resteront gravées dans notre mémoire. Les étrangers eux-mêmes ont pu admirer le développement rapide, le progrès qui s'est fait dans notre paroisse, grâce à votre initiative et à votre zèle infatigable.

Vous n'avez épargné ni votre temps, ni votre argent pour embellir votre village ; vous laissez ici des monuments qui rappelleront votre mémoire. Que de fois, Monsieur le Curé, on vous a vu parcourir des paroisses étrangères où vous alliez demander du secours pour l'organisation de votre paroisse ! Que de fois on vous a vu à la tête des corvées, encourageant et stimulant par votre présence les colons au travail !

Aujourd'hui, grâce à vous, nous avons une belle chapelle, un beau presbytère, qui font honneur non seulement à la paroisse mais encore à tout le comté, et cela sans redevance.

Après avoir joui de votre présence pendant sept ans, la voix de notre archevêque vous appelle pour exercer ailleurs, dans une paroisse plus importante, le saint ministère.

C'est avec peine que nous avons appris votre départ.

Il y a dans la vie des jours de joie et des jours de tristesse.

Le jour qui vous donnait à nous comme pasteur, au mois d'octobre 1901, était rayonnant d'allégresse et d'espérance. Celui qui vous enlève d'au milieu de nous nous jette tous dans un deuil aussi profond que sincère. C'est entre ces deux dates mémorables que s'est déroulée, dans la tranquillité et la paix, cette série d'œuvres admirables qui ont pour but la gloire de Dieu, le bien des âmes et la prospérité temporelle et spirituelle de la paroisse de Saint-Nazaire.

Dès votre arrivée dans cette paroisse, vous vous êtes fait tout à tous. Et nous le savons, Monsieur le Curé, c'est, après Dieu à votre parole pleine de lumière et d'onction que sont dus ces heureux résultats.

En présence de toutes ces œuvres qui portent le cachet de notre travail et de votre jugement toujours sûr, nous aimons à vous exprimer notre gratitude. Nous voudrions, en vous disant toute notre reconnaissance et notre attachement, adoucir la douleur de la séparation qui approche.

En terminant, Monsieur le Curé, permettez-moi de vous offrir, au nom de vos chers paroissiens, l'humble cadeau qui vous est destiné et que vont vous présenter des cœurs unis.

Daignez l'accepter comme un faible témoignage de notre respectueuse affection et profonde reconnaissance.

Source : Jules-Adrien Kirouac, *Histoire de la paroisse de Saint-Malachie*, p. 179-180.

ÉRECTION CANONIQUE

Louis-Nazaire Bégin, cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine du titre de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, Archevêque de Québec.

À tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que, vu :

- 1) La requête, en date du vingt-neuvième jour de mai mil neuf cent vingt-trois, à nous présentée au nom de la part de la majorité des francs-tenanciers d'une partie y désignée du canton de Buckland, comté de Dorchester, district de Beauce, la dite requête demandant que l'érection de la dite partie du dit canton en paroisse canonique pour les raisons y énoncées ;
- 2) Notre commission, en date du trentième jour de mai mil neuf cent vingt-trois, chargeant le révérend monsieur Alfred Dupont, curé de Saint-Damien, de se transporter sur les lieux après avis préalable, de vérifier les allégations de la requête et d'en dresser un procès-verbal de *commodo et incommodo* ;
- 3) Les certificats signés des sieurs Donat Audet, Armand Lachance et Édouard Leblond, d'un avis lu publiquement et affiché, les dimanches dix et dix-sept juin mil neuf cent vingt-trois, à la porte des églises de Saint-Nazaire et de Saint-Léon-de-Standon, ainsi qu'à la maison du sieur Eugène Beaudoin, située dans la partie de Saint-Léon-de-Standon à inclure dans la nouvelle paroisse de Saint-Nazaire, et aussi, le dimanche dix juin, même année, à l'école située dans la paroisse de Saint-Malachie à inclure dans la nouvelle paroisse, le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la dite requête à une assemblée pour le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent vingt-trois, à dix heures du matin, près de l'église de Saint-Nazaire ;
- 4) Le procès-verbal de *commodo et incommodo* du dit révérend monsieur Alfred Dupont, constatant et vérifiant les faits énoncés dans la requête ;
- 5) L'opposition des francs-tenanciers de la partie de Saint-Malachie dont la requête demande l'annexion à la nouvelle paroisse de Saint-Nazaire ;
- 6) La nécessité d'annexer au territoire actuel de Saint-Nazaire, pour en faire une paroisse viable et convenable, une partie de chacune des paroisses de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Standon, annexion qui nous apparaît d'ailleurs tout à fait rationnelle ;

En conséquence, après avoir pris l'avis du Chapitre et celui de messieurs les curés des paroisses de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Standon, nous avons érigé et érigeons par les présentes, en titre de cure et paroisse amovible, sous l'invocation de saint Nazaire, martyr, dont la fête se célèbre le 12 juin, la dite partie du canton de Buckland, comprenant une étendue de territoire d'environ six à sept milles de front par cinq milles de profondeur, bornée comme suit, savoir :

Au nord-est : partie par la ligne qui sépare les lots vingt et un (21), vingt-deux (22), vingt-trois (23), et vingt-quatre (24) du rang III ; des lots vingt et un (21), vingt-deux (22), vingt-trois (23), et vingt-quatre (24) du rang IV ; partie par la ligne qui sépare les lots vingt-cinq (25), vingt-six (26), vingt-sept (27) et vingt-huit (28) du rang IV des lots vingt-cinq (25), vingt-six (26), vingt-sept (27) et vingt-huit (28) du rang V, partie par la ligne qui sépare les lots de vingt-neuf (29) à quarante (40) inclusivement du rang VI des lots de vingt-neuf (29) inclusivement à quarante (40) inclusivement.

Au sud-est, partie par la ligne qui sépare le canton Buckland du canton de Standon, du rang VI inclusivement au rang III inclusivement ; partie par la ligne qui sépare la subdivision cent quatre-vingt-treize (193) du lot trente-neuf (39), rang II, des subdivisions cent quatre-vingt-quatorze (194) et cent quatre-vingt-quinze (195), mêmes lot et rang ;

Au sud-est : partie par la ligne qui sépare les subdivisions deux cent deux (202), deux cent trois (203), et deux cent quatre (204) du lot quarante (40) ainsi que la subdivision deux cent un (201) du lot trente-neuf (39), des subdivisions cent quatre-vingt-seize (196) et cent quatre-vingt-dix-huit (198) du lot quarante (40) ainsi que cent quatre-vingt-quinze (195) du lot trente-neuf (39), rang II ; partie qui sépare le canton Buckland du canton Frampton ; partie qui sépare le rang II du rang III, canton Buckland, depuis le lot vingt-six (26) inclusivement jusqu'au lot vingt et un (21) inclusivement ;

Au nord-ouest : partie par la ligne qui sépare le lot vingt-six (26) du lot vingt-sept (27), rang II ; partie par la ligne qui sépare le lot vingt (20) du lot vingt et un (21), rang III, partie qui sépare le lot vingt-quatre (24) du lot vingt-cinq (25), rang IV ; partie par la ligne qui sépare le lot vingt-huit (28) du lot vingt-neuf (29) dans chacun des rangs V et VI.

Et nous avons réglé et réglons par les présentes ce qui suit relativement aux paroissiens de langue anglaise de Saint-Malachie désormais compris dans la paroisse de Saint-Nazaire :

- 1) Nous leur permettons, ainsi qu'aux membres de leur famille qui vivent avec eux, de continuer à s'acquitter de leurs devoirs de religion à Saint-Malachie, où le service religieux se fait en français et en anglais ;
- 2) Ceux qui bénéficieront de ce privilège paieront à l'église et au curé de Saint-Malachie les dîme, capitation, répartition et autres redevances ;
- 3) Cet état de choses durera, pour chacun, ainsi que pour les membres de sa famille qui vivent avec lui, aussi longtemps qu'il sera personnellement propriétaire de la terre ou de l'emplacement où il réside actuellement, dans la dite partie de Saint-Malachie maintenant comprise dans la paroisse de Saint-Nazaire.

Pour être la dite cure et paroisse de Saint-Nazaire entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge pour les clergés et desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer les dîmes et oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Sera notre présent décret lu et publié au prône, à la messe paroissiale, dans les églises de Saint-Nazaire, de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Standon, les deux premiers dimanches après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contresing de notre secrétaire, le seizième jour de mai mil neuf cent vingt-quatre.

Louis-N. Card-Bégin, arch. de Québec

RÉPONSE DE L'ABBÉ CHARLES AUGER

Mes bons amis,

Je vous remercie de tout cœur de la marque de délicatesse et d'affection que vous me donnez à l'occasion de mon départ. Les pensées et les sentiments que vous exprimez dans votre magnifique adresse me touchent profondément. Il y a sept ans à peine, je fus envoyé au milieu de vous. Grâce à votre zèle et à votre dévouement, j'ai réussi à organiser cette nouvelle paroisse sous le vocable de saint Nazaire, qui est en même temps le patron de notre vénéré archevêque. Je ne l'oublie point, car je n'ai pas été seul pour entreprendre et exécuter ces travaux, et c'est ce qui en a assuré le succès. J'ai toujours été soutenu par votre bienveillante coopération, toujours aidé de vos ressources qui ne m'ont jamais fait défaut, de la part du pauvre comme de ceux qui ont été plus favorisés de la fortune.

Nous avons fait ensemble des œuvres durables qui ont étonné les paroisses voisines. Aujourd'hui, la voix de notre digne archevêque, qui gouverne si sagement l'Église de Québec, m'appelle ailleurs pour exercer le saint ministère, et je ne puis qu'incliner le front devant ses ordres vénérables.

Aussi est-ce avec un légitime orgueil que je remets presque sans dette, entre les mains de celui qui sera désormais votre pasteur, cette bonne et belle paroisse. Oui, mes chers amis, mon cœur en ce moment sent le besoin de se livrer tout à vous en rappelant le souvenir des jours heureux mais trop courts que j'ai passés au milieu de vous, et vous accepterez de bon cœur, je l'espère, cette expansion d'affection, dernier tribut de mon amour et de ma gratitude.

Loin de moi la pensée de me glorifier de quoi que ce soit, parce que je sens bien le poids de ma nullité et je rapporte à Dieu le peu de bien que j'ai pu faire ici. Cependant il me plait d'espérer que, malgré mon insuffisance, mon passage au milieu de vous laissera au moins un petit souvenir.

Quoique j'éprouve en ce moment un sentiment de tristesse parce que je dois me séparer de vous, cependant, pleinement soumis aux desseins de la Providence, je cède sans l'ombre d'un murmure ma place au nouveau curé qui viendra au milieu de vous. En lui, vous trouverez sans doute les vertus et les talents qui m'ont manqué ; par son zèle il opérera ce que j'avais désiré faire. Et vous surtout, chers enfants, soyez toujours dociles à la voix de votre curé ; vous saurez apprécier, comme je l'espère, ses bons conseils. De cette manière, mon départ tournera à votre profit ; bien plus, il sera pour vous un gage de meilleur avenir. Mais d'une autre part, souvenez-vous que, si votre nouveau curé possède des qualités dont je me sens dépourvu, il ne pourra jamais néanmoins avoir un plus ardent désir de votre bien.

Il est vrai que je serai séparé de vous par la distance, mais soyez certains que je serai au milieu de vous par l'esprit et le cœur. Nous serons liés par le plus fort des liens, la prière réciproque que, tous les matins et soirs, nous enverrons au ciel, animés par de profonds sentiments de reconnaissance et d'amour.

Il est donc vrai, hélas ! que mon séjour si heureux au milieu de vous va prendre fin. Mais ni le temps ni l'espace ne pourront briser les liens qui nous unissent ; j'aimerai à vous suivre par la pensée dans vos belles réunions religieuses et vous accompagner de mes ferventes prières. Je n'oublierai jamais cette paroisse ; je demanderai souvent à Dieu qu'elle conserve toujours sa foi et demeure toujours fidèle à ses pratiques religieuses. Je demanderai par l'intercession de votre patron saint Nazaire de conserver en vous le véritable amour envers Dieu, ainsi que votre respect pour vos prêtres ; par là vous serez heureux.

J'ose espérer que vous continuerez à prier pour moi afin que ma carrière soit toujours digne d'un ministre de la paix et de dévouement. Encore une fois merci, mes bons amis, et croyez à l'assurance de mon souvenir éternel ; je suis forcé de vous quitter, mais je vous dis au revoir.

Source : Jules-Adrien Kirouac, *Histoire de la paroisse de Saint-Malachie*, p. 180-181.



INSTABILITÉ DE LA MISSION

Entre le printemps de 1898 et l'arrivée de notre premier curé résidant, le 1^{er} septembre 1902, pas moins de cinq missionnaires se relayèrent pour assurer le secours de la religion à nos ancêtres. L'abbé Dubé eut pour successeur l'abbé François-Ph. Lamontagne, qui demeurait au couvent de Saint-Damien.

Le révérend Odilon Dupuis qui, d'après l'abbé Kirouac, portait beaucoup d'intérêt à la petite mission, fit des démarches pour obtenir du gouvernement du temps les subsides nécessaires pour ouvrir une route dans le 5^e Rang, ce qui aurait abrégé la distance entre Saint-Damien et notre paroisse. Cependant, devant l'opposition des élus municipaux de la paroisse mère, le projet échoua.

Voici comment l'abbé Kirouac, diplomatiquement, explique le *veto* du conseil municipal de Saint-Malachie de l'époque :

Les gens du conseil auraient été heureux (sic) d'acquiescer à la demande du missionnaire de Saint-Nazaire, mais il leur était impossible d'accorder une route dans le cinquième rang, étant donné qu'il y avait déjà un chemin parallèle et à peu de distance ; de plus, les gens de Saint-Nazaire auraient eu deux routes de front à entretenir ¹¹.

Bien que l'abbé Kirouac choisisse soigneusement ses mots, ce passage est éclairant. On perçoit nettement ici que les intérêts de la petite mission et de la paroisse mère n'allaient pas dans le même sens. Comment nos pionniers réagirent-ils à cette obstruction ? Nous l'ignorons, mais nul doute que la conclusion devait commencer à s'imposer. De telles divergences ne pouvaient qu'accentuer l'inévitable rupture qui allait se produire quelques années plus tard.

CHARLES AUGER :**DERNIER MISSIONNAIRE ET PREMIER CURÉ**

En 1901, Charles Auger œuvrait dans notre paroisse comme missionnaire. Un an plus tard, le 1^{er} septembre 1902, il entra dans notre histoire à titre de premier curé. De nos jours, avec la baisse de la ferveur religieuse, il est difficile, surtout pour les gens de la jeune génération, de se représenter l'importance du moment. Mais pour nos ancêtres, ce jour constitua sans doute une fête mémorable. Voyons pourquoi.

Le curé : véritable homme-orchestre

Il faut d'abord se rappeler qu'à cette époque le curé était un des rares hommes instruits de la paroisse. Aussi, nos gens le consultaient-ils pour toutes sortes de motifs qui n'avaient rien à voir avec sa mission traditionnelle. Les notes du cahier de prênes du mois d'avril 1903 nous en apprennent beaucoup sur l'imposante responsabilité de notre premier curé :

Je prie les paroissiens cette semaine de ne venir au presbytère que pour des affaires pressantes (pour les malades). Vous savez quelle semaine d'ouvrage et de fatigue se présente ; surtout lorsqu'il n'y a pas de be-deau, [et que] le curé est obligé de tout faire et de tout préparer. À l'avenir, toutes les affaires se feront à la sacristie, le dimanche également après l'office, afin de conserver un peu le presbytère propre, à cette saison, il y a beaucoup de boue. Ensuite ne pas oublier que ce n'est pas une salle publique ; seulement ceux qui ont affaire, une fois l'affaire faite, c'est de s'en aller. Tous les dimanches, jamais d'affaires au presbytère, seulement pour les malades. J'ai vu M. Métivier pour les réparations de la chapelle. On fera une assemblée après l'office à ce sujet. Tous les enfants et les femmes devront sortir, les hommes devront rester ¹².

Ces multiples recommandations d'un prône du dimanche parmi tant d'autres nous montrent que le curé n'agissait pas seulement comme le médecin des âmes mais également comme médecin des corps. Bref, sa charge était très lourde. Mais elle s'avérait, à cette époque des pionniers, indispensable, et sans doute valorisante :

Le curé connaît tout le monde et tout le monde le connaît. Il a ses humeurs et tous le savent. Il parle longtemps et on dort pendant le sermon. C'est un homme habillé en noir. Il est à la fois sévère et bon, généreux et haïssable. Les paroissiens s'identifient à lui. Ils ont en face de lui une attitude correcte. Ils le jugent, mais ils ne le rejettent pas. Ils l'acceptent tel qu'il est, mais ils savent bien que lui aussi a besoin d'être sauvé ¹³.

UNE PERSONNALITÉ IMPOSANTE

Si le dynamisme et la force de caractère constituaient les qualités requises pour devenir prêtre pionnier, Charles Auger semble avoir été de cette trempe d'homme. Doué d'une physionomie agréable,

il présente incontestablement, sur les photos que nous avons de lui, le physique d'un homme d'action.

Ses réalisations, pendant les six années où il fut notre curé, témoignent avec éloquence de ses qualités de pionnier. Ainsi, nous lui devons la construction d'une école — résidence actuelle de Jean-Charles St-Louis — ainsi que la construction de notre presbytère et de deux autres résidences. Son dynamisme, son énergie et sa volonté d'aller de l'avant sont palpables dans ses notes de prêches de ce dimanche de décembre 1902, quelques mois seulement après son arrivée : « Que les chantes et toutes les personnes de bonne volonté s'efforcent de bien préparer le chant pour les offices de la messe de minuit et de Noël. Je suis bien content de ma visite dans la paroisse de Sainte-Claire, malgré le mauvais temps et le froid!¹⁴. »

TÉMOIGNAGE DE L'ABBÉ KIROUAC

Le curé Kirouac, dont le dynamisme était également proverbial, en dépit d'une santé fragile, fut impressionné par l'ardeur de notre premier curé :

Le jeune curé, plein de zèle pour assurer le succès et le développement de sa nouvelle mission, se mit généreusement à l'œuvre. Il parcourut au-delà de quinze paroisses, prêchant, demandant l'aumône, et gagnant toujours la sympathie de tous ses auditeurs par sa parole si suave et si féconde. Il revint auprès des siens avec la jolie somme de 3 000 \$. Il fit construire un beau presbytère à deux étages avec une cuisine de vingt-six pieds. Il fit faire ces travaux à la journée et en surveilla lui-même l'exécution. En 1905, il fit des additions importantes à la nouvelle chapelle, surtout un nouveau clocher, très délicat et bien en harmonie avec les proportions de l'édifice ; puis il fit finir l'intérieur de la chapelle. L'entreprise fut confiée à MM. Mérivier et fils de Saint-Damien, au coût de 2 500 \$¹⁵.



Notre presbytère à l'époque du curé Alphonse Legendre en 1921



Louis-Nazaire Bégin

Lettre de l'archevêque Louis-Nazaire Bégin sur l'intempérance

Par la grâce de Dieu et du Siège apostolique

Archevêque de Québec

Aux fidèles de la paroisse de Saint-Nazaire, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur

Nos très chers frères

Nous apprenons avec douleur que dans la nouvelle et lointaine paroisse de Saint-Nazaire, récemment favorisée d'un prêtre résidant, le premier ennemi qui s'est dressé devant le zèle de votre pasteur, c'est le démon de l'intempérance et de l'ivrognerie. Déjà installé depuis de nombreuses années dans cette partie reculée (sic) du canton de Buckland, ce terrible ennemi du salut du genre humain, cet adversaire de Notre Seigneur Jésus Christ, ce perturbateur de la paix des familles, ce dissipateur du bien des enfants, en un mot, ce démoralisateur infâme, a réussi à s'implanter dans le cœur d'un grand nombre dont il se plaît à perdre les âmes et empoisonner l'existence. Ah ! Nos Très Chers Frères, vous devez fuir ce monstre infernal ; car si vous ne le fuyez, il vous piquera de son dard venimeux, il inoculera dans vos veines le poison fatal qui donnera la mort à vos âmes, détruisant en même temps vos forces corporelles et portant ses ravages tout autour de vous, dans vos familles qu'il réduit à la misère, dans vos biens qu'il dissipe avec une étonnante rapidité et jusque dans vos enfants scandalisés par vos mauvais exemples et dont plusieurs emporteront en naissant le germe empoisonné.

L'intempérance étouffe la raison et ne laisse plus à l'homme que les instincts de la brute. C'est la ruine de la fortune et de la santé, le désespoir des familles, la perte de l'âme. C'est l'intempérance qui remplit l'asile des aliénés, c'est elle qui promène les ravages d'une mort prématurée ; c'est elle encore qui fait commettre les crimes les plus affreux, des meurtres épouvantables, comme ceux que racontent les journaux à sensation. C'est donc une faute extrêmement grave de s'enivrer, de s'exposer à tomber dans cette faute, et il faut, à tout prix, éviter les occasions de s'enivrer, la compagnie de personnes adonnées à la boisson, les maisons où l'on est exposé à tomber. Si la boisson donnait la mort inévitablement, en boiriez-vous ? Elle peut donner la mort à votre âme et vous ne vous inquiétez pas ! Quelle inconséquence et quelle aberration !

Depuis son arrivée parmi vous, votre pasteur s'est élevé contre le désordre et l'intempérance qui malheureusement règnent en votre paroisse. Il vous en a signalé les dangers, montré les funestes conséquences et il vous a conjuré au nom de Dieu et du salut de vos âmes de renoncer à cette habitude perverse et à éloigner par tous les moyens les occasions de retomber dans ce triste et lamentable péché qui vous déshonore et vous ruine spirituellement et corporellement. Il n'a fait que remplir son devoir et, s'il ne l'eût pas rempli, au tribunal de Dieu, au jour du jugement, il eût eu un compte redoutable à rendre de vos âmes qu'il aurait laissées se perdre par sa pusillanimité et son silence. Nous l'encourageons à continuer cette campagne et vous, Nos Très Chers Frères, secondez-le dans l'accomplissement de ce grave devoir de sa charge pastorale. Sans doute, Nos Très Chers Frères, votre curé se fera toujours un devoir de promouvoir les intérêts temporels de sa paroisse, de travailler de toutes ses forces à développer vos ressources, à améliorer votre sort, tant au point de vue de vos intérêts corporels, comme ce qui concerne la santé publique, qu'au point de vue de vos avantages financiers ou autres, comme par exemple la confection des chemins, l'ouverture des routes, le maintien du bon ordre et de la paix. Mais avant tout, il est le gardien de la moralité publique et c'est avec autorité qu'il tonne contre le vice dégradant de l'intempérance et de l'ivrognerie.

Ce démon de l'intempérance, Nos Très Chers Frères, a des complices dans votre paroisse. Ce sont ceux auxquels il suggère de neutraliser l'action bienfaisante et salutaire du prêtre, en vendant en cachette, en continuant sans licence le commerce des boissons enivrantes au sein de vos religieuses familles ; ce sont encore ceux qui ont la malheureuse passion de l'intempérance et qui protègent autant que possible les trafiquants sans licence ; ce sont ceux qui sans respect pour la sobriété des jeunes gens ou sans tenir compte de la faiblesse des ivrognes se font les colporteurs des boissons et profitent de chaque voyage qu'ils font pour colporter et distribuer ensuite de nombreux flacons de cette liqueur enivrante et empoisonnée. Tous ces gens sont des complices du démon, des agents de l'enfer, qui entraînent dans les abîmes les âmes rachetées au prix du sang de Notre Seigneur Jésus Christ. Malheur à tous ces agents, malheur aux vendeurs, malheur à ceux qui les protègent et les favorisent, malheur aux colporteurs et aux distributeurs de flacons : ils amassent sur leurs têtes les charbons ardents de la colère de Dieu et sa main vengeresse s'appesantira tôt ou tard sur eux.

Nous avons confiance, Nos Très Chers Frères, que, fidèles aux directives données par votre curé, et que nous vous renouvelons, vous serez désormais sévères vis-à-vis les débiteurs de boissons sans licence, et que vous serez fermes et courageux dans la lutte à leur faire et que vous ne manquerez pas de dénoncer les coupables et de les poursuivre sans trêve ni merci ! C'est à ce prix que la victoire sera durable et méritera d'être couronnée par Dieu qui fera régner parmi vous, pour le bonheur de tous, la belle vertu de la tempérance qui relève, ennoblit, perfectionne, enrichit la paroisse comme les individus, tandis que l'ivrognerie les rabaisse, les dégrade en les faisant descendre dans le bourbier du vice et dans l'abîme de toutes les misères !

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contrescand de notre Secrétaire, le dix-sept novembre 1902.

L.-N. Arch. de Québec

Par mandement de Monseigneur

Eug. C. Laflamme, prêtre

TAPAGE DANS LA PETITE PAROISSE

Un des sujets de récrimination qui revenait le plus souvent dans les cahiers de prônes était le désordre public. Un an après son arrivée à titre de curé, au mois d'octobre 1903, l'abbé Charles Auger y notait son intention de parler « des désordres, etc., des jeunes gens ». Pendant plusieurs années, la tiédeur religieuse, le tapage, l'alcool, les méfaits publics constituèrent une source de préoccupation constante pour nos curés. En voici pour preuves quelques extraits de sermons :

Novembre 1902 : « Je remarque ici qu'il ne se fait pas d'adoration de grâce ou presque pas. À l'heure d'adoration, il n'y a presque personne, de même à la messe le matin ; les gens ne viennent même pas aux messes qu'ils font recommander. »

Décembre 1904 : « Éviter tout désordre. L'église chauffera la veille. »

Avril 1905 : « Le temps de Pâques est terminé ce matin, il y en a cinq qui n'ont pas fait leurs Pâques dans cette paroisse, c'est bien triste, ça attire les malédictions de Dieu sur la paroisse. »

Juillet 1906 : « Des jeunes gens se sont permis encore dimanche dernier de faire du tapage, se sont chicanés, toujours les mêmes, encore pour la boisson, après notre belle retraite sur la tempérance. »

Février 1907 : « Que personne ne s'approche des sacrements sans avoir tout payé ce qu'il doit à l'église ou au curé, je les enverrai immédiatement. »

Décembre 1907 : « Ne pas prendre de boisson pendant les fêtes et surtout le jour de l'An. »

27 février 1916 : « J'espère qu'on voudra bien faire attention, dans les familles où il y a des personnes qui sont exposées à faire des excès, à ne pas scandaliser ces petits qui auront l'œil ouvert sur vous pour voir si leur prière a été exaucée. La première précaution à prendre est de ne pas faire de provision. »

29 juillet 1917 : « Prions afin de compenser pour tout le mal qui se fait dans notre paroisse. »

24 décembre 1919 : « Dans l'église, que personne ne soit une cause de distraction ou de scandale pour les autres. »

18 décembre 1921 : « Évitez les désordres à Noël et pendant les fêtes. Commencez l'année saintement si vous voulez que le bon Dieu vous accorde une bonne et sainte année. »



Les premiers syndics : Nazaire Jolin, Louis Tanguay père et Pierre Lachance

LES PREMIERS SYNDICS

Les premiers syndics de la jeune paroisse furent Nazaire Jolin, Louis Tanguay père et Pierre Lachance. Dans une entrevue réalisée en 1975, Ernest Jolin racontait que les trois hommes avaient participé au transport des bancs de la petite église, qui, semble-t-il, provenaient de Saint-Gervais. Nazaire Jolin, qui était le père d'Ernest, avait également fait don d'une vache au nouveau curé, ce qui en dit long sur le dénuement du jeune prêtre.

LE PREMIER CIMETIÈRE

Homme d'action, le curé Charles Auger ne se perdait pas en paroles inutiles. Aussi, la seule mention qu'il fait de notre premier cimetière, en date de juin 1903, est-elle extrêmement brève. « Corvée : planter la croix du cimetière¹⁶. » Sans doute présentait-il l'ampleur de la tâche, car les gens travaillaient encore à l'époque « au pic et à la pelle ». Les éreintants et fastidieux travaux se faisaient manuellement, sans mécanisation, sans support financier du gouvernement, sans possibilité de verser un quelconque salaire aux travailleurs les plus assidus.





*La croix du cimetière,
don de Georges Bélanger*

TOUT LE MONDE VEUT ALLER AU CIEL

Vers la même époque, la petite paroisse de Saint-Benjamin procédait à l'aménagement de son premier cimetière. La monographie de la paroisse, rédigée, en 1997, sous la plume de Gilles Veilleux, nous apprend que les bénévoles ne se bousculèrent pas à l'entrée du terrain. Nous serions tenté de rétorquer, avec une pointe d'ironie, qu'en dépit du fait que tout le monde veut aller au ciel, personne ne s'est jamais vraiment bousculé aux portes du cimetière.

Du moins, c'est le constat qui se dégage des notes de prênes du curé du petit village beauceron, l'abbé Eleucippe Rochette :

Plusieurs m'ont offert de l'argent, disant qu'ils ne pourraient pas venir à cause des immenses travaux qu'ils

ont. J'ai cru ne pas recevoir cet argent. Vous dites que vous ne trouvez pas de monde pour venir à votre place (sic). Je ne pourrais pas, moi non plus, en trouver et ceux qui ont charroyé de la terre sont bien aisés de garder pour leur famille le terrain déjà préparé¹⁷.

Peut-être le laconisme du curé Auger s'explique-t-il par le fait qu'il a été informé des difficultés rencontrées ailleurs dans ce genre d'entreprise, notamment à Saint-Benjamin. Toutefois, nous connaissons maintenant suffisamment cet homme pour supposer qu'ici, à Saint-Nazaire, les travaux d'essouchement, d'épierrement, de remplissage allèrent rondement. En effet, au début du mois d'octobre, nos gens étaient prêts pour souligner l'événement.

BÉNÉDICTION DE LA CROIX DU CIMETIÈRE

Les registres officiels de la paroisse, datés du 13 octobre 1902, nous apprennent que deux corps furent déposés dans le petit terrain béni, situé approximativement derrière la caisse populaire actuelle, au cours de cette année.

Un an plus tard, le 17 octobre 1903, on procédait à la bénédiction de la croix du cimetière. On profita de l'occasion pour bénir le chemin de croix de l'église. Citant un journal de l'époque, voici comment l'abbé Kirouac rapporte l'événement :

Dimanche après-midi, notre paroisse était en liesse. Vers les deux heures, la cloche de notre église faisait appel à tous les paroissiens pour [les inviter à] assister à la bénédiction solennelle d'un chemin de croix dans l'église et d'une croix dans le cimetière.

Vers les deux heures et demie, il y avait foule compacte d'étrangers venus des paroisses de Saint-Léon-de-Standon, de Saint-Malachie, de Saint-Damien. Tous les étrangers ont pu admirer le développement rapide, le progrès extraordinaire qui s'est réalisé depuis deux ans dans notre village, grâce à l'initiative et au zèle infatigable de notre dévoué pasteur qui n'a épargné ni son temps ni son argent pour embellir notre village.

Que de foison a vu le révérend monsieur Auger, notre digne curé, à la tête de corvées, encourageant et stimulant par sa présence les ouvriers au travail ; on dit même qu'il traça les plans de plusieurs maisons. Aujourd'hui, nous avons une belle église, un splendide presbytère, qui fait l'admiration non seulement de la paroisse mais même de tout le comté. Vers les deux heures, le révérend Pierre Ouellet, curé de Saint-Léon, délégué de Sa Grandeur M^{gr} L.-N. Bégin pour bénir le nouveau chemin de croix, était attendu avec impatience. Pour des

raisons de ministère, il ne put assister à la cérémonie. Notre curé fit la bénédiction solennelle de ce chemin de croix et le révérend J.-A. Kirouac, curé de Saint-Malachie fit les frais de la musique.

Après la bénédiction du Saint Sacrement, suivie du *Te Deum*, la procession se mit en marche et se dirigea vers le cimetière de notre paroisse où fut chanté le *Libera* pour nos morts. Avant la bénédiction de la croix, le révérend J.-A. Kirouac, curé de Saint-Malachie, fit en plein air le sermon de circonstance. Il prit pour texte : *Ecce lignum crucis in quo salus mundi pependit*. Le prédicateur nous rappela ce qu'étaient la croix et le supplice de la croix dans le paganisme, puis ce qu'elle est dans le christianisme. Dans la première partie, il rappela le supplice de la croix chez les Grecs, chez les Romains et chez les Juifs ; il termina la première partie en rappelant l'histoire de deux jeunes époux, Timothée et Maura, qui furent suspendus à la croix pendant neuf jours.

Dans la deuxième partie, il considéra la croix comme étant l'instrument de supplice de l'Homme-Dieu, comme la chaire d'éloquence d'où il nous instruit. Ici le prédicateur commenta les sept paroles du Christ ; puis enfin il considéra la croix comme l'étendard sous lequel ont marché les douze millions de martyrs, les vierges, les confesseurs et les pontifes. « La croix, dit-il, a été le symbole du Christ : elle doit être aussi le nôtre. » Après la bénédiction de la croix, la foule se rendit au cimetière. Grâce à l'amabilité de notre curé, les paroissiens de Saint-Léon-de-Standon, de Saint-Malachie et de Saint-Damien ont pu visiter le presbytère. Les paroissiens de Saint-Nazaire savent apprécier le dévouement de leur curé, et prieront Dieu qu'il le conserve longtemps à leur affection¹⁸.

Treize ans plus tard, au printemps 1916, l'abbé Pierre A. Dion annonçait en chaire le début des travaux visant à déplacer le site du cimetière paroissial. La jeune fabrique n'avait pas le choix. Au cours des années 1970, Edmond Gaulin témoignait de la nécessité de tels travaux : « C'était devenu un véritable étang de grenouilles¹⁹. »



LA GRIPPE ESPAGNOLE

La signature de l'Armistice, le 11 novembre 1918, marqua la fin de la Première Guerre mondiale et de la terrible boucherie qui fit des millions de victimes dont 60 000 de nos compatriotes. Les soldats démobilisés purent entrer chez eux, retourner à leurs champs, retrouver une fiancée, faire des projets d'avenir. Mais ils transportèrent avec eux les germes de la pire influenza de l'histoire de l'humanité. Elle passa à l'histoire sous le sinistre vocable de grippe espagnole.

En réalité, l'Espagne n'avait rien à voir avec la pandémie. La terrible grippe fut associée à ce pays tout simplement parce que c'est là que furent décelés les premiers cas. Toutefois, les champs de bataille de la France constituèrent un vecteur important dans la transmission de la maladie.

Ici, au pays, les traditions entourant la dépouille funéraire contribuèrent à propager le terrible virus. Mais le gros bon sens finit par l'emporter. Des centaines de familles acceptèrent qu'un défunt soit enterré le lendemain de son décès avec, comme dernier accompagnement liturgique, une simple aspersion d'eau bénite.

Les paroisses les plus touchées furent souvent celles où passait le chemin de fer. Dans le comté de Bellechasse, Saint-Charles, avec 47 victimes, fut la municipalité la plus éprouvée. Dans la seule journée du 1^{er} octobre 1918, on procéda à l'inhumation de quatre victimes.

Les décès étaient généralement, comme c'est le cas dans de telles circonstances, plus fréquents chez les personnes faibles, les jeunes enfants et les vieillards. Notre paroisse fut relativement épargnée. On ne dénombra, au plus fort de la pandémie qui dura environ un mois, que quatre ou cinq victimes, dont Évangéliste Bruncau, 31 ans, décédé le 23 octobre 1918, frère du légendaire Groleau Bruncau. Il fut la victime la plus âgée de Saint-Nazaire.

Selon le témoignage de Paul-Émile Tanguay, recueilli au cours de l'été 1997, le jeune homme était occupé à des travaux à l'extérieur d'une grange lorsqu'il se sentit mal. Le soir même, il décédait. Comme nous l'indique le registre des sépultures, le lendemain même, on procédait à son inhumation.

Dans notre paroisse, les autres victimes de la grippe espagnole furent :

Marie-Anna Lachance, 14 ans, fille de Gédéon et de Délina Lacroix ;

Juliette Paré, 10 ans, fille de Joseph et de Clémence Bourque ;

Omer Pelchat, 10 ans, fils d'Onésime et de Rose Drapeau ;

Joseph Tanguay, 26 ans, aurait également été emporté par la terrible maladie.

La grippe espagnole faisait aussi des orphelins. Ce fut le cas d'Émile Roy qui perdit ses parents alors qu'il était en bas âge. Les Roy demeuraient à Saint-Damien. Le grand-père de Maurice Audet, qui résidait à Sainte-Justine à cette époque, serait aussi décédé des suites de la grippe espagnole, mais quelques mois plus tard.

À une assemblée des francs tenanciers de la paroisse (mission) de Saint-Nazaire tenue à la sacristie, il a été admis à l'unanimité que le cimetière actuel est tout à fait impropre à l'inhumation des corps, ne fut-ce [sic] qu'à cause de l'endroit qu'il occupe au sommet du village, ce qui d'ailleurs lui a valu d'être condamné par le bureau du conseil d'hygiène ; et qu'en conséquence, les syndics sont autorisés à faire l'achat d'un nouveau terrain destiné à cet usage, et qui aura selon la loi, été approuvé ou accepté par le susdit bureau du conseil d'hygiène. Fait et passé le 17 octobre 1915²⁰.

Six mois plus tard, la terre du dernier repos comptait 101 sépultures, dont celle de nombreux enfants morts en bas âge, car, en ce début de siècle, la mortalité infantile fauchait, bon an mal an, de nombreuses petites victimes. La dernière sépulture du premier cimetière fut d'ailleurs celle de la petite Maria Léa Lacroix, âgée de trois mois, fille de Napoléon et d'Emma Lacroix et petite-fille du premier maire de notre municipalité.

« Votre cimetière est enfin commencé. Les travaux vont très bien. Nous serons certainement prêts à temps²¹. » Comme en font foi les commentaires du curé Dion en ce 25 juin 1916, les pénibles travaux allaient tout de même bon train. L'événement revêtait une importance considérable, puisque le prêtre annonçait en chaire le 2 juillet suivant :

Nous terminons nos corvées cette semaine pour achever de préparer notre nouveau cimetière pour la visite de l'évêque. Si quelqu'un veut faire la toilette à ses bâtisses, il faut y penser cette semaine. Je vous donnerai dimanche l'ordre de la visite. Dès aujourd'hui, je peux vous dire que l'évêque arrivera par le quatrième rang. Tout le monde devra se tenir prêt pour s'agenouiller à son passage afin de recevoir sa bénédiction puis le suivre ensuite. De plus, pendant que l'évêque sera à la paroisse, tous ceux qui auront à aller au presbytère devront passer par la porte principale en avant²².

La journée était splendide en ce 9 juillet 1916, et le dimanche suivant, l'abbé Dion commentait la visite de son évêque dans les mots suivants : « Nous avons eu une belle visite pastorale. Merci d'abord à Dieu qui nous a favorisés d'une belle température et ensuite merci à tous les paroissiens pour le bon ordre et l'empressement que vous avez montrés à vous rapprocher des sacrements²³. »

Deux mois plus tard, le 4 septembre 1916, la petite Marie Bernadette Ruel, âgée d'un an, fille d'Anselme Ruel et de Léonie Marceau de Saint-Nazaire, était la première dépouille à aller rejoindre les sépultures transférées au début de l'été. Le nouveau lieu de repos serait assez grand pour accueillir les victimes de la terrible grippe espagnole qui sévirait deux ans plus tard.



Photographie prise au cours des années 40 : Anna Goupil et Alberta Lachance

Plusieurs décennies s'écoulèrent. Au printemps de 1971, par l'entremise d'un programme gouvernemental de création d'emploi, le cimetière subit une cure de rajeunissement. Les travaux furent supervisés par Roger Beaudoin et Adrien Béchar. C'est à cette époque qu'on planta les magnifiques érables qui bordent actuellement le site.

Avec les années, le terrain du cimetière devint exigü. Au mois de septembre 1990, sous la supervision de Bertrand Fillion, de nombreux bénévoles entreprirent son agrandissement en érigeant d'abord un quai de pierres des champs d'une longueur de 60 pieds sur 30 de largeur. Trois ans plus tard, les marguilliers du temps décidèrent de compléter l'aménagement du terrain ; Gaétan Fillion s'occupa du déménagement du charnier.

Une équipe de bénévoles procéda vers la même époque à l'amélioration du terrain en le couvrant de tourbe, don de la famille Bernard et Géralda Labrie. Réal Fillion compléta, avec quelques personnes dévouées, la rénovation des murs extérieurs du petit charnier. La secrétaire du projet, Jacinthe Bruneau, présenta un rapport totalisant des dépenses de 1 639,61 \$, somme modeste, compte tenu de l'ampleur des travaux, et qui démontre le grand esprit de solidarité qui anime nos gens lorsqu'il s'agit de relever ses manches pour atteindre un objectif commun.

Le 11 juin 1916, avant d'entreprendre les travaux d'aménagement du cimetière, l'abbé Dion avait dit à ses paroissiens : « Montrez-vous généreux, car cette fois c'est pour vous que vous travaillerez. En effet, personne ne peut dire qu'il n'aura pas besoin de cimetière²⁴. » S'il avait été des nôtres lors des travaux exécutés ces dernières années, ce pasteur aurait sûrement été fier des descendants de ses paroissiens.

La première église

Comme nous l'apprend l'abbé Kirouac, notre première église était en réalité le réaménagement de la petite chapelle construite en 1890. Étrangement, les notes de prônes de l'abbé Auger sont peu nombreuses compte tenu de l'importance de ces travaux. Tout au plus se borne-t-il à annoncer en chaire, au mois de juin 1904, l'inauguration de l'église par M^{sr} H. Têtu. La cérémonie eut lieu un mardi, à 9 heures.

Un mois plus tard, l'abbé Auger annonçait la visite de M^{sr} L.-N. Bégin. Il peut sembler étrange au premier abord qu'une petite paroisse comme la nôtre ait reçu en moins d'un mois la visite de deux ecclésiastiques de haut rang. On serait porté à croire que la modeste église fut inaugurée deux fois. Cependant, une étude plus attentive des archives du temps nous apprend que la confusion n'est qu'apparente. Le 3 juillet 1904, M^{sr} Bégin venait simplement confirmer les enfants de la paroisse.

À l'époque, la visite de l'évêque constituait un événement de grande solennité. L'importance du personnage, la rareté de sa visite — il ne venait généralement que tous les quatre ans pour la confirmation —, le décorum rattaché autour de son rang, la foi souvent bon enfant de nos ancêtres, l'absence de moyens de distraction, tout concourait à faire de ce jour un moment qui sortait de l'ordinaire. Cette ambiance, l'abbé Auger la traduit bien lorsque, du haut de la chaire, il fait ses recommandations. « Nous sommes heureux, c'est pour nous un jour de joie et de bonheur. Ne pas rester sur la place publique pendant les offices, ni aux portes des maisons. Ne pas faire comme dimanche dernier²⁵. »

ÉRECTION CANONIQUE

En 1839, le Parlement québécois de l'époque vote la *Loi des paroisses et fabriques*, base du système qui régira les fabriques jusqu'en 1966. Cette loi prévoit également toutes les formalités quant à l'érection civile et canonique des paroisses par l'évêque. L'érection d'une nouvelle paroisse par décret canonique est par conséquent soumise à une procédure établie, à laquelle les francs tenanciers, c'est-à-dire les personnes majeures, propriétaires et résidant dans les limites de la future paroisse, doivent se conformer.

Il ne faut pas confondre arrivée d'un nouveau curé, ouverture des registres et érection canonique. La jeune paroisse doit prouver sa viabilité avant qu'un statut officiel lui soit accordé. Trois ans après l'ouverture de nos registres paroissiaux, la situation matérielle de la jeune église est encore précaire. Ainsi, le 17 octobre 1905, le grand vicaire du diocèse de Québec s'adresse au curé de Saint-Michel-de-Bellechasse pour obtenir de l'aide de cette vieille paroisse bien établie et plus fortunée. Dans sa lettre, le grand vicaire

précise que la paroisse de Saint-Augustin vient d'adopter la mission de Sainte-Apolline ; la paroisse de Saint-Anselme, celle de Saint-Camille, qui a vu l'arrivée de son premier curé résidant en 1902 :

J'ai pensé réaliser dans le diocèse ce qui se fait ailleurs sans trop de sacrifices : faire adopter les missions par les paroisses anciennes et à l'aise (comme Saint-Michel-de-Bellechasse) qui se chargeraient de pourvoir, avec le temps, au fournissement des chapelles. De cette manière, une paroisse devient la filleule de l'autre qui exerce envers elle une charité vraiment chrétienne. Si la paroisse ancienne possède quelques ornements sacerdotaux de surplus, quelques bouquets moins frais que les autres, elle en fait don à la mission qu'elle vient d'adopter. Je viens vous demander, monsieur le curé, si la paroisse de Saint-Michel, guidée par votre zèle et votre foi, ne se chargerait pas de la mission de Saint-Nazaire, qui est dans un grand besoin. Le missionnaire pourrait se mettre en communication avec vous et vous faire connaître la liste des objets nécessaires pour que le culte puisse se faire d'une manière convenable dans son église ²⁶.

Les notes des cahiers de prênes de l'époque nous apprennent qu'en dépit du zèle du vaillant pasteur, notre jeune paroisse connaît des débuts difficiles. L'indigence et la négligence risquent de remettre en question l'avenir de la petite communauté paroissiale. En voici pour preuve le propos qu'il tenait à ses paroissiens en novembre 1905 :

C'est le temps de payer la capitation. N'attendez pas au dernier temps pour le faire. Les négligents qui ne paient pas sont avertis de payer le plus tôt possible, car je les retiendrai sur les sacrements. C'est toujours les mêmes, il y a déjà deux fois que les mêmes noms vont à l'évêque : M^{gr} Bégin, en voyant mon rapport, a été surpris de ne pas trouver plus de revenus dans Saint-Nazaire. Il m'a chargé de vous dire qu'il va vous faire desservir par un vicaire, une basse messe le dimanche si ça n'augmente pas ²⁷.

Il faudra finalement attendre une vingtaine d'années, c'est-à-dire jusqu'en mai 1924, avant que notre paroisse soit canoniquement reconnue. Cependant, dès l'année 1906, notre petite communauté paroissiale franchissait le pas le plus important dans sa longue démarche pour atteindre sa pleine autonomie.

Précieux témoin de l'événement qui approche, l'abbé Auger faisait le commentaire suivant au mois de février 1906 : « Parler de votre érection de paroisse.

Tout le monde devra aller signer une requête demandant l'érection scolaire de la paroisse chez M. Félix Lachance après la messe, il me semble que la loi exige seulement la majorité des francs tenanciers du territoire à ériger²⁸. »

La deuxième église

Si nous nous reportons à l'époque où nos grands-parents entreprirent la construction de notre église actuelle, nous pouvons à bon droit nous demander si l'accroissement assez lent de notre population justifiait des travaux aussi considérables. Autrement dit, il fallait sûrement un autre motif. La réponse à cette énigme nous vient en partie de Maurice Audet : « C'était devenu un vrai cric-crac. »

En somme, certains craignaient pour leur sécurité. Le problème remontait à l'époque de la restauration de l'humble chapelle, une vingtaine d'années plus tôt, et la structure du clocher semblait être en cause. Quoi qu'il en soit, cette année-là, malgré quelques réticences et divisions, comme c'est toujours le cas dans ces circonstances, nos gens décidèrent qu'ils allaient avoir une nouvelle église.

Le 8 décembre 1924, le curé Arthur Prémont, du haut de la chaire, confirmait que les travaux allaient débuter. Il devait être un peu nerveux, car le projet ne faisait pas l'unanimité. Les paroissiens qui assistèrent à la messe ce dimanche-là durent sortir un peu plus tard que d'habitude si on en juge par la longue liste de directives et de recommandations du pasteur :

Explication sur construction de l'église. a) Charge des marguilliers, charge des syndics, charge du curé avec ses deux catégories, peines (sic) du curé. b) Quels sont ceux qui vont payer la répartition, tous les propriétaires même ceux qui n'ont pas signé la requête. c) À propos de la question du bûchage et du charroyage du bois, c'est l'affaire des marguilliers mais non celle des syndics. Résolution me permettant de le faire couper immédiatement pour cause. Preuve approbation de M^{gr} Langlois et permis du cardinal. Si vous voulez, on vous paiera et vous paierez votre premier paiement. d) Condition du bûchage et du charroyage : 2 \$ par jour pour une journée raisonnable d'un homme et 1 \$ de plus pour le cheval. Chacun apporte son dîner et ses



D'après Maurice Audet, la structure de la première église était devenue peu fiable. « C'était un vrai cric-crac. »

outils (par groupe). Pas d'enfants, sinon payés pour un enfant [sic]. Trois jours [chacun] pour le bûchage. Charroriage mêmes conditions ou partage les deux bûchage et charroriage, justice autant que possible (sic). Évitez les placotages. Cela vous nuit, même à vous-même.

Ceux qui désirent prendre part, donnez-nous vos noms afin que l'on puisse vous donner votre tour. Essayez cette semaine et plus en gros la semaine prochaine, si vous ne venez pas, on le fera couper par des hommes prêts à gagner cela. Plusieurs milliers de piastres pourront être gagnés pendant la construction. Question du moulin, c'est l'affaire de l'entrepreneur, un homme de la place avant un étranger, les autres propriétaires de moulins sont consentants.

Encore une fois, la bonne entente fera le succès, et rend l'entreprise plus facile et attirera les bénédictions du bon Dieu. Acte d'humilité de la part des opposants (sic), quelques-uns l'ont fait. Ne perdez pas vos mérites, surtout n'offensez pas le bon Dieu à ce sujet-là. Pas de jalousie. L'an prochain, lors de la bénédiction de la première pierre, Son Éminence m'a promis sa présence ; faites que je puisse alors lui rapporter que des louanges de vous ²⁹.

DÉMOLITION DE LA VIEILLE ÉGLISE

Il fallait aussi procéder à la démolition de la première église, ce qui provoqua de l'amertume chez certains si on en juge par les propos du curé Prémont. Elle fut toutefois démolie, et c'est Joseph Bruneau qui en acheta le bois. Une partie de cet excellent bois se retrouve encore de nos jours dans la finition de la résidence de Marie-Berthe Blais (M^{me} Léopold Bruneau).

Grâce au témoignage de Maurice Audet, cité par René Blais, une anecdote éclairante sur la foi populaire de l'époque nous est parvenue. Le jour où on jeta le clocher par terre, on crut que la croix, objet béni, ne serait pas démolie. Malheureusement, la naïveté religieuse de nos ancêtres subit ce jour-là une légère remise en question. Quant au bois du clocher, il allait finalement entrer dans la construction de la cabane à sucre de Claudias Bruneau.

La charpente de la petite sacristie allait, quant à elle, bénéficier de plusieurs années de sursis et être le témoin de quelques-unes de nos pages d'histoire les plus pittoresques. Elle fut d'abord déménagée de l'autre côté du chemin, près de la résidence actuelle d'Alexis Fillion, et connut différentes affectations. Elle appartint un temps à Anselme Jolin, qui y tenait un petit magasin.

Les gens de cette génération nous racontent qu'on y faisait le dimanche, après la messe, une excellente crème glacée maison, luxe inouï et inoubliable pour ceux qui ont connu les dures privations des années d'entre-deux-guerres. René Blais se souvient qu'on y vendait parfois certains fruits exotiques, principalement des bananes.

La vieille sacristie connut plusieurs propriétaires. Alyre Lachance et son épouse y vécurent un temps. Le dernier propriétaire aurait été Joseph Roy. Lorsqu'elle fut définitivement démolie, le bois fut acheté par Léo Simms, de Saint-Malachie.

UNE ENTREPRISE DE GRANDE ENVERGURE

Dans une entrevue réalisée le 3 juillet 1975, Nazaire Lachance témoignait que les Atkinson avaient fourni, pour la construction de la future église, une coupe de bois d'une excellente qualité. Dans le *Livre des délibérations de la fabrique de Saint-Nazaire*

de l'époque, nous pouvons d'ailleurs lire ce qui suit : « Il y a assez d'épinettes pour former 1 000 à 1 200 cordes de bois de papier, assez de merisiers pour donner 200 000 pieds de bois, il y a quelques centaines d'érables, cèdres et autres arbres ³⁰. »

La construction d'un bâtiment aussi imposant nécessitait un suivi régulier. Les notes du cahier de prônes nous permettent de suivre presque quotidiennement l'évolution des travaux préliminaires d'approvisionnement en bois :

14 DÉCEMBRE 1924. Bûchage cette semaine. Lundi, mardi et mercredi, les groupes de Charles Pelchat et de Joseph Bruneau ; jeudi, vendredi et samedi, les groupes de Georges Bélanger et d'Anselme Ruel.

21 DÉCEMBRE 1924. Demain, trois groupes pour bûcher, celui de Joseph Aubé, celui de Joseph Fillion et celui d'Alphonse Bilodeau.

28 DÉCEMBRE 1924. Bûchage du bois cette semaine, on va donner une chance aux plus évalués, s'il y en a qui ont été oubliés dites-le, et ceux qui désirent donner leur nom, il est encore temps ³¹.

Sans doute en prévision des sommes importantes requises pour la construction de la nouvelle église, le curé Prémont lançait l'invitation suivante, en chaire, le 1^{er} janvier 1925 : « Les paroissiens qui auront de l'argent à prêter à la fabrique, veuillez m'avertir que je puisse vous donner la préférence ³². »

Ce dernier commentaire est éclairant et nous en apprend plus que tout grand discours sur la grande confiance que nos ancêtres portaient à l'institution qui véhiculait leurs valeurs et leurs croyances. Placer de l'argent pour en faire profiter son église, c'était, en 1925, non seulement une valeur sûre pour le salut de son âme mais un placement fiable pour ses vieux jours.

À n'en pas douter, nos paroissiens étaient d'excellents limeurs, car le 25 janvier, le pasteur émettait ce commentaire : « Bûchage fini. Félicitations pour votre bonne volonté. Charroyage commencera demain. Au mille pieds 3,50 \$. Il faudra suivre l'ordre pour que tout aille bien ³³. » Deux semaines plus tard, le 8 février, le curé contremaître écrivait dans ses notes de prônes : « Charroyage de bois fini hier. Remerciements. Je vais vérifier tout le travail fait et calculer le montant que chacun a gagné ³⁴. »

DÉBUT DES TRAVAUX

Il fallut attendre quelques mois avant que les travaux de construction débutent. Les plans prévoyaient que la nouvelle église mesurerait 115 pieds de front sur 45 de large. On peut supposer cependant que les moulins à scie de notre paroisse ne chôchèrent pas ce printemps-là.

Le 14 juin 1925, les travaux étaient en marche, puisque le curé Prémont, en chaire, avait fait la mise en garde suivante à ses paroissiens : « Défense d'aller sur la nouvelle église pendant les travaux, surtout de monter dans les échafauds ³⁵. »

Si on en juge par ses longues recommandations du 5 juillet suivant, le 12 juillet 1925 dut constituer une journée fastueuse pour nos grands-parents, une journée des grandes occasions, comme seule l'Église catholique savait les organiser à l'époque :



L'église en construction en 1925

Dimanche prochain aura lieu la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église à 2 h 30. Cette cérémonie sera présidée par son Éminence le Cardinal Louis-Nazaire Bégin et le sermon sera donné par M^{re} Robert Lagueur, curé de Saint-Roch de Québec. C'est une visite extraordinaire pour nous, un primate de l'Église, il faut le recevoir dignement. Il arrivera ici en auto vers les cinq heures, samedi après-midi. Le lendemain, il assistera à la grand-messe et vous adressera la parole. Il n'y aura aucune cérémonie à son arrivée, mais qu'un grand nombre soit près de l'église lors de son arrivée. Il va falloir faire des décorations et nettoyer les chemins et poser des drapeaux tout le long de son passage, chacun de nous doit orner le devant de sa maison avec balises près des maisons et pavillons tant que vous en aurez. Après la messe, dans la sacristie, réunion des hommes et jeunes gens qui pourraient nous donner une aide pour décorer l'église, au presbytère et à l'endroit de la cérémonie. Vous avez tous une carte, raison d'être de ces cartes, amenez les autres baiser l'anneau pastoral de son Éminence. Pour cela, on met un genou à terre devant son Éminence et on baise l'anneau et dépose l'enveloppe dans le panier. Mardi soir, à sept heures, exercice de chant pour les

chantres. Que les marguilliers, syndics et membres du conseil soient présents à l'assemblée de ce matin pour avoir une entente sur le programme à suivre. Faisons de notre mieux pour recevoir ce bon cardinal qui vient nous voir malgré ses 84 ans ³⁶.

M^{re} Bégin était venu en automobile, une véritable attraction au cours des années 1920 en milieu rural. Clermont Pelchat, qui affichait déjà une certaine prospérité, était le propriétaire d'une rutilante Durant ³⁷ 1924. Il allait avoir le privilège d'aller chercher le vénérable primate à Québec et de le reconduire. C'était à l'époque un grand honneur, mais selon le témoignage de Claude Lachance, cette journée de gloire allait apporter au commerçant maintes taquineries.

C'est qu'une semaine après la visite pastorale, le curé Prémont, laconiquement, recommandait l'âme de Louis-Nazaire Bégin aux prières de ses paroissiens. Nous ignorons si les gens s'inquiétèrent longtemps pour le salut éternel de leur évêque, mais nous avons ici tous les ingrédients pour les exagérations qui s'ensuivirent. La rumeur circula bientôt que le « pied un peu pesant » de l'organisateur politique libéral pouvait y



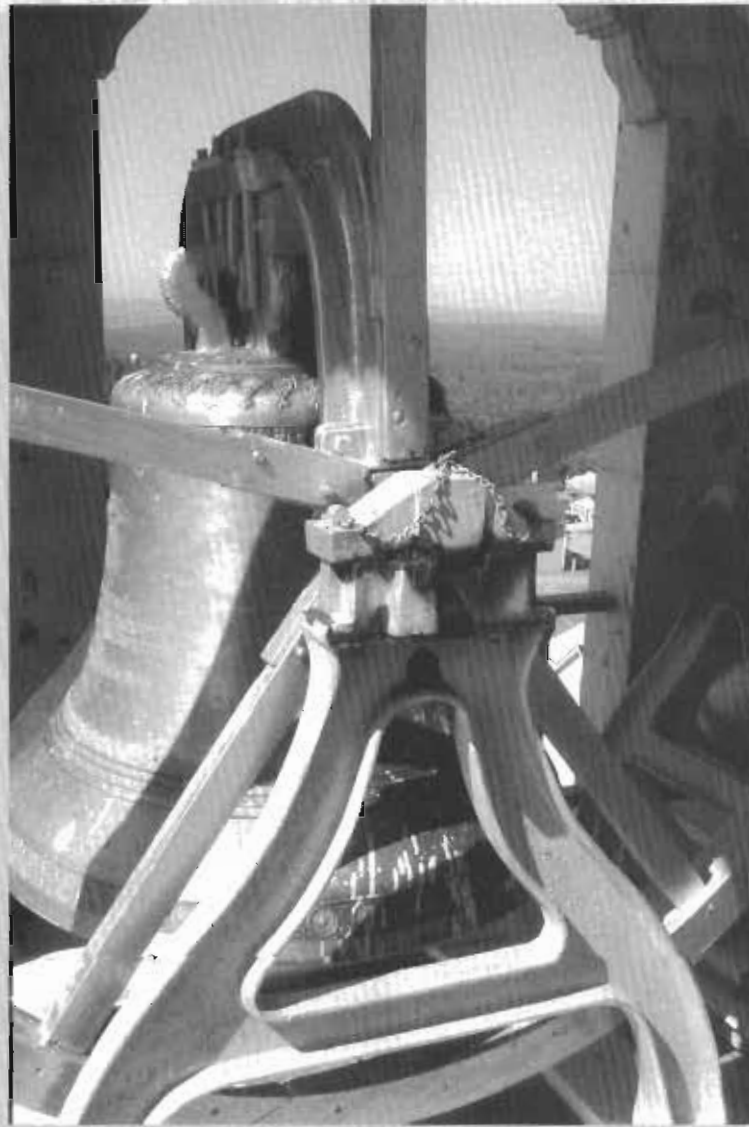
Propriétaire d'une rutilante Durant 1924, Clermont Pelchat avait eu l'honneur d'aller chercher M^{re} Louis-Nazaire Bégin à Québec et d'aller le reconduire lors de la bénédiction de notre église actuelle.

avoir été pour quelque chose dans la détérioration subite de l'état de santé du cardinal.

Il s'agissait évidemment d'une plaisanterie et le fromager se prêta sans doute de bonne grâce aux railleries de ses amis. Peut-être Clermont Pelchat répliquait-il avec humour qu'une telle atteinte à sa réputation de bon conducteur ne pouvait provenir que du côté de ses adversaires politiques. Quoi qu'il en soit, le piètre état de nos routes tortueuses était sans doute à l'époque un sujet de préoccupation réelle. La mauvaise condition de notre réseau routier devait d'ailleurs faire l'objet, quelques années plus tard, d'un court témoi-

gnage révélateur. Dans un petit livre autobiographique, un pionnier de la colonisation en Abitibi, Philippe Dorval, originaire de Saint-Anselme et cousin de Philippe Pelchat, raconte que son frère avait fait l'acquisition d'une Chevrolet 1928 et que tous deux étaient venus rendre visite à leur oncle, Hector Pelchat :

Un mille avant l'arrivée, il y avait un gros ravin au bas d'une grosse côte avec un petit pont pour traverser. En traversant le pont, le *driving shaft* casse. Nous voilà arrêtés. On a dû se rendre à pied chez mon oncle. Odilon s'est rendu à pied, à deux milles et demi plus loin, afin d'obtenir une remorque à Saint-Malachie³⁸.



Les cloches de l'église furent bénites le 22 août 1926.

ACHAT DES CLOCHES

Les travaux de l'église, qui avaient été confiés à Philippe Roberge, entrepreneur de Saint-Jean-Chrysostome, allaient rondement. Anticipant l'heureux jour de l'inauguration prévue pour l'été suivant, le curé Prémont faisait part, le 11 janvier 1925, de la signature du contrat pour l'achat de trois cloches : une de 1 500 livres, qui donnait la note sol ; une autre de 1 100 livres qui rendait la note la ; la dernière de 850 livres qui émettait la note si. Le coût total des trois cloches s'élevait à 2 100 \$.

Le 2 mai 1926, le curé Prémont annonçait que la nouvelle église et les cloches seraient bénites le 18 juillet par M^{re} Langlois. Entre-temps, le 23 mai, il informait ses paroissiens que la première messe serait célébrée le dimanche suivant. Le pasteur en profita pour émettre quelques directives : « Suivre le trottoir temporaire pour entrer, s'essuyer les pieds, dans les bancs, faire attention pour ne pas les *grafigner* avec chapelets, etc. ³⁹ »

La nouvelle église ne fut finalement bénite que le 22 août, avec un retard d'un mois par rapport à l'échéancier qui avait été établi. Le délai était probablement attribuable à un problème dans la livraison des cloches. En effet, le 25 juillet, une semaine après la date prévue initialement pour leur inauguration officielle, le curé Prémont annonçait à ses paroissiens que les cloches devaient arriver incessamment. « Ceux qui veulent les monter de la station, veuillez me donner vos noms »⁴⁰, avait-il ajouté.

Ce ne fut que quinze jours plus tard qu'il confirma que les cloches étaient enfin arrivées à Québec. La bénédiction était prévue pour le 22 août. Une semaine avant, toujours du haut de la chaire, le pasteur donnait quelques directives pour le bon déroulement des célébrations :

Dimanche prochain, la messe se chantera à 9 h 30. Bénédiction de l'église et des cloches à 3 heures p. m., sermon par l'abbé Fréchette, curé de Sainte-Claire. Décorez vos maisons. Mettez cela propre. Avant la bénédiction, personne n'entre dans l'église, les portes seront fermées. Chœur de chant de Lévis. Vous viendrez tous sonner les cloches et donnerez des places de bancs aux étrangers, surtout les hommes qui pourront se mettre au jubé ⁴¹.

Le dimanche suivant, à la messe de 9 h 30, le curé Prémont, qui ne laissait rien au hasard, émettait ses ultimes recommandations : « À trois heures, bénédiction de l'église et des cloches. N'entrez pas dans l'église avant le signal. Faites attention à la boisson. Venez pour être à l'arrivée de M^{re} vers 2 h 30 ⁴². »

Le 10 octobre suivant, il écrivait qu'il avait procédé à la bénédiction d'une statue de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, don de Florida Fillion. « Ce même jour, nous avons étrenné une nouvelle lampe de sanctuaire, don de M. le docteur Piuze de Saint-Malachie ⁴³. »

Un an plus tard, le 20 novembre 1927, le curé Prémont rappelait son départ, prévu pour le 22. Ayant vécu six ans dans la paroisse, il laissait derrière lui une nouvelle église et, comme pour s'assurer de la continuité de son œuvre à travers les générations, avait présidé plusieurs offices religieux, dont les mariages d'Anselme Blais, de Maurice Fillion, de Roméo Fillion et d'Alyre Fillion.



*Le docteur Louis-Joseph Piuze.
Il fit don de la lampe du sanctuaire
de l'église actuelle.*

Le patrimoine religieux populaire

Outre le patrimoine religieux officiel, qui relevait des autorités ecclésiastiques, le patrimoine religieux populaire, c'est-à-dire la fréquentation de lieux de culte plus modestes comme la grotte à la Vierge et la croix de chemin, occupa une place importante dans la vie des gens. Ces humbles sites de piété étaient parfois érigés pour contrer une calamité naturelle. Le 8 juillet 1877, par exemple, le curé Odilon Paradis, de Saint-Anselme, bénissait une croix de chemin pour tenter d'enrayer un terrible insecte nouvellement arrivé de l'Ouest américain et « promis à un bel avenir en terre québécoise ». Il s'agissait du doryphore, plus prosaïquement connu sous le nom de « bête à patate ».

Le patrimoine religieux populaire répondait la plupart du temps à un besoin de remercier le Tout-Puissant ou la Vierge pour une faveur obtenue, une guérison perçue comme miraculeuse. Tel fut le cas de notre petite grotte à la Vierge située à la sortie sud du village, qui semble avoir toujours fait partie du décor, mais qui a son histoire. Alberta Lachance en témoigne :

« En 1939, pendant une longue maladie, avec l'encouragement de mon mari, j'avais promis à la Vierge d'ériger sur notre terrain une petite grotte souvenir si je revenais à la santé et de quêter l'argent pour les statues en témoignant que j'avais été guérie.



En 1941, après avoir recouvré la santé, Alberta Lachance prit l'initiative de faire ériger une grotte à la Vierge.

« Le curé Gauthier, à qui j'avais parlé de mon projet m'avait dit : "Il nous faut une grotte assez grosse pour que ce soit paroissial." En juin 1940, j'étais assez bien quoique encore faible pour prendre charge de ma famille. En août, j'ai fait du porte-à-porte pour la quête des statues. C'était gênant, car l'argent était rare à la fin de ces années de crise.

« J'ai recueilli 13,50 \$. Il me manquait beaucoup d'argent pour acheter de grosses statues. Enfin, j'ai fait appel à d'autres bienfaiteurs généreux. Les statues ont été faites par sœur Sainte-Émilienne du couvent de Saint-Damien, au prix de 45 \$. C'était un prix de faveur, car j'avais été pensionnaire à Saint-Damien.

« En mai 1941, monsieur le curé a demandé aux gens d'apporter de la roche pour construire la grotte. Il a fallu un deuxième appel, quelques-uns seulement avaient répondu. Les travaux avaient commencé le 26 mai. Wellie Tanguay et Maurice Audet avaient aidé mon mari.

Mon frère Léopold et Louis Tanguay ont charroyé le gravier avec les camions, le bois, la chaux, etc. Alfred Audet a fourni le bois pour faire le pont d'entrée de la grotte. L'autel et la balustrade ont été faits par Léon Jolin gratuitement. Nous avons aménagé une petite source dans la grotte. Le 15 juin, on a eu le reposoir de la Fête-Dieu.

17 AOÛT 1941 : BÉNÉDICTION DE LA GROTTTE

Le témoignage d'Alberta Lachance, recueilli il y a quelques années, nous apprend aussi que la bénédiction de ce nouveau lieu de culte eut lieu le 17 août 1941. Lauréat Béchard portait la statue de la Vierge ; Alyre Goupil, la statue de sainte Bernadette. Émilie et Gisèle Pelchat, Fernande et Rolande Lachance vendirent des roses souvenir. Léon Jolin avait fait don d'un luminaire et toutes les bougies furent allumées ce jour-là.

Le site marial fut l'objet d'un culte au rosaire pendant quelques années. La baisse de ferveur religieuse, qui s'amorça au début des années 1960, marqua pour le petit reposoir un certain abandon.

Au début des années 1990, on prit non seulement conscience de la valeur patrimoniale et religieuse du lieu mais aussi de sa décrépitude. Quelques bénévoles, entre autres René Blais et Robert Marceau,



17 août 1941. Lauréat Béchard a l'honneur de porter la précieuse statue. En arrière-plan, le maire de l'époque, Clermont Pelchat.

s'occupèrent de le restaurer. Au cours de l'été 1999, Georgette Pelchat a magnifiquement complété le rafraîchissement de la petite grotte. Au cours de l'été 2001, elle a également restauré le christ roi en face de l'église. L'année précédente, Léonard Morin et son épouse, Pauline Perreault, avaient apporté une précieuse contribution à la préservation du patrimoine religieux de notre paroisse en effectuant d'importantes réparations au clocher de notre église.

LA CROIX DE LA MONTAGNE

D'après le témoignage de Roland Fournier, qui est né dans notre paroisse et y a résidé de nombreuses années, la croix du 4^e Rang Sud, située sur le terrain de Richard Fillion, a été construite par son grand-père, Johnny Fournier. Dans une entrevue téléphonique réalisée le 14 juillet 2000, il nous racontait un événement qui avait marqué sa jeune enfance. Vers l'âge de trois ans, éprouvant constamment de la douleur aux reins, il ne marchait pas encore, une situation qui inquiétait



*Johnny Fournier :
il érigea la croix du 4^e Rang Sud.*

beaucoup ses parents. En désespoir de cause, ceux-ci avaient fait la promesse de participer à l'érection d'une croix de chemin si le jeune Roland se rétablissait. Le bambin prit suffisamment de forces pour exploiter plus tard la terre de son père, avant d'aller s'établir à Saint-Léon au cours des années 1960.

LA CROIX DE CHEMIN DU 3^e RANG

Au milieu des années 1940, Louis Tanguay petit-fils prit l'initiative de rénover la vieille croix de bois du 3^e Rang. Il commanda le christ de Québec, et c'est Alyre Turmel, de Saint-Malachie, qui se chargea de l'érection de la croix de fer. Jeannine Tanguay racontait que, dans son enfance, Philippine Dupont (M^{me} Noé Bolduc) ne passait jamais devant la croix sans y faire une prière. La bénédiction de la croix eut lieu au mois de septembre 1945. Voici comment un quotidien de Québec rapportait l'événement :

Son excellence, M^{gr} J.-Omer Plante a béni, hier après-midi, une croix de chemin dans le rang de la paroisse de Saint-Nazaire. M. le curé Eugène Gagnon et monsieur l'abbé Joseph Fortin, de la librairie de l'Action catholique, assistaient à la cérémonie ainsi que les gens du



Au milieu des années 1940, Louis Pit Tanguay prit l'initiative de rénover la vieille croix de bois depuis lors remplacée par une croix de métal.

rang et des régions environnantes. Monsieur le curé présenta ses hommages à Son Excellence et prononça le sermon sur les enseignements de la Croix. La cérémonie se termina par la formule rituelle de baiser à la Croix⁴⁴.

LA CROIX DE CHEMIN DU 6^E RANG

De nos jours, la croix du 6^e Rang n'existe plus. Cependant, son histoire est très intéressante. Il faut remonter aux années 1940 pour la connaître. Un jour, une résidante du rang, Marie Fournier (M^{me} Noël Roy) est attaquée par un bœuf. Un voisin et parent, Nazaire Lachance, entendant ses cris, se porte à son secours.

Grièvement blessée, Marie est hospitalisée, car sa vie est en danger. Son mari fait alors la promesse d'ériger une croix de chemin si elle revient à la santé.



Bénédiction de la croix du 6^e Rang

OUVERTURE DES REGISTRES RELIGIEUX

Le 13 octobre 1902, l'abbé Charles Auger procède à l'ouverture des registres religieux. Il s'agit du baptême de Nazaire Lachance, fils de Gédéon Lachance et de Délina Lacroix. Le parrain et la marraine sont Armand Lachance et Marie Lacroix, oncle et tante de l'enfant. Comme l'indique le prénom attribué à l'enfant, les parents sont conscients de vivre un moment historique.

Neuf jours après cet heureux événement, l'abbé Auger inscrit au registre des sépultures une date plus douloureuse, celle de l'inhumation de la jeune Lédia Fortier, 14 ans, fille d'Achille Fortier, fromager, et de Joséphine Labrecque.

Il faudra attendre au printemps suivant pour que le premier mariage célébré dans la jeune paroisse y soit enregistré. Le 20 avril 1903, Placide-Aimé Gagnon, marchand de Saint-Léon, épouse Marie-Albertine Tremblay, fille de Charles Tremblay et de Louise Gauthier.

Heureux événement sans doute, mais la vie du couple ne sera qu'une longue suite d'épreuves. Les jeunes mariés s'établissent à Saint-Léon-de-Standon.

Le 27 décembre 1913, Marie-Albertine donne naissance à un enfant mort-né. Quatre jours plus tard, la veille du jour de l'An 1914, la jeune mère succombe

à son tour. Six mois plus tard, sa petite Juliette va la rejoindre.

Quelques années après le décès de Marie-Albertine, l'autre enfant, la jeune Marguerite Emma, est emportée au printemps de sa vie. Elle n'a que treize ans. Le lendemain de Noël 1949, Aimé Gagnon va finalement rejoindre sa famille.



Nazaire Lachance et son épouse, Béatrice Roy, vers 1926. Un quart de siècle plus tôt, le baptême de Nazaire Lachance avait été la première inscription au registre religieux de notre paroisse.

Nos curés

JOSEPH-CHARLES AUGER

1902-1908



Joseph-Charles Auger naît à Leclercville, dans Lotbinière, le 23 avril 1871. Il est le fils de Damase Auger, cultivateur, et de Camille Auger. Il fait ses études à Québec où il est ordonné prêtre par M^{sr} Louis-Nazaire Bégin le 28 mai 1899. La même année, il est nommé vicaire à L'Islet.

L'autorité diocésaine le nomme ensuite aumônier de l'orphelinat de Saint-Damien-de-Buckland. En 1902, il devient le premier curé de Saint-Nazaire-de-Dorchester. En 1908, il est nommé curé de Lac-aux-Sables, dans le comté de Portneuf. En 1917, son état de santé l'oblige à se retirer. Il vit par la suite de nombreuses années à Québec et à Château-Richer. Il décède à l'Hôpital Saint-Sacrement de Québec le 5 décembre 1946 et est inhumé dans le cimetière paroissial de Leclercville.

JOSEPH-EMMANUEL ROCHETTE

1908-1914

Joseph-Emmanuel Rochette naît à Saint-Augustin, dans le comté de Portneuf, le 17 juillet 1875. Il est le fils d'Alfred Rochette, cultivateur, et d'Agnès Juneau. Il est ordonné prêtre par M^{sr} Louis-Nazaire Bégin le



22 avril 1900. Il est d'abord vicaire à Notre-Dame-du-Portage (1900-1901), à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1901-1906), à Saint-Casimir (1906-1908). De 1908 à 1914, il est curé à Saint-Nazaire. Il exerce par la suite son ministère à Saint-François, île d'Orléans (1914-1918). De 1919 à 1930, l'abbé Rochette est curé à Saint-Marc-des-Carières. De 1930 à 1940, il est aumônier à l'Hôpital de la Jemmerais et à la maison mère des Sœurs de Saint-Joseph-de-Saint-Vallier. En 1940, il se retire à la maison Saint-Dominique, rue Saint-Cyrille. Il décède le 12 août 1965, à l'âge de 90 ans.

PIERRE-ABRAHAM DION

1914-1920



Pierre-Abraham Dion naît à Saint-Gervais le 28 juin 1874, de l'union de François Dion et de Symphorose Côté. Il est ordonné prêtre le 15 mai 1904 à Québec. Il est successivement vicaire à Saint-Éphrem, à Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, à Saint-Jean-Baptiste et à Saint-Roch de Québec. Il est par la suite nommé curé à Saint-Nazaire, puis à Saint-Ludger où il décède le 1^{er} juillet 1921. Il est inhumé dans le cimetière de Honfleur le 6 juillet 1921.

ALPHONSE LEGENDRE

1920-1921



Dominique Alphonse Legendre naît le 8 août 1885 à Lewiston, Maine, de l'union de Joseph Legendre et de Philomène Lachance. Il fait ses études au Collège de Lévis et au Grand Séminaire de Québec. Il est ordonné prêtre le 6 avril 1913. Il est successivement vicaire à Sainte-Croix (1913-1917), à Beauceville (1917-1919), à Cap-Saint-Ignace (1919-1920). En 1921, il devient desservant de la paroisse de Saint-Bruno-de-Kamouraska. Quelques mois plus tard, il est nommé curé à Saint-Nazaire-de-Dorchester, puis curé à Saint-Odilon-de-Cranbourne. En 1928, l'autorité diocésaine l'appelle à la cure de Saint-Laurent, île d'Orléans. La maladie l'oblige quelques mois plus tard à se retirer à l'hospice Saint-Dominique. Il décède à Québec le 8 janvier 1935. L'abbé Legendre est inhumé dans le lot familial au cimetière Belmont.

ARTHUR PRÉMONT

1921-1927



Arthur Prémont voit le jour le 15 juillet 1884. Il est le fils d'Arthur Prémont et de Belzémire Drouin. Il est ordonné prêtre le 21 mai 1910 en la basilique de Québec. Il est d'abord vicaire à Sacré-Cœur-de-Jésus (Beauce) pendant onze ans, puis curé de Saint-Nazaire de 1921 à 1927. Il est alors nommé curé de Saint-Cœur-de-Marie (Mégantic) où il exerce son ministère pendant quatorze ans. Il est par la suite nommé vicaire de la paroisse Saint-Malo où il est inhumé le 23 février 1957, à l'âge de 73 ans.

AMÉDÉE CARON

1927-1937



Amédée Caron voit le jour le 13 juin 1885 à Saint-Jean-Port-Joli. Il est le fils de Barthélemy Caron et de Domitilde Caron. Il fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il est ordonné prêtre le 29 juin 1915 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière par le cardinal Louis-Nazaire Bégin. De 1915 à 1927, l'abbé Caron est vicaire à Saint-Victor.

Il est curé à Saint-Nazaire, de 1927 à 1937, et de Mont-Carmel, de 1937 à 1952. Il se retire à Québec, puis à Rivière-du-Loup. Il décède le 21 octobre 1956 et est inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Jean-Port-Joli le 25 octobre.

ROBERT GAUTHIER

1937-1944



Robert Gauthier naît le 6 avril 1897 à Deschambault. Il est le fils de Wilbrod Gauthier et de Joséphine Gosselin. Il fait ses études au Petit Séminaire de Québec et est ordonné prêtre le 21 mai 1921, dans la basilique de Québec, par le cardinal Louis-Nazaire Bégin. Il est d'abord vicaire dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, puis de L'Islet-sur-Mer. Il enseigne le chant grégorien pendant plusieurs années dans différentes paroisses du diocèse de Québec. Il est par la suite curé de Saint-Nazaire, de 1937 à 1944, puis de Saint-Charles-de-Grondines. Il décède au Foyer Saint-Joseph de Lévis le 20 novembre 1986, à l'âge de 89 ans, et est inhumé dans le cimetière paroissial de Deschambault.

EUGÈNE GAGNON

1944-1955



Eugène Gagnon naît le 5 mai 1904 à Sainte-Marguerite. Il est le fils d'Alphonse Gagnon et de Lédia Dussault. Après avoir été vicaire dans différentes paroisses du diocèse de Québec, il est nommé curé de Saint-Nazaire-de-Dorchester. Par la suite, il exerce son ministère auprès des religieuses de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Damien. Il décède le 5 mai 1998 au Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis. Il est inhumé le 11 mai 1998 dans le cimetière de sa paroisse natale.

HECTOR LACROIX

1955-1959



Hector Lacroix voit le jour à La Durantaye le 4 février 1906. Il est le fils de Fidèle Lacroix et d'Elmire Carrier. Il est ordonné prêtre le 16 juin 1934. Au cours de sa carrière ecclésiastique, il est vicaire à Frampton, à Saint-Vallier, professeur au Collège de Lévis, vicaire à Saint-Nicolas, curé à Saint-Nazaire-de-Dorchester, aumônier de l'Hôtel-Dieu-du-Sacré-Cœur et de la maison Mallet. Il se retire à l'Hôpital général de Québec. Il décède à l'Hôtel-Dieu de Lévis le 4 novembre 1980 et est inhumé dans le cimetière de sa paroisse natale le 8 novembre 1980.

JEAN QUIRION
1959-1963



Jean Quirion naît le 18 janvier 1913. Il est le fils d'Alexandre Quirion et de Denise Faucher de Saint-Éphrem-de-Beauce. Il est d'abord vicaire dans plusieurs paroisses du diocèse de Québec, puis curé de Saint-Nazaire-de-Dorchester et de Saint-Pierre-de-Broughton. Il est par la suite aumônier des Sœurs de la Charité de Québec. En 1980, il se retire au pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague, à Québec. Il décède le 12 décembre 1995 et est inhumé le 16 décembre dans le cimetière familial de Saint-Éphrem-de-Beauce.

CLÉMENT PERRON
1963-1966



Originaire de Scott-Jonction, Clément Perron voit le jour le 14 juin 1915. Il est le fils d'Arthur Perron et d'Anna Perreault. Après son ordination, il exerce son ministère à Saint-Elzéar, à Saint-Tite-des-Caps, à Saint-Pierre-de-Broughton, à Saint-Yves, à Québec, à la Maison mère de Saint-Damien, au Centre hospitalier Robert-Giffard, à Saint-Nazaire et à Saint-Magloire-de-Bellechasse. Il se retire à Scott-Jonction en 1983. Il décède à l'Hôtel-Dieu de Lévis le 22 juin 1991, à l'âge de 76 ans, et est inhumé dans le cimetière paroissial de Scott-Jonction le 24 juin.

PAMPHILE CLOUTIER
1966-1969



Pamphile Cloutier voit le jour le 5 janvier 1916 à Saint-Victor. Il est le fils d'Alfred Cloutier, cultivateur, et d'Alma Bernard. Il est ordonné prêtre le 19 juin 1943. De 1943 à 1966, il est vicaire dans différentes paroisses du diocèse de Québec (Sainte-Julie, Saint-Ferdinand, Saint-Georges, Notre-Dame-de-la-Présentation, Saint-Pie-X). En 1966, il est nommé curé à Saint-Nazaire, et de 1969 à 1978, il est au service de la paroisse de Saint-Nicolas. Le 7 juillet 1978, il est nommé curé au Foyer de Charlesbourg. Il décède le 27 novembre 1991 à Saint-Gilles de Lotbinière et est inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Victor le 30 novembre.

LUCIEN CANTIN
1969-1972



Lucien Cantin naît à Saint-Augustin-de-Desmaures le 19 janvier 1922, de l'union d'Arthur Cantin et de Delphine Genest. Il est le dixième d'une famille de douze enfants. Après ses études primaires, il entreprend ses études secondaires chez les Frères des écoles chrétiennes à Sainte-Foy. Après six ans d'enseignement à Saint-Roch de Québec, il fait ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec.

Après avoir été ordonné prêtre le 10 juin 1951, par M^{gr} Lionel Audet, il est successivement vicaire à Saint-Casimir, à Notre-Dame-de-Pitié et à Saint-Malo. De 1964 à 1969, il est aumônier de la CSN, du Centre d'apprentissage de la construction de Québec et de deux institutions secondaires, l'École Marie-de-

l'Incarnation et l'École Monseigneur-Laval. De 1969 à 1972, l'abbé Cantin est curé de Saint-Nazaire et aumônier à l'école secondaire de Saint-Damien.

En 1972, il est nommé curé à Sainte-Brigitte-de-Laval ; en 1978, à Notre-Dame-de-Jacques-Cartier ; en 1989, à Portneuf-Station, où il demeurera jusqu'en 1992. Jusqu'en 2001, il exerce un service de suppléance dans plus de vingt-cinq paroisses.

RAYMOND LAMONTAGNE
1972-1974



Raymond Lamontagne voit le jour le 25 mars 1928 à Notre-Dame-de-Lévis. Il est le fils d'Edmond Lamontagne, pilote, et d'Anna-Rose Legendre. Il étudie au Collège de Lévis, puis au Petit Séminaire de Québec. Il est ordonné prêtre le 4 juin 1955.

Il est successivement vicaire à Notre-Dame-des-Laurentides (1955-1960), à Saint-Malo (1960-1965), à L'Ancienne-Lorette (1965), à Saint-Pie-X (1966-1969), à Saint-Mathieu (1969-1970), à Saint-Augustin (1970-1972). De 1972 à 1974, il est curé à Saint-Nazaire ; de 1975 à 1985, à Breakeyville ; de 1985 à 1988, à Notre-Dame-de-Lévis, sa paroisse natale. Il décède accidentellement à Beaumont le 27 mai 1990. Il est inhumé le 3 juin 1990 dans le cimetière Mont-Marie.

MARCEL ROBERGE

1974-1979



Neuvième d'une famille de quatorze enfants, Marcel Roberge naît le 11 octobre 1943, à Saint-François, île d'Orléans, de l'union d'Henri Roberge et de Gracia Allaire. Il fait ses études primaires dans sa paroisse natale. De 1957 à 1965, il étudie à l'École apostolique de Lévis et au Collège de Lévis.

De 1965 à 1969, il étudie en théologie à l'Université Laval et au Grand Séminaire de Québec. Il est ordonné prêtre le 24 mai 1969, par M^{re} Laurent Noël, à Saint-François, île d'Orléans. Il célèbre sa première messe le lendemain à l'église Saint-Pascal de Québec.

De 1969 à 1972, il est vicaire à Saint-Charles-de-Bellechasse ; de 1972 à 1974, animateur de pastorale au Collège de Saint-Damien ; de 1974 à 1979, desservant à Saint-Nazaire. À la même époque, il est animateur de pastorale à l'école secondaire de Saint-Raphaël et au centre éducatif de Saint-Charles. En 1979-1980, il prend une année de ressourcement à l'Université Laval.

De 1980 à 1984, l'abbé Roberge est successivement vicaire à Saint-André de Neufchatel, à Saint-Gérard-Magella et à Val-Bélair. De 1984 à 1988, il est curé de Saint-Hilarion, dans la région de Charlevoix. De 1988 à 2001, tout en exerçant le ministère dominical, il est auditeur au tribunal ecclésiastique de Québec.

ADRIEN THIBAUT

1980-1987



Originaire de Saint-Cajetan-d'Armagh, Adrien Thibault voit le jour le 19 août 1923. Il est le fils de Wilfrid Thibault et d'Albéa Noël. Il prononce ses vœux perpétuels chez les Spiritains de Montréal le 13 décembre 1952. Il est d'abord missionnaire au Nigéria pendant huit ans. De 1964 à 1976, il œuvre en pastorale dans le diocèse de Joliette. De 1976 à 1987, il est curé de Saint-Nazaire et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland. Il se retire ensuite dans sa paroisse natale. Il décède le 9 février 1999, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, et est inhumé le 13 février dans le cimetière paroissial d'Armagh.

GERVAIS BÉGIN

1987-2000



Troisième d'une famille de quatre enfants, Gervais Bégin naît le 5 novembre 1934. Il est le fils de Florent Bégin et de Marie-Rose Langlois. Il fait ses études primaires à l'Institut La Mennais. De 1961 à 1964, il fait un stage chez les Oblats de Marie-Immaculée. En 1977, il fait un an de philosophie au Séminaire de Saint-Georges. Il entre à l'Université, puis au Grand Séminaire, en août 1978, où il obtient son baccalauréat en théologie. De 1981 à 1983, il fait un stage pastoral dans la paroisse de Saint-Nicolas. En septembre 1983, il retourne au Grand Séminaire pour sa préparation au sacerdoce. Il obtient un certificat en pastorale. Il est ordonné diacre le 25 février 1984 et prêtre quelques mois plus tard, soit le 9 juin 1984, en l'église paroissiale de Sainte-Germaine-du-Lac-Étchemin. L'abbé Bégin célèbre sa première messe le lendemain, en la chapelle Notre-Dame-d'Étchemin.

Il est successivement vicaire à East Broughton, à Saint-Joseph-de-Lauzon et à Notre-Dame-des-Laurentides. De 1987 à l'été 2000, il est vicaire administrateur des paroisses de Saint-Nazaire et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland. À la fin de cette cure, il se retire dans sa paroisse natale.

DANIEL J. JACQUES

2000-



Daniel Jacques naît le 14 juillet 1941 à Saint-Édouard-de-Frampton. Il est le fils d'Albert Jacques et de Jeannette Brien dit Desrochers. Il a trois sœurs.

Après ses études primaires à Frampton et au petit collège, il fait ses humanités à l'École apostolique

Notre-Dame-de-Lévis puis au Petit Séminaire de la Fraternité sacerdotale du Lac-Supérieur (nord de Montréal). Cette communauté religieuse se voue à l'adoration eucharistique et au service des prêtres. Daniel fait son noviciat à la Pointe-du-Lac. Par la suite, il fait sa philosophie à la Fraternité sacerdotale du Lac-Supérieur.

En 1963, il entreprend ses études théologiques à l'Université grégorienne de Rome pour les terminer à l'Université Saint-Paul d'Ottawa. Dans sa paroisse natale, le 1^{er} juillet 1967, il est ordonné prêtre par M^{sr} Lionel Audet, évêque auxiliaire de Québec.

De 1967 à nos jours, l'abbé Jacques exerce son ministère en milieu paroissial : Saint-Malo de Québec, Notre-Dame-Auxiliatrice de Verdun, Sainte-Geneviève de Sainte-Foy, Sainte-Marie (La Nouvelle-Beauce), Saint-Léonard-de-Portneuf, Sainte-Hénédine-de-Dorchester, Sainte-Marguerite-de-Dorchester, Saint-Maxime-de-Scott, Sainte-Thérèse-de-Lisieux de Beauport.

Le 7 août 2001, il est accueilli à Saint-Nazaire comme administrateur de la paroisse. Il a pour mission de préparer une équipe pastorale pour les paroisses de Saint-Cajetan-d'Armagh, de Saint-Philémon, de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, de Saint-Damien et de Saint-Nazaire.



Les vocations religieuses

Les vocations religieuses furent relativement rares dans notre paroisse, mais il faut tenir compte de notre bassin de population et de l'absence d'une classe moyenne susceptible de proposer d'autres modèles d'accomplissement. De père en fils, la seule vocation envisageable, c'était la vocation agricole. Ce sont donc les jeunes filles plutôt que les jeunes hommes qui firent ce choix de vie.

ÉLODIE CORRIVEAU

Nous savons peu de choses sur la vie d'Élodie Corriveau, mais nous présumons qu'elle entra chez les religieuses à l'époque où notre paroisse faisait encore partie intégrante de Saint-Malachie. Elle était la fille de Charles Corriveau et de Marie Gagnon. D'après Monique Corriveau, sa nièce, la jeune femme serait entrée chez les Sœurs grises.

La première vocation religieuse dont nous possédons une biographie plus documentée provient également de la famille Corriveau. Pour Lina, nièce d'Élodie, le modèle de vie de sa tante aurait été déterminant dans sa propre décision d'entrer au couvent.

LINA CORRIVEAU



Lina Corriveau naît le 26 octobre 1909, de l'union d'Anselme Corriveau et de Délina Bolduc. Elle fait ses études primaires à l'école du 3^e Rang et étudie par la suite au Couvent de Frampton. Elle termine ses études au Couvent de Limoilou, puis prononce ses vœux chez les Sœurs Servantes du Saint-Cœur-de-Marie en 1927. Elle est la première religieuse de notre paroisse et porte le nom de sœur Saint-Anselme. Après ses études, elle enseigne la couture au Couvent de Limoilou. Elle décède le 1^{er} mars 1948, à l'âge de 38 ans, à l'Hôpital Laval. Son service et sa sépulture ont lieu à la maison mère de Beauport.

COLETTE TANGUAY



Colette Tanguay naît le 29 décembre 1925, de l'union d'Ernest Tanguay et de Laura Bruneau. Elle fait ses études primaires à l'école du village et étudie par la suite au Couvent de Saint-Anselme. Elle entre en religion en 1943 et prononce ses vœux perpétuels chez les Sœurs de la Charité de Québec le 15 juillet 1950, cinq ans après avoir prononcé ses vœux temporaires.

De 1946 à 1960, elle enseigne à La Malbaie, à la Commission des écoles catholiques de Québec, à Thetford Mines et à Saint-Anselme. De 1960 à 1965, elle étudie à Montréal ; en 1965-1966, elle est directrice de la Commission scolaire régionale de Tilly.

De 1966 à 1969, elle est directrice de la formation religieuse et professeure de théologie à la maison mère. En 1969-1970, elle enseigne au Collège Marguerite-d'Youville, puis est directrice de l'établissement.

De 1977 à 1987, elle est conseillère en information scolaire et professionnelle au Collège Notre-Dame-de-Bellevue. Elle retourne par la suite au Collège Marguerite-d'Youville pendant une dizaine d'années. En 1997, elle se retire pour se consacrer au bénévolat à la maison Jésus-Ouvrier et auprès des malades de l'Hôpital Laval.

FLORENCE FILLION



Florence Fillion naît le 8 août 1930, de l'union de Roméo Fillion et d'Antoinette Bélanger. Elle est la quatrième d'une famille de douze enfants. Elle commence ses études primaires à l'école du 3^e Rang et les poursuit à l'école du village lorsque ses parents déménagent dans le 4^e Rang Nord. À 19 ans, Florence quitte Saint-Nazaire pour aller travailler à Montréal. Trois ans plus tard, le 16 mars 1953, elle entre chez les Franciscaines-Missionnaires-de-Marie. Elle fait sa profession perpétuelle le 17 septembre 1958. De 1958 à 1965, elle est commissionnaire ; de 1965 à 1968, elle étudie à Rigaud.

Le 25 septembre 1968, sœur Florence s'envole pour le Maroc. Elle y enseignera, jusqu'en 1985, la couture et la catéchèse à des jeunes filles.

De 1988 à 1995, elle retourne aux études. De 1988 à 1995 elle séjourne à Val-d'Or et s'occupe de

pastorale paroissiale. De 1995 à nos jours, elle travaille auprès des résidentes du Pavillon Marie-Hermine de Val-d'Or.

MADELEINE FILLION



Madeleine Fillion, fille de Lionel Fillion et de Lucienne Baillargeon, voit le jour le 7 février 1942. Elle commence ses études primaires à l'école du 3^e Rang, mais se voit contrainte de les interrompre à cause de la santé précaire de sa mère. Elle travaille par la suite aux États-Unis. À son retour au pays, elle décide de compléter ses études primaires.

Elle fréquente par la suite l'École normale de Saint-Damien, l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval. En 1972, elle entre dans la communauté des Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Elle prononce ses vœux le 15 août 1973.

De 1971 à 1984, elle enseigne à la polyvalente de Saint-Paul-de-Montminy. En 1984, elle est élue conseillère générale de sa communauté. Son mandat, d'une durée de quatre ans, est renouvelé à l'été 1988. À la même époque, elle est supérieure régionale pour la région de Québec (1984-1988) et pour l'Afrique (1987-1992). Ses fonctions l'amènent à se rendre neuf fois en Afrique. De 1992 à 1998, Madeleine Fillion est supérieure régionale à la maison mère.

En 1998-1999, elle prend une année sabbatique et étudie à l'Université Saint-Paul d'Ottawa, tout en faisant un stage en pastorale clinique. Depuis le 23 août 1999, elle est animatrice de pastorale à l'Hôtel-Dieu de Québec.

JACQUES PELCHAT

Jacques Pelchat, seul fils de la paroisse à avoir été ordonné prêtre, voit le jour le 14 mars 1944, de l'union d'Osias Pelchat et d'Éva Couture. Il passe son enfance dans la maison actuelle de Sylvain Marceau. Il étudie six ans à l'école primaire du village puis deux ans au couvent. Il poursuit ses études au Collège de Lévis pendant neuf ans et est pensionnaire à l'École apostolique.

Il fait quatre autres années d'études au Séminaire de Québec et est ordonné prêtre, à Saint-Nazaire, le 22 mai 1971, par le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec. Après son ordination, il travaille quatre ans comme secrétaire et économiste à l'archevêché de Québec. Il est également secrétaire du conseil d'administration du diocèse de Québec. À compter de juin 1975, il est vicaire coopérateur à Saint-Michel de Sillery. De 1976 à 1978, il est vicaire coopérateur à la paroisse de Saint-Yves, à Sainte-Foy.

De 1978 à 1981, il est prêtre auxiliaire à l'École apostolique Notre-Dame, à Lévis ; de 1985 à 1991, curé des paroisses de Saint-Louis et de Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres ; de 1991 à 1997, curé de la paroisse Saint-David de Lévis ; de 1997 à juin 1999, curé de la paroisse Saint-Rodrigue de Charlesbourg. Depuis juillet 1999, il est curé de la paroisse de Saint-Jean-Eudes, à Charlesbourg.

Le chant choral

Le chant religieux accompagne le croyant de la vie à la mort. Dans les moments de joie, il invite à la transcendance, dans les moments d'affliction, il console et favorise la méditation. Le chant religieux, c'est le médium séculaire de l'âme humaine dans sa lutte pour se dépasser et atteindre l'inaccessible. La religion chrétienne a bien compris l'importance du chant comme véhicule des aspirations les plus fondamentales de l'homme. Qui n'a pas été ému au plus profond de son être devant la beauté de l'*Ave Maria* de Schubert ?

LA GRÈVE D'UN MAÎTRE CHANTRE

Chez nous, la tradition chorale religieuse remonte à Anselme Morin, qui aurait été notre premier maître chantre. Le différend qui l'opposa, au début du siècle, au curé Joseph Rochette est passé à l'histoire.

Un jour, deux voisins eurent une dispute quelconque à propos d'un bœuf. Le curé Rochette avait pris le parti de l'un, tandis qu'Anselme était ami de l'autre, ce qui avait donné lieu à une chicane traditionnelle en milieu rural.

L'affaire s'envenima suffisamment pour qu'Anselme refusât de chanter. En désespoir de cause, le curé Rochette l'avait imploré en ces mots : « Monsieur Morin, voulez-vous s'il vous plaît aller chanter pour l'amour du bon Dieu ? » Et Anselme Morin, qui avait lui-même été séminariste, répliqua en pesant bien ses mots : « Oui, je vais y aller, mais pour l'amour du bon Dieu. »

Lorsque Anselme se retira, le curé de l'époque demanda à Armand Lachance de le remplacer. Celui-ci, qui était forgeron et secrétaire municipal, était hésitant. Son épouse l'encouragea et c'est ainsi qu'il devint le deuxième maître chantre de l'histoire de notre paroisse.

UN PROFESSEUR DE CHANT GRÉGORIEN

À Saint-Nazaire, l'âge d'or du chant religieux se situe à l'époque du curé Robert Gauthier (1937-1944), qui était lui-même professeur de chant grégorien. Les fils de Wellie Tanguay, qui étaient tous doués d'une excellente voix, contribuèrent aussi à rehausser la qualité de nos cérémonies religieuses.

Il faut également se rappeler que pendant longtemps le chœur de chant a été réservé aux hommes : les femmes n'avaient pas le droit de produire leur talent vocal à l'église. Elles chantaient en de rares occasions, dans le temps des fêtes par exemple.

Le chant choral religieux était prestigieux à l'époque. Au fil des décennies, plusieurs paroissiens participèrent à cette activité communautaire exigeante mais indispensable. Voici la liste de ces choristes :

Bélanger, Léonce ;
Blais, Émile (père de René) ;
Blais, René ;
Bruneau, Adélard (dit le grand Dollard) ;
Bruneau, Léopold ;
Fillion, Roméo ;
Gaulin, Edmond ;
Jolin, Léon ;
Lachance, Léopold ;
Laroehelle, Wilfrid ;
Marceau, Léonidas ;
Paré, Alphonse ;
Roy, Narcisse ;
Tanguay, Alfred.

LE CHANT PROFANE

Faute de bassin de population suffisant, la vie artistique a toujours été nettement défavorisée en milieu rural. Loin du Grand Théâtre, de la Place des Arts, le citoyen qui réside à la campagne n'en ressent pas moins le besoin de s'exprimer, de s'extérioriser, de mettre ses talents en valeur.

Un projet original, qui faisait appel à la collaboration des résidents de Buckland et de notre paroisse, donna naissance au cours des années 1980 à la chorale Nabucco. Dans une entrevue téléphonique réalisée le 23 octobre 2000, René Blais racontait que l'initiative visant à doter notre paroisse d'une chorale était due à Lise Massé et à Christiane Dugal. Comme la population de notre paroisse n'était pas suffisante pour former une chorale, René avait fait des démarches auprès de quelques résidents de Buckland. Ils s'étaient montrés ouverts au projet et c'est ainsi qu'était née la chorale Nabucco, qui n'existe plus aujourd'hui.

Tout en faisant référence au célèbre opéra de Verdi, le nom de la chorale provenait de l'abréviation de Nazaire et de Buckland, ce qui était assez original. La chorale allait se produire quelques années et obtenir un franc succès. Plus tard, elle changera de nom et sera à l'origine de l'actuelle chorale *L'Air du temps*.

Certains paroissiens mirent leur talent au service de leur nouvelle collectivité paroissiale lorsqu'ils quittèrent notre paroisse. Ce fut le cas d'Alphonse Paré qui alla s'établir un temps en Abitibi.

Le record de longévité à Saint-Nazaire appartient à René Blais, membre de la chorale paroissiale depuis l'âge de quatorze ans, sauf pour une brève interruption au cours des années 1950 alors qu'il résida quelque temps à Québec.

La chorale développa au fil du temps sa propre tradition, ce qui amena certains chantres à exécuter le même chant pendant des années. C'est ainsi que Léopold Lachance fut pendant très longtemps le chanteur attitré du classique *Adeste Fideles* à la messe de minuit.

Une autre époque révolue est celle du photographe Roch-Émile Dugal. Même s'il ne fut jamais un résident permanent de Saint-Nazaire — il était résident de Saint-Anselme —, sa voix puissante est demeurée associée à de nombreux mariages et services funéraires. Lors de la réforme du rite religieux, qui suivit le concile œcuménique de Vatican II, il participa au renouvellement du répertoire religieux de l'époque.

C'est aussi vers la même époque que la chorale de l'église quitta le jubé pour se produire dans le chœur. Les plus âgés se souviennent des messes à gogo, des tentatives plus ou moins fructueuses pour tenter de ranimer la ferveur de nombreux fidèles de moins en moins fidèles. Ce fut en même temps la mise au rancart de l'harmonium.



Du temps du curé Eugène Gagnon, notre église possédait un orgue électrique, mais comme il craignait le feu, il lui arrivait de couper le courant. Étant donné que cet orgue fonctionnait avec des lampes et que celles-ci prenaient du temps à acquérir leur pleine puissance, la qualité du son s'en ressentait lors des cérémonies religieuses.

NOS ORGANISTES

La remarquable mémoire d'Alberta Lachance a permis d'établir la liste des personnes qui, depuis trois quarts de siècle, ont prêté leur talent à notre collectivité paroissiale en accompagnant à l'orgue notre chorale. Fait assez inusité, elles sont toutes des femmes. D'après Alberta Lachance, avant 1924, Marie-Louise Lachance, sa tante, aurait été une de nos premières organistes sinon la première.

Béchar, Rosella
Blouin, Sylvie
Brochu, Marguerite
Brulotte, Édith
De Valter, Suzanne
Gervaise, Tanguay (sœur)
Gosselin, Lorraine (sœur)
Martel, Jeanne (sœur)
Jolin, Yvette
Lachance, Alberta
Laliberté, Marie-Jeanne
Laroche, Fernande
Motard, Pauline
Pelchat, Cécile
Pelchat, Gisèle
Pelchat, Yvette
Pitre, Myriam
Roy, Louise
Saint-Tharcissius (sœur)



Mars 2002 — Les membres du conseil de fabrique de Saint-Nazaire : Daniel J. Jacques, Linda Beaudoin, Roland Béchar, Marcel Sénécal, Auguste Fillion, Bertrand Fillion et Guy Fillion

LA VIE RELIGIEUSE ET LE BÉNÉVOLAT

De par sa nature, la vie religieuse a toujours reposé sur le bénévolat. Aussi, dans toutes les paroisses catholiques, les marguilliers ont toujours joué un rôle essentiel dans la gestion matérielle. Le mérite de ces dizaines d'hommes et de femmes qui ont accepté depuis un siècle d'assister leur prêtre dans l'exigant support de l'administration des biens de l'Église est d'autant plus méritoire que des sommes importantes étaient souvent en jeu.

Par ailleurs, pour plusieurs personnes plus renfermées, il s'agissait d'un véritable défi. Un pionnier racontait bien modestement qu'il se sentait trop intimidé pour accepter la charge, car il avait la phobie des foules. Il faut se rappeler qu'il y a encore une quarantaine d'années, l'église était remplie à pleine capacité.

D'un autre côté, si cette charge fut dévolue aux hommes pendant des décennies, au début des années 1980, on assista à l'élection des premières femmes marguillières.

De nos jours, outre les marguilliers, le prêtre peut compter sur le conseil de pastorale paroissiale pour l'assister dans son ministère, une tâche de plus en plus exigeante en raison de l'absence de relève suffisante.





Chorale d'hier

Juillet 1993 — 1^{re} rangée : Mariette Blais, Rollande Blais, Fernande Lachance et Louise Leclerc ; 2^e rangée : Marie-Paule Morin, René Blais, Jacqueline Marceau, Francine Brochu, Guylaine Aubin, Jacinthe Henry et Madeleine Brochu



Chorale actuelle

Autant les voix d'homme avaient prévalu au cours des premières décennies dans notre chorale paroissiale, autant les voix féminines ont occupé ce champ de bénévolat depuis de nombreuses années. Les membres de la chorale actuelle : assises : Sylvie Morin, Pauline Perreault, Guylaine Fillion et Fernande Lachance ; debout : René Blais, Madeleine Pouliot, Marie-Paule Morin, Sylvie Blouin, Jacqueline Marceau et Marc Turmel



Conseil de pastorale

1^{re} rangée : Cécile Audet et Guylaine Fillion ; 2^e rangée : Nathalie Beaudoin, René Blais et Madeleine Brochu



Garde paroissiale

De gauche à droite, 1^{re} rangée : Denis Tanguay, Sylvain Lachance, Bertrand Fillion et François Bruneau ; 2^e rangée : Sylvain Brochu, Simon Brochu, Paul-Armand Bruneau, Gaétan Fillion, Patrick Fillion, Stéphane Fillion et Henri Bruneau

PREMIERS ENFANTS CONFIRMÉS À SAINT-NAZAIRE LE 3 JUILLET 1904

Confirmé	Âge	Père	Mère	Parrain/ Marraine
Joseph Bruneau	13 ans	Achille	Marie Fillion	Claudias Bruneau
Adélard Bruneau	12 ans	Cléophas	Philomène Lacasse	Onésime Gaulin
Évangéliste Bruneau	16 ans	Octave	Domiltide Gaulin	Guillaume Bruneau
Ernest Béchard	14 ans	Pierre	Rose Bruneau	Claudias Béchard
Léo Béchard	15 ans	Ferdinand	Césarie Ruel	Anselme Ruel
Ernest Béchard	14 ans	Ferdinand	Césarie Ruel	Nazaire Jolin
Arthur Béchard	12 ans	Ferdinand	Césarie Ruel	Léon Jolin
Alfred Dupont	11 ans	Charles	Adèle Labrèque	Ernest Dupont
Arthur Dupont	18 ans	Louis	Cédule Perreault	Charles Dupont
Anselme Drapeau	14 ans	Louis	Georgianna Lacroix	Charles Fillion
Mazenot Jolin	14 ans	Joseph	Orélie Goupil	Abraham Pelchat
Albert Jolin	13 ans	Joseph	Orélie Goupil	Charles Pelchat
Léger Jolin	11 ans	Joseph	Orélie Goupil	Omer Marceau
Arthur Jolin	11 ans	Nazaire	Philippine Ruel	Joseph Blais
Arthur Lachance	11 ans	Jean-Baptiste	Georgianna Drapeau	Praxède Lacroix
Joseph Lachance	12 ans	Pierre	Adèle Chabot	Hermann Lachance
Alphonse Labrèque*	11 ans	Jean	Cédule Goupil	Alfred Labrèque
Hervé Lafontaine	11 ans	Joseph	Obéline Ruel	Gédéon Lachance
Louis Lacasse	10 ans	Louis	Arthémise Leclerc	France Leclerc
Ladislas Leclerc	13 ans	Joseph	Marie Pelchat	Onésime Pelchat
Émile Leclerc	12 ans	Joseph	Marie Pelchat	Octave Pelchat
Ernest Fillion	14 ans	Louis	Catherine Bilodeau	Zéphirin Roy
Alfred Pelchat	14 ans	Abraham	Célanire Jolin	Eugène Pelchat
Jean Pelchat	13 ans	Onésime	Rose Drapeau	Jean-Baptiste Lachance
Omer Pelchat	12 ans	Onésime	Rose Drapeau	Albert Pelchat
Clermont Pelchat	13 ans	Octave	Obéline Roy	Achille Fortier
Ozias Pelchat	14 ans	Octave	Obéline Roy	Joseph Pelchat
Louis Tanguay	13 ans	Louis	Marguerite Fillion	Adélix Tanguay
Gédéon Tanguay	11 ans	Louis	Olive Gaulin	Arthur Tanguay
Joseph Tanguay	11 ans	Joseph	Célanire Vallière	Édouard Gagnon
Ernest Tanguay	11 ans	Louis	Marguerite Fillion	Ernest Tanguay
Hector Tanguay	12 ans	Louis	Olive Gaulin	Évangéliste Tanguay
Arthur Tremblay	10 ans	Charles	Louise Gauthier	J. C. Auger
Rose-Anna Bruneau	12 ans	Octave	Domitille Gaulin	Rose Bruneau
Yvonne Bruneau	12 ans	Cléophas	Philomène Lacasse	Évangéline Béchard
Laura Bruneau	11 ans	Cléophas	Philomène Lacasse	Célanire Bruneau
Alexandria Bolduc	13 ans	Jacques	Marie Bolduc	Salomé Bolduc
Octavie Blais	10 ans	Joseph	Vitaline Henri	Philippine Ruel
Rosalie Lacroix	12 ans	Joseph	Sophromée Dupont	Amaryllys Dupont
Clara Lachance	11 ans	Pierre	Adèle Chabot	Anna Goupil
Rose-Anna Labrèque*	10 ans	Jean	Cédule Goupil	Marie Leclerc
Béatrice Labrèque	10 ans	Noé	Rose Ruel	Démerise Ruel
Èva Leclerc	11 ans	France	Sophie Lacasse	Arthémise Leclerc
Marie-Anna Pelchat	10 ans	Octave	Obélie Roy	Félixine Pelchat
Élodie Pelchat	11 ans	Onésime	Rose Drapeau	Cédule Goupil
Alice Prévost	n/d	Adélard	Orélie Dorval	Olympe Dorval
Rosa Tanguay	14 ans	Louis	Marguerite Fillion	Florida Fillion

*Ce patronyme s'écrivait ainsi à l'époque.

**L'AUGMENTATION NATURELLE DE LA
POPULATION DE SAINT-NAZAIRE**

L'augmentation naturelle de la population se calcule par la différence entre le nombre de naissances et le nombre de sépultures. Ainsi, en 1903, l'augmentation naturelle de la population de Saint-Nazaire était de treize. Il faut noter qu'au début du siècle une pyramide des âges très jeune et un haut taux de mortalité infantile se traduisaient par une moyenne d'âge des personnes portées en terre beaucoup plus jeune que de nos jours.

Si, pendant des décennies, bon an mal an, notre paroisse, comme la plupart des communautés rurales du Québec, était majoritairement avantagée en matière d'augmentation naturelle de sa population, il en alla autrement à partir du milieu des années 1960. L'apparition des moyens modernes de contraception fut un premier indice de la baisse du taux de natalité. En 1966, comme l'indique le tableau ci-dessous, notre augmentation naturelle commençait à devenir déficitaire. Toutefois, en quelques décennies, la mortalité infantile subit un constant recul pour pratiquement disparaître, grâce au progrès de la médecine moderne.

STATISTIQUES RELIGIEUSES

Années	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1902	4	0	1
1903	17	2	4
1904	22	2	8
1905	18	2	7
1906	29	1	5
1907	14	1	9
1908	11	4	8
1909	17	3	11
1910	20	4	5
1911	14	4	11
1912	21	3	7
1913	19	5	3
1914	22	2	10
1915	19	5	7
1916	15	4	9
1917	28	4	11
1918	18	7	17
1919	25	3	4
1920	21	8	4
1921	28	2	5
1922	16	3	7
1923	22	2	18
1924	20	5	7
1925	19	6	12
1926	16	1	10
1927	22	4	7
1928	25	4	7
1929	22	4	8
1930	17	3	12
1931	17	6	7
1932	21	3	7
1933	22	6	11
1934	26	5	8
1935	19	2	8
1936	28	4	5
1937	18	4	6
1938	22	2	8
1939	25	7	15
1940	13	2	5
1941	14	8	9
1942	22	4	12
1943	12	8	2
1944	19	5	3
1945	21	6	7
1946	18	7	2
1947	22	8	3
1948	22	5	5
1949	25	11	4
1950	21	0	5



Année	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1951	24	8	3
1952	22	1	2
1953	26	6	4
1954	25	4	2
1955	22	1	6
1956	19	2	7
1957	23	2	6
1958	16	3	0
1959	17	2	8
1960	19	6	9
1961	17	2	4
1962	12	0	6
1963	20	4	4
1964	7	1	2
1965	14	5	4
1966	4	7	6
1967	8	0	6
1968	7	2	3
1969	3	6	5
1970	9	2	3
1971	3	2	3
1972	5	5	6
1973	3	10	1
1974	8	11	5
1975	5	7	8
1976	2	11	4
1977	11	4	10
1978	4	4	2
1979	9	5	5
1980	9	2	4
1981	4	7	5
1982	5	5	2
1983	8	4	3
1984	9	2	3
1985	7	4	1
1986	3	1	3
1987	8	4	4
1988	4	1	1
1989	5	1	2
1990	8	1	7
1991	5	1	4
1992	2	1	6
1993	4	1	6
1994	2	0	7
1995	5	2	0
1996	4	1	6
1997	8	0	6
1998	4	2	6
1999	4	1	6
2000	2	1	5
2001	5	1	2

**LISTE DES MARGUILLIERS DE SAINT-NAZAIRE
1924-2002***

Nom	Date d'élection
Louis Tanguay fils	8 juin 1924
Gédéon Lachance	8 juin 1924
Johnny Fournier	8 juin 1924
Alfred Audet	8 juin 1924
Anselme Ruel	8 juin 1924
Omer Marceau	8 juin 1924
Théophile Corriveau	28 décembre 1924
Omer Marceau	27 décembre 1925
Thomas Brochu	26 décembre 1926
Louis Bolduc	25 décembre 1927
Joseph Bélanger	25 décembre 1928
Eugène Beaudoin	25 décembre 1929
Noé Bolduc	28 décembre 1930
Joseph Thom Aubé	27 décembre 1931
Alfred Audet	25 décembre 1932
Claudias Bruneau	25 décembre 1933
Adélarde Bruneau (fils de Cléophas)	25 décembre 1934
Ernest Tanguay	25 décembre 1935
Isaïe Bruneau	25 décembre 1936
Alphonse Bilodeau	25 décembre 1937
Clermont Pelchat	25 décembre 1938
Louis Tanguay fils	25 décembre 1939
Adolphe Beaudoin	25 décembre 1940
Osius Pelchat	25 décembre 1941
Anselme Drapeau	25 décembre 1942
Louis Marceau	25 décembre 1943
Arthur Lachance	25 décembre 1944
Joseph Bruneau	25 décembre 1945
Hector Pelchat	29 décembre 1946
Anselme Blais	28 décembre 1947
Nazaire Lachance	19 janvier 1947 (en remplacement d'Hector Pelchat)
Edmond Gaulin	28 décembre 1948
Joseph Béchard	25 décembre 1949
Narcisse Roy	31 décembre 1950
Émile Marceau	30 décembre 1951
Joseph Thom Jolin	28 décembre 1952
Alyre Fillion	27 décembre 1953
Eugène Marceau	26 décembre 1954
Joseph Lachance	25 décembre 1955
Alyre Leblanc	30 décembre 1956
Joseph Bolduc	29 décembre 1957
Roméo Fillion	25 janvier 1958
Nazaire Audet	27 décembre 1959
Antonio Fillion	25 décembre 1960
Émile Lachance	31 décembre 1961
Gérard Aubé	30 décembre 1962

La vie religieuse

Hervé Marceau	29 décembre 1963	Alfred Bruneau	
Émile Roy	27 décembre 1964	(en remplacement	
Henri Jolin**	19 décembre 1965	de Jean-Guy Fillion,	
Darius Dupont	19 décembre 1965	démissionnaire)	18 décembre 1982
Alfred Bruneau	19 décembre 1965	Guy Fillion	18 décembre 1982
Omer Marceau	19 décembre 1965	Roland Brochu	18 décembre 1982
Georges Pelchat	19 décembre 1965	Aurèle Marceau	10 décembre 1983
Adrien Béchard	19 décembre 1965	René Blais	10 décembre 1983
Guy Fillion (en remplacement de		Laurette Lachance	15 décembre 1984
Darius Dupont, démissionnaire)	13 janvier 1966	Fernande Lachance	15 décembre 1984
Lucien Aubé (en remplacement		Lucien Leclerc	15 décembre 1985
d'Omer Corriveau, démissionnaire)	8 janvier 1967	Roch Bernier	15 décembre 1985
Adélaré Bisson	8 janvier 1967	René Blais	13 décembre 1986
Daniel Corriveau	24 décembre 1967	Jeannette Roy	13 décembre 1986
Philippe Pelchat	24 décembre 1967	Bertrand Fillion	19 décembre 1987
Émilien Pelchat	1 ^{er} décembre 1968	Guy Fillion	19 décembre 1987
Joseph Drapeau	1 ^{er} décembre 1968	Jacinthe Bruneau	18 décembre 1988
Alphonse Pelchat		Géralda Aubé	18 décembre 1988
(en remplacement		Jeannette Roy	2 décembre 1989
d'Émilien Pelchat,		Alain Corriveau	2 décembre 1989
démissionnaire)	9 février 1969	Jean-Charles St-Louis	8 décembre 1990
Edmond Fillion	28 décembre 1969	Pierre-Yves Vachon	8 décembre 1990
Lionel Fillion	28 décembre 1969	Jacinthe Bruneau	7 décembre 1991
Ludger Brochu	13 décembre 1970	Géralda Aubé	7 décembre 1991
Roger Beaudoin	13 décembre 1970	Gaétan Fillion	13 décembre 1992
Gérard Bolduc	19 décembre 1971	Linda Beaudoin	13 décembre 1992
Wilfrid Leclerc	19 décembre 1971	Odilon Fillion	5 décembre 1993
Albert Drapeau	17 décembre 1972	Léonard Anbé	5 décembre 1993
Léopold Lachance	17 décembre 1972	Jeannine Marceau	3 décembre 1994
Odilon Fillion	16 décembre 1973	Roch Fillion	3 décembre 1994
Bertrand Fillion	16 décembre 1973	Monique Laflamme	2 décembre 1995
Bernard Labrie	29 décembre 1974	Diane Bélanger	2 décembre 1995
Donat Corriveau	29 décembre 1974	Léonard Aubé	7 décembre 1996
René Blais	21 décembre 1975	Rachel Fillion	7 décembre 1996
Roch Bernier	21 décembre 1975	Roch Fillion	6 décembre 1997
Roland Brochu	19 décembre 1976	Jeannine Marceau	6 décembre 1997
Wilbrod Marceau	19 décembre 1976	Marc Fillion	5 décembre 1998
Roger Turgeon	18 décembre 1977	Alain Leblond	5 décembre 1998
Aurèle Marceau	18 décembre 1977	Linda Beaudoin	5 décembre 1999
Fidel Fillion	17 décembre 1978	Guy Fillion	5 décembre 1999
Albert Tanguay	17 décembre 1978	Roland Béchard	10 décembre 2000
Denis Brochu	20 janvier 1979	Bertrand Fillion	10 décembre 2000
Gilles Bertrand	20 janvier 1979	Auguste Fillion	
Jean-Guy Fillion	28 décembre 1980	(en remplacement	
Bertrand Fillion	28 décembre 1980	de Marc Fillion,	
Jean-Charles St-Louis	13 décembre 1981	démissionnaire)	10 décembre 2000
Marie-Paule Marceau	13 décembre 1981	Auguste Fillion	9 décembre 2001
		Marcel Sénécal	9 décembre 2001

* La liste des marguilliers a été établie à partir de la date d'érection canonique de la paroisse. Auparavant, l'administration temporelle des biens de l'Église était confiée à des syndics.
** Nouvelle loi des fabriques

NOTES

- 1 René Blais, entrevue réalisée le 15 juillet 1999.
- 2 Alain Loberge et autres, *Histoire de la Côte-du-Sud*, 1993, p. 283
- 3 Jules-Adrien Kirouac, *Histoire de la paroisse de Saint-Malachie*, 1909, p. 167. On notera l'importance de la traction hippomobile dans le processus d'érection d'une nouvelle entité religieuse ou civile.
- 4 *Ibid.*, p. 167-168.
- 5 *Ibid.*, p. 168.
- 6 *Ibid.*, p. 169.
- 7 *Ibid.*, p. 169-170.
- 8 *Ibid.*, p. 170.
- 9 *Ibid.*, p. 171. L'abbé Paul Dubé avait été curé de Saint-Léon-de-Standon de 1878 à 1889. Edmond Gaulin se souvenait que son père attelait le cheval le samedi après-midi pour aller chercher le pasteur à Saint-Damien.
- 10 *Ibid.*, p. 172.
- 11 *Ibid.*, p. 173.
- 12 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 13 Beuoir Lacroix, *Notre-Dame-du-Cap*, juillet-août 2000. En dépit de sa grande notoriété, Benoît Lacroix, natif de Saint-Michel-de-Bellehassé, demeure une personnalité québécoise méconnue du grand public. Rappelons qu'il est depuis de nombreuses années, avec Bernard Derome, le commentateur attiré des grandes funérailles d'État.
- 14 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 15 Jules-Adrien Kirouac, *op. cit.*, p. 173.
- 16 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 17 Gilles Veilleux, *Saint-Benjamin, ses pionniers et leur histoire*, p. 93.
- 18 Jules-Adrien Kirouac, *op. cit.*, p. 176.
- 19 Entretien réalisé avec Edmond Gaulin le 3 juillet 1975. Comme c'est le cas pour plusieurs cassettes sur ruban magnétique de l'époque, la qualité du son s'est détériorée au fil des années. Il existe toutefois un résumé écrit. Edmond Gaulin est décédé le 25 mai 1979.
- 20 *Livre des délibérations de la fabrique de Saint-Nazaire*, tome I. On notera que l'abbé Pierre A. Dinn considère encore notre paroisse comme une mission.
- 21 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 22 *Ibid.*
- 23 *Ibid.*
- 24 *Ibid.* Propos prémonitoires de l'abbé Dion, qui décédera cinq ans plus tard.
- 25 *Ibid.*
- 26 Archives de la paroisse de Saint-Michel-de-Bellehassé. Voir également *Saint-Nazaire information*, mars 1995.
- 27 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 28 *Ibid.*
- 29 *Ibid.*
- 30 *Livre des délibérations de la fabrique de Saint-Nazaire*, tome I. Ce lot fut plus tard acheté par Anselme Drapeau. Joseph Drapeau racontait que les gens de l'époque, alléguant la surexploitation du boisé, déconseillaient à son père de l'acheter. De nos jours, ce lot appartient à Germain Forgues, qui y exploite une érablière.
- 31 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 32 *Ibid.* À cette époque, l'abbé Prémont est également gérant de notre première église populaire.
- 33 *Ibid.*
- 34 *Ibid.*
- 35 *Ibid.* Même s'il n'avait que trois ans à l'époque, Alyre Laehance a gardé un vague souvenir de la démolition du clocher de la première église.
- 36 *Ibid.*
- 37 Au volant de sa Durant, Clermont Pelehat est loin de conduire une marque d'automobile anonyme. Bien qu'il soit moins connu du grand public qu'Henry Ford, et en dépit de la bizarrerie de son patronyme, William Crapo Durant figure parmi les grandes légendes de l'industrie automobile américaine. En 1903, l'homme d'affaires fait la connaissance d'un jeune inventeur du nom de David Buick. Celui-ci le convainc de lancer sur le marché une automobile promise à un grand avenir, de nos jours synonyme d'excellence. Cinq ans plus tard, le 16 septembre 1908, Durant fonde la General Motors, qui connaît beaucoup de succès. Après la Première Guerre mondiale, à la suite de l'effondrement du marché, la compagnie General Motors vit des moments difficiles. William C. Durant perd même sa fortune personnelle. Le 1^{er} décembre 1920, il doit se résigner à démissionner comme président de la compagnie qu'il a fondée. Quelques semaines plus tard, le 12 janvier 1921, l'homme d'affaires surprend les milieux financiers américains en créant Durant Motors Incorporated. En mai 1921, la Durant Four est mise sur le marché. En moins de trois mois, 30 000 véhicules sont commandés, totalisant des ventes de 31 000 000 \$.
- 38 Philippe Dorval, *Vivre au temps de la colonisation*, p. 15. Philippe Dorval était le neveu de Marie-Louise Dorval (M^{me} Hector Pelehat). Sa courte biographie compte 159 pages. Le petit livre, sans doute écrit pour ses proches, par une collaboratrice, connut assez de succès pour être réédité au mois de novembre 1990. À cette époque, la santé du défricheur s'était détériorée au point qu'il avait subi un pontage et l'amputation de sa deuxième jambe. Voir également *Au fil des ans*, printemps 2001.
- 39 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 40 *Ibid.*
- 41 *Ibid.*
- 42 *Ibid.*
- 43 *Ibid.*
- 44 *Action catholique*, 24 septembre 1945.

Chapitre III

La vie municipale



*Assises : Francine Brochu, secrétaire-trésorière ; Ghyslaine Côté-Bélanger, mairesse ;
debout : Denis Tanguay, Simon Brochu, Stéphane Turgeon, Odilon Fillion, Fidel Fillion et Gaétan Fillion*



Depuis un siècle, le tracé de certaines portions de route a considérablement changé. La route de la montagne est peut-être celle qui a connu les modifications les plus remarquables. Autrefois, elle constituait le prolongement de la route actuelle du 4^e Rang, mais dans la portion de la montagne, elle était si abrupte qu'il a fallu la modifier. Cependant, là comme ailleurs, les travaux s'échelonnent sur de nombreuses années.

Une résidence historique

L'est avec une petite lettre très simple que s'ouvrent les registres civils de notre municipalité. Le préfet du comté de Dorchester écrit au secrétaire municipal de Saint-Malachie, Georges Lafontaine.

Sainte-Germaine, 24 avril 1906

Monsieur,

Je vous nomme président de la première élection de conseiller de Saint-Nazaire qui se tiendra jeudi, le 3 mai prochain, en la demeure de M. Charles Dupont, Saint-Nazaire, à dix heures du matin.

Je vous autorise à agir à la dite assemblée en conformité à la loi, article 297 du code municipal.

Jos Bégin, préfet¹

Si la directive du préfet Joseph Bégin est très courte, elle a le mérite de situer, pour l'histoire, le lieu de la première réunion municipale, car nous savons que Charles Dupont résidait sur l'ancienne ferme de Bertrand Fillion. Le choix de la salle s'explique probablement par le fait que Charles Dupont tenait un magasin général, un lieu public qui présentait l'avant-



tage d'offrir un espace plus grand que la moyenne des maisons de l'époque.

Les quelques éléments biographiques que nous avons pu recueillir sur la personne de Charles Dupont nous apprennent qu'il avait épousé Adèle Labrègue, le 24 novembre 1885, à Saint-Malachie. Le 21 mars 1910, les Dupont avaient la douleur de perdre une fille

en bas âge, la petite Alice, six ans. D'après René Blais, comme plusieurs autres résidants de Saint-Nazaire de son époque, Charles Dupont serait allé s'installer à Rivière-Bleue.

GEORGES LAFONTAINE

Le choix de Georges Lafontaine comme premier président d'élection est intéressant. D'abord parce qu'il n'est pas un résidant de notre paroisse, ce qui confère à cette journée un certain cachet de solennité. En outre, sa nomination assure une objectivité indispensable et une transition en douceur, puisque nos grands-parents, à titre de contribuables de Saint-Malachie, connaissent bien le secrétaire-trésorier de la municipalité mère.

Par ailleurs, Georges Lafontaine est un homme d'expérience. Au mois de mars 1906, il cumule déjà treize années de service auprès de sa municipalité. Et ce n'est que le début d'une longue carrière municipale, qui s'étendra sur plus d'un demi-siècle, car il sera secrétaire-trésorier de Saint-Malachie de 1893 à 1947.

Cet homme sera aussi le premier gérant de la succursale de la Banque Provinciale de Saint-Malachie, de 1909 à 1937. Son fils, Louis-Hippolyte, lui succédera, assurant ainsi la continuité de la dynastie familiale durant de nombreuses années.

En ce jour d'avril 1906, le président de la première élection municipale de Saint-Nazaire ressent la nécessité de signaler aux futurs dirigeants les embûches, les divisions qui les attendent un jour ou l'autre. En tant que secrétaire de la municipalité mère, il invite le futur conseil municipal à prendre ses décisions avec un constant souci d'équité et de désintéressement personnel. Sages paroles, qui sont toujours d'actualité lorsqu'il s'agit de gérer les affaires publiques et qui font la force des grandes démocraties. La confiance que les pionniers de notre pa-



*Louis Fillion
fils*

roisse portent à cet homme se traduit jusque dans la gestion de leurs affaires personnelles. Ainsi, le 14 juin 1904, Georges Lafontaine agit comme témoin lors de la signature d'un acte notarié entre Louis Fillion fils et Joseph Corriveau.

Assez étrangement, il ne fait pas allusion aux liens traditionnels de plus d'un demi-siècle qui unissent les deux paroisses et à la rupture définitive que cette assemblée confirmera dans quelques instants lorsqu'elle procédera à la nomination de ses premiers conseillers municipaux.

Nous pouvons supposer qu'il y eut certaines réticences, humaines et légitimes, mais dans l'ensemble, la sécession semble s'être réalisée de façon civilisée. D'ailleurs, le maire de Saint-Malachie du temps, Michael J. Hayes, figurait parmi les dignitaires invités à cette occasion.

Un détail intéressant et significatif : en parcourant la liste des maires de Saint-Malachie, nous constatons qu'outre Praxède Lacroix, un autre maire de l'actuel territoire de Saint-Nazaire fut maire de Saint-Malachie.

Comme son prédécesseur du 4^e Rang, Charles Tremblay ne connaîtra toutefois qu'un court terme, soit de 1903 à 1904. Son bref passage à la mairie de Saint-Malachie pourrait-il s'expliquer par sa difficulté à gérer certains différends qui pouvaient avoir opposé les deux territoires à cette époque ?

LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

Dans un premier temps, Louis Tanguay propose qu'Augustin Audet soit nommé conseiller. D'après René Blais, ce dernier réside alors sur la ferme que possédera plus tard Eugène Beaudoin. Dès 1885, nous le retrouvons sur la liste des contribuables de Saint-Léon-de-Standon, puis il ira finalement s'installer à Saint-Camille.

La proposition de Louis Tanguay est appuyée par Joseph Lafontaine. Le procès-verbal ne nous apprend pas s'il s'agit du père ou du fils, mais il y a tout lieu de penser qu'il s'agit de Louis père, car à cette époque, les aînés jouissent du prestige que leur confèrent âge et expérience.

Le deuxième conseiller élu est Praxède Lacroix. C'est un choix judicieux parce que cet agriculteur du 4^e Rang, qui malheureusement n'a pas laissé de des-



Nous ne possédons pas de photographie du premier maire de Saint-Nazaire, Praxède Lacroix. Un heureux concours de circonstances allait cependant permettre de retracer une photographie de notre premier conseiller municipal, Augustin Audet, dans les archives familiales de ses descendants de Saint-Camille.

endance à Saint-Nazaire, possède une certaine expérience des affaires municipales et la suite des événements va confirmer la confiance que ses concitoyens lui portent. C'est Louis Tanguay qui a proposé sa nomination et il a été appuyé par Zéphirin Roy.

Pierre Goupil est le troisième conseiller élu, sur une proposition de Charles Dupont. Il est l'oncle de Marie-Louise Goupil (M^{me} Henri Fillion) et demeure



*Joseph
Bélanger,
mair de
Saint-Nazaire
de 1907
à 1910*

sur la ferme que possédera plus tard Alyre Fillion. En cette journée mémorable, nos ancêtres, intuitivement, semblent avoir le sens de l'histoire et c'est à un des pionniers de la paroisse, Pierre Béchar, que revient le privilège d'appuyer cette autre mise en nomination.

Zéphirin Roy, qui est également un pionnier, reçoit ensuite la confiance de ses pairs. Honoré Dupont a proposé sa candidature. Joseph Bélanger, grand-père de Dorilas et de Denis, et qui deviendra le deuxième maire de notre histoire, appuie la candidature du cultivateur du 3^e Rang.

Comme Praxède Lacroix, Zéphirin Roy jouit d'une certaine expérience en politique municipale, puisqu'il a été conseiller à Saint-Malachie. Père adoptif du jeune Anselme Drapeau, il demeure sur la ferme qu'occupera plus tard Fidel Fillion. Il décédera le 14 janvier 1909, à l'âge de 62 ans.

Joseph Lafontaine sera le cinquième conseiller élu. Pierre Lachance, ancêtre des Lachance de Saint-Nazaire, qui a été conseiller municipal à Saint-Malachie quelques années auparavant, et qui semble être un promoteur de la nouvelle municipalité, est l'auteur de la mise en nomination. Il a été appuyé par son fils Gédéon.

La sixième candidature est intéressante, car de nouveau le nom de Louis Tanguay est mentionné. Cependant, Georges Lafontaine note minutieusement au procès-verbal « Louis Tanguay jr. ». L'historien ne peut qu'apprécier cette information pertinente qui évite toute confusion entre l'ancêtre et son fils.

Cependant, avec un peu d'imagination, nous pouvons supposer que Louis père a d'abord été proposé et qu'il a poliment décliné l'invitation en objectant qu'il ne se trouve plus très jeune pour accepter une si lourde responsabilité. La nomination de Louis fils est proposée par Charles Dupont et appuyée par Louis Dupont.

Joseph Blais est finalement le dernier candidat élu. C'est Zéphirin Roy qui a proposé la candidature du cultivateur du 3^e Rang. Anselme Lacroix a appuyé la mise en nomination. Joseph, un historien-né, est sans doute conscient de vivre un moment historique.

Georges Lafontaine note aussi au procès-verbal que David Brochu a été approché pour former ce premier conseil municipal. Toutefois, il semble s'être désisté ou avoir été dans l'incapacité de se rendre à l'assemblée. Aussi, le président d'élection note-t-il :

« M. David Brochu ayant aussi été nommé, vu son absence et afin de faciliter l'assermentation des membres du conseil, M. Joseph Blais a été nommé à sa place². »

Les personnes qui ont été mises en nomination et qui ont accepté l'ingrate charge, sans aucune rémunération, sont proclamées élues par le président d'élection. Nous ignorons si un toast a été porté en l'honneur des nouveaux conseillers, mais ce jour-là, ces personnes ont écrit une des pages les plus importantes de l'histoire de notre municipalité.

ANSELME MORIN : UNE ABSENCE REMARQUÉE

Avec le recul du temps, il apparaît étrange qu'Anselme Morin n'ait pas figuré parmi les premiers membres de ce conseil. Il est possible qu'il n'ait pas même fait partie de l'assistance. Pourtant, en cette période cruciale de notre jeune histoire, s'il y avait un homme à Saint-Nazaire susceptible d'assumer un indispensable leadership, c'était bien cet ancien séminariste, probablement l'homme le plus instruit à cette époque dans notre municipalité. Comment expliquer son silence, son manque d'implication ?

Nous sommes réduits aux hypothèses. Nous pouvons d'abord supposer que ce paroissien, qui allait engendrer une des nombreuses familles de notre paroisse et serait éprouvé par trois veuvages, ne trouvait guère de temps à consacrer aux affaires publiques. Nous pouvons aussi avancer qu'il ne s'intéressait pas à la politique, mais encore là, dans ce genre de situation, il s'avère très difficile d'opposer un refus systématique à la sollicitation de ses concitoyens.

Une autre hypothèse veut qu'Anselme Morin, traditionaliste dans l'âme, n'ait pas été en faveur du détachement de la paroisse mère. Cette théorie expliquerait également son silence lors de la fondation de notre paroisse, officialisée par l'arrivée du curé Auger quatre ans plus tôt. La tradition orale nous apprend de plus qu'il s'était opposé à la construction de l'église actuelle au milieu des années 1920, alléguant que le projet était trop onéreux pour la paroisse, ce qui est encore l'indice d'un tempérament conservateur et prudent.

La seule charge officielle qu'il a finalement acceptée, c'est celle de président de notre première

Loi détachant des municipalités de Saint-Léon-de-Standon et Saint-Malachie certains lots du canton de Buckland et les constituant en municipalité distincte sous le nom de Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Sanctionnée le 9 mars 1906

Attendu que par leur pétition les personnes suivantes : Nazaire Jolin, Charles Tremblay, Charles Dupont, Abraham Pelchat, Jean Labrecque et Joseph Aubé, contribuables demeurant dans le canton de Buckland, ont représenté ;

Qu'il est opportun de détacher des municipalités des paroisses de Saint-Léon-de-Standon et de Saint-Malachie, dans le comté de Dorchester, les lots suivants du canton de Buckland : 2^e rang, de 29 à la moitié du 39 inclusivement ; 3^e, 4^e, 5^e et 6^e rangs, de 29 à 40 inclusivement, ainsi que les subdivisions de tous les dits lots des plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la dite paroisse ;

Qu'il est opportun que les dits lots ainsi détachés soient réunis pour former une municipalité nouvelle et distincte sous le nom de Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester ;

Qu'il existe déjà une mission, renfermant une église catholique ayant un prêtre résidant, connue sous le nom de Saint-Nazaire et comprenant l'étendue de territoire formée par les lots ci-dessus désignés, et qu'il est ainsi de l'intérêt de tous les contribuables qu'une organisation civile et distincte soit donnée au dit territoire compris dans la dite mission ;

Attendu qu'il est opportun d'accéder à cette demande ;

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec décrète ce qui suit :

1. Toute cette partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Léon-de-Standon, étant les lots numéros 35, 36, 37, 38, et la moitié du 39, divisée par le milieu de la route connue sous le nom de la route Brochu, du deuxième rang du canton de Buckland, et les lots numéros 35, 36, 37, 38, 39, 40 des 3^e, 4^e, 5^e rangs du dit canton de Buckland, ainsi que les subdivisions de tous les dits lots aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la dite paroisse de Saint-Malachie, étant les lots 29, 30, 31, 32, 33, 34 des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e rangs du dit canton de Buckland, ainsi que les subdivisions de tous les dits lots aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la dite paroisse sont détachées de la dite municipalité de la paroisse de Saint-Léon-de-Standon et de la dite municipalité de la paroisse de Saint-Malachie et cesseront d'en faire partie et sont par la présente loi constituées en une municipalité distincte nouvelle connue sous le nom de Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester.
2. Les habitants et contribuables de la dite municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire formeront une corporation connue sous le nom de Corporation de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester et la dite municipalité et la dite corporation auront tous les pouvoirs conférés à une municipalité et à une corporation de paroisse par le Code municipal, et seront aussi régies par le Code municipal. Acte 6, Ed. VII, chap. 57

commission scolaire. Compte tenu des faibles ressources financières qui pouvaient être attribuées à nos écoles de rang, il s'agissait toutefois là d'une charge suffisamment accaparante.

LE 7 MAI 1906

Le 7 mai 1906, alors que les conseillers se réunissent de nouveau, le notaire B. Freeney de Frampton est encore présent ; il présidera cette fois à l'élection du premier maire de notre municipalité. Un conseiller est absent : Pierre Goupil. Les élus municipaux procèdent rapidement et favorisent l'expérience en élisant Praxède Lacroix à l'unanimité. Son mandat sera cependant le plus court de l'histoire de notre municipalité.

Les nouveaux conseillers municipaux ne chôment pas et une semaine plus tard, toujours dans la résidence de Charles Dupont, ils sont de nouveau

convoqués, à quatre heures de l'après-midi, en vue « de l'organisation générale de la régie municipale de cette corporation »³.

Georges Lafontaine est encore présent et il agit comme secrétaire de la réunion. Toutefois, à la fin de la séance, Félix Lachance, qui n'a pas laissé de descendance à Saint-Nazaire, devient le premier secrétaire-trésorier de notre municipalité. Son salaire annuel est établi à 15 \$. De plus, tout comme pour la charge de secrétaire de la future commission scolaire qu'il acceptera deux mois plus tard, le fromager devra fournir la salle et le bureau.

Sans connaître le degré de scolarisation de Félix Lachance, nous pouvons facilement imaginer que les premières séances doivent lui paraître laborieuses, d'autant plus que le jeune conseil municipal va rapidement présenter des signes d'instabilité.

Ainsi, lorsqu'il entre officiellement en fonction le 4 juin, il doit faire face à la démission du conseiller

Joseph Lafontaine : « Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit : que M. Joseph Lafontaine, conseiller, soit remplacé pour cause d'absence dans les limites de la municipalité de Saint-Nazaire⁴. » Il sera remplacé par Anselme Lacroix.

Au cours de cette séance, Pierre Lachance, David Brochu et Nazaire Jolin sont nommés estimateurs fonciers de la municipalité. À une époque où l'évaluation municipale ne repose sur aucun critère objectif et scientifique, il s'agit là d'une tâche bien ingrate. Quoiqu'il en soit, ce jour-là, les mécanismes qui doivent permettre à la municipalité de fonctionner de façon autonome sont définitivement établis.

DAVID BROCHU SE DÉSISTE DE NOUVEAU

Dans un premier temps, l'ancêtre des Brochu de notre paroisse s'est désisté et a refusé la charge de conseiller. Les registres de l'époque nous apprennent que sa « carrière » comme estimateur de la municipalité a été des plus éphémères. Dès le 16 juillet, il remet sa démission, appuyée par un billet du médecin qui atteste qu'il est incapable de remplir les fonctions d'estimateur.

Homme d'action, esprit pragmatique, père d'une nombreuse famille, David se trouve sans doute beaucoup plus à l'aise à se mesurer aux forces de la forêt comme défricheur. Lors de cette séance, Octave Pelchat, alors âgé de cinquante ans, accepte de le remplacer.



Octave Pelchat

Ce jour-là, les nouveaux conseillers adoptent une résolution stipulant que les estimateurs commenceront leur travail le lendemain et qu'ils devront évaluer les propriétés « aux deux tiers de leur valeur réelle »⁵.

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Au début de mai 1907, le jeune conseil municipal de Saint-Nazaire peut dresser le bilan d'une année bien remplie. Outre les délibérations inhérentes à leurs prises de décisions, les dirigeants de la municipalité ont adopté divers règlements qui signifient une volonté d'aller de l'avant, notamment dans l'amélioration du réseau routier. C'est ainsi que nous pouvons lire dans le procès-verbal de la séance du 20 août 1906 :

Au sujet d'une requête déposée le sixième jour d'août demandant l'ouverture d'une route, le conseil a passé la résolution suivante : que nous visiterons l'endroit indiqué sur la requête et que si cela est possible, nous en accorderons l'ouverture⁶.

Malheureusement, Félix Lachance n'indique pas les noms des contribuables qui ont signé la requête ni le tracé de la route dont il est question.

Par ailleurs, en cette première année de fonctionnement, les conseillers municipaux semblent avoir pris les mesures nécessaires pour démontrer qu'ils sont capables de faire preuve de fermeté. Le 5 novembre 1906, par exemple, il est proposé par Louis Tanguay,



*Félix Lachance,
premier secrétaire-trésorier de la municipalité
et de la Commission scolaire de Saint-Nazaire
1906-1909*

20 AOÛT 1906 : UNE PREMIÈRE CONTESTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Cette session ayant été convoquée pour l'examen du rôle d'évaluation dont voici les amendements et additions.

Que ce conseil se forme en comité général sous la présidence de M. le maire pour l'examen et révision, suivant la loi, du rôle d'évaluation de la dite municipalité fait les dix-sept et dix-huitième jours de juillet suivant l'avis public qui en a été donné, tel qu'il appert de l'original de cet avis et de son certificat de publication.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Et procédant à cet examen et à cette révision, le dit conseil a fait au dit rôle d'évaluation les amendements et additions qui suivent, savoir :

Les propriétés et les personnes ci-après mentionnées sont celles auxquelles se rapportent ces amendements et additions et il leur sera référé par le numéro d'ordre et par le numéro du cadastre, et la valeur indiquée ci-après à la suite des présentes, pour chaque propriété ci-après mentionnée, est la valeur à laquelle telle propriété est estimée par le dit conseil, au lieu de la valeur à laquelle les estimateurs de la municipalité de Saint-Nazaire ont estimé et évalué au dit rôle d'évaluation, chaque telle propriété.

Lesquels changements, amendements et additions sont les suivants, savoir :

Le petit tableau rédigé par le secrétaire Félix Lachance nous apprend que son fils Jean-Baptiste, cultivateur, voyait sa valeur imposable passer de 275 \$ à 250 \$. Omer Mareeau, quant à lui, voyait sa valeur imposable réduite de 50 \$, pour s'établir à 750 \$. La valeur imposable de Louis Tanguay père, rentier à cette époque, passait de 400 \$ à 375 \$. Zéphirin Roy voyait sa valeur imposable chuter de 50 \$ pour s'établir à 100 \$. Dans son cas, il s'agissait d'un amendement appréciable. Moins chanceux, Joseph Blais et Wellie Tanguay voyaient leur valeur imposable augmenter de 25 \$ pour s'établir respectivement à 435 \$ et à 125 \$.

appuyé par Johnny (Anselme) Lacroix « qu'un règlement soit passé et qu'une taxe de 1 \$ soit imposée à tous ceux qui déposeront des requêtes au bureau du conseil »⁷.

UN SOMBRE ANNIVERSAIRE

La carte du destin est parfois bien étrange. Quelques jours à peine avant le premier anniversaire de la formation du conseil municipal, deux décès subits vont assombrir la commémoration de l'événement. Pierre Goupil meurt le 4 mai 1907, à l'âge de 38 ans. Il était présent à la séance du conseil du mois de mars, ce qui laisse supposer qu'il est décédé subitement ou à la suite d'une courte maladie. Il n'a pas été inhumé à Saint-Nazaire, il repose dans le cimetière de Saint-Léon. Le jour de ses funérailles coïncide avec l'anniversaire de l'élection de notre premier maire, le 7 mai 1906.

Le jour des obsèques de Pierre Goupil, coup de théâtre dans le paysage bucolique de la jeune municipalité : le maire, Praxède Lacroix, décède à son tour, à l'âge de 64 ans. Il est probablement mort subitement aussi, puisque, comme son jeune conseiller, il a assisté à la séance du mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET L'ORDRE PUBLIC

Pendant des décennies, le conseil municipal sera aux prises avec le problème du maintien de l'ordre public. Le tapage, les problèmes liés à l'alcool, les différents scandales, voilà autant de comportements qui, exacerbés par une conception souvent étriquée de la morale, aboutissent fatalement, un jour ou l'autre, à la table du conseil. C'est pourquoi, dès le 4 juin 1906, alors qu'il est encore en plein processus d'organisation, le secrétaire Félix Lachance fait la lecture d'une lettre du curé Charles Auger « demandant qu'une pénalité soit imposée à tous ceux qui causent des désordres sur la place publique et dans les chemins et [aux] blasphémateurs »⁸.

Pour les conseillers municipaux, il s'agit d'un véritable test. S'ils veulent assurer leur autorité, ils doivent réagir fermement. Aussi s'empressent-ils de procéder à l'adoption d'une résolution qui impose une amende pour la vente de boisson alcoolisée à l'intérieur des limites de la municipalité et à « ceux qui causent des désordres sur la place publique et dans les chemins et [aux] blasphémateurs »⁹. Le secrétaire municipal reprend ici textuellement les termes de l'abbé Auger.

La même résolution stipule que la vente le dimanche et les fêtes d'obligation est prohibée.

Le commerce illicite d'alcool constitue un problème qui reviendra régulièrement à la table du conseil. Assez étrangement, il semble même qu'une école de rang servait de lieu de rendez-vous pour se désaltérer. C'est du moins ce que semble indiquer la note suivante du cahier de prônes du curé Pierre A. Dion, le 27 mai 1917, avec le retour de la belle saison. « D'après les apparences, nous aurons encore cette année au moins une école où nos jeunes gens pourront apprendre à boire et à gaspiller¹⁰. » Selon l'abbé Dion, les jeunes *bootleggers* pouvaient tirer ces jours-



Le légendaire Groleau Bruneau

là des revenus allant jusqu'à 25 \$ par dimanche, une somme considérable à l'époque.

LES FILS D'OCTAVE BRUNEAU ET LE CONSEIL MUNICIPAL

Octave Bruneau, fils d'Octave, plus connu sous le pseudonyme de Groleau, est passé à l'histoire comme le personnage le plus pittoresque de notre paroisse. Le suit de près son frère Isaïe, dit Padoue, dont les sautes d'humeur sont redoutables, d'autant plus qu'il est considéré comme un des bons pugilistes de son temps.



*Alfred Audet,
maire de Saint-Nazaire de 1910 à 1913*

Un autre fils d'Octave, Évangéliste, aurait sans doute pu écrire quelques-unes de nos pages d'histoire les plus animées s'il n'avait pas été emporté par la grippe espagnole. Le 28 avril 1913, le conseil municipal est appelé à délibérer en session spéciale, à la suite d'une plainte portée par le postillon Abraham Pelchat :

Proposé par M. le conseiller Léon Corriveau, secondé par M. le conseiller Nazaire Jolin, que l'amende imposée par Abraham Pelchat contre Évangéliste Bruneau pour cause de négligence d'entretien de la route du 3^e rang de l'église soit accordée au taux de quatre piastres¹¹.

Décidément, cette année-là, les frères Bruneau ont le don de se mettre les pieds dans les plats, et moins de trois mois plus tard, toujours en session spéciale, les conseillers Georges Bélanger, Léon Corriveau, Louis Fillion, Édouard Gagnon, Ferdinand Béchar, Nazaire Jolin, sous la présidence du maire Anselme Corriveau, sont appelés à délibérer sur le cas des frères Évangéliste et Octave qui semblent avoir montré un peu trop d'exubérance oratoire sur la place publique.

Nous pouvons deviner la mauvaise humeur du conseil municipal, obligé de perdre du temps pour une étourderie, en pleine saison des foins, d'autant plus qu'en ce début de siècle, les routes ne sont pas toujours très recommandables. La situation requiert toutefois le consensus de tous et de la fermeté. Le libellé de la résolution se lit ainsi :

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Sous-payé, le secrétaire-trésorier devait de plus, en ce début de siècle, trouver une personne qui accepte de le cautionner, ce qui était un peu embarrassant. Le 5 août 1906, Gédéon Lachance acceptait de se porter garant de Félix Lachance, avec qui il n'avait aucun lien de parenté.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse Saint-Nazaire

Comté de Dorchester

Attendu que moi Félix Lachance ai été nommé secrétaire-trésorier du conseil municipal de Saint-Nazaire dans le district de Dorchester et attendu que conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, moi Gédéon Lachance ai été approuvé et accepté comme caution du dit Félix Lachance pour le paiement de toute somme de deniers dont il, le dit Félix Lachance peut en sa qualité de secrétaire-trésorier par lui-même ou par toute personne dont il est responsable, être comptable envers la Corporation de Saint-Nazaire ou toute autre personne, tant en principal, intérêts et frais qu'en pénalités, dommages et intérêts encourus durant l'exercice de sa charge.

Sachez par ces présentes que nous Félix Lachance, Gédéon Lachance, je me reconnais conjointement et solidairement obligé à payer et rembourser à la Corporation de Saint-Nazaire toute somme que le dit Félix Lachance par lui-même ou par toute personne dont il est responsable, peut, dans l'exercice de sa charge, devenir comptable envers la corporation ou toute autre personne en intérêts et pour garantir le paiement de ces sommes nous hypothéquons spécialement au montant de la somme de 200 piastres, les propriétés suivantes : savoir le dit Gédéon Lachance une terre située dans le 4^e rang connue et désignée sur le lot no 35b.

La condition de ce cautionnement est que le dit Félix Lachance remplit bien et fidèlement en tout temps les fonctions et les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier à laquelle il a été nommé et rend compte, paye ou remet à la dite corporation ou à toute personne toute somme de deniers, dont il deviendra redevable lui et toute autre personne dont il est responsable durant l'exercice de sa charge envers telle corporation ou personne, en capital, intérêts, frais et amendes, ou dommages et intérêts, alors ce cautionnement sera nul autrement il demeurera dans toute sa vigueur.

Et nous avons signé à Saint-Nazaire, ce cinquième jour d'août mil neuf cent six.

Félix Lachance

Gédéon Lachance

Témoin : Praxède Lacroix

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit : cette assemblée ayant été convoquée pour les amendes imposées sur la personne de M. Octave Bruneau et Évangéliste Bruneau pour avoir blasphémé, crié et fait du désordre dans le chemin public. Après avoir reçu notices à cet effet, MM. Octave Bruneau et Évangéliste Bruneau n'ont pas été prendre arrangement avec M. le maire : c'est pourquoi il a été convenu que de bons témoins soient appelés après avoir prêté serment voulu par la loi. C'est pourquoi, MM. Pierre Lachance et Gédéon Lachance et M^{me} Napoléon Tanguay et M. Armand Lachance font serment sur le saint évangile avoir entendu blasphémer et crier les dits Octave Bruneau fils et Évangéliste Bruneau sur la place publique :

Proposé par M. le conseiller Georges Bélanger, secondé par M. le conseiller Nazaire Jolin, que M. Octave Bruneau fils ait à payer au conseil municipal une amende de 10 piastres et M. Évangéliste Bruneau 5 piastres par arrangement avec M. le maire d'ici demain soir ou si-

non un *waron* [sic] judiciaire sera porté contre eux pour une période d'au moins vingt ans. Proposé par M. le conseiller Louis Fillion, secondé par le conseiller Nazaire Jolin, que M. le maire Anselme Coriveau soit autorisé d'agir pour ces démarches moyennant qu'une somme raisonnable lui soit allouée¹².

Les amendes imposées aux deux fêtards sont assez importantes et correspondent à plusieurs journées de salaire. Il est toutefois permis de se demander si l'affaire aura des suites et si elle sera seulement prise au sérieux par les deux marginaux. C'est du moins ce qui semble se dégager du procès-verbal de la séance du 27 octobre 1913.

Ce soir-là, le conseil municipal est de nouveau convoqué d'urgence, car Groleau n'a pas tardé à attirer l'attention par un autre des nombreux écarts de conduite qui le conduiront un jour à sa réputation notoire d'éternel trouble-fête. Jamais il ne renoncera à s'assagir.

Près de trente ans plus tard, lorsque Louis Tanguay se maria en secondes noces avec Marie-Anna Jolin, Groleau, en dépit du fait qu'il n'a qu'un seul bras, se signalera en menant un joyeux tintamarre.

Lorsque, avec les années, une situation désagréable perd de sa charge émotive, le citoyen plus réservé arrive à faire « contre mauvaise fortune bon cœur » et, avec le temps, à en rire. Mais ce soir-là, les membres du conseil municipal doivent se demander s'ils réussiront un jour à mater l'incorrigible Groleau, qui non seulement refuse de payer l'amende qui lui a été imposée au cours de l'été précédent, mais s'est permis une autre incartade, qui encore une fois a fait scandale.

Groleau n'a pas de formation juridique, loin de là, mais sans doute perçoit-il d'instinct les limites du conseil municipal en de telles situations. Il faudrait aller en cour, avec les frais que cela suppose. Le conseil municipal adopte tout de même une autre série de résolutions, ambiguës quant à leur application concrète, dont la portée réelle demeure difficile à évaluer, car généralement, des procédures poussées à de tels extrêmes se perdent entre deux séances. Bref, les élus du peuple se retrouvent en position défensive, contraints à étirer le temps. Tel un lion qui n'a pas de dents, ils peuvent toujours rugir, et c'est ce qu'ils font ce soir-là.

Dans un premier temps, il est ordonné par résolution des conseillers « qu'une troisième (sic) amende soit imposée contre la personne de M. Octave Bruneau fils pour avoir sacré et causé du désordre sur les places publiques, cette personne refusant de retirer sa notice à cet effet et ne voulant pas régler, le conseil devra lever un *waron* [sic] judiciaire contre lui pendant vingt ans »¹³.

Le montant de l'amende n'est pas précisé, ce qui paraît assez étrange. Comme si, en cet instant, on réalisait que le cumul des amendes imposées au géant, qui n'a qu'un bras pour gagner sa vie, est devenu dérisoirement élevé. Par ailleurs, Groleau brille par son absence comme l'indique la résolution suivante :

Proposé par M. le conseiller Léon Corriveau, secondé par M. le conseiller Georges Bélanger, qu'un délai d'ici au 10 novembre soit accordé à Octave Bruneau fils pour paiement de son amende imposée vu qu'il n'est pas dans la municipalité en ce moment ¹⁴.

La résolution est évidemment adoptée à l'unanimité, ce qui du reste ne doit pas surprendre le géant ni l'impressionner.



*Anselme Corriveau,
maire de Saint-Nazaire de 1913 à 1919.
Il allait remplir un deuxième mandat
de 1925 à 1931.*

La troisième résolution relative à l'affaire ressemble à une copie conforme à celle adoptée lors de la réunion précédente :

Proposé par M. le conseiller Georges Bélanger, secondé par M. le conseiller Nazaire Jolin, que M. le maire Anselme Corriveau soit autorisé de mettre cette amende en force, moyennant qu'une amende raisonnable lui soit allouée ¹⁵.

Même au soir de sa vie, le légendaire Groleau va constituer une source de préoccupation pour le conseil municipal comme en témoignent les archives publiques du début des années 1950. Le 14 juin 1954, alors qu'il est devenu impotent, son cas fait l'objet de l'attention du conseil :

Proposé par M. Anselme Blais et secondé par M. Gérard Aubé qu'après délibérations au sujet de la pension et soins dont M^{lle} Alberta Pomerleau demande un montant de 20 piastres par mois au conseil municipal. Donc il est convenu que M. Arthur Lachance, maire, et MM. les conseillers Daniel Corriveau et Gérard Bolduc soient autorisés d'aller s'entendre avec M^{lle} Pomerleau au sujet demandé ¹⁶.

La décision de déléguer trois représentants municipaux auprès de la personne qui héberge Groleau indique que le conseil trouve la tarification mensuelle

trop élevée. Mais y a-t-il véritablement un prix pour soigner un personnage qui toute sa vie s'est signalé par les extravagances les plus imprévisibles ? La séance du 2 août 1954 nous apprend que la soignante n'a pas accepté de négocier. Alberta Pomerleau « a tenu son prix ». Il est probable d'ailleurs que les conseillers comprennent parfaitement le point de vue de la pauvre dame.

Le problème de l'hébergement n'est pas pour autant réglé. Le 4 octobre 1954, son cas monopolise encore une fois l'attention des conseillers. Le libellé de la résolution semble nous indiquer qu'Alberta Pomerleau s'est sentie vaincue et a fini par renoncer :

Proposé par M. Léopold Lachance et secondé par M. Gérard Aubé que M^{lle} Alberta Pomerleau soit payée au montant de 12,73 \$ pour soins de M. Octave Bruneau dont 19 jours au mois d'août¹⁷.

Une résolution adoptée un mois plus tard, le 8 novembre 1954, nous apprend que le dossier du moribond est toujours en suspens :

Proposé par M. Léopold Lachance et secondé par M. René Blais que le conseil municipal écrive à l'hôpital Saint-Augustin demandant l'hospitalisation d'un patient invalide et le taux et détails pour entretien d'un pensionnaire¹⁸.

PERSONNE NE VEUT DE GROLEAU

Le 6 décembre 1954, le conseil municipal semble ne plus savoir à quel saint se vouer pour trouver un refuge au personnage le plus controversé, mais aussi le plus fascinant de l'histoire de notre municipalité. Déjà, tout se passe comme si la renommée de cet être marginal avait dépassé les limites de notre comté :

Proposé par M. Anselme Blais et secondé par M. Léopold Lachance qu'une demande d'hospitalisation de M. Octave Bruneau soit demandée à divers endroits dans la Province, tels hôpital Sainte-Famille, lac Vert, hôpital Saint-Augustin, Saint-Tite-des-Caps, etc.¹⁹.

Qui entre-temps a hébergé l'infortuné célibataire ? Nous trouvons la réponse dans une résolution adoptée le 7 février 1955 :

Proposé par M. Léopold Lachance et secondé par M. Ludger Brochu que M. Alfred Bruneau soit payé 20 piastres par mois pour pension de M. Octave Bruneau à partir du 1^{er} septembre 1954 et cela jusqu'au



*Alfred Bruneau et son épouse,
Germaine Henry. Le couple hébergea
Groleau sur la fin de ses jours.*

jour où la municipalité pourra lui trouver une place convenable²⁰.

Groleau décède finalement le 29 janvier 1956. Une légende nous quitte en relayant le flambeau du pittoresque à son neveu Alfred. Lorsque le 3 décembre 1997, ce dernier nous quitte à son tour, à l'âge vénérable de 86 ans, une époque est définitivement révolue.

UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

Pendant des décennies, la bonne conduite de ses citoyens va demeurer une préoccupation constante pour le conseil municipal comme l'indique la résolution suivante adoptée le 4 mars 1935 :

Proposé par M. Thomas Brochu, secondé par M. Claudias Bruneau, que vu la misère et les difficultés de toutes manières à subvenir au coût de la vie et dans le but de sauvegarder la tempérance et les bonnes mœurs de nos jeunes gens ; demandons par la présente résolution de bien vouloir maintenir la loi actuellement en force en protestant contre les nouvelles mesures accordées aux hôteliers de la campagne par la vente de diverses liqueurs alcooliques²¹.

Au début des années 1950, le conseil municipal, sous la pression des autorités religieuses, est appelé à légiférer sur le contenu des lectures des gens. Une résolution adoptée le 7 juillet 1952 précise sa position :

Il est défendu sous peine d'amende ou d'emprisonnement à tout colporteur ou vendeur de littérature quelconque de livrer ces articles dans la municipalité pour aucune considération et cela d'après les règlements catholiques de la province de Québec²².

VOIRIE ET CHEMINS D'HIVER

Les gens de Saint-Nazaire ont de tout temps accordé une importance considérable à l'entretien de leur réseau routier en hiver. Dès le 5 novembre 1906, le conseil municipal était appelé à se prononcer sur un projet d'entente intermunicipale qui avait pour objet de régir la route connue sous le nom de route Brochu « et cela moyennant de payer la juste moitié de ces entretiens d'hiver »²³.

Au printemps suivant, le 13 mai 1907, Joseph Bélanger succédait à Praxède Lacroix, décédé quelques jours plus tôt. L'empressement avec lequel on légiférait ce jour-là pour régler les modalités de l'entretien des chemins d'hiver était inhabituel. Nous pouvons présumer que certains problèmes s'étaient présentés l'hiver précédent et que les élus municipaux voulaient éviter qu'ils se répètent.

Lors de la séance suivante, le 17 juin 1907, le dossier de la répartition de l'entretien des chemins était



Pendant des décennies, l'entretien des routes d'hiver, soumis au rude climat québécois, allait demeurer un souci constant pour le conseil municipal de Saint-Nazaire. Ci-dessus, le 3^e Rang en hiver.

de nouveau sur la table. Ce jour-là, le conseil municipal adoptait une résolution qui voulait clarifier l'épineuse situation. Félix Lachance notait au livre des procès-verbaux :

Que la route du 4^e rang soit à la charge des propriétaires de Saint-Nazaire de l'arrondissement de la dite voirie de cet arrondissement et sur la surveillance de l'inspecteur :

Et que la route du 2^e rang soit acceptée comme suit, savoir : que la moitié de cette route côté nord-est soit aux frais des propriétaires de l'arrondissement de cette dite route et sous la surveillance de l'inspecteur de voirie de cet arrondissement²⁴.

Lors de la séance qui avait vu l'élection de Joseph Bélanger à la mairie (13 mai 1907), les conseillers avaient adopté une autre résolution qui avait pour objet « d'imposer une taxe spéciale pour le paiement d'entretien d'hiver des routes de cette municipalité après la division des routes entre les deux municipalités de Saint-Léon-de-Standon et Saint-Nazaire »²⁵.

Nous constatons qu'au cours de cette première année, cette route faisait l'objet d'un différend entre les deux conseils municipaux. Nous pouvons facilement présumer que les contribuables de Saint-Léon ne voyaient guère d'intérêt à entretenir une route qui ne faisait plus partie de leur territoire. Manifestement, le dossier traînait en longueur.

Le 8 octobre 1907, au moment où les premières gelées d'automne rappelaient qu'un autre impitoyable hiver québécois isolerait bientôt la petite collectivité pour de longs mois, on perçoit l'impatience du jeune conseil municipal devant le manque de collaboration de certains contribuables de Saint-Léon. Ce jour-là, les conseillers adoptaient une résolution « autorisant le secrétaire-trésorier de notifier le conseil de Saint-Léon pour faire la division des routes entre les deux municipalités le quinze octobre prochain »²⁶.

Par ailleurs, toujours en ce 8 octobre, différents indices, qui se traduisaient par une série de résolutions visant à clarifier ou à confirmer la répartition des chemins à entretenir, indiquaient la volonté du conseil municipal d'y mettre de l'ordre avant les premières neiges. Dans cet esprit, il était proposé et résolu que « les inspecteurs de voirie fassent abattre tous les arbres nuisibles à côté des chemins municipaux et cela avant les travaux d'entretien d'hiver et autorisant le secrétaire-trésorier de les notifier à cette fin »²⁷.

Décidément, la séance du 8 octobre 1907 semble avoir été très chargée. Une autre résolution stipulait « que le coût des travaux d'entretien d'hiver des routes de Saint-Nazaire soit payé par voie de taxation directe sur l'étendue des terres et terrains en superficie sur tous les propriétaires ou occupants des lots de la paroisse de Saint-Nazaire »²⁸.

Il s'agissait ici de la première mention d'une taxe relative à l'entretien des chemins d'hiver dans notre municipalité. Nous sommes d'abord enclins à nous interroger sur son utilité, puisque l'entretien des chemins relevait des propriétaires. Il faut savoir que les routes intermunicipales et celles qui reliaient les rangs relevaient de l'ensemble des contribuables, d'où la nécessité d'aller chercher les revenus nécessaires pour l'entretien de ces importantes voies de communication.

Nous pouvons aussi nous demander si, en cette première année où elle fut en exercice, la municipalité ne faillit pas être dépassée par les événements. Visiblement, comme en fait foi la lecture du livre des procès-verbaux, les contribuables exigeaient des améliorations, des rattrapages et peut-être aussi la réalisation de certains engagements promis lors de la formation de la municipalité.

Quoi qu'il en soit, le nouveau conseil municipal ne semble pas avoir tergiversé pour satisfaire les payeurs de taxes plus isolés. Tout comme il avait donné suite quelques mois plus tôt à la demande des résidants de la montagne de se voir reliés au 4^e Rang Sud par un pont, il adopta une résolution « ordonnant l'ouverture d'une route sur le quatrième rang de Saint-Nazaire sur la partie du lot n° 38, avec condition d'un délai minimum de 2 ans pour le parachèvement de la dite route »²⁹.

Ce n'est que le 1^{er} mars 1909 que la municipalité procédait par voie de règlement à la concrétisation de son engagement. Le procès-verbal que rédigeait alors le secrétaire Félix Lachance couvrait pas moins de six pages et ne laissait rien au hasard. Ainsi, il était prévu que « les parties de clôtures appartenant aux propriétaires des lots n° 38 et 210 seront déplantées et replantées au nord de la dite route aux frais de la municipalité de Saint-Nazaire »³⁰.

Il était également prévu que les travaux qui visaient à relier les résidants du 4^e Rang au 5^e Rang



Le 6 juin 1909, Armand Lachance succédait à Félix Lachance comme secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire. Toutefois, c'est son épouse, Marie-Anna Goupil, secrétaire adjointe, qui assumait la plus grande partie de la tâche.

dureraient quatre mois. Comme l'indique la lecture du procès-verbal de cette séance, le conseil municipal ne semblait pas avoir reçu de confirmation officielle indiquant que la future route serait subventionnée par le département de la Colonisation. Néanmoins, il avait décidé d'aller de l'avant, ce qui apparaît au premier abord assez téméraire, car les dépenses envisagées étaient considérables.

UN AUTRE DÉLAI

La suite des événements nous montre que la décision du 1^{er} mars 1909 était précipitée. Le 6 juin, Armand Lachance était assermenté comme secrétaire-trésorier de la municipalité. Félix Lachance avait démissionné ce printemps-là et il semble avoir quitté notre paroisse à cette époque. Forgeron de métier, Armand Lachance n'avait peut-être pas l'instruction nécessaire pour remplir la tâche. D'ailleurs, peut-être en avait-il été également ainsi pour son prédécesseur.

Armand Lachance exerçait un métier très difficile et suffisamment accaparant. C'est son épouse, Marie-Anna Goupil, qui avait été institutrice, qui rédigeait les procès-verbaux des réunions du conseil et tenait la comptabilité. Et puisque les droits des femmes n'étaient pas légalement reconnus à cette époque, elle ne pouvait remplir une charge officielle. Cette situation allait perdurer pendant des décennies et, au

cours des années 1960, Monique Laflamme (M^{me} Philippe Pelchat) allait revivre le même problème.

Le 28 juin 1909, Anna assistait à sa première séance du conseil. Autant la procédure lui était nouvelle, autant le décor lui était familier, étant donné que les Lachance devaient fournir la salle qui servirait aux délibérations des élus, comme cela avait été le cas pour leur prédécesseur.

Était-ce parce qu'en été les routes étaient plus praticables ? Était-ce parce qu'ils étaient curieux de voir comment la jeune maîtresse d'école allait se débrouiller dans sa nouvelle tâche ? Toujours est-il que, ce jour-là, tous les conseillers étaient présents, ce qui n'était pas toujours le cas.

Deux ans plus tard, lors de la séance tenue le 2 octobre 1911, réagissant à l'absence de trois des leurs, le maire et les conseillers présents durent adopter une résolution qui imposait une lourde amende aux contrevenants. Ce lundi matin-là, sans doute avec un peu de mauvaise humeur, le point suivant était proposé, appuyé et résolu unanimement :

Qu'à l'avenir ceux qui manqueront sans aucune raison grave, une amende de vingt piastres sera imposée pour chacun d'eux et que pour la prochaine session, des notices leur soient adressées afin que tous soient bien au courant de cette résolution³¹.

Toujours lors de la séance du 28 juin 1909, le maire Joseph Bélanger et ses conseillers, Onésime Pelchat, Joseph Paré, Joseph Plante, David Brochu, Octave Pelchat, Pierre Béchar, étaient appelés à se prononcer sur le problème du parachèvement de la route qui devait relier le 4^e Rang au 5^e Rang.

La première résolution que l'ex-enseignante inscrivit ce jour-là au livre des procès-verbaux de la municipalité, dans l'exercice semi-officiel de sa fonction, portait précisément sur la décision du conseil de retarder les travaux d'une année. Bien que les motifs du report de la construction ne nous soient pas parvenus, nous pouvons présumer que la charge financière sur les payeurs de taxes s'avérait trop élevée, d'autant plus que d'autres contribuables, qui résidaient dans le 6^e Rang, réclamaient également leur part du gâteau en matière d'amélioration du réseau routier.

Les travaux allaient bientôt s'enclencher et le 5 juillet suivant, au cours d'une séance spéciale, Pierre Lachance était nommé pour diriger les travaux. La même résolution stipulait les conditions salariales des

hommes, des bœufs et des chevaux dans les termes suivants :

[...] que les intéressés aient l'avantage de gagner leur paiement autant que possible ; et aux animaux qui serviront à ces travaux avec une charrue ils seront payés : bœufs 1,25 \$ par jour ; et aux chevaux ils seront payés 75 ¢ par jour³².

La résolution suivante, proposée par le conseiller Joseph Paré, appuyée par le conseiller Joseph Plante, avait pour objectif d'éviter que des pères de famille cherchent à faire embaucher des enfants en trop bas âge :

[...] qu'une résolution soit passée au conseil pour que les intéressés viennent donner leur nom au conducteur des travaux et qu'aucune petite jeunesse y soit admise pour les travaux de cette dite route du 4^e rang³³.

OUVERTURE DE LA ROUTE DU 6^e RANG

C'est le 4 janvier 1909 que nous retrouvons dans le livre des procès-verbaux de la municipalité la première mention relative à l'ouverture de l'actuelle route du 6^e Rang. Joseph Bélanger vient d'être reconduit dans ses fonctions par acclamation. Octave Pelchat, Joseph Plante et Pierre Béchar acceptent de remplacer Joseph Blais, Joseph Jolin et Louis Tanguay fils dont les sièges sont devenus vacants.

Le nouveau conseil procède d'abord au réengagement de Félix Lachance, procédure habituelle en ce début d'année. La résolution suivante, bien qu'indispensable, est également une pure formalité. Il est adopté à l'unanimité que « le révérend J. C. Rochette et monsieur Anselme Morin soient nommés auditeurs des comptes pour la municipalité »³⁴.

Les conseillers municipaux sont par la suite appelés à délibérer sur la première mesure législative de cette année. Dans ce climat des fêtes propice à la bonne entente, « il est résolu par le dit conseil de Saint-Nazaire accordant un chemin public sous le nom de chemin de front du 6^e rang suivant les conditions suivantes : il est ordonné de faire verbaliser les lots numéros 33, 34, 35, 36 et 37 dans les délais tel qu'il est exigé par la loi »³⁵.

La résolution suivante nomme Félix Lachance « surintendant spécial pour visiter les lots ci-dessus mentionnés » et il est également spécifié qu'il devra

« donner un rapport au dit conseil à ces fins »³⁶. Décidément, ce fromager, qui est aussi secrétaire-trésorier de la commission scolaire, ne chômera pas depuis quelque temps, ce qui ne l'empêchera pas de quitter notre paroisse ce printemps-là comme nous l'avons vu précédemment.

Au début de mars 1909, Félix Lachance rédige le procès-verbal qui recommande la construction de la route :

Je, Félix Lachance, ai l'honneur de faire rapport qu'ayant prêté serment voulu par la loi, j'ai par avis public en date du 7 mars mil neuf cent neuf, donné sous ma signature et en ma qualité de surintendant spécial affiché suivant la loi et là à la porte de l'église de Saint-Nazaire, tel qu'il est après le certificat de publication de cet avis, j'ai convoqué une assemblée des parties intéressées au dit chemin pour être tenue lundi le huit mars à dix heures de l'avant-midi à l'endroit que j'avais mentionné dans mon avis :

Que conformément à l'avis susmentionné, je me suis rendu le dit jour au lieu et à l'heure ci-dessus indiqués.

Que j'ai donné audience aux personnes présentes à la dite assemblée que j'ai tenue et présidée. Que j'ai entendu et noté ces raisons et renseignements donnés par les pétitionnaires présents et visité les biens, et aussi l'endroit où le dit chemin doit être projeté. Je suis d'opinion d'établir le dit chemin à l'endroit ci-après mentionné, c'est-à-dire sur les lots numéros 33, 34, 35.

J'ordonne que l'établissement de ce chemin soit pris sur toute la longueur sur la profondeur du 6^e rang, tel que porté au présent procès-verbal. En outre ce chemin est possible dans le trécaré entre le 5^e et le 6^e rang, le terrain est propice en cette direction ³⁷.

Ce document est précieux, car le secrétaire énumère à la fin du procès-verbal le nom des propriétaires de lots concernés. Il faut souligner qu'aucune de ces familles n'a fait souche dans ce rang, ce qui est assez révélateur sur les difficiles conditions d'existence de ces colons.

Quoi qu'il en soit, Pitre Côté, Philéas Therrien, Eusèbe Bruneau, Achille Bruneau, Jacques Bolduc et Nazaire Jolin figurent ce jour-là parmi les payeurs de taxes du 6^e Rang dont la vocation demeurera toujours plus forestière qu'agricole.

Dès le 28 juin suivant, Nazaire Jolin, père d'Anselme³⁸, est nommé inspecteur du 6^e Rang « du bout



*Camp de bois rond bâti
par Anselme Jolin dans le 6^e Rang*

verbalisé », ce qui indique que le conseil municipal a fait diligence pour répondre favorablement à la requête de ces pionniers.

Comme nous l'apprend l'étude attentive des procès-verbaux, les travaux vont néanmoins durer plusieurs années. Le 30 septembre 1912, il est proposé par le conseiller Ferdinand Béchar, appuyé par le conseiller Édouard Gagnon, que « M. Joseph Bélanger et Armand Lachance soient autorisés pour visiter le chemin de front du 6^e rang entre le 5^e sur les lots 36, 37, 38, 39, 40 et qu'une somme raisonnable leur soit allouée moyennant le temps qu'ils auront passé »³⁹.

Au cours de la séance suivante, tenue le 11 novembre 1912, il est proposé par le conseiller Édouard Gagnon, appuyé par le conseiller Louis Fillion « que la somme de quatre piastres soit allouée aux experts qui ont visité le chemin du 6^e rang »⁴⁰.

La visite des deux représentants du conseil municipal avait en fait pour objet le prolongement de la route du 6^e Rang. Quelques mois plus tard, le 28 avril 1913, Armand Lachance recommande que les travaux soient entrepris. Le procès-verbal rédigé à cette oc-



*Chalet de Dominique Fillion
dans le 6^e Rang Sud*

casion nous apprend que ces lots appartiennent aux paroissiens suivants : Joseph Aubé, Napoléon Roy, Léon Marcoux, Joseph Leclerc, Joseph Fortier, Hilaire Trahan, Alphonse Leblond, Johnny Fournier et Ferdinand Roy.

Le surintendant spécial, Armand Lachance, note toutefois ce qui suit :

Dans le trait-carré entre le 5^e et le 6^e rang, le terrain est propice en cette direction jusque sur le lot n^o 38 et 39 nord, où il devient rocailleux et côteux. Il est convenu que ce chemin soit passable moyennant un détour qui rallonge que peu les travaux d'ouverture⁴¹.

Ce jour-là, lorsqu'il est proposé par le conseiller Léon Corriveau et appuyé par le conseiller Georges Bélanger « que le procès-verbal du 6^e rang soit homologué », les pionniers du dernier rang de notre paroisse à avoir été colonisé commencent sûrement à se sentir moins isolés. Cependant, là comme ailleurs, il faudra des dizaines d'années avant que les usagers puissent jouir d'une route qui, au printemps surtout, ne ressemblera pas à un tracé de labour.

Pour bien comprendre une telle lenteur à se doter d'un véritable réseau routier, il faut se reporter dans le contexte de l'époque. Ces interminables chantiers se font manuellement, sans mécanisation. Pour les travailleurs, il s'agit d'un travail très dur physiquement, d'autant plus que les journées de travail sont de dix heures.

Par ailleurs, les moyens financiers sont limités. Les subsides gouvernementaux viennent au compte-gouttes et, certaines années, ils sont plus chiches que d'autres. En milieu rural, un gouvernement qui accorde de l'importance au réseau routier a de meilleures chances aux élections.

Pour les élus municipaux, l'amélioration du réseau routier doit être une préoccupation constante comme en témoignent les nombreuses représentations auprès des députés du temps. Cette résolution typique adoptée le 5 mars 1923 nous indique, après pratiquement trois quarts de siècle d'occupation du territoire, l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir :

Proposé par M. le conseiller Arthur Jolin, secondé par M. le conseiller Joseph Pelchat, qu'une lettre soit envoyée à M. E. Ouellet député afin de nous obtenir du gouvernement les argents suivants :

- 1^o 400 piastres pour le chemin de front de M. Ernest Jolin, Adélie Pelchat et Georges Bélanger compris entre le 3^e et 4^e rang sur les lots 32 et 33 lesquels sont très rocailleux ;
- 2^o 2000 piastres pour le chemin de front du 5^e rang, lequel est un chemin neuf, et doit être ouvert pour les colons ;
- 3^o 1000 piastres pour le chemin de front du 6^e rang venant en aide aux colons ;
- 4^o 400 piastres pour minage afin de continuer les travaux dans la côte de M. Wellie Tanguay, en venant vers le chemin de M. Alfred Audet⁴².

Sans doute, le conseil municipal sait-il par expérience que pour obtenir un certain minimum, il faut demander plus que ce qu'on espère, mais il reste que les besoins sont criants. Par ailleurs, nous commençons à percevoir, lors de la même réunion, l'influence grandissante de la circulation automobile, au niveau régional, dans les décisions des élus municipaux.

C'est ainsi qu'il est proposé par le conseiller Ernest Tanguay, appuyé par le conseiller Alfred Audet, « que la demande de la route Nationale soit acceptée tel que demandée par lettre de M. Georges Lafontaine en passant par Saint-Malachie, Standon, etc. »⁴³.

Ce que les gens appellent à l'époque la route Nationale est évidemment l'actuelle route 277. Nous savons qu'Ernest Tanguay, l'auteur de la résolution, possède déjà une Ford à pédales depuis quelques années. Les temps changent. Le vent est à l'optimisme. La prospérité qui a suivi la fin de la Première Guerre

mondiale semble ne pas avoir de limites. Mais le progrès a aussi ses hauts et ses bas. La crise économique des années 1930 va ramener nos gens à la dure réalité : chômage, misère, génération sans avenir.

LA CRISE ÉCONOMIQUE ET NOTRE RÉSEAU ROUTIER

Les situations de crise n'ont pas que des désavantages, car lorsque les emplois se font rares, les gouvernements peuvent entreprendre des travaux qui, en temps ordinaire, coûteraient beaucoup plus cher. Le 31 décembre 1933, dans une lettre ouverte publiée dans le *New York Times*, l'économiste John Maynard Keynes fait d'ailleurs sensation en pressant le président Roosevelt de recourir au déficit budgétaire massif pour juguler la crise américaine.

À la session du 2 mars 1931, il a été passé le règlement suivant.

Attendu qu'une partie de l'argent du chômage devra être employée pour le gravelage du village, terre de la fabrique :

- 1° Une partie de la gravelle devra être charroyée cet hiver à une piastre et vingt-cinq cennes la verge.
- 2° Que tous les intéressés étant capables d'en faire le charroyage devront donner leur nom pour un montant d'environ leur paiement du dit gravelage sur le coût d'évaluation et cela dans un délai de huit jours.
- 3° Que M. Jos. Bruneau soit nommé pour tenir le pic de gravelle en même temps que les comptes moyennant un montant de 25 cennes par hure.

Donné à Saint-Nazaire, ce 4^e jour de mars 1931, par devant moi soussigné.

Armand Lachance

Sec-trés.

Dans notre petite communauté paroissiale, il n'y a pas de *New Deal*, mais les élus municipaux n'ont pas tardé à comprendre que les subsides gouvernementaux pourraient contribuer à soulager une misère criante, tout en permettant à notre petite communauté de se doter de chemins plus carrossables.

Le 2 février 1931, il est proposé par Omer Marceau, appuyé par Aimé Fillion, « que l'argent offert par le gouvernement soit accepté par le conseil pour construire les ponts défectueux et pour graveler le chemin du village, terre de la fabrique »⁴⁴. Lors de cette séance, le mot « chômage » apparaît pour la pre-

mière fois dans le livre des procès-verbaux et dans l'histoire de notre municipalité.

L'année 1931 verra la concrétisation de plusieurs travaux routiers, notamment la reconstruction de trois ponts, sous la direction de Gédéon Lachance.

Le 1^{er} décembre, alors que plusieurs chômeurs voient venir avec inquiétude un autre long hiver d'oïseté, le conseil municipal se réunit pour étudier le problème :

Attendu que le conseil municipal a reçu une lettre du département du chômage répondant à la demande d'argent que nous avons faite il y a quelque temps ; il est ordonné que ce conseil se forme en comité général pour délibérer sur les mesures à prendre pour tout règlement concernant l'aide obtenue. Après délibérations faites de la part du conseil municipal, il a été proposé par M. Clermont Pelchat et secondé par M. Alfred Aubé que le nombre de chômeurs a été coté [*sic*] à soixante-quatorze⁴⁵

Deux mois plus tôt, le 20 octobre 1931, le nombre de chômeurs a été établi à 92. Les archives de l'époque ne nous indiquent pas pourquoi le conseil municipal est appelé à délibérer deux fois en moins de deux mois sur la même question et pourquoi le taux de chômage a baissé si rapidement. Peut-être que plusieurs chômeurs sont tout simplement partis pour les chantiers.

Il est possible également que les nouvelles conditions imposées par le conseil municipal se soient avérées moins intéressantes pour nombre de jeunes gens. C'est du moins ce que nous laisse entendre une résolution adoptée lors de la séance du 1^{er} décembre. Puisque les maigres ressources financières disponibles doivent aller à l'essentiel et ne pas être dépensées en futilité, une motion selon laquelle « les gages de tout travaillant ayant moins de 21 ans devront être retirés par leur père »⁴⁶ est présentée par le conseiller Émile Blais et appuyée par le conseiller Omer Marceau.

Par ailleurs, la valeur du travail exécuté avec un cheval est à la baisse. Le 3 août 1931, il est proposé par le conseiller Alfred Aubé, appuyé par le conseiller Aimé Fillion, « que tout homme ayant travaillé sur le chômage soit payé sur le prix de 30 cennes de l'heure et celui des chevaux à 10 cennes de l'heure »⁴⁷. L'étude attentive des procès-verbaux montre que, jusque-là, la force du noble animal était mieux appréciée et s'établissait généralement à la moitié du salaire d'un homme.



*Théophile Corriveau,
maire de Saint-Nazaire de 1919 à 1923*

LE TRACÉ DES ROUTES ET LA TOPOGRAPHIE

Depuis un siècle, le tracé de certaines portions de route a considérablement changé. La route de la montagne est peut-être celle qui a connu les modifications les plus remarquables. Autrefois, elle constituait le prolongement de la route actuelle du 4^e Rang, mais dans la portion de la montagne, elle était si abrupte qu'il a fallu la modifier. Cependant, là comme ailleurs, les travaux s'échelonnent sur de nombreuses années.

La première indication qui montre que le conseil municipal entend améliorer cette portion de route remonte au lendemain de Noël 1921 :

Proposé par M. le conseiller Clermont Pelchat, secondé par M. le conseiller Wellie Tanguay, que le conseil de Saint-Nazaire fasse un appel au conseil de Standon pour décider à faire un détour dans la route Beaudoin du 3^e rang ⁴⁸.

Comme les conseillers municipaux désirent mettre toutes les chances de leur côté, la résolution suivante mandate le maire Théophile Corriveau pour représenter notre municipalité auprès du conseil municipal de Saint-Léon.

Il faudra attendre plusieurs années avant que le dossier du détour de la montagne revienne sur la table du conseil municipal. Entre-temps, le 3 janvier 1923, le secrétaire-trésorier est mandaté pour « verbaliser les travaux d'ouverture et d'entretien d'un chemin local entre le 5^e et 6^e rang, qui sera le chemin de front des lots 32 et une demie, partie du 31 partie nord de la route du 6^e rang, lesquels lots appartiennent à



*Gédéon Lachance et Délina Lacroix,
vers 1928*

MM. Johnny Fournier, Charles Fillion, Anselme Ruel et Adélix Pelchat »⁴⁹.

Dans son rapport, présenté le 28 janvier 1923, Armand Lachance mentionne que « le terrain est convenable en cette direction pourvu qu'une partie du 32 appartenant à M. Johnny Fournier soit ponté, vu le petit bout marécageux et *savaneux* qui se trouve en cet endroit »⁵⁰.

Le 6^e Rang Nord ne sera jamais ouvert à la colonisation, mais ce territoire a toujours été propice à l'exploitation forestière, notamment à l'acériculture. De nos jours, Roland Brochu et Germain Forgues y exploitent une érablière. Le 6^e Rang Nord est également très prisé à l'automne par de nombreux chasseurs.

Le 29 mai 1923, les résidents de la montagne voient enfin leur requête retenir l'attention du conseil municipal. Outre le maire Georges Bélanger, y siègent les conseillers Joseph Pelchat, Ernest Tanguay, Arthur Jolin, Alfred Audet, Anselme Corriveau et Claudias Bruneau.

Lors de cette séance, qui se tient en soirée, il est proposé par le conseiller Joseph Pelchat, appuyé par le conseiller Alfred Audet, « que les estimateurs soient



*Georges Bélanger,
maire de Saint-Nazaire de 1923 à 1925.
Il allait remplir un deuxième mandat
de 1931 à 1933.*



*Eugène Beaudoin et Odile Dallaire.
Le 30 juin 1924, Eugène est mandaté
pour conduire les travaux d'amélioration
de la route de la montagne
« moyennant que la somme de 150 \$
ne soit pas dépassée ».*

autorisés pour aller évaluer le détour d'une côte dans le chemin de front de la montagne, entre le 3^e et le 4^e rang, situé sur le lot numéro 40 susdit »⁵¹. Bien que le conseil municipal accepte de porter la question du détour de la montagne à l'ordre du jour et d'entreprendre d'étudier un nouveau tracé, il y aura quelques divergences de vue exprimées par des contribuables à ce sujet.

C'est du moins ce que laisse supposer une résolution adoptée un an plus tard, le 30 juin 1924 :

Proposé par M. Anselme Corriveau, secondé par M. Ernest Tanguay, que M. le curé Prémont et Armand Lachance soient autorisés d'aller chez Octave Goupil pour prendre arrangement pour le détour de la côte de la montagne situé sur son terrain ⁵².

La décision de demander au curé Arthur Prémont d'agir comme négociateur peut être interprétée ici comme un ultime recours pour amener le contribuable récalcitrant à mettre de l'eau dans son vin.

Nous pouvons présumer que, ce soir-là, le conseil est confiant dans les talents de négociateur du curé Prémont, puisqu'une autre résolution stipule qu'Eugène Beaudoin est mandaté pour conduire les travaux « moyennant que la somme de 150 piastres ne soit pas dépassée »⁵³.

Une dernière résolution adoptée lors de cette séance spéciale mandate Armand Lachance comme surintendant spécial pour visiter les lieux du détour et présenter à cet effet un procès-verbal ⁵⁴.

Deux mois plus tard, le 9 septembre 1924, l'adoption d'une résolution semble indiquer que le dossier progresse :

Proposé par M. le conseiller Jos Bélanger, secondé par M. le conseiller Ernest Tanguay, que le détour du chemin de front de la montagne sera séparé en égalité suivant l'étendue de leur terrain ayant soin de la clôturer des deux côtés et entretenu par chaque propriétaire des terres ou terrains longeant le dit chemin ⁵⁵.

Le 16 juin 1925, la question du détour de la montagne semble, après tant d'années, être encore « au pied de la montagne », puisque le secrétaire Armand Lachance est de nouveau mandaté pour visiter les lieux, en donner un rapport détaillé, en dresser un procès-verbal et régler les clauses ayant trait à la clôture ⁵⁶.

Un an plus tard, le problème demeure entier. Le 3 août 1926, Georges Bélanger est nommé surintendant spécial pour tenter de dénouer l'impasse et établir les recommandations qui doivent mener à la rédaction d'un procès-verbal. Le dossier traîne en longueur depuis cinq ans.

Il est difficile d'établir avec précision les causes de ces multiples ajournements : chicanes classiques de clôtures, nature particulièrement difficile du terrain, manque de fonds, autant d'hypothèses, autant de mystères. Quelques semaines plus tard, le 27 septembre 1926, Armand Lachance est une fois de plus mandaté pour visiter les lieux et dresser un procès-verbal.

Cet acte, attendu depuis tant d'années, le secrétaire-trésorier est enfin en mesure de le rédiger le 11 octobre. Le document nous apprend que cinq propriétaires sont concernés par le réaménagement de la route, dont la famille Atkinson.

Certains passages du procès-verbal apportent peut-être un éclaircissement sur les causes des nombreux retards à améliorer cette route :

La fermeture du dit chemin de front aura lieu depuis une partie du numéro 40 nord appartenant actuellement à M. Octave Goupil jusqu'au numéro 40 sud appartenant à M. Johnny Fournier où celui-ci se réserve une partie de son ancien chemin de front comme une montée locale pour la sortie de chez lui ⁵⁷.

Plus loin, Armand Lachance écrit :

Vu la grande commodité du détour, M. Joseph Fournier accepte un chemin à entretenir suivant l'étendue de son terrain en proportion de l'acte de répartition et cela compris dans la plénitude de tout règlement de ce procès-verbal ⁵⁸.

Les multiples travaux qui vont mener laborieusement à une amélioration notable de cette pittoresque route vont enfin pouvoir commencer. Sans doute, le tracé demandera-t-il des compromis de part et d'autre, compte tenu de la nature même du terrain. La route demeure très abrupte, notamment dans le secteur du pont. Par ailleurs, un des propriétaires, Octave Goupil, voit sa terre coupée en deux. Comme dédommagement, le cultivateur exige la construction d'un pont qui permettra à ses animaux de passer sous la route.

Au fil des années, le conseil municipal cherchera à améliorer le tracé, c'est ce qui ressort d'une résolution adoptée le 6 février 1928. L'oreille attentive de son député pourra être d'un précieux secours quand il s'agira d'entreprendre des travaux qui exigeront des déboursés dépassant les ressources financières de la petite communauté :

Proposé par M. Joseph Pelchat, secondé par M. Théophile Jolin, que le conseil prenne des informations auprès du député Ouellet lui demandant quel

montant il pourrait fournir en octroi pour construire un pont en béton sur le ruisseau à l'Eau Chaude mesurant une quarantaine de pieds de largeur. En demandant en même temps et en plus la somme de trois cents piastres pour la relève de la côte près de ce même pont du 4^e rang au pied de la montagne ⁵⁹.

Le 5 mars 1928, le conseil municipal prend connaissance de la réponse du député libéral Ernest Ouellet, qui est négative. Les motifs du refus ne sont pas mentionnés. Ce jour-là, le conseil prend toutefois la décision de reconstruire le pont en bois. Il est également possible que ce soit à cette époque que le pont ait été érigé un peu plus en aval que le site précédent.

Quelques mois plus tard, le 2 juillet 1928, le conseil municipal mandate Joseph Pelchat pour acheter le bois nécessaire à la construction et une autre résolution nomme Gédéon Lachance directeur des travaux. Ce dernier est reconnu comme le spécialiste de la municipalité lors de tels travaux.

Par ailleurs, pendant longtemps, l'entretien des ponts et ponceaux de la municipalité semble avoir été assez accaparant pour les contribuables. Nous pouvons lire, par exemple, que le 4 février 1929, l'inspecteur de voirie Louis Bolduc est autorisé à « faire entreprendre tous les travaux voulus pour reconstruire le pont chez Isaïe Bruneau et [à] faire entreprendre ces travaux à la criée à la porte de l'église paroissiale » ⁶⁰. La résolution suivante, adoptée lors de la même séance, est similaire et concerne cette fois le pont de la route Brochu, c'est-à-dire de l'actuelle route Aubé.



Le bois étant une matière putréfiable, l'entretien et la rénovation des nombreux ponts de Saint-Nazaire requéraient un suivi constant.

La nécessité d'investir autant d'énergie et de fonds publics dans l'entretien des ponts s'explique évidemment par le fait que, contrairement au béton, le bois est une matière putréfiable. Le pont du 6^e Rang serait le seul à avoir été traité à l'huile périodiquement, c'est du moins ce qui ressort de la lecture des procès-verbaux de l'époque.

LE TROTTOIR DE LA RUE PRINCIPALE

Les prises de décision relatives à la construction du trottoir de la rue Principale couvrent pas moins de quatre séances du conseil. Le 13 mars 1922, il est d'abord adopté à l'unanimité « qu'un avis soit donné publiquement pour la construction d'un trottoir en ciment depuis le terrain de la fabrique jusque chez Ernest Tanguay ».

Au cours de la séance suivante, tenue le 18 avril 1922, le conseil municipal réitère son intention de procéder à la construction du trottoir municipal et adopte une résolution qui prévoit que le salaire des travailleurs sera de « deux piastres par jour et celui d'un cheval de une piastre y compris qu'ils devront se nourrir ».

Décidément, les décisions concernant ce projet relativement simple sont prises au rythme du pas de cheval. Le 11 juin suivant, on procède à la nomination du contremaître des travaux. Louis Tanguay fils est autorisé à mener les travaux à terme et son salaire est établi à 2,50 \$ par jour.

Le 23 octobre 1922, la construction du trottoir ne semble pas avoir été entreprise. Le retard s'explique peut-être par le fait qu'à cette époque, les différents travaux d'amélioration de plusieurs routes et ponts, notamment dans le 6^e Rang, accaparent les deniers des contribuables et que, d'un autre côté, la main-d'œuvre est plus rare. Quoiqu'il en soit, ce matin-là, le conseil municipal adopte une résolution établissant le prix du charroyage du sable, qui est fixé à un dollar par voyage de quinze chaudières.

NOTRE RÉSEAU ROUTIER ET LES MUNICIPALITÉS VOISINES

Le 5 octobre 1925, une résolution dont la formulation est très brève, nous apprend que le conseil municipal entend améliorer l'entretien de la route du 5^e Rang, qui débouche à Saint-Damien :

Proposé par M. Alfred Aubé, secondé par M. Louis Marceau, que le secrétaire-trésorier soit autorisé de notifier le conseil de Saint-Damien de faire une ouverture demandant le chemin de front entre le 4^e et le 5^e rang ⁶¹.



*Joseph Bruneau,
maire de Saint-Nazaire de 1933 à 1941*

Deux ans plus tard, le dossier ne semble guère avoir évolué comme en témoigne une résolution adoptée lors de la séance du 5 décembre 1927 :

Proposé par M. Jos. Bruneau, secondé par M. Arthur Jolin, que la demande de M. Georges Bélanger pour entretien du chemin de front du 5^e rang lui soit accordée moyennant que la partie Saint-Damien soit entretient [sic] ou dans le cas contraire nous, conseillers de Saint-Nazaire, refusons cette demande pour cause que ce chemin serait un danger grave pour tout étranger ⁶².

Au début des années 1940, le conseil municipal se fait plus revendicateur lorsqu'il s'agit d'améliorer les communications routières avec les municipalités voisines. On perçoit d'ailleurs une certaine fermeté dans une résolution adoptée le 4 mars 1940 :

Proposé par M. Clermont Pelchat, secondé par M. Moïse Brochu, que la municipalité de Saint-Malachie soit notifiée :

- 1^o D'avoir à nous donner une sortie convenable en gravelle si possible, vu que nous n'avons aucune autre sortie raisonnable pour voyage de médecin, etc.
- 2^o Demande de la sortie de Saint-Damien en gravelle, suite des routes 4-5-6 dont nous sommes à faire le gravelage actuellement.
- 3^o Une aide de la part du conseil municipal N.-Dame de Buckland aux fins d'obtenir nos octrois pour la route 6, rang en colonisation ⁶³.

Un an plus tard, le 7 juillet 1941, les communications avec les municipalités voisines ne semblent guère s'être améliorées s'il faut en juger par le contenu de la résolution suivante :

Proposé par M. Arthur Lachance et secondé par M. Jos. Bolduc que la paroisse N.-Dame de Buckland soit notifiée de voir à ce que la sortie de Saint-Nazaire, rang Saint-Thomas et Saint-Joseph, soit réparée d'une manière convenable pouvant donner un bon service en tout temps ainsi que ceux de Saint-Damien, sortie des Pistoles ; sans oublier Saint-Malachie qui est dans un état pitoyable et requiert un chemin gravelé pour cause qu'il est notre sortie principale pour docteur, etc. Il en sera ainsi de Standon, surtout en ce qui regarde la sortie de Saint-Nazaire. Et si non réparée dans un délai convenable, nous nous verrons forcés de prendre les procédures voulues par la loi pour arriver à notre but⁶⁴.

MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER

À la fin des années 1920, les archives municipales nous indiquent que les routes de terre sont passées de mode. Près de nous, la municipalité de Saint-Philémon déplore en 1928 son premier accident d'automobile mortel. L'automobile commence à rouler périodiquement sur nos routes, puis bientôt le camion, en dépit des multiples inconvénients qui parfois ne relèvent pas seulement de l'entretien des chemins. Bien sûr, en terrain montagneux, les côtes sont toujours trop à pic, mais que dire de ces véhicules motorisés qui ne possèdent pas de pompe à essence.

Pour contourner la difficulté, l'automobiliste est contraint de gravir une côte trop abrupte en marche arrière. Les passagers doivent parfois descendre de l'automobile pour alléger la charge. En terrain détrempé, l'étroitesse des pneus ne peut que favoriser l'enlèvement. D'autre part, la traction arrière n'est pas la plus appropriée en terrain accidenté.

La modernisation du réseau routier dépasse toutefois les moyens financiers des petites municipalités rurales, d'où l'intervention des gouvernements supérieurs. Le 4 novembre 1929, alors que se font ressentir les premiers soubresauts de la crise économique, les conseillers municipaux adoptent le règlement suivant relatif au gravelage de la route de l'église :

Proposé par M. Joseph Bélanger, secondé par M. Théophile Jolin, qu'un règlement pour graveler la route du 3^e rang de l'église soit passé comme suit :

1^o Qu'il soit compris sur cette route les lots numéros 29-30 du 4^e rang et 29-30-31-32-33 du 3^e rang et partie de lot avec meubles et immeubles, le tout tel que porté au

rôle d'évaluation actuellement en force en la municipalité Saint-Nazaire Dorchester et que le tout soit compris pour payer la construction de la dite route.

- 2^o Que le conseil s'engage à emprunter l'argent nécessaire pour ces travaux jusqu'à remboursement des gouvernements.
- 3^o Que ces travaux soient faits sur les plans de l'ingénieur civil.
- 4^o Que tous les intéressés à la dite route soient les premiers pour exécuter les travaux autant que possible.
- 5^o Après avoir reçu l'argent du gouvernement et l'avoir déduit de la dite route, que la balance qui restera due soit payable par les intéressés à la dite route, et cela dans un délai de cinq ans⁶⁵.

Pour la première fois dans nos archives municipales, il est question d'un ingénieur civil, ce qui constitue une indication supplémentaire de l'intervention de l'État dans le domaine névralgique du transport routier. Une autre résolution, adoptée le 2 juillet précédent, nous indique que l'entretien du réseau routier commence à faire l'objet de négociations avec le ministère concerné :

Proposé par M. Joseph Bélanger père, secondé par M. Arthur Lachance, que le projet de la dite route Nationale est accepté en suivant le chemin d'hiver jusqu'au n^o 36 et de suivre cette route pour aller rejoindre le chemin de front du 6^e rang et cela aussi loin que possible dans la municipalité de Saint-Nazaire⁶⁶.

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec l'accroissement de la circulation automobile, nous commençons à percevoir chez les élus municipaux une préoccupation qui dépasse les limites restreintes du petit village en matière d'amélioration du réseau routier.

Le 12 novembre 1945, nous pouvons lire au procès-verbal de cette séance :

Proposé par M. Léo Bélanger et secondé par M. Antonio Fillion que la résolution du maire de Lévis concernant le pont entre Québec et Lévis soit appuyée et transmise à nos députés provincial et fédéral⁶⁷.

Une autre résolution adoptée cinq ans plus tard, le 6 février 1950, appuie la construction de la route Transcanadienne sur la rive sud.

À la fin des années 1950, le conseil municipal est également appelé à donner son appui au projet d'amélioration de la route entre Saint-Henri et Lévis. Parmi



*Clermont Pelchat,
maire de Saint-Nazaire de 1941 à 1951*

les nombreux considérants énumérés dans le texte de la résolution adoptée le 4 mai 1959 figure un passage qui nous apprend que la réfection de cette route était attendue par les usagers de la rive sud depuis la fin de la guerre.

Si le gravelage des routes constitue un net progrès par rapport aux anciens tracés de terre battue, l'asphaltage confirme la suprématie définitive de



Pendant des décennies, le piètre état de notre réseau routier allait mettre la mécanique des belles d'autrefois à rude épreuve. Ci-dessus, la Chevrolet 1934 que Joseph Drapeau avait acquise de son beau-frère Émile Roy.

l'automobile. Par ailleurs, en milieu rural, pour un gouvernement au pouvoir, les nombreuses améliorations apportées au réseau routier québécois seront pendant longtemps associées à l'idée de progrès et de modernisation.

La première indication traduisant l'intention du conseil municipal de voir moderniser le tronçon de route qui relie Saint-Nazaire à Saint-Malachie date du 4 août 1947 :

Proposé par M. Émile Marceau et secondé par M. Noël Roy qu'une demande soit faite à M. J. D. Bégin, demandant de relier le bout de chemin de la route Nationale Saint-Malachie aux routes de Saint-Nazaire, ce qui serait de la plus grande importance pour les citoyens de Saint-Nazaire⁶⁸.

Il faut toutefois attendre au 1^{er} mars 1954 avant que le conseil municipal revienne à la charge dans une résolution dont le libellé s'apparente à celle adoptée six ans plus tôt :

Proposé par M. Edmond Fillion et secondé par M. Gérard Bolduc demandant à notre député M. Jos D. Bégin le montant requis à l'élargissement de nos routes municipales depuis Saint-Malachie de là continuant au village de Saint-Nazaire⁶⁹.

Un an plus tard, le 7 février 1955, le conseil municipal s'adresse de nouveau au député Bégin :

Proposé par M. Gérard Bolduc et secondé par M. Léopold Lachance qu'une demande soit faite à M. J. D. Bégin, ministre, demandant l'amélioration du chemin, sortie entre Saint-Nazaire et Saint-Malachie⁷⁰.

Les démarches entreprises au cours des années 1950 pour moderniser notre réseau routier sont le début d'un long processus qui va s'étendre sur des décennies et accaparer les énergies de nombreux conseils municipaux. Et pour être pleinement efficaces, ces améliorations doivent souvent s'appuyer sur une concertation intermunicipale. C'est pourquoi, le 5 avril 1971, une résolution va dans le sens suivant :

Proposé par M. Albert Tanguay, appuyé par M. Roger Beaudoin, qu'une lettre soit adressée au ministère de la Voirie afin de demander de bien vouloir reconnaître les rangs Saint-Joseph et Saint-Thomas Nord situés en la paroisse Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, route qui communique avec le comté de Dorchester, voie la plus directe inter comté, ce qui permettrait au centre du comté de Bellechasse de communiquer avec les comtés de Dorchester et de Montmagny⁷¹.

AMÉLIORATION DES RUES DU VILLAGE

Tout comme pour l'ensemble du réseau routier de la municipalité, l'amélioration des rues du village a constitué un processus qui s'est étendu sur des décennies. À l'origine, notre village ne comptait que deux rues, la rue Principale et l'actuel boulevard Émile-Lachance. Au début des années 1950 s'est ajoutée la rue Louis-Tanguay. Une dizaine d'années plus tard, la rue Anselme-Jolin accueillait ses premiers automobilistes.

Le 5 août 1977, le conseil municipal du temps adoptait une résolution qui avait pour objectif d'apporter une amélioration significative au boulevard Émile-Lachance et à la rue Principale, notamment dans l'écoulement des eaux pluviales :

Il est proposé par Berthe Pelchat, appuyé par Albert Drapeau et résolu :

- 1° Que des travaux d'excavation et d'élargissement soient exécutés à l'intersection de la rue Principale et du boul. Émile-Lachance afin d'améliorer la circulation automobile, la sécurité des piétons et l'entretien d'hiver ;
- 2° Que des tuyaux de béton armé soient posés le long du boul. Émile-Lachance (côté sud) et sur une partie de la rue Principale (côté est) avec grilles de place en place pour permettre l'évacuation des eaux de surface.

Les travaux prévoyaient également l'ajout d'un trottoir sur le boulevard Émile-Lachance, mais cette phase du projet ne fut pas concrétisée. Il était prévu que les dépenses encourues par les multiples opérations ne dépasseraient pas 20 000 \$.

Le libellé de la résolution stipulait finalement que les matériaux nécessaires devaient en autant que possible être achetés dans la région.

L'amélioration de la route 216 est également d'un grand intérêt pour notre municipalité et, le 6 janvier 1975, une résolution est adoptée par les conseillers présents, qui demandent au ministère des Transports « la réfection, le terrassement et le gravelage de toute la route reliant la paroisse de Saint-Nazaire aux paroisses de Buckland et Saint-Damien dans les plus brefs délais »⁷².

Parmi les considérants dont il est fait mention dans la lettre adressée au ministre des Transports, Raymond Mailloux, figure le danger potentiel que représente la côte des Érables. Le 6 octobre 1975, le conseil municipal réitère sa demande. Un mois plus tard, le 3 novembre 1975, les conseillers adoptent une résolution demandant aux municipalités de Saint-Damien et de Buckland de l'appuyer dans ses démarches.

ROUTE DU 3^e RANG

Depuis une quinzaine d'années, la route du 3^e Rang a subi de nombreuses modifications. Tout d'abord, au milieu des années 1980, le ministère des Transports procède à l'élargissement et à l'asphaltage du tronçon sud jusqu'à l'intersection de la 216. Comme le progrès comporte toujours certains revers, cette modernisation amène la disparition des érables qui se croisaient dans la côte des Érables. Les travaux qui avaient mené à l'élargissement et à l'asphaltage de la 216 à la sortie est du village avaient d'ailleurs produit le même résultat.

À cette époque, le projet de modernisation de la route du 3^e Rang, comme c'est souvent le cas dans ces circonstances, rencontre une certaine résistance, souvent légitimement fondée. Il faudra à la municipalité des mois de négociations intenses pour en arriver à un accord avec toutes les parties concernées. De nos jours, toutefois, cette route semble acceptée majoritairement, d'autant plus que l'entretien en hiver en est grandement amélioré.

Une dizaine d'années plus tard, la route du 3^e Rang subit une autre modification majeure à la jonction de la 216. Le 3 octobre 1994, le conseil municipal fait une demande en ce sens (résolution 102-94) au ministère des Transports, mais elle n'a pas de suite.

Le 8 janvier 1996, une résolution adoptée à l'unanimité réitère la demande. Au cours de la même séance, une demande de subvention se chiffant à 150 000 \$ est également adressée au député de Bellechasse, Claude Lachance, pour le parachèvement du 3^e Rang Nord.

Au mois d'octobre 1996, par l'entremise du bulletin municipal *Saint-Nazaire information*, le conseil municipal informe la population de Saint-Nazaire que le projet est terminé à 95 % et que le coût des travaux se chiffre à 116 401 \$. Le conseil municipal ne prévoit pas de dépassement de l'estimation originale.

LE TRANSPORT SCOLAIRE ET LE RÉSEAU ROUTIER

Il est indéniable que le transport scolaire a grandement contribué à l'amélioration de notre réseau routier municipal. Ce fut d'ailleurs un argument de taille pour faire des représentations auprès du ministère de la Voirie. À cet effet, voici comment était formulée la proposition du 4 septembre 1973 :

Proposé par M. Albert Drapeau, secondé par M. Roland Béchar, que sur pression des contribuables de la paroisse Saint-Nazaire et des usagers de la route située entre les rangs 3 et 4 de la dite paroisse, les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire demandent avec instance au ministère de la Voirie qu'une réparation d'élargissement soit faite dans le plus bref délai sur

cette route principalement à la côte située entre les rangs 3 et 4, vis à vis les lots 36b et 36a, rang 4 et 36d et 36c, rang 3 Saint-Nazaire. Cette réparation est urgente vu que cette côte est très étroite et qu'elle représente un danger constant pour tous les usagers et principalement pour les autobus scolaires qui sont obligés d'y passer six fois par jour⁷³.

DU CHEVAL À LA MOTORISATION

La lecture des procès-verbaux de l'époque nous rappelle l'importance de la traction hippomobile comme moyen de déplacement en ce début de siècle. La relative lenteur du cheval allait se refléter sur l'ensemble des activités de nos ancêtres et même influencer leur processus de décision pendant des décennies. Il serait, par exemple, impensable de nos jours de statuer à la dernière minute, avec l'arrivée des premières neiges, sur le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les mois à venir.

Le premier conseil municipal n'avait délibéré qu'au lendemain de Noël 1906 pour « régler le mode d'entretien d'hiver et d'été du chemin qui [composait] le village de Saint-Nazaire »⁷⁴. Mais c'était peut-être un peu tard, conséquence de l'inexpérience du jeune conseil municipal. Ce soir-là, il avait également été résolu que la charge de l'entretien des rues du village relèverait de chaque propriétaire, ce qui était pratique courante.

Par ailleurs, la topographie des rangs pouvait créer des injustices flagrantes. Le propriétaire d'une ferme en terrain plat et venteux se voyait nettement défavorisé. La portion de route qui constitue la sortie est du village jusqu'au pied de la côte des Érables était particulièrement redoutée ; en hiver on la délaissait pour emprunter un tracé mieux protégé par la forêt et moins abrupt. Une autre portion de route difficile à entretenir était évidemment le 3^e Rang Sud.

L'entretien des chemins, particulièrement en hiver, requérait un suivi quasi quotidien, comme c'est d'ailleurs toujours le cas de nos jours. Cependant, les propriétaires s'entendaient parfois entre eux pour se partager les journées de sortie de leur cheval, ce qui amenait une économie de temps. À Saint-Nazaire, les chemins étaient entretenus avec une petite *gratte* de bois. Dans certaines municipalités, la technique était différente et la neige était damée au moyen d'un rouleau.

Avec les premiers beaux jours du printemps, les propriétaires s'entendaient pour se libérer définitivement des dernières congères qui tardaient à fondre. La mécanisation étant devenue plus usuelle, ils se cotisaient pour défrayer le coût de la location d'un bulldozer. Le tracteur à chenilles avait tôt fait de les sortir d'un long isolement qui devenait de plus en plus anachronique et intolérable au fur et à mesure que le cheval cédait le pas à l'automobile.

Les *jeunesses* des années 1950, impatientes de sortir leur automobile, décidaient parfois aussi de porter assistance à Dame Nature. Robert Marceau racontait qu'un printemps, les jeunes hommes du village avaient spontanément organisé une corvée de pelletage pour s'offrir une balade depuis longtemps attendue.



*Arthur Lachance,
maire de Saint-Nazaire de 1951 à 1960*

ENTRETIEN RÉGULIER DES CHEMINS D'HIVER

L'application de la résolution adoptée le 6 juin 1955 devait marquer un tournant décisif dans l'entretien des chemins d'hiver :

Proposé par M. Léopold Lachance et secondé par M. Gérard Bolduc qu'un avis soit donné aux contribuables demandant l'entretien en hiver passable en automobile à partir de Saint-Malachie, c'est-à-dire la route 2, partie chemin de front 3^e rang entre route 2 et 3 et le village de Saint-Nazaire à partir de la route 3 jusqu'au n° 34, et de la route 3 partie de route 4^e rang jusqu'au bout de l'asphalte. Ainsi que la nouvelle rue des Pignons⁷⁵.

Dans le projet de règlement, les rangs n'étaient pas compris. De fait, les résidants des rangs durent patienter encore quelques années avant de se voir accorder les mêmes services que les gens du village. Ce progrès relatif n'allait d'ailleurs pas sans inconvénients pour les cultivateurs concernés, car les traîneaux d'hiver n'étaient évidemment pas adaptés aux nouvelles conditions qui allaient désormais prévaloir sur une large partie de notre réseau routier.

La séance spéciale tenue le 23 août 1955 pour informer les contribuables nous apprend les modalités de financement de l'entretien des chemins en hiver. Il était notamment prévu que l'entretien ne devait pas coûter plus de 400 \$ du mille. L'entretien du village était estimé à 125 \$. Par ailleurs, comme de nos jours, une subvention gouvernementale complétait le financement de l'entretien, mais le règlement n'était valide que pour la première année.

Pour être effectif, l'entretien de la route qui allait permettre aux automobilistes d'être reliés en hiver à l'ensemble du réseau routier québécois, via le réseau de Saint-Malachie, requérait la collaboration de cette municipalité. Le 6 septembre 1955, une résolution était adressée en ce sens aux dirigeants de la paroisse mère. L'assentiment des contribuables de la municipalité voisine n'était pas assuré et c'était peut-être pour mettre toutes les chances de leur côté que les conseillers adoptèrent une résolution prévoyant que le règlement municipal qui venait d'être entériné serait révisé et modifié si nécessaire.

Toutefois, rien dans les archives n'indique que notre municipalité fut effectivement ouverte à la circulation automobile au cours de l'hiver suivant. Le 1^{er} novembre 1955, la criée à la sortie de l'église adjudgeait l'entretien des rues du village à Roméo Fillion pour un montant de 100 \$. Le printemps 1956 semble avoir été hâtif, puisqu'une résolution adoptée le 3 avril mandatait Émile Pelchat de visiter un embâcle sur le ruisseau à l'Eau Chaude, à la hauteur du pont du 6^e Rang, et de le dégager.

Quelques mois plus tard, le 7 novembre 1956, lors d'une séance régulière, le conseil municipal adoptait finalement une résolution qui avait pour but d'accepter la soumission de Georges Chouinard, de Sainte-Claire, pour l'entretien des chemins d'hiver de la prochaine saison. La soumission du contractant était de 1 100 \$ et il était prévu que la somme serait payable en deux versements.

Cette première année d'entretien des routes d'hiver ne semble pas avoir donné lieu à des difficultés particulières, du moins d'après les archives publiques. Un an plus tard, le 11 novembre 1957, les conseillers étaient appelés à prendre les décisions relatives au prochain hiver :

Cette assemblée a été convoquée dans le but de délibérer sur l'entretien du chemin d'hiver carrossable pour le village et de là se continuant jusqu'à la ligne Saint-Malachie comme l'an dernier⁷⁶.

La soumission présentée par Aimé Bégin, au montant de 950 \$, était plus basse que celle de l'année précédente.

Le 3 février 1958, le conseil municipal adoptait une résolution qui indiquait que la municipalité songeait à entretenir la route conduisant à Saint-Damien en hiver. Au cours de la même séance, les élus municipaux adoptaient une résolution qui avait pour but de faciliter l'entretien des rues la nuit « afin de laisser la voie libre aux machines affectées à l'entretien sous peine [pour les gens concernés] d'être remorqués à leurs frais ou d'endurer les dommages reçus par ces machines »⁷⁷.

Certains hivers québécois sont plus pénibles que d'autres et il semble que le contractant de Lac-Échemin ait éprouvé de la difficulté à rencontrer les exigences de son contrat. Le conseil municipal ne devait régler les dernières factures que le 2 juin suivant. En outre, les travaux de déblaiement de la neige furent confiés à différents petits contractants, dont Magella Beaudoin, qui possédait déjà un bulldozer pour ses chantiers. Le procès-verbal rédigé à cette occasion prévoyait que ces coûts additionnels seraient déduits de la facture due à l'entrepreneur.

L'hiver suivant, Georges Chouinard, qui avait été notre premier contractant, soumissionnait de nouveau pour un montant un peu plus élevé que celui de la première année, soit 1 178 \$. Son contrat prévoyait également l'ouverture d'une partie du 3^e Rang, jusque chez Claudias Bruneau, pour un montant de 350 \$.

Une résolution adoptée quelques mois plus tard nous indique que le soumissionnaire de Sainte-Claire éprouva également de la difficulté à respecter ses engagements :

Proposé par M. Arthur Morin et secondé par M. Narcisse Roy que M. Georges Chouinard soit averti de se rendre à la prochaine assemblée générale de ce conseil

municipal pour discuter des paiements de l'entretien des chemins d'hiver et cela par lettre enregistrée⁷⁸.

Le même procès-verbal nous apprend qu'au cours du même hiver, la municipalité versa un montant de 15 \$ à Magella Beaudoin pour « ouverture, rang 3 chemin Chouinard »⁷⁹. Les termes utilisés ici par le secrétaire Émile Lachance confirment que la portion de route que le contractant forestier eut à dégager cette année-là, à la fin de l'hiver, était du ressort du soumissionnaire.

Au cours de la séance suivante, tenue le 1^{er} juin 1959, le litige n'était pas réglé et la municipalité se vit contrainte de faire appel à un avocat. Cependant, la même résolution tendait à confirmer que le problème provenait en partie d'une absence de moyens financiers suffisants :

Proposé par les conseillers municipaux et résolu qu'une information soit prise auprès d'un avocat pour savoir si la municipalité peut retenir une partie du salaire de l'entrepreneur M. Chouinard pour contrat non respecté entièrement et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à prendre les informations nécessaires. Qu'une demande soit faite au ministère de la Voirie afin d'obtenir des octrois de chemins d'hiver carrossables à l'automobile plus élevés pour compenser l'augmentation du prix des entrepreneurs⁸⁰.

Le montant total qui faisait l'objet du différend apparaît de nos jours dérisoire :

Proposé par les conseillers municipaux et résolu à l'unanimité que la corporation municipale paye à M. Georges Chouinard la balance due de son contrat d'entretien des chemins d'hiver à l'exception des factures payées par la corporation à M. Léo Bélanger : 9 \$ — et à M. Magella Beaudoin : 15 \$⁸¹.

Les honoraires des avocats de la fin des années 1950 semblent également modestes, mais ils grugeaient la moitié du montant en litige.

Au cours des années 1960, 1970 et 1980, les différents entrepreneurs furent successivement Albert Tawell, Gérard Marceau, Léopold Lachance, Claude Marceau et Les Excavations Lafontaine.

Le 19 avril 1988 marqua un tournant dans la gestion de l'entretien des chemins d'hiver de notre municipalité. Ce soir-là, le conseil municipal procéda à l'adoption du règlement 80-88 qui prévoyait l'acquisition d'un garage municipal et l'achat de l'équipement nécessaire à l'entretien des chemins d'hiver. Le rè-



Conseil municipal en 1975

1^{re} rangée, de gauche à droite : Bertrand Fillion, Guy Fillion et Albert Tanguay ; 2^e rangée : Bernard Labrie, Philippe Pelchat, Claude Lachance, maire, et Albert Drapeau

glement prévoyait un emprunt de 310 000 \$ pour financer le coût du projet.

La décision des élus municipaux de prendre en charge le secteur névralgique de l'entretien des chemins d'hiver s'expliquait par la désaffection du secteur privé et le manque de compétitivité qui en résultait. À



Le 19 avril 1988 marqua un tournant dans la gestion de l'entretien des chemins d'hiver de notre municipalité. Ce soir-là, le conseil municipal procéda à l'adoption du règlement 80-88, qui prévoyait l'acquisition d'un garage municipal et l'achat de l'équipement nécessaire à l'entretien des chemins d'hiver.



Le garage municipal construit en 1988

titre d'exemple, le 5 avril précédent, le seul soumissionnaire avait été Les Excavations Lafontaine.

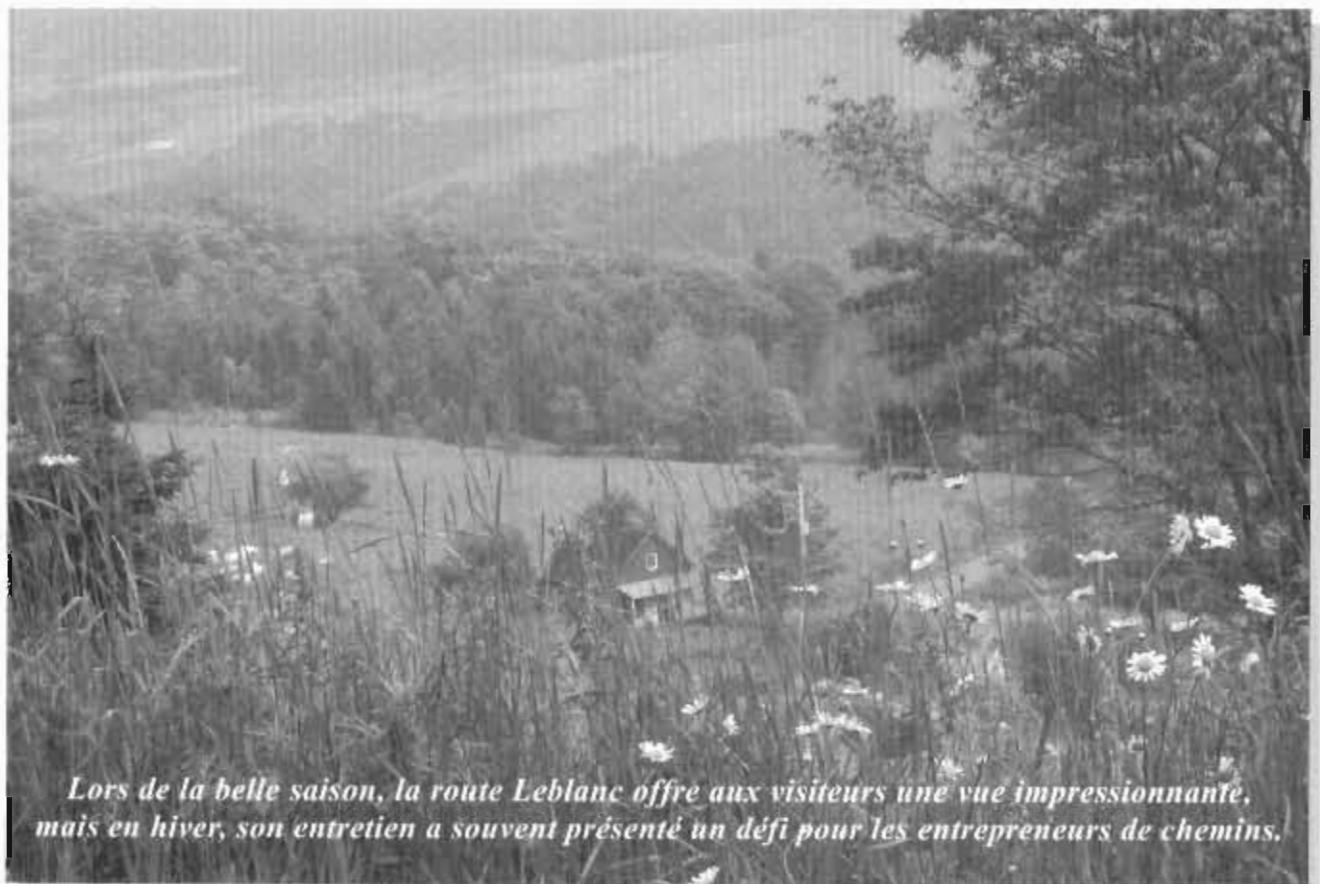
L'inflation galopante des années 1970 et 1980 se répercutait annuellement sur les soumissions que présentaient les entrepreneurs. Au cours de l'hiver 1970-1971, le coût du mille était de 625 \$. Moins de vingt ans plus tard, au cours de l'hiver 1987-1988, il en coûtait 3 945 \$ du mille pour entretenir les chemins d'hiver dans notre municipalité.

Le 10 mai 1988, le conseil municipal acceptait, dans un premier temps, la soumission de Debo Construction inc. pour la construction d'un garage municipal d'une superficie de 45 pieds sur 75 pieds. Le même soir, les membres du conseil prenaient connaissance des différentes soumissions présentées pour l'achat de l'équipement requis au déneigement des routes municipales. Les travaux allaient rondement et, le 16 octobre 1988, lors d'une journée porte ouverte, la population de Saint-Nazaire était invitée à visiter le nouveau garage municipal.

MUNICIPALITÉ

Les différents employés

Depuis que la municipalité a pris en charge l'entretien des chemins d'hiver, les différents employés, au fil des années, ont été Réal Fillion, Paul Fillion, Jean-Guy Fillion, Sébastien Fillion, Sylvain Vallières, Jocelyn Turgeon, Marcel Roy, Éric Fillion et Yves Leclerc.



Lors de la belle saison, la route Leblanc offre aux visiteurs une vue impressionnante, mais en hiver, son entretien a souvent présenté un défi pour les entrepreneurs de chemins.



Sur cette photo d'archives de la famille Arthur Morin, prise en mars 1960, l'entretien des chemins pour la circulation automobile n'avait pas encore atteint le 4^e Rang Sud.



*Léo Bélanger,
maire de Saint-Nazaire de 1960 à 1965*

sur les propriétaires de lots concernés, était devenu désuet. Les nouveaux besoins en matière de transport exigeaient, entre autres choses, une répartition plus équitable des coûts et une mise en commun des ressources financières pour moderniser la gestion de l'entretien des chemins d'été comme ceux d'hiver.

Le processus de municipalisation de notre réseau routier fut enclenché le 20 octobre 1961 lorsqu'il fut

proposé par le conseiller Robert Brochu, appuyé par le conseiller Athanase Morin, « qu'un avis public soit donné aux contribuables aux fins de convoquer une assemblée publique de tous les propriétaires de biens fonds le 26 octobre prochain à 8 heures a. m. à la salle qui sera mentionnée sur l'avis »⁸².

Comme il arrive fréquemment lorsque des réformes radicales sont en jeu, la municipalisation de notre réseau routier rencontra des résistances et fut l'objet d'échanges parfois acrimonieux. L'assemblée d'information se tint à la salle paroissiale Louis-Tanguay.



Conseil municipal, août 1986. 1^{re} rangée : Gérard Marceau, Ghyslaine Côté-Bélanger et Bertrand Fillion ; 2^e rangée : Bernard Labrie, Roland Béchard, Claude Lachance, maire, Léopold Bruneau et Jacques Bruneau, secrétaire municipal



*Salle paroissiale Louis-Tanguay,
vers 1963*

La division qui régnait à la table du conseil, trois conseillers pour, trois conseillers contre, reflétait bien le climat général qui prévalait ce jour-là, et le maire Léo Bélanger trancha finalement en faveur du projet. Quelques jours plus tard, le 6 novembre 1961, le règlement numéro 32 entérinait la décision controversée, mais essentielle à l'entretien de notre réseau routier, prise quelques jours plus tôt.

LES INSPECTEURS DE VOIRIE

L'entretien du réseau routier de la paroisse, qui relevait de chaque propriétaire de lot, exigeait la bonne volonté de tous, mais ce n'était pas suffisant. Pour assurer un minimum d'organisation et de discipline dans la régie quotidienne des chemins de rang, le code municipal prévoyait qu'une municipalité pouvait appliquer des amendes aux cultivateurs négligents ou récalcitrants. L'inspecteur de voirie était chargé de faire appliquer la loi.

Le citoyen qui acceptait un mandat devait le faire en connaissance des droits et des obligations que sa charge requérait. C'est ainsi que dans le procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 1907, nous pouvons lire ce qui suit :

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à notifier les inspecteurs de voirie de faire réparer les chemins de chacun dans leur territoire dans les plus brefs délais possible ou chaque inspecteur sera responsable des dommages causés sur leur territoire⁸³.

On le conçoit aisément, la tâche de l'inspecteur de voirie était ingrate, mais elle était indispensable. Aussi, dès le 14 mai 1906, le conseil municipal avait procédé à la nomination de quatre officiers municipaux : Georges Bélanger, Joseph Bilodeau, Anselme Bolduc et Théophile Corriveau.

Toute législation, pour ne pas demeurer stérile, doit pouvoir s'appuyer sur des mesures coercitives, c'est-à-dire prévoir des amendes qui, le cas échéant, seront imposées aux récalcitrants. L'officier chargé de faire respecter la loi doit se sentir supporté dans ses décisions. C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter une résolution qui rappelait à Théophile Corriveau, le 14 janvier 1907, qu'il pouvait imposer une amende de 2 \$ dans l'exercice de ses fonctions. « Cette amende sera recouvrable par M. l'inspecteur ou par toute autre

partie intéressée d'après un rapport au conseil jugé convenable »⁸⁴.

Deux semaines plus tard, le 28 janvier 1907, au cours d'une séance spéciale, les conseillers municipaux étaient appelés à se prononcer sur le fond du litige, qui avait été évoqué avec beaucoup de prudence lors de la réunion précédente. Un résidant du 3^e Rang s'était plaint du mauvais état de la portion de route de Charles Tremblay et avait réclamé une amende auprès de l'inspecteur de voirie.

L'affaire devait finalement aboutir au conseil et ce matin-là (on siégeait à cette époque en matinée), les élus reportèrent leur décision. Toutefois, le conseil municipal ne devait plus revenir sur ce sujet qui semble s'être résolu de lui-même.

En cette époque de colonisation, où tout était à faire, les récriminations des usagers du réseau routier revenaient périodiquement. Le 27 juillet 1910, le conseil municipal mandatait le nouveau maire Alfred Audet « d'aller prendre arrangement avec M. Léon Corriveau au sujet de la poursuite d'amende adressée à notre municipalité pour négligence d'entretien des chemins d'été »⁸⁵.

Cette plainte devait faire l'objet de trois résolutions successives lors de cette séance. La deuxième résolution autorisait le secrétaire-trésorier à payer l'amende après que l'entente aurait été signée.

La troisième résolution était assez ambiguë. Elle était rédigée comme si Léon Corriveau avait déjà refusé les termes de l'entente avant que la séance soit levée. On peut présumer que les conseillers municipaux avaient prévu que le cultivateur du 5^e Rang refuserait le montant convenu pour le dédommager. Cette troisième résolution mandatait Armand Lachance « d'aller arrêter toute poursuite à Saint-Joseph-de-Beauce, ayant en main la convention de M. Léon Corriveau lors de son accord avec nous et que la somme de quatre piastres lui soit allouée pour ce voyage »⁸⁶.

Le montant accordé au secrétaire-trésorier pour ses frais de voyage est intéressant et vaut ici d'être commenté. On constate d'abord un certain partage des tâches entre les époux. Il aurait été impensable qu'une femme entreprenne un aussi long voyage seule et, de toute façon, la loi de l'époque ne l'autorisait pas, comme nous l'avons vu précédemment, à remplir une charge officielle.

Quatre piastres, c'était un montant qui correspondait à plus de trois jours de salaire. Le dédommagement assez appréciable s'expliquait par le fait que le trajet requérait au minimum deux jours de route avec les frais inhérents, repas et hébergement pour la nuit. Il fallait aussi considérer la perte de temps que le secrétaire-trésorier encourait en de telles occasions.

Comme il arrive souvent dans ce genre de litige, le conflit qui opposait Léon Corriveau et le conseil municipal de l'époque ne semble pas avoir eu de suite. On peut présumer que les deux parties finirent par s'entendre dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables. Mais ce ne fut pas toujours le cas et les exemples sont nombreux où le maire et le secrétaire municipal eurent à s'absenter à l'extérieur pour des causes souvent futiles et stériles.

D'autre part, pour remplir sa charge efficacement, l'inspecteur municipal devait pouvoir compter sur l'appui inconditionnel de son conseil municipal. C'est sans doute dans cet esprit qu'il était proposé le 9 mai 1911 par le conseiller Jean Labrecque, appuyé par Nazaire Jolin, que « les inspecteurs de voirie soient soutints [sic] par le quorum du conseil pour faire faire les travaux voulus aux propriétaires pour l'entretien des chemins »⁸⁷.

UN PONT SUR LE RUISSEAU À L'EAU CHAUDE

Pendant des décennies, le principal champ d'intervention de nos édiles municipaux fut l'entretien du réseau routier. De nos jours encore, tout ce qui a trait



Photographie prise à l'occasion de la naissance de Christian Blais, petit-fils d'Yvonne Beaudoin-Blais. Yvonne se souvenait qu'à l'âge de six ou sept ans, elle avait traversé le ruisseau à l'Eau Chaud sur un pont de fortune formé de deux troncs d'arbre.

à la voirie et à l'entretien des chemins d'hiver est si important que cette réalité représentait 45 % du budget municipal en 1999.

Il y a un siècle, l'entretien des chemins de rang était un sujet qui revenait pratiquement à toutes les séances du conseil. Les délibérations prenaient d'autant plus d'importance que tout était à faire. Ainsi, le 5 novembre 1906, les conseillers avaient été appelés à étudier la pertinence de la construction d'un pont reliant les résidants du rang de la montagne au reste de la paroisse.

On devine aisément l'isolement de ces familles, surtout en période de crue printanière. Yvonne Beaudoin, mère de René Blais, qui avait six ou sept ans à l'époque, se souvenait d'avoir traversé la rivière sur un pont de fortune formé de deux troncs d'arbre qui avaient été placés au-dessus de la rivière. Pour les contribuables concernés, c'était une situation intolérable.

La municipalité de Saint-Nazaire devait prouver aux familles de la montagne qu'elle avait plus à offrir que celle de Saint-Léon-de-Standon. Il en allait de la crédibilité du nouveau conseil. Aussi, les conseillers de l'époque ne semblent pas avoir lésiné sur le bien-fondé de la requête de ces gens. Dès le 5 novembre 1906, il était proposé par Louis Tanguay fils, appuyé par Anselme Lacroix, « qu'il serait d'une nécessité absolue qu'un pont [soit] construit sur le ruisseau à l'Eau Chaud »⁸⁸.

Est-ce parce qu'il se faisait tard ? Est-ce parce qu'on avait besoin de plus de réflexion ? Toujours est-il que cette séance fut ajournée et on convint de reporter la décision. Un mois plus tard, le 6 décembre 1906, alors que le conseil se réunissait de nouveau, le premier point à l'ordre du jour était celui du futur pont, ce qui démontre l'importance qu'on y accordait.

Le lendemain ou au cours des jours suivants, à la lueur vacillante d'une lampe à kérosène, le premier secrétaire-trésorier de notre municipalité rédigeait le texte suivant :

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

Proposé par M. le conseiller Louis Tanguay, secondé par monsieur le conseiller Anselme Lacroix, qu'un pont soit construit sur le ruisseau à l'Eau Chaud dans le 4^e rang et que ces travaux soient faits en commun, c'est-à-dire qu'un homme soit nommé pour construire ce pont

et conduire l'ouvrage et [que] tous ceuse [*sic*] dans la municipalité qui voudront gagner leur paiement soient acceptés pourvu que ces hommes soient capables de gagner leur argent⁸⁹.

DEUX PIEDS DE COMPROMIS

La description des matériaux qui devaient entrer dans la construction du nouveau pont est exhaustive et couvre une page et plus du livre des procès-verbaux de cette séance. Dans le devis de construction figurent, entre autres matériaux, quatre lambourdes de cinquante pieds. Parmi les conseillers municipaux siégeait précisément Louis Tanguay fils, propriétaire de moulin. Chez les Tanguay, qui allaient scier une vingtaine d'années plus tard le bois qui entrerait dans la construction de notre église, le bois n'avait pas de secret. Est-ce parce que Louis fils informa les autres conseillers que des pièces de cinquante pieds, c'était plus rare ? Toujours est-il que Félix Lachance nota au procès-verbal : « Si toutefois M. Audet ne trouve pas de lambourdes de 50 pieds, que [celles de] 48 pieds soient acceptées⁹⁰. »

En bon administrateur, le conseil municipal se préoccupa d'acheter un bois de construction de qualité tout en s'assurant d'un prix concurrentiel. Aussi, il fut adopté une résolution qui stipulait que le secrétaire municipal était autorisé « à entreprendre cette description en bois au plus et dernier des enchérisseurs et que cela soit de manière à être convenable et accepté de première classe et être livré sur place où devra être construit ce pont »⁹¹.

Ce n'est que le 22 juillet 1907 que le conseil municipal se pencha de nouveau sur le pont du 4^e Rang. Ce jour-là, on délibéra notamment sur le salaire, qui fut fixé à 1,25 \$ par jour pour une journée de dix heures. La direction des travaux fut confiée à Octave Pelchat. Il fut également stipulé que tous les propriétaires résidant dans la municipalité pourraient travailler « pourvu qu'ils soient solvables »⁹².

Cette même résolution nous apprend que le nouveau pont avait fait l'objet d'une subvention du ministère de la Colonisation, sans plus de détails. Par ailleurs, toujours lors de la même séance, peut-être parce que les travaux n'étaient pas complètement subventionnés, peut-être aussi parce que les subsides n'allaient entrer qu'après la fin de la construction, le conseil

municipal adopta une résolution « autorisant M. le maire d'emprunter de l'argent pour payer les sommes échues »⁹³.

Il est difficile d'établir avec certitude quand les gens de la montagne purent enfin franchir le ruisseau à l'Eau Chaude sans se mouiller les pieds, mais six mois plus tard, il ne semblait pas achevé. Le 13 janvier 1908, on peut lire que la municipalité s'entendit avec Onésime Pelchat « pour la construction du pont du 4^e rang pour la somme de 50 centimes le cèdre »⁹⁴.

L'hiver de 1908 fut probablement rigoureux, car ce n'est que le 9 mars suivant que le conseil municipal se réunit de nouveau. Lors de cette séance et des séances ultérieures, il ne fut plus mention du pont du ruisseau à l'Eau Chaude et il y a tout lieu de penser qu'à partir de cette époque, les Beaudoin, les Goupil, les Fournier, se sentirent moins isolés de leurs concitoyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET L'AUTOMOBILE

Le 9 octobre 1916, le conseil municipal était appelé à délibérer au sujet d'un dédommagement réclamé par le D^r Louis-Joseph Piuze de Saint-Malachie, qui avait endommagé son automobile en venant soigner un malade. Le montant de la réclamation s'élevait à 5,28 \$, ce qui lui fut promptement accordé, mais ce n'était pas toujours le cas.

Comme les médecins ne se déplaçaient que dans les cas graves, peut-être était-il venu au chevet de certains enfants malades. Il faut dire que la mortalité infantile avait été particulièrement importante au cours du mois précédent avec trois petites victimes dont l'âge variait de six mois à un an.

La résolution suivante autorisait le secrétaire municipal à acheter sept exemplaires du *Code municipal*. Ce matin-là, avec l'accélération des moyens de transport et de communication, les membres du conseil municipal durent prendre conscience que l'application de la loi devenait plus compliquée depuis le tournant du siècle. Même les petites communautés rurales commençaient à vivre au rythme de l'automobile. En attendant, l'hiver apportait un certain répit. Lors de la même séance, une résolution stipulait que la largeur de la *gratte* pour l'entretien des chemins d'hiver était fixée à cinq pieds.

Deux ans plus tard, le 3 juin 1918, le D^r Piuze présentait une autre réclamation au conseil municipal, qui lui fut également accordée. Cette fois, le montant de la réclamation n'était pas précisé. Quoi qu'il en soit, nous commençons à percevoir qu'à cette époque l'automobile devenait d'usage plus courant, ce qui n'était pas sans occasionner une source de tracasseries supplémentaires pour la petite municipalité, d'autant plus que les ressources financières demeuraient très modestes.

Si le D^r Piuze n'avait pas de difficulté à se faire rembourser les frais occasionnés par la médiocrité de notre réseau routier, de simples citoyens étaient moins chanceux comme en fait foi l'amusante résolution adoptée le 18 juin 1917 :

Proposé par M. le conseiller Joseph Bélanger, secondé par M. le conseiller Arthur Jolin, que l'amende imposée par L. Drouin soit payée moyennant les conditions suivantes :

- 1^o Envoi du détail du radou [*sic*] fait à la boutique de forge, le nom de celui qui a réparé cette voiture, ayant soin de faire assermenter ce compte devant le maire ou le juge de paix.
- 2^o Un autre serment de sa part désignant sérieusement que c'est bien dans la route du 6^e rang, par un arbre, que cette voiture a été brisée et non pas ailleurs ; la chose étant considérée bien curieuse de voir que ce monsieur pouvait après une telle malchance passer sur notre terrain du village avec une charge⁹⁵.

Un an plus tard, le 5 août 1918, le conseil municipal était appelé à se prononcer sur une réclamation demandée par un certain W. Nadeau, probablement Wilfrid Nadeau de Saint-Léon-de-Standon. Le commerçant vit sa plainte rejetée « vu que le chemin était en bon ordre »⁹⁶.

Le réclamant revint à la charge, puisque quelques semaines plus tard, le 21 août 1918, le conseil municipal rejetait de nouveau sa réclamation.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES PREMIERS CAMIONS

Nous trouvons dans les archives municipales du 4 septembre 1934 la première mention indiquant que le camion a commencé à concurrencer le cheval et le bœuf dans la construction ou la réparation du réseau routier.

Ce jour-là, il est proposé par le conseiller Arthur Lachance, appuyé par le conseiller Narcisse Roy :

[...] qu'avec le consentement des intéressés au chemin de front du 3^e rang, le charroyage du gravier se fera par M. Alyre Marceau avec son *truck* au prix de 60 ¢ la verge et cela à ses frais. La corporation fera l'épandage et paiera le coût du gravier⁹⁷.

Cependant, lors de la séance suivante, qui eut lieu le 17 septembre 1934, nous pouvons lire que « les intéressés se réservent le droit d'employer leurs bœufs autant que possible »⁹⁸.

Un an plus tard, une première indication révèle que le conseil municipal commençait à prendre conscience que le camion trop lourdement chargé pouvait endommager un réseau routier déjà fragile :

Proposé par M. Arthur Lachance que les limites pour les charges de camion soient de trois cordes de bois de papier ou trois cordes de bois franc de 24 pouces ou six cordes de 12 pouces et que des affiches soient placées à cet effet et cela pour tout chemin de terre⁹⁹.

Le conseil municipal se sentait d'autant plus concerné par le problème que les inévitables réclamations finissaient souvent par aboutir à la table des délibérations. Le 7 novembre 1938, alors que les pluies d'automne avaient accentué la fragilisation du réseau routier local, il fut proposé par le conseiller Amédée Bourget, appuyé par le conseiller Edmond Marceau, « que la demande de M. Wilfrid Vézina pour réclamation de 8 \$ pour avoir brisé son *truck* auto dans la route du 6^e rang soit rejetée »¹⁰⁰.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE SERVICE DE TAXI

Vers la fin des années 1930, avec l'amélioration du réseau routier, la popularité grandissante du transport automobile amena un de nos résidents, Wilfrid Larochelle, à exploiter son propre service de taxi. Au cours des années suivantes, les mesures qu'adopta notre conseil municipal en regard de ce nouveau service furent plutôt protectionnistes.

À cette époque, la notion de conflit d'intérêts étant beaucoup plus simple que de nos jours, voire absente, il arrivait fréquemment qu'un conseiller municipal propose ou appuie lui-même l'adoption d'une résolution qui le concernait. Ce fut le cas, le 2 août 1937, de Wilfrid Larochelle, chauffeur de taxi :

Proposé par M. J-Maurice Fillion et secondé par M. Wilfrid Larochelle qu'une réponse soit envoyée au surintendant des services publics donnant les objections suivantes à la demande de M. J. C. Cameron à savoir :

- 1° Que nous avons déjà un service suffisant de taxi dans notre municipalité.
- 2° Que le trajet proposé par M. Cameron passe par des chemins de terre non améliorés tandis que nous avons une autre sortie améliorée ¹⁰¹.

Six ans plus tard, le 1^{er} mars 1943, le service de taxi de Wilfrid Larochelle était de nouveau à l'ordre du jour. Lors de cette réunion, l'ancien conseiller municipal était le chauffeur attitré de la municipalité dans les situations d'urgence :

Après de longues délibérations de la part des conseillers municipaux sur propos des besoins urgents de la municipalité tels que accidents, causes de maladie, etc. Étant éloignés de toute communication, autobus et chars, demandons par la présente que M. Wilfrid Larochelle soit employé comme taxi, aux fins des besoins urgents paroissiaux et qu'autant que possible le gaz lui soit fourni en conséquence ¹⁰².

POSTE, TÉLÉPHONE ET ÉLECTRIFICATION

Au mois de décembre 1902, quelques mois après son arrivée, le curé Charles Auger écrivait : « Le téléphone va se poser lundi. Nous aurons la *malle* à



Si de nos jours une bonne partie de la tâche du postillon consiste à livrer la poste dans les rangs, il n'en fut pas toujours ainsi. Jusque vers le milieu des années 1950, les gens des rangs recevaient leur « malle » le dimanche au magasin général après avoir assisté à la messe.



Julienne Beaudoin, maîtresse de poste au début des années 1950, pose ici dans les chantiers avec son époux, Alfred Tanguay.

partir d'aujourd'hui¹⁰³. » Il s'agit ici de la première mention relative au téléphone ou à la poste dans nos archives publiques. Connaissant le dynamisme de l'abbé Auger, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'il y fut pour quelque chose.

Nous ne possédons toutefois que peu d'information sur les débuts de la poste. Nous savons que le postillon, Abraham Pelchat, demeurait dans la résidence actuelle de Monique Laflamme (M^{me} Philippe Pelchat). Pendant un certain temps, il n'y eut pas de bureau de poste ; le postillon arrêtait ici et là, à quelques endroits stratégiques, puis, à l'aide d'un porte-voix, criait aux gens concernés de venir chercher leur courrier dans la rue.

Le premier bureau de poste connu était situé dans une maison démolie depuis, sur le site de l'actuelle résidence de Thérèse Turgeon. Alberta Lachance se rappelait y être allée chercher son courrier lorsqu'elle était enfant. La maîtresse de poste était Emma Lacroix, épouse de Napoléon Lacroix. Celui-ci succéda à Abraham Pelchat comme postillon.

Gaudias Bécharde fut notre troisième postillon et sa demeure, l'actuelle résidence de Roland Pelchat,



*Clermont Pelchat et sa deuxième épouse Emma Lachance.
Clermont allait être le troisième résidant de Saint-Nazaire à posséder le téléphone.*

faisait également office de bureau de poste. Lorsque Wilfrid Larochelle et son épouse achetèrent le magasin au mois de mai 1930, Rose-Aimée Dion devint la nouvelle postière du village. Par la suite, les postières furent Julienne Beaudoin (M^{me} Alfred Tanguay), qui demeurait dans la résidence actuelle d'Alain Bilodeau, et Éva Couture (M^{me} Osias Pelchat), qui habitait dans la résidence actuelle de Sylvain Marceau.

Depuis les années 1930, les différents postillons furent Wilfrid Larochelle, André Bolduc, Léo Bélanger, Thérèse Turgeon (M^{me} Adrien Bécharde) et Yolande Audet (M^{me} Dorilas Bélanger). Si, de nos jours, une bonne partie de la tâche du postillon consiste à livrer la poste dans les rangs, il n'en fut pas toujours ainsi. Jusque vers le milieu des années 1950, les gens des rangs recevaient leur courrier le dimanche au magasin général, après avoir assisté à la messe.

LE TÉLÉPHONE

Dans notre paroisse, au cours des deux premières décennies du XX^e siècle, on ne trouvait qu'un seul téléphone et il était au presbytère. Anselme Jolin racontait en entrevue, au milieu des années 1970, qu'Abraham Pelchat avait aussi possédé un téléphone, mais cette affirmation ne résiste pas à l'analyse des archives de l'époque. Il est difficile d'établir d'où provient la confusion, car Anselme possédait une excellente mémoire.

Comme le téléphone n'était utilisé que dans les cas de maladie grave, et ce fut ainsi pendant de longues années, le choix de l'emplacement revêtait une grande importance. Le cultivateur qui se rendait au village pour appeler le médecin pouvait en même temps prévenir son pasteur que son épouse était gravement malade et demander l'assistance des sacrements.

Le deuxième usager d'un téléphone fut Théophile Corriveau. Une résolution adoptée lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 1923 nous confirme, par la même occasion, que notre municipalité ne comptait qu'une seule boîte téléphonique :

Proposé par M. le conseiller Anselme Corriveau, secondé par M. le conseiller Arthur Jolin, que le conseil place une boîte de téléphone au 3^e rang, tout en laissant celle du presbytère comme d'habitude ; moyennant que la somme promise à la compagnie soit payée par les signataires en y déduisant les montants nécessaires¹⁰⁴.

Plus tard au cours de l'année, Théophile Corriveau devenait maire de Saint-Nazaire et l'invention de Graham Bell fut sans doute très utile pour les affaires courantes de la municipalité.

Le troisième propriétaire de téléphone fut Clermont Pelchat. Le livre des procès-verbaux de la municipalité nous apprend qu'il avait déposé sa demande au printemps 1926 :

Proposé par M. le conseiller Théophile Corriveau, secondé par M. le conseiller Ernest Bécharde, qu'une 3^e boîte téléphonique soit posée chez M. Clermont Pelchat moyennant que le coût de l'installation soit payé par M. Pelchat plus le montant de 5 piastres pour la première année et sujet à changement de prix sur demande du conseil¹⁰⁵.

Il est surprenant que le commerçant Ernest Tanguay, qui avait été le deuxième résidant de Saint-Nazaire à posséder une automobile et qui allait être aussi l'un des premiers téléspectateurs de notre paroisse, vers le milieu des années 1950, n'ait pas fait figure de pionnier en se dotant de cet important outil de communication moderne.

Nous remarquons aussi que les gens des rangs, entre autres ceux du 4^e et du 6^e Rang, étaient mal servis à ce chapitre. Le 23 novembre 1923, la petite Élodie Jolin, quatre ans, fille d'Arthur Jolin, qui résidait dans le 6^e Rang, était tuée par une décharge d'arme à feu. Nous ignorons si la jeune enfant céda sur le coup, mais la maladie, les accidents, les situations d'urgence se présentaient pour ces pionniers comme pour tous les contribuables de la paroisse. Il est vrai toutefois que l'entretien de la ligne téléphonique exigeait des déboursés considérables pour l'époque.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET L'ENTRETIEN DE LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Le problème de l'entretien de la ligne téléphonique revenait fréquemment à la table du conseil municipal, une réalité qui ne concernait pas vraiment les élus municipaux, car elle relevait de l'entreprise privée. Mais de toute évidence, un nombre aussi restreint d'usagers ne pouvait être rentable pour une entreprise commerciale.

La municipalité s'engageait par conséquent à entretenir la ligne, ce qui explique pourquoi le problème faisait périodiquement l'objet de délibérations entre les

élus municipaux. Ainsi, le 24 août 1922, il était proposé par le conseiller Joseph Bruneau, appuyé par le conseiller Clermont Pelchat, « que M. Wellie Tanguay soit autorisé d'aller prendre des informations à Sainte-Claire auprès de M. le curé Fréchette au sujet du téléphone et que la municipalité lui paye la somme de deux piastres pour ses frais de voyage »¹⁰⁶.

Les raisons précises de la démarche de Wellie Tanguay ne sont pas indiquées au livre des procès-verbaux, mais une résolution adoptée près d'un an plus tard, le 5 mars 1923, est un peu plus explicite :

Proposé par M. le conseiller Joseph Pelchat, secondé par M. le conseiller Arthur Jolin, que M. le curé Prémont soit autorisé de prendre des conventions avec la Cie de téléphone National afin de tenir la ligne en bon ordre¹⁰⁷.

Trois mois plus tard, le 25 juin 1923, le conseil municipal adoptait une résolution qui confirmait que le curé Arthur Prémont en était arrivé à une entente avec la compagnie téléphonique :

Proposé par M. Anselme Corriveau, appuyé par M. le conseiller Claudias Bruneau, que M. Ernest Tanguay soit autorisé de faire la réparation de la ligne téléphonique de Saint-Nazaire à Saint-Malachie pour un salaire de 3,50 \$ par jour y compris voiture ou cheval et que le salaire de ses employés soit de 2 \$ par jour¹⁰⁸.

La lecture des procès-verbaux des années 1922 et 1923 montre que le problème de la ligne téléphonique accapara fréquemment l'attention du conseil municipal. La secrétaire municipale, Anna Goupil, note, le 3 juillet 1923, à l'occasion d'une séance spéciale : « Il est proposé par résolution du conseil comme suit : que ce conseil se forme en comité général pour délibérer encore sur l'affaire du téléphone¹⁰⁹. »

C'est d'ailleurs au cours de cette séance qu'avait été prise la décision d'installer le téléphone chez Théophile Corriveau. Ce soir-là, deux autres résolutions relatives à ce sujet furent adoptées. Il était d'abord proposé par le conseiller Anselme Corriveau, appuyé par le conseiller Claudias Bruneau, « que tous ceux qui n'auront pas signé pour le téléphone devront payer une piastre chaque fois qu'ils s'en serviront »¹¹⁰.

La résolution suivante montre que l'entretien de la ligne téléphonique exigeait des déboursés assez importants :

Proposé par monsieur le conseiller Arthur Jolin, secondé par monsieur le conseiller Anselme Corriveau, que Armand Lachance, secrétaire-trésorier, soit autorisé à emprunter quelques piastres pour payer la réparation du téléphone¹¹¹.

Le 27 décembre 1923, le dossier de l'entretien du téléphone était de nouveau à l'ordre du jour :

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit : Proposé par M. le conseiller Alfred Audet, secondé par monsieur le conseiller Joseph Pelchat, que la souscription du téléphone soit répartie au printemps étant échue en même temps des taxes municipales¹¹².

Au cours des années 1930, le problème de l'entretien de la ligne téléphonique devait revenir tout aussi fréquemment à l'ordre du jour. Les prévisions budgétaires votées le 7 décembre 1936 pour l'entretien de la ligne au cours de l'année suivante sont révélatrices : sur un budget de 534,19 \$, la somme de 70 \$ était allouée à l'entretien de la ligne téléphonique, soit 13 %.

MODERNISATION DU RÉSEAU

Vers la même époque, le conseil municipal devait composer avec les récriminations de nombreux contribuables qui se plaignaient de la piètre qualité du service pendant la nuit :

Proposé par M. J. Maurice Fillion, secondé par M. Wilfrid Larochelle, que d'après les plaintes sérieuses portées à notre connaissance au sujet de l'impossibilité d'obtenir une ligne téléphonique la nuit, notification soit faite au bureau de téléphone demandant d'insister sur ce point grave afin que cette ligne soit ouverte en tout temps et cela surtout pour cause de maladie¹¹³.

Le 6 mars 1939, le même problème était de nouveau évoqué et le libellé de la résolution amuse par sa candeur :

Proposé par M. Narcisse Roy et secondé par M. Théophile Corriveau que M. le maire Joseph Bruneau fasse une proposition (sic) à l'opératrice téléphonique à Saint-Malachie à l'effet que cette dernière consente à donner le service téléphonique de nuit¹¹⁴.

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'étude des procès-verbaux de l'époque nous apprend que les gens de Saint-Nazaire n'acceptaient plus le service désuet qui prévalait depuis plus de quarante ans dans leur petite communauté comme nous l'indique une résolution adoptée le 5 février 1945 :

Proposé par M. Léo Bélanger et secondé par M. Adélar Bruneau qu'une réponse soit donnée à la Compagnie du Téléphone demandant que la compagnie reprenne le service de sa ligne et nous donne un service complet en tout temps comme aux autres paroisses avoisinantes : par conséquent pas de ligne à nos charges, ni entretien. Donc une entente devra être prise verbalement avec la Compagnie et le conseil municipal ¹¹⁵.

Quelques mois plus tard, le 5 juin 1945, le conseil municipal revenait à la charge :

Sur propos de la ligne téléphonique, il a été proposé par M. Léo Bélanger et secondé par M. Adélar Bruneau qu'un dernier avis soit donné à la Corporation du téléphone demandant de nous donner une ligne convenable comme toute autre paroisse sans quoi le paiement encouru pour l'ancienne ligne deviendra nul ¹¹⁶.

Deux mois plus tard, le problème demeurait entier comme le montre une résolution adoptée le 6 août 1945 :

Après de sérieuses délibérations au sujet de la ligne téléphonique, il a été proposé par M. Omer Corriveau, appuyé par M. Adélar Bruneau, que M. Clermont Pelchat soit nommé pour aller prendre les conventions nécessaires pour avoir une bonne ligne téléphonique en tout temps ¹¹⁷.

Décidément, le dossier de la ligne téléphonique évoluait de mois en mois et une résolution adoptée quelques mois plus tard, le 8 octobre 1945, nous apprend qu'Ernest Jolin, boucher, venait de demander l'installation d'une boîte téléphonique. Mais le réseau demeurait rudimentaire et fragile. Lors de cette séance, le conseil municipal adopta les frais de réparation présentés par Émile Lachance, qui s'élevaient à trois dollars.

Toujours lors de la même séance, il était proposé par Léo Bélanger, appuyé par Edmond Gaulin, « qu'une réparation générale soit faite au téléphone : branches des arbres coupées, poteaux remis ou remplacés, en un mot tout ce qui manque pour donner un service convenable » ¹¹⁸. Le 3 juillet 1946, d'autres réparations s'imposaient :

Proposé par M. Omer Corriveau et secondé par M. Adélar Bruneau que Léopold Lachance soit nommé pour voir à la réparation du téléphone et faire les réparations convenables pour l'entretenir en bon état ¹¹⁹.

Le 7 janvier 1947, peut-être à la suite d'une tempête de verglas dont la vallée du Saint-Laurent a le secret en cette période de l'année, la ligne était en-



Omer Corriveau et Marie-Ange Tanguay. Le 7 janvier 1947, Omer était mandaté pour réparer la ligne téléphonique, dont l'entretien relevait à l'époque de la municipalité.

core une fois défectueuse. Joseph Bruneau et Omer Corriveau furent embauchés par la municipalité pour faire les réparations nécessaires. La résolution adoptée à cette occasion nous apprend que le salaire horaire des deux hommes était établi à 50 ¢ de l'heure.

Comme il arrive souvent avec la technologie, la nécessité vient avec l'usage. Par ailleurs, en milieu rural, le téléphone fut pendant longtemps un moyen de communication très impersonnel et très peu discret. Les usagers durent partager pendant plusieurs années la même ligne téléphonique.

Voici une anecdote qui résume assez bien cette époque, pas si lointaine, heureusement révolue : un jour que deux usagers jasaient ensemble au téléphone, ils furent interrompus brusquement par un personnage assez pittoresque qui entama tout bonnement une « conférence au sommet » à trois.

Pendant des décennies, le téléphone fut aussi considéré comme une utilité dispendieuse. Par exemple,

le couvent du village resta des années sans ligne téléphonique et ce n'est que le 4 décembre 1963 que la Commission scolaire de Saint-Nazaire décida de se « brancher ».

Une des dernières interventions de notre conseil municipal en matière de téléphonie était adoptée le 7 juin 1971 :

Proposé par M. Albert Drapeau, secondé par M. Albert Tanguay, que les membres du conseil municipal approuvent le projet futur du service régional de Québec-Téléphone ¹²⁰.

L'ÉLECTRIFICATION RURALE :

LE COURANT TARDE À PASSER

Notre histoire nationale et municipale est parsemée de ces différents termes qui ont marqué depuis une soixantaine d'années notre devenir collectif : électrification, municipalisation, étatisation ou nationalisation, régionalisation, fusion, mondialisation.

Pour ce qui est du thème de l'électrification rurale, il fit les beaux jours de l'équipe de l'Union nationale et de Maurice Duplessis, qui en avaient fait un de leurs chevaux de bataille. Le politicien, qui éprouvait un penchant bien connu pour les calembours faciles, commença d'ailleurs un jour une allocution radiophonique en s'adressant ainsi à ses auditeurs : « Chers électeurs, électrices... électricité ¹²¹. »

Bien que l'événement ait eu lieu en Beauce, il illustre bien l'importance de l'électrification rurale au Québec à la fin des années 1930 et au cours des années 1940. Nous aurions toutefois tort de croire que nos gens ne connaissaient pas les avantages de l'électricité et qu'ils attendaient, les bras croisés, pour en goûter quelques-unes des vertus, que la Shawinigan Power daigne enfin desservir notre petite communauté. Car l'ingéniosité de nos gens n'a jamais été en rupture de courant.

En attendant qu'une ligne électrique relie notre paroisse à l'ensemble du réseau de la grande compagnie, quelques résidents utilisèrent la force éolienne pour s'éclairer et écouter la radio. Ernest Tanguay possédait une de ces sources d'énergie. Sa fille, sœur Colette, racontait qu'il en avait effectué lui-même l'installation électrique. Il est plausible que son père ait reçu quelques conseils d'Émile Lachance, qui était son

voisin et avait étudié en électricité au cours des années 1930. Lorsque la résidence d'Ernest fut incendiée au printemps 1945, et que l'hélice de l'éolienne démarra brusquement, un pompier bénévole de dix-huit ans, Joseph Lachance, dit Blanc Lachance ¹²², faillit être blessé sérieusement.

Au cours des années 1940, Léopold Lachance réalisa pour sa part le premier éclairage électrique à l'intérieur de l'église en enjolivant les décorations de la crèche de Noël au moyen d'une pile électrique. Il possédait lui aussi une éolienne.

Le verglas qui plongea le Québec dans la pire crise de son histoire au mois de janvier 1998 nous a permis de réaliser à quel point nous sommes devenus, en quelques décennies, dépendants de l'énergie électrique. Pourtant, il y a une soixantaine d'années, nos grands-parents et nos parents étaient beaucoup plus autonomes par rapport à cette ressource, et moins vulnérables. Ils arrivaient, par exemple, à conserver leurs aliments sans réfrigérateur, à chauffer leur résidence sans thermostat électrique, à se divertir sans télévision.

Néanmoins, tout le progrès réalisé et tout le bien qu'on en disait étaient bien séduisants. Tout comme de nos jours le sujet à la mode est l'informatisation, le sujet du jour en ce 1^{er} février 1937, autour de la table du conseil, était l'électrification :

Proposé par M. Gédéon Lachance, appuyé par M. Eugène Marceau, qu'une demande soit faite au bureau de l'électricité demandant les conditions requises pour obtenir une ligne d'électricité pouvant servir pour éclairage, divers travaux, etc. ¹²³.



Au printemps 1945, Joseph Lachance, dit Blanc Lachance, faillit être blessé sérieusement par l'éolienne d'Ernest Tanguay.

Quelques années s'écouleront avant que le conseil municipal ne revienne fermement à la charge. Le soir du 12 novembre 1945, alors que les conseillers siégeaient encore à la faible lueur d'une lampe à kérosène, il était proposé par Léo Bélanger, appuyé par Omer Corriveau :

[...] qu'une demande soit faite à la Shawinigan Falls afin d'obtenir l'électrification de notre paroisse dans le plus court délai possible vu les demandes antérieures qui ont déjà été faites, étant donné que nous sommes la seule paroisse du comté qui n'est pas acceptée et que la ligne électrique passe qu'à cinq milles de notre village ¹²⁴.

Quelques mois plus tard, le 6 février 1946, la lumière ne semblait guère briller au bout de ce long tunnel de requêtes, de refus et d'indifférence :

Proposé par M. J. Thom Jolin et secondé par M. Adélar Bruneau qu'un second avis soit donné au bureau de la Shawinigan Saint-Joseph-de-Beauce au sujet de l'électrification de notre municipalité dont nous avons déjà fait la demande à diverses reprises et requêtes à ce sujet. Demander si [nous sommes inscrits] sur la liste de 1946 pour l'électrification ¹²⁵.

Le 7 avril 1947, dix ans après le début du long combat pour relier les contribuables de Saint-Nazaire au réseau électrique de la grande compagnie, nous percevons chez les élus municipaux une impatience grandissante :

Au sujet de la demande d'électricité pour la municipalité, il a été proposé par M. Elzéar Fillion et secondé par M. Noël Roy qu'une demande soit faite à la Shawinigan Power afin de savoir quand et à quelle date la compagnie s'attend de venir pour électrifier la municipalité. Si la date est trop reculée, nous serons forcés de soumettre la question à la régie ¹²⁶.

Dès lors, les événements semblèrent se précipiter et le 4 août 1947, une motion annonçait l'adoption d'un règlement municipal :

[...] pour pourvoir à l'éclairage du chemin de la municipalité aux frais de toute la municipalité ainsi que pour octroyer une franchise non exclusive pour la distribution de l'énergie électrique dans la municipalité et pour la passation d'un contrat avec la compagnie Shawinigan Water and Power ¹²⁷.

Le 29 septembre 1947, les contribuables ratifiaient la décision de leur conseil municipal et les bienfaits de l'électricité ne tardèrent pas à devenir indispensables.



Sur cette photographie exceptionnelle prise au mois de mars 1947, quelques mois avant l'électrification de notre municipalité, on remarque l'absence de ligne électrique.

Dès le 3 janvier 1948, il était proposé par le conseiller Ernest Jolin, appuyé par le conseiller Noël Roy, « qu'une demande soit faite à la Shawinigan aux fins d'obtenir une lumière de rue additionnelle pour terre de la fabrique » ¹²⁸.



Marie-Louise Dorval (M^{me} Hector Pelchat) racontait qu'au début de l'électrification, sa résidence ne comptait qu'une seule prise de courant, réservée au « frigidaire ».

L'électrification rurale constituait une véritable révolution. Mais là comme ailleurs, la modernisation était progressive. Marie-Louise Dorval (M^{me} Hector Pelchat) racontait qu'au début, sa résidence ne comptait qu'une prise de courant, qui était réservée pour le « frigidaire ». Lorsqu'elle voulait repasser ou cuisiner sur son petit poêle électrique, elle devait débrancher le réfrigérateur.

De nos jours, il serait impensable pour un jeune couple de fonder un foyer sans disposer de la panoplie des appareils électroménagers modernes : réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse électrique, poêle électrique, sècheuse électrique, voire le four à micro-ondes ou même l'ordinateur.

Les « commodités », comme on les appelait, venaient graduellement avec l'amélioration des conditions financières de la famille. Souvent le temps des fêtes constituait l'occasion propice pour faire cadeau à ses parents de l'une ou l'autre des précieuses nouveautés. Il faut se rappeler que, pendant longtemps, le crédit commercial ne fut guère disponible et il aurait été impensable pour nos gens d'acquérir en un seul achat l'ensemble des appareils électriques.

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Le 2 novembre 1953, nous retrouvons dans les archives publiques la première mention relative à un service de protection contre les incendies dans notre municipalité. Ce jour-là, le conseil municipal adoptait la résolution suivante :

Après délibérations de la part du conseil municipal, il a été proposé par M. Daniel Corriveau et secondé par M. Anselme Blais qu'une demande soit faite au commissaire des incendies Hôtel du gouvernement, Québec, demandant de venir visiter le village Saint-Nazaire-de-Dorchester en vue d'installer un système contre l'incendie et cela aussitôt que possible avant les neiges ¹²⁹.

Nous ignorons les motifs qui poussèrent le conseil municipal à prendre conscience des moyens inadéquats de notre petite communauté en cas d'incendie majeur, mais la terrible conflagration qui avait rasé une partie du village de Saint-Nérée ¹³⁰ quelques mois plus tôt y fut probablement pour quelque chose.



*Daniel Corriveau,
maire de Saint-Nazaire de 1965 à 1973*

Par ailleurs, tout nous indique que le commissaire aux incendies était venu rencontrer le conseil municipal « avant les neiges » et au cours des semaines suivantes, puisque le 1^{er} février 1954, une résolution assez progressiste pour l'époque était adoptée par les conseillers présents :

Attendu que cette municipalité n'a aucune protection contre l'incendie, il est proposé par M. Albert Drapeau et secondé par M. Gérard Aubé qu'une demande soit faite à l'honorable ministre de la Colonisation et député de ce comté aux fins d'obtenir un octroi du gouvernement provincial pour aider à faire installer un système de protection contre l'incendie tel qu'indiqué par le commissaire aux incendies. Cette municipalité s'attend à y dépenser environ 15 000 à 16 000 piastres. Cette motion est adoptée unanimement par M. le maire et MM. les conseillers municipaux ¹³¹.

Le montant envisagé pour doter notre municipalité d'un service efficace de protection contre les incendies apparaissait si énorme pour l'époque qu'il est facile d'anticiper que le projet n'eut pas de suite.

Au cours des années suivantes, les rares mesures adoptées pour combattre le pire étaient de nature essentiellement préventives. En voici un bel exemple dans cette proposition en date du 5 avril 1957 :

Proposé par M. Léopold Bruneau et secondé par M. Joseph Bécharde que M. Léon Jolin soit nommé pour faire l'inspection des cheminées ainsi que le ramonage qu'il faudra, donc deux fois par année ¹³².



Le 6 février 1946, le conseiller municipal Joseph (Thom) Jolin propose une résolution qui réitère une demande de la municipalité de Saint-Nazaire auprès de la Shawinigan Water and Power pour obtenir le prolongement du réseau électrique à Saint-Nazaire.

Ce n'est que le 4 mai 1964 que le conseil municipal adopta une mesure concrète pour combattre les incendies, mais elle était bien modeste. Lors de cette séance, une résolution était adoptée qui prévoyait l'achat d'une pompe à incendie, d'Elzéar Béchard, au montant de 250 \$.

Un an plus tard, une volonté manifeste de doter notre communauté d'un service de protection contre l'incendie était perceptible chez les élus. Le 7 juin 1965, Gérard Bolduc, appuyé par Gérard Marceau, faisait la proposition suivante :

Qu'une lettre soit adressée à M. le curé et aux marguilliers afin de demander la permission de faire creuser une réserve d'eau d'environ 200 pieds carrés par un béliet mécanique sur le terrain de la fabrique qui servira à alimenter la pompe à incendie de la corporation municipale¹³³.

Ces quelques progrès demeuraient extrêmement modestes et s'appuyaient sur la collaboration occasionnelle de quelques citoyens. Une résolution adoptée le 5 juillet 1965 demandait, par exemple, à Maurice



Le 5 avril 1957, le conseil municipal adoptait une résolution qui engageait Léon Jolin pour faire l'inspection des cheminées du village et le ramonage si nécessaire. Véritable touche-à-tout, horloger, réparateur de radio, menuisier, plombier, Léon Jolin, tout comme sa sœur Camille, était également un excellent photographe amateur.

Fillion de faire fonctionner la pompe à incendie « de temps en temps »¹³⁴.

Quelques mois plus tard, le conseil municipal adoptait une autre résolution qui prévoyait la construction d'une réserve d'eau sur le terrain de l'ancienne salle paroissiale Louis-Tanguay. Au cours de cette séance, les conseillers délibérèrent sur de multiples travaux de lutte contre le chômage qui permettraient au fil des années d'apporter des améliorations notables en matière de protection contre les incendies. Le salaire horaire pour les chômeurs saisonniers était notamment établi à 1,10 \$ de l'heure.

Les travaux amorcés au cours de l'hiver 1966 se poursuivirent l'hiver suivant comme nous l'indique le règlement n° 39, adopté le 31 octobre 1966. Celui-ci prévoyait également le creusage d'une réserve d'eau pour arroser la patinoire.

Le libellé d'une résolution adoptée deux mois plus tard, le 27 décembre 1966, nous rappelle qu'en dépit des progrès considérables de la motorisation, la traction animale était encore d'usage courant dans le milieu :

Que M. Omer Corriveau, contremaître, soit autorisé d'acheter les matériaux qui serviront à terminer la citerne tels : bois, cèdre, fer, clous et broche. La terre enlevée devra être transportée avec un cheval si nécessaire¹³⁵.



Août 1962. Anselme Blais pose ici avec les membres de sa famille à l'occasion de son 40^e anniversaire de mariage. Le 2 novembre 1953, Anselme avait appuyé une résolution qui avait pour but d'implanter un système de protection contre les incendies à Saint-Nazaire.

LES ANNÉES 1970 ET 1980

Le 6 avril 1970, le conseil municipal était appelé à délibérer autour de l'achat d'une nouvelle pompe à incendie :

Considérant que la Corporation municipale projette d'acheter une pompe à incendie portative lourde avec accessoires et veut obtenir des octrois, il est proposé par M. Roland Béchar, secondé par M. Bertrand Fillion, qu'une lettre soit adressée au Commissariat des incendies du Québec afin d'obtenir les documents et renseignements nécessaires à cet achat ¹³⁶.

Le dossier était réactivé le 7 juin 1971 :

Proposé par M. Albert Tanguay, secondé par M. Bertrand Fillion, qu'une lettre soit adressée à M. Fernand Pérusse afin de lui demander de déléguer un de ses ingénieurs afin de déterminer l'emplacement de réserves d'eau pour fins de protection contre l'incendie et aussi afin de donner les spécifications nécessaires quant à l'équipement que la Corporation municipale projette d'acheter ¹³⁷.

La lecture du procès-verbal de la séance tenue le 17 janvier 1972 nous apprend que le dossier arrivait à sa concrétisation :

Considérant que la Corporation municipale a acheté une pompe à incendie portative lourde, il est proposé par M. Roland Béchar, secondé par M. Albert Tanguay, qu'une lettre soit adressée à la Direction générale de la prévention des incendies afin de réserver les services d'un instructeur ¹³⁸.

Le 7 mars 1972, Fernande Lachance était assermentée secrétaire-trésorière de la municipalité. Une des premières résolutions que rédigea la nouvelle secrétaire avait trait à l'achat d'un camion qui devait servir au transport de la pompe à incendie :

Proposé par M. Albert Tanguay, secondé par M. Roger Beaudoin :

Que la corporation municipale achète un camion Chevrolet 1968, V8, avec balance de garantie de M. Henri Paré, garagiste de Saint-Anselme, au prix de 2 600 \$ plus 208 \$ de taxe : total 2 808 \$. Le camion devra servir pour le transport de la pompe et l'équipement nécessaire à éteindre les incendies ¹³⁹.

Deux mois plus tard, le 1^{er} mai 1972, le conseil municipal mandatait Alyre Lachance et Fernand Tanguay pour s'occuper de la pompe à incendie et du camion. Au cours de la réunion suivante, les con-

seillers adoptèrent une résolution demandant que leur soient livrés le plus tôt possible « la balance des [hoses] et autres articles commandés par la Corporation municipale et non livrés » ¹⁴⁰.

La lecture attentive des procès-verbaux de l'époque indique que la municipalité dut revenir plusieurs fois à la charge pour obliger la compagnie qui avait vendu l'équipement de protection contre les incendies. Le 5 septembre 1972, une autre résolution était adoptée en ce sens.

RÈGLEMENT 45

Le règlement n° 45 avait pour objectif d'étendre la protection contre les incendies à l'ensemble des contribuables, notamment aux résidants des rangs. Il était prévu que sept citernes seraient construites, dont deux dans le 4^e Rang et deux dans le 3^e Rang. La capacité approximative pour les réserves du village était évaluée à 25 000 gallons tandis que celle des rangs était évaluée à 20 000 gallons.

Les coûts des travaux dépassaient de loin les limites financières des contribuables. Aussi, le conseil municipal comptait-il sur le support du Programme d'initiatives locales (PIL) pour réaliser ses objectifs. L'ensemble des travaux était évalué à 35 172 \$ et la part de la municipalité s'établissait à 2 352 \$. Le projet avait également pour but d'enrayer le chômage saisonnier.

Si les nouvelles infrastructures et l'équipement de base de notre service de protection contre les incendies constituaient une nette amélioration pour la protection des contribuables, les élus municipaux n'étaient pas moins conscients des limites de notre communauté à se doter de services de protection adéquats. C'est ainsi qu'il faut interpréter une résolution adoptée le 4 février 1974 :

Proposé par messieurs les conseillers et résolu qu'une demande soit faite à la Corporation municipale de Saint-Malachie pour qu'elle fasse connaître les services qu'elle peut offrir à la municipalité de Saint-Nazaire en cas d'incendie majeur et du coût de ses services ¹⁴¹.

Les démarches entreprises à cette occasion avec la municipalité voisine ne semblent pas avoir eu de suite. Quelques mois plus tard, un début d'incendie à la résidence de Claire-Anna Aubé (M^{me} Adolphe



*Claude Lachance,
maire de Saint-Nazaire de 1973 à 1981.
Il allait remplir un deuxième mandat de 1987 à 1993.*

Beaudoin) faisait ressortir le bien-fondé d'une collaboration intermunicipale en matière de protection contre le feu.

Au nom du conseil municipal du temps, Fernande Lachance, secrétaire-trésorière, écrivait à la Municipalité de Saint-Malachie :

Grâce à l'intervention rapide de vos pompiers, ce qui aurait facilement pu tourner au désastre ne fut heureusement qu'un incendie mineur. Nous vous prions donc de bien vouloir transmettre nos remerciements aux personnes concernées ¹⁴².

Six ans plus tard, notre service de protection contre les incendies demeurait encore très modeste. Le 5 mai 1980, les conseillers municipaux avaient refusé la proposition de la municipalité de Saint-Damien qui offrait le partage en commun d'un camion-citerne. Deux mois plus tard, le 7 juillet 1980, Robert Marceau était chargé de l'entretien du poste à incendie et de son équipement.

La séance du 4 août 1980 nous apprend les noms des pompiers volontaires de l'époque :

- Aubé, Gilbert ;
- Aubé, Guy ;
- Aubé, Léo ;
- Brochu, Camille ;
- Charbonneau, Luc ;
- Drapeau, André ;
- Drapeau, Jean ;
- Fillion, Clément ;
- Fillion, Fidel ;
- Lachance, Sylvain ;



Pompiers de Saint-Nazaire en 1994. 1^{re} rangée, de gauche à droite : François Beaudoin, Serge Béchard, Jean-Guy-Fillion, chef du service de l'époque, Gérald Labrie et Jacques Bruneau ; 2^e rangée : Jacinthe Bruneau, François Bruneau, Marc Fillion. Roch Lachance, Peggy Bernier, Gaétan Fillion et Sébastien Fillion ; 3^e rangée : Camille Brochu, Susanne Breton, Denis Tanguay, Michel Bisson, Paul-Armand Bruneau et Paul Fillion



Pompiers de Saint-Nazaire en septembre 2001. 1^{re} rangée, de gauche à droite : Stéphane Fillion, Sylvain Lachance, chef du service, Jacinthe Henry, Paul-Armand Bruneau, François Bruneau, Steeve Lachance et Denis Tanguay ; 2^e rangée : Patrick Fillion, Éric Fillion, Ghislain Tanguay, Frédéric Fillion, François Beaudoin, Francis Bruneau, Simon Brochu, Jocelyn Turgeon et Stéphane Turgeon

Marceau, Aurèle ;
Marceau, Michel ;
Marceau, Sylvain ;
Morin, Lionel ;
Pelchat, Fernand ;
Pelchat, Réal ;
Tanguay, Ghislain.

Au cours de cette séance, une résolution était adoptée, qui prévoyait que les pompiers volontaires seraient rémunérés au taux horaire de 5 \$. Le 21 juin précédent, la grange de Fidel Fillion avait été incendiée et des pompiers des municipalités voisines avaient été demandés pour porter assistance aux sapeurs de Saint-Nazaire.

Au fil des années, grâce à l'implication de ses nombreux bénévoles, le service des pompiers de Saint-Nazaire a rendu de nombreux services à sa population, contribuant par son action rapide et efficace à sauvegarder de nombreux biens matériels ou à limiter les dégâts financiers.

ÉDIFICE MUNICIPAL

Le 3 novembre 1980, le conseil municipal adoptait une résolution qui autorisait le secrétaire-trésorier, Clément Fillion, à faire effectuer les plans préliminaires et à demander les soumissions publiques pour la construction d'un édifice public. Une autre résolution avait pour but de faire une offre d'achat auprès de Gérard Marceau et de la fabrique de Saint-Nazaire pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'érection de l'édifice.

Le 24 janvier 1981, le conseil municipal adoptait le règlement 61, qui prévoyait la construction de l'édifice municipal et l'achat d'un camion-citerne. Une assemblée publique était prévue pour soumettre le règlement aux contribuables et un emprunt de 45 000 \$ était nécessaire pour financer le projet.

LES GRANDES LIGNES DU RÈGLEMENT 61

1 – Le conseil est autorisé à construire en régie un édifice municipal d'une grandeur de 40 x 60 pieds, charpente d'acier, et à faire l'acquisition d'un camion-citerne d'une capacité d'environ 2 000 gallons, de l'équiper adéquatement pour la protection contre les incendies.

2 – Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 86 650 \$.



Édifice municipal construit en 1981

3 – Le conseil approuve au paiement d'une partie de ce montant de 86 650 \$ la subvention de 41 650 \$ promise par le ministère des Affaires municipales.

4 – Le conseil est de plus autorisé à emprunter par billet une somme de 45 000 \$ pour une période de 10 ans, et ce, pour pourvoir à la balance du coût du présent projet et cité à l'article 1.

La Caisse populaire de Saint-Nazaire occupant un local devenu trop exigu pour ses propres besoins, la municipalité loua une partie de son édifice pour ses activités. Une résolution adoptée par le conseil municipal le 8 septembre 1981 fixait le loyer annuel à 1 500 \$ avec une indexation de 6 % sur la même base. Le contrat, d'une durée de cinq ans, était renouvelable. Il était prévu que l'électricité et le chauffage seraient aux frais de l'institution financière.

CAMION-CITERNE

Le 7 décembre 1981, le conseil municipal adoptait le principe de l'achat d'un camion-citerne. Le



*Aurèle Marceau,
maire de Saint-Nazaire de 1981 à 1987*

libellé de la résolution nous apprend quelques détails techniques ainsi que les coûts de la transaction :

Il est proposé par les conseillers et résolu que la municipalité de Saint-Nazaire fasse l'achat, de Translait inc. de Sainte-Claire, d'un camion Chevrolet 1973 numéro de série 673V126618 au prix de 2 500 \$, et d'une citerne de 20 000 litres de marque De Laval au prix de 4 500 \$, et ce, considérant le fait que ce fournisseur a été le plus bas soumissionnaire ¹⁴³.

Le 6 janvier 1982, les conseillers adoptaient une résolution en six points qui clarifiait le mandat de Robert Marceau comme chef des pompiers volontaires. Celui-ci devait, entre autres choses, réunir les pompiers volontaires afin de les soumettre à des exercices de façon régulière. Il devait aussi « établir un plan complet du service des incendies » ¹⁴⁴.

GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

La gestion des ordures ménagères est relativement récente dans notre municipalité. Ce n'est que le 2 septembre 1969 qu'un avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement en ce sens était présenté. Le conseil municipal se réunissait deux jours plus tard pour délibérer. Il était statué que le soumissionnaire devait « ramasser, placer et détruire les ordures ménagères à ses frais » ¹⁴⁵.

Le 6 octobre suivant, un premier contrat était accordé à Adrien Béchard, qui avait soumissionné pour un montant annuel de 300 \$. La durée de l'entente était de quinze mois et il était prévu que les ordures ménagères seraient recueillies le samedi avant-midi. En cas de mauvaise température, une clause stipulait que la cueillette pouvait être reportée au lundi. Le 7 décembre 1970, Lionel Fillion obtenait à son tour le contrat pour un montant de 275 \$ par année.

Le 3 décembre 1973, symptôme de l'inflation galopante qui régnait à l'époque, le coût de l'enlèvement des ordures doubla. Adrien Béchard obtint ce jour-là le contrat pour un montant de 600 \$ par année. L'année suivante, il se voyait de nouveau attribuer le contrat. Autre indication de l'inflation endémique qui prévalait toujours, le contractant avait majoré sa soumission de 100 \$ par année. Trois ans plus tard, le 6 décembre 1976, la municipalité accordait le contrat à Michel Drapeau pour un montant annuel de 750 \$.

L'année suivante, un seul soumissionnaire, Donat Corriveau, présentait une offre. Sa soumission se répartissait sur deux ans et s'établissait à 1 898 \$, ce qui représentait une augmentation annuelle de 199 \$. Il était stipulé que le contractant devait « remettre à la Corporation municipale une police d'assurance le couvrant contre les risques reliés à son travail ».

Le 5 mars 1979 marqua un tournant important dans la gestion des ordures ménagères de la municipalité. Jusqu'à ce jour, l'incinération des ordures avait relevé du contractant, sans grand contrôle des conséquences environnementales. La résolution 25-79 mettait fin à cette pratique d'une autre époque. Il était prévu que les ordures ménagères seraient incinérées au dépotoir municipal de Saint-Damien et le coût de cette exigence du ministère de l'Environnement s'établissait à 50 \$ par mois.

Pour pallier les coûts additionnels que les exigences du ministère de l'Environnement imposaient au contractant, le conseil municipal augmenta le contrat de Donat Corriveau de 12 \$ par semaine, ce qui globalement, en une seule séance, doublait le coût relié à la gestion de cet indispensable service. Mais il fallait s'ajuster aux nouvelles exigences du Ministère, et les élus municipaux n'avaient guère le choix.

De fait, la résolution 27-79 annonçait la gestion de la cueillette des ordures telle que nous la connaissons de nos jours :

Considérant les changements apportés à la loi de l'Environnement au sujet des sites d'enfouissement sanitaires nous obligeant à fermer notre site municipal non autorisé, il est proposé par M. Guy Fillion, secondé par M^{me} Berthe Pelchat et résolu que la Corporation municipale de Saint-Nazaire-de-Dorchester opte pour une gestion en régie intermunicipale et à cette fin désigne M. Claude Lachance, maire, comme délégué et M. Clément Fillion, secrétaire-trésorier, comme substitut pour la représenter au sein d'un comité d'étude chargé d'établir les modalités administratives et techniques de gestion des déchets ¹⁴⁶.

Le 3 décembre 1979, la gestion des ordures municipales était encore à l'ordre du jour. Le libellé de la résolution qui accordait le contrat de la cueillette traduisait aussi la transition qui s'opérait dans la gestion de ce service municipal :

Il est proposé par Aurèle Marceau, secondé par Paul Fillion et résolu que la cueillette des ordures ménagères

res soit donnée à M. Gérard Marceau à raison de 150 \$ par mois et cela à partir du 1^{er} janvier 1980. Il n'y a pas de durée déterminée pour ce service, cette entente sera valide tant et aussi longtemps que la municipalité de Saint-Nazaire pourra aller porter ses ordures à Saint-Damien ¹⁴⁷.

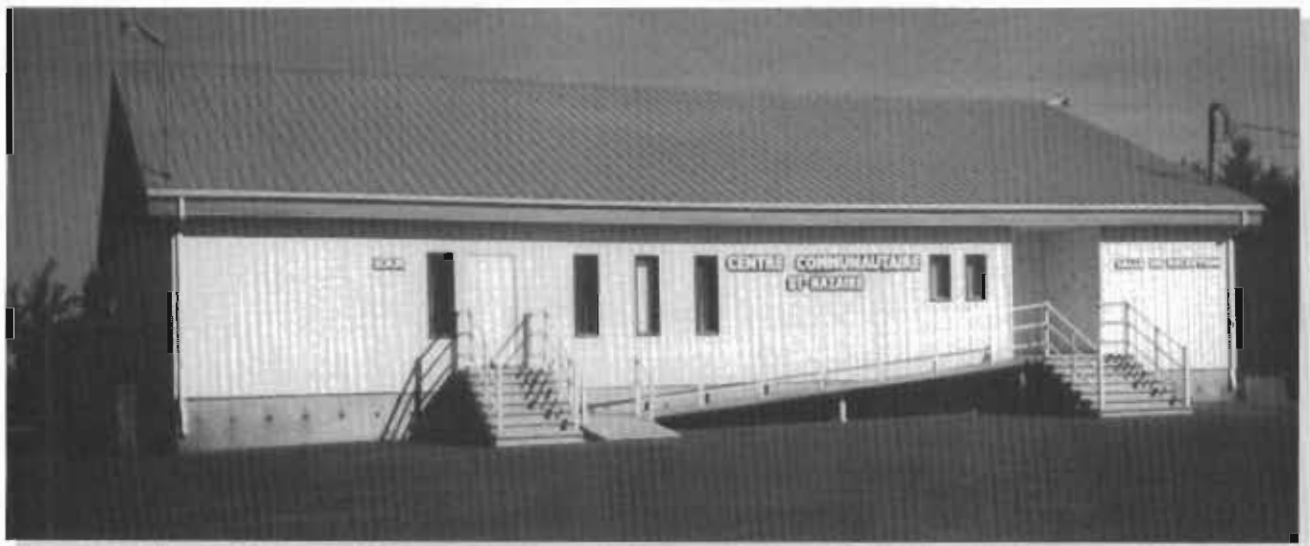
Un mois plus tard, le 7 janvier 1980, alors que les conseillers municipaux siégeaient pour la première fois de leur histoire à la salle du centre communautaire, le problème du site d'enfouissement des ordures ménagères était de nouveau à l'étude. La résolution 07-80 adoptée lors de cette séance avait pour but de faire savoir à la Ville de Lac-Etchemin que le Conseil municipal de Saint-Nazaire désirait prendre une entente pour l'expédition de ses ordures ménagères dans le site d'enfouissement sanitaire de sa municipalité.

Le 25 janvier 1980 marquait une autre étape. Ce jour-là, la cueillette des ordures était accordée à Germain Pouliot de Lac-Etchemin, qui obtenait le contrat pour un montant de 2 350 \$ par année. Un an plus tard, Bernard Guillemette, de Saint-Léon-de-Standon, obtenait la soumission pour un montant de 1 500 \$. Celui-ci ¹⁴⁸ devait se voir accorder le contrat pour les années 1982 et 1983 sur une base de majoration annuelle de 10 %.

Le 3 septembre 1986, le conseil municipal acceptait finalement l'offre de la MRC de Bellechasse qui proposait d'assumer la gestion de l'enfouissement des ordures municipales à un coût compétitif.

NOTRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Les activités qui avaient marqué le 75^e anniversaire de notre paroisse à la fin de juillet 1977 avaient connu un grand succès. Toutefois, avant même que les festivités débutent, les organisateurs et les édiles municipaux avaient pris conscience d'un problème : l'absence d'une véritable salle paroissiale dans notre paroisse pour la tenue d'événements majeurs. Dans le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 4 juillet 1977, il est fait mention d'une « étude de la possibilité d'implantation d'un centre communautaire et sur les façons de réaliser ce projet » ¹⁴⁹.



Centre communautaire inauguré le 8 octobre 1978



*Assis : Ghyslaine Côté-Bélanger et Bertrand Fillion ;
debout : Clément Fillion, Denis Tanguay,
Bruno Lachance et André Beaudoin*



*Clément Fillion, Sylvie Turgeon
et Berthe Tanguay*

NOTRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Un projet cité en exemple à Ottawa

Le 8 octobre 1978, le député de Bellechasse à la Chambre des communes, Adrien Lambert, assiste à la cérémonie d'inauguration de notre Centre communautaire. Impressionné par le dynamisme qui a mené à la concrétisation de cet important projet, il prononce, quelques jours plus tard, le 12 octobre 1978, une courte allocution dans laquelle il souligne cette volonté de bâtir la population de Saint-Nazaire.

Monsieur le président, donner le bon exemple à ceux qui nous regardent agir, leur donner ce goût de vivre, leur donner ce courage d'utiliser leur énergie pour participer avec leurs semblables, avec leurs concitoyens, au développement de leur milieu, cela ne s'évalue pas en argent. Il n'en reste pas moins que lorsque de telles situations se présentent, je considère qu'on doit les citer, afin que de tels exemples soient imités dans d'autres milieux. *Extrait d'une allocution prononcée par le député de Bellechasse, Adrien Lambert, à la Chambre des communes, le 12 octobre 1978.*

Pour les jeunes gens de cette génération, qui ont pour la première fois l'occasion de mettre leurs talents et leurs connaissances à contribution, le défi que constitua la construction de notre Centre communautaire comptera sans doute parmi leurs plus beaux souvenirs de jeunesse. Plusieurs, tel Marcel Fillion, qui participa activement au projet, lui garderont toujours un profond attachement. Le vendredi soir devient un moment incontournable. Réal Fillion et Émilienne Tanguay, puis Clément Fillion et son épouse, Sylvie Turgeon, entretiennent une ambiance familiale où les jeunes aiment se retrouver et se divertir. Lorsque la bonne humeur est à son paroxysme, les réparties des fêtards les plus pittoresques rappellent parfois les meilleurs moments de la pièce de théâtre *Broue*.

Les autres gérants du Centre communautaire seront pascal Fillion et Kathie Mercier. Si leur passage fut plus court, elles n'en ont pas moins continué à assumer un service important auprès des jeunes et des moins jeunes de Saint-Nazaire et des paroisses environnantes.

La bonne marche de notre Centre communautaire repose également pour une bonne part, sur le bénévolat. Bertrand Fillion, le président actuel de l'A.D.S.N. inc., se distingue depuis plusieurs années par les nombreuses heures qu'il consacre mensuellement à assumer la viabilité de cet important édifice. Au conseil d'administration siège également Clément Fillion, qui avait invité la population de Saint-Nazaire à le suivre dans ce projet qui lui tenait à cœur un quart de siècle plus tôt.

Au cours de la séance du 1^{er} août 1977, au lendemain des célébrations, le dossier du centre communautaire indiquait que les membres du conseil municipal présents entendaient aller de l'avant. On peut lire au point 8 de l'ordre du jour du procès-verbal de cette réunion :

Étude de la possibilité de présenter un projet Canada au travail pour la réalisation d'un centre communautaire par panneaux préfabriqués. Des démarches seront entreprises pour former un comité responsable de l'étude des diverses possibilités sur la réalisation d'un tel projet ¹⁵⁰.

Le 24 août suivant, lors d'une séance spéciale du conseil, il était résolu :

Que la Corporation municipale de Saint-Nazaire prenne en charge le coût de l'entretien du futur centre communautaire, advenant le cas où l'Association pour le développement de Saint-Nazaire inc. soit dans l'impossibilité de le faire ¹⁵¹.

Toutefois, comme la municipalité n'avait pas la juridiction de promouvoir elle-même cette importante entreprise, c'est à l'Association pour le développement économique de Saint-Nazaire que devait revenir le mandat de donner suite au projet.

Quelques mois plus tard, dans un communiqué officiel, Claude Lachance, président du comité d'implantation du centre communautaire, confirmait qu'un octroi de 48 000 \$ avait été accordé à l'ADSN inc., par l'entremise du programme Canada au travail, pour la construction de l'édifice.

Bien que substantielle, la subvention gouvernementale servait surtout à défrayer les coûts de la main-d'œuvre. Aussi, il était prévu que les sommes provenant de la vente récente des équipements et outils de l'entreprise Sylva seraient affectées au projet. Mais c'était encore insuffisant, et la population était invitée à participer financièrement au projet.

Les résidents de Saint-Nazaire répondirent très favorablement, car un mois plus tard, le 28 décembre 1978, le président du comité de financement, Clément Fillion, écrivait :

Le geste que vous avez posé en souscrivant prouve que le développement de notre municipalité ne vous laisse pas indifférents. Sachez bien que nous l'apprécions au plus haut point et que nous en sommes reconnaissants au nom de la municipalité ¹⁵².

Quelques mois plus tôt, le 7 août 1978, le conseil municipal avait manifesté son soutien tangible au projet en accordant par voie de résolution une subvention de 1 000 \$ pour sa réalisation. Lors de cette séance, les conseillers avaient adopté une résolution recommandant que la future salle ait la permission de vendre des boissons alcooliques.

Le Centre communautaire de Saint-Nazaire était finalement inauguré le 8 octobre 1978 et il est devenu, avec le temps, le témoin des grands moments de notre vie communautaire.

REQUÊTE DU 20 MARS 1979

Messieurs les Commissaires,

Les membres du conseil d'administration de l'Association pour le développement de Saint-Nazaire inc. estiment sincèrement qu'une réponse favorable de votre part se justifie par les raisons suivantes :

Il n'existe actuellement aucun détenteur des permis qui fait l'objet de la présente demande dans la municipalité de Saint-Nazaire. L'émission des permis demandés ne provoquera aucune concurrence. La présente demande est donc faite dans le but d'utilité et d'intérêt public. On vise simplement à combler une grave lacune au sein de notre collectivité.

La municipalité ne compte aucun endroit public où il est permis de se restaurer. L'existence éventuelle d'un établissement de ce genre ne constituera certainement pas un luxe.

Les gens de Saint-Nazaire qui désirent avoir accès à un débit de boisson doivent parcourir un minimum de 8 à 10 milles pour se rendre dans une des municipalités voisines.

Si ce genre de permis demandé existait actuellement dans la municipalité de Saint-Nazaire, nous ne ferions pas la présente demande.

Une route intercomté, la route 216 Est, récemment améliorée, passe sur le territoire de Saint-Nazaire, dans le centre du village.

Saint-Nazaire, à cause de sa situation géographique particulière, constitue un site de villégiature attrayant pour les estivants. C'est ainsi que la population de la municipalité double à certaines périodes de l'année, surtout à cause de l'existence des chalets.

L'émission des permis demandés provoquerait à toute fin pratique la disparition des débits de boisson clandestins qui peuvent exister dans la municipalité.

Les taxes découlant de la vente des boissons alcooliques ainsi que la taxe sur les repas entraîneront des revenus additionnels pour le gouvernement.

Le conseil municipal, conscient des sérieuses lacunes qui existent présentement en ce domaine, a donné un appui sans réserve et unanime à cette demande.

La population de Saint-Nazaire, après consultation, est pleinement d'accord avec la présente demande.

Il n'existe aucune salle de réception dans la municipalité de Saint-Nazaire pouvant accommoder la population pour diverses activités à caractère social comme réceptions de mariage, banquets, anniversaires, etc. Les gens de Saint-Nazaire sont actuellement dépendants de ce qui existe ailleurs pour ces différents services.

Comptant sur votre bonne attention, dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions, Messieurs les Commissaires, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le conseil d'administration par :
Claude Lachance, président ¹⁵³
Clément Fillion, secrétaire-trésorier.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Un des plus grands amis des livres de notre paroisse fut probablement Maurice Audet, véritable autodidacte, fils du plus jeune maire de notre municipalité, Alfred Audet. Parmi les autres bibliophiles reconnus, mentionnons Émile Lachance et René Blais.

Pendant, tout comme pour la pratique des sports, l'accès aux livres pour ceux qui désiraient enrichir leurs connaissances demeura extrêmement limité pendant longtemps. Le 7 mai 1979, l'adoption du règlement n° 53 allait permettre aux nombreux lecteurs de notre communauté d'avoir accès à une bibliothèque municipale par l'entremise de la Bibliothèque centrale de prêt de la région de Québec.

Toutefois, un an plus tard, le dossier n'avait guère évolué. C'est pourquoi, le 2 juin 1980, le conseil municipal adoptait une résolution qui demandait à la Bibliothèque centrale de prêt de faire diligence pour que les résidents de notre municipalité puissent enfin se prévaloir de ce service. Six mois plus tard, le 5 janvier 1981, un avis de motion qui prévoyait la contribution par personne était adopté. Lors de la même séance, Robert Motard était nommé représentant de la municipalité auprès de la BCP-RQ.

La nouvelle bibliothèque municipale devait finalement être inaugurée le 19 juillet 1981. Les conseillers municipaux profitèrent de l'occasion pour souligner le 75^e anniversaire de la municipalité.



LES PREMIERS BÉNÉVOLES (BIBLIOTHÈQUE)

Robert Motard, Diane Côté, Jacinthe Bruneau, Yolande Couture et René Blais.

LES BÉNÉVOLES ACTUELS



*Assis : Jacinthe Bruneau et René Blais ;
debout : Pauline Morin, Léonard Morin,
Louisette Roy, Marcel Sénécal et Cécile Audet*

SAINT-NAZAIRE INFORMATION

Au mois de mars 1975 paraissait la première édition de *Saint-Nazaire information*. Comme il était indiqué dans la page éditoriale de cette nouvelle parution, le bulletin mensuel avait pour vocation première l'information municipale. Déjà, à cette époque, la population de Saint-Nazaire était invitée à émettre ses commentaires et suggestions pour que ce média devienne un instrument de communication significatif dans la communauté.



Pierre-Yves Yachon

Le premier numéro de huit pages, modeste dans sa présentation, traitait de l'évaluation foncière, de quelques informations à caractère historique et de l'année internationale de la femme. Une courte rubrique faisait état, entre autres choses, d'une rumeur selon laquelle le conseil municipal avait songé à imposer une taxe aux propriétaires de chiens dans la municipalité. On y apprenait aussi que la moyenne d'âge des conseillers municipaux était de 43 ans et celle des marguilliers, de 45 ans. Claude Lachance, l'artisan des premières parutions, signait le deuxième éditorial. Le maire de l'époque y rappelait notamment la précarité des ressources financières de la municipalité :

Avec le budget insignifiant dont nous disposons cette année (34 000 \$ dont 24 000 \$ sont grugés par l'entretien des chemins d'hiver), c'est à peine si nous parviendrons à maintenir les services existants. Comme plusieurs municipalités aux prises avec les mêmes problèmes, nos dépenses croissent beaucoup plus vite que nos revenus.

Au fil des années, *Saint-Nazaire information* allait s'enrichir de nombreux articles, grâce à la participation de quelques bénévoles. Un des textes les plus originaux du temps fut signé par Pierre Chevalier, petit-fils de Claudias Bruneau. Ayant eu l'occasion de travailler au village olympique, lors des Jeux olympiques de Montréal, il décrivait son expérience avec nostalgie. Voici un extrait de cet article paru dans le numéro de juillet-août 1976 :

Il y avait une douce euphorie qui faisait que tous restaient eloués devant l'appareil de télévision presque onze heures par jour. Dans tous les hôtels, les tavernes, les magasins, les bureaux, les maisons, il y avait au moins un téléviseur qui nous rapportait ces merveilleuses images du plus grand spectacle de la planète.

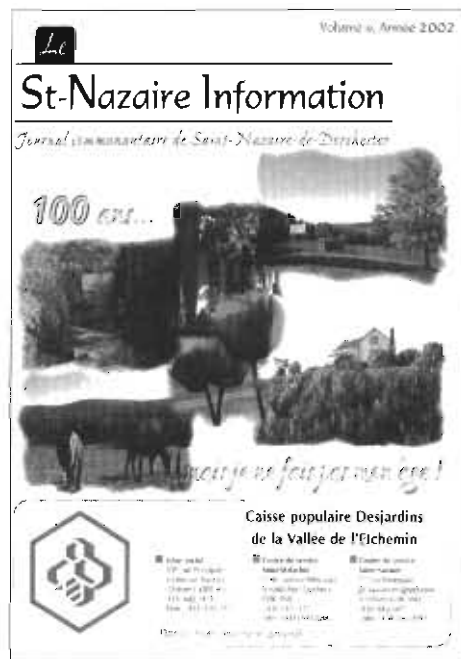
À cette époque, la parution périodique de *Saint-Nazaire information* s'avérait extrêmement exigeante. Les collaborateurs n'étaient pas toujours au rendez-vous. Par ailleurs, les techniques informatiques modernes qui allaient devenir accessibles quelques années plus tard faisaient défaut.

Lors de la parution du numéro de septembre-octobre 1978, Claude Lachance titrait dans sa page éditoriale : *Le Saint-Nazaire information survivra-t-il ?* Le responsable du bulletin poursuivait :

Sans fausse prétention, je dois avouer que c'est un tour de force si ce modeste bulletin d'information, paru pour la première fois en mars 1975, a pu être publié et diffusé pendant trois ans et demi.

L'inquiétude de l'éditorialiste allait bientôt se concrétiser et, pendant plusieurs années, la parution du bulletin municipal allait devenir épisodique. Cependant, au mois de janvier 1994, une nouvelle formule permettait de relancer cet outil d'information et d'en assurer la survie. Depuis, Pierre-Yves Vachon est le responsable de cette publication mensuelle.

Saint-Nazaire information s'est enrichi, au fil des années, d'une chronique consacrée à l'histoire et à la généalogie. Un jeu original, *Mots codés*, captive depuis plus de trois ans l'attention de nombreux lecteurs, tout en contribuant à mettre en valeur notre histoire locale.



NOTRE HLM

Le 25 novembre 1990, en présence du ministre Pierre Blais, notre municipalité procédait à l'inauguration officielle de son HLM. À cette occasion, le président du conseil d'administration, Bertrand Fillion, résuma les grandes étapes qui avaient mené à la concrétisation de la Villa Belle Vue.

Il rappela comment les premières démarches pour l'obtention du projet remontaient à 1975. Le 5 mai, le conseil municipal avait adopté à l'unanimité une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de procéder à la construction d'un HLM. La SHQ avait adressé un accusé de réception sans donner suite à la demande.



HLM pour personnes âgées — La Villa Belle Vue inaugurée le 25 novembre 1990

Au cours des années suivantes, en dépit de demandes réitérées, le conseil municipal de Saint-Nazaire voyait, avec une certaine frustration, les autres municipalités de la région se doter d'un HLM pendant que son dossier semblait avoir été relégué aux oubliettes.

Les conseillers avaient pratiquement désespéré de voir un HLM à Saint-Nazaire lorsqu'un beau jour de juin 1984, près de dix ans plus tard, le député de Bellechasse, Claude Lachance, réactiva le dossier qui « traînait dans le tiroir numéro 13 ».

Ce jour-là, il annonça que notre paroisse avait été retenue dans la planification 1984-1985 de la SHQ pour la construction d'un édifice à logements destiné aux personnes retraitées. Quelques mois plus tard, le 14 octobre 1984, le ministre de l'Habitation, Guy Tardif, confirma la bonne nouvelle. Toutefois, le conseil municipal était loin de se douter que des embûches importantes allaient encore se dresser sur son chemin.

Le premier obstacle concernait le choix d'un terrain adéquat dans le village. Comme notre paroisse ne possédait pas de réseau d'égouts, il fallait trouver un terrain qui réponde aux normes du ministère de l'Environnement pour le traitement des eaux usées.

Après plusieurs mois de discussions et de tergiversations mettant à rude épreuve la patience du chargé de projet, Maxime Fortier, dans ses contacts avec les gens du ministère de l'Environnement, un terrain appartenant à Jean-Charles St-Louis fut finalement retenu et accepté comme site du futur HLM de Saint-Nazaire ¹⁵⁴.

C'était le 20 juillet 1988. Deux années s'étaient écoulées depuis que Claude Lachance avait relancé le projet. Manifestement, le HLM de Saint-Nazaire était devenu un projet à long terme. Le 5 août 1988, une demande de soumissions publiques était enfin publiée pour la construction d'un immeuble de onze logements. Le 25 août suivant, cinq entrepreneurs avaient soumissionné à l'appel d'offres. La firme Habitation Garoy inc. de Beauport fut retenue comme la plus basse soumissionnaire.

Les élus municipaux pouvaient pousser un soupir de soulagement et dire « mission accomplie ». Cependant, au même moment, ils apprenaient avec consternation que le projet était remis en question à la suite de pressions politiques.

Le projet qui avait demandé tant d'années d'efforts était-il voué à l'échec au moment où il était sur le point de se concrétiser ? Quelques jours plus tard, par voie de résolution, la députée de Bellechasse, Louise Bégin, fut informée que le conseil municipal tenait « fermement à ce que la construction du HLM projeté soit entreprise dans les prochains jours » ¹⁵⁵.

Lors de la même réunion, le conseil municipal adopta une nouvelle résolution, et une requête fut adressée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec en vue de la création d'un office municipal d'habitation. Jacqueline Bisson, Bertrand Fillion et Jocelyn Fillion furent mandatés comme membres provisoires de la corporation.

Un nouveau projet fut finalement monté et de nouveaux appels d'offres furent publiés le 13 février 1989. Le projet, remanié, comprenait six logements au lieu de onze. Les nouvelles soumissions furent ouvertes le 9 mars 1989 et la firme R. X. Construction inc., de Saint-Eugène, fut retenue en raison de sa plus basse soumission. Le 23 mai, les travaux débutaient enfin et le HLM de Saint-Nazaire accueillait ses deux premiers locataires, Léon Jolin et Rosa Kelly, à la fin du mois de novembre. D'après le témoignage de Claude Lachance, Jocelyn Fillion joua un rôle particulièrement actif dans le suivi des travaux.

GESTION DES ÉGOUTS MUNICIPAUX

Il faut remonter au début des années 1960, plus précisément le 5 juin 1961, avant de retrouver dans les archives municipales les premières mentions écrites au sujet de la gestion des égouts municipaux :

Proposé par les conseillers et résolu que cette municipalité demande à l'Unité sanitaire du comté d'envoyer un inspecteur afin de renseigner la corporation sur les moyens à prendre pour régler les problèmes des égouts du village et si possible, estimer le coût des travaux, etc. ¹⁵⁶.

Deux mois plus tard, le 7 août 1961, nous percevons la même volonté d'aller de l'avant :

Proposé par les conseillers municipaux et résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à engager s'il y a lieu un ingénieur professionnel pour faire l'estimé, les plans et devis des égouts nécessaires au village de Saint-Nazaire ¹⁵⁷.

Sans doute pour des raisons de coût, la bonne volonté des conseillers était appelée à subir un fléchissement et c'est probablement ce qui explique que le dossier fut relégué aux oubliettes pendant quelques années. Le problème demeurait toutefois entier comme l'indique une résolution adoptée le 2 avril 1962 :

Proposé par les conseillers et résolu que M. Émilien Pelchat soit invité de venir discuter avec les conseillers municipaux de sa demande d'amélioration des égouts du village à la prochaine assemblée générale¹⁵⁸.

Le problème résultait du fait que faute de développement contrôlé, les égouts du village contaminaient le terrain où les animaux d'Émilien Pelchat pâturaient. La municipalité faisait face à un problème d'hygiène, qui réclamait une solution à la mesure des moyens financiers des quelques dizaines de contribuables impliqués.

Un mois plus tard, le 7 mai 1962, le conseil municipal adoptait une première série de résolutions qui avait pour objectif d'apporter quelques correctifs élémentaires à un problème qui perdurait depuis trop longtemps. En matière de gestion des égouts domestiques, cette séance marquait un tournant dans le dossier :

Attendu que les fossés du village de Saint-Nazaire sont pour la plupart défectueux et trop peu profonds et que les *calvettes* sont aussi défectueuses, cassées et trop petites ;

Attendu aussi que le village n'a pas les moyens de creuser ces fossés et faire ces *calvettes* aux frais entiers du village ;

Il est proposé et résolu par les conseillers municipaux qu'une demande soit faite au plus tôt possible au ministère des Travaux publics afin d'obtenir au moins 3 000 dollars pour faire exécuter ces travaux.

Attendu qu'il y a un problème d'égout et qu'il est urgent que ce problème soit réglé au meilleur marché possible et au plus tôt possible ;

Attendu que chaque propriétaire est obligé de conduire ses déchets, égouts, etc. ;

Il est proposé et résolu par les conseillers que chaque propriétaire du village soit averti par lettre, de main à main, de voir à faire un puisard suivant les recommandations et devis du bureau sanitaire et de le vider ou faire vider chaque année au moins, que ces travaux soient faits d'ici au 15 juin 1962.

Après cette date, la corporation verra à faire exécuter ses ordres chez ceux qui n'auront pas satisfait à cette règle aux frais et dépens du propriétaire¹⁵⁹.

C'est par l'entremise de travaux d'hiver visant à contrer le chômage que la municipalité allait être en mesure, quelques mois plus tard, de donner suite à la résolution du 15 juin. La résolution du 16 novembre 1962 entérinait la conclusion d'un accord avec Émilien Pelchat pour l'achat d'une servitude d'écoulement des eaux sur son terrain au coût symbolique de un dollar.

Le coût des travaux anticipés était estimé à 5 700 \$ et il était prévu que tout le travail se ferait manuellement. Par ailleurs, une entente ratifiée le 7 janvier 1963 stipulait que la corporation municipale s'engageait à entretenir une clôture de chaque côté du fossé qui traverserait le terrain d'Émilien Pelchat et à laisser quatre passages de dix pieds de longueur pour le cheptel laitier.

Les travaux exécutés au cours de ces années ne résisteraient pas aux normes environnementales modernes, mais ils n'en constituaient pas moins un progrès notable au regard des limites extrêmement modestes des contribuables de l'époque. Par ailleurs, la gestion des eaux résiduelles commençait à faire l'objet d'un débat public.

Le conseil municipal avait amorcé le processus d'une longue réflexion. Le 14 novembre 1967, les ingénieurs-conseils Beaulieu, Poulin, Robitaille et associés faisaient parvenir au maire du temps, Daniel Corriveau, une étude préliminaire devant mener à l'installation d'un réseau d'égouts et d'aqueduc dans notre municipalité.

Douze ans plus tard, la même firme rappiquait avec une mise à jour de cette étude.

LE BOULEVARD ÉMILE-LACHANCE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Trois décennies allaient s'écouler avant que le projet d'assainissement des eaux usées de notre municipalité se concrétise finalement. Comme l'indique la résolution 53-2000, les travaux allaient être en partie liés à l'élargissement et à la rénovation du boulevard Émile-Lachance :

Considérant que le ministère des Transports du Québec désire réaliser la réfection de la route 216 dans les limites de la municipalité de Saint-Nazaire ;

Considérant que la municipalité de Saint-Nazaire désire réaliser certains ouvrages municipaux, principalement dans le cadre d'assainissement des eaux ;

Considérant qu'il serait avantageux que ces travaux soient coordonnés par la municipalité de Saint-Nazaire ;

Il est proposé par Denis Tanguay, secondé par Simon Brochu et unanimement résolu que demande soit faite au ministère des Transports du Québec pour que la municipalité prenne la maîtrise d'œuvre des travaux et qu'un protocole d'entente établisse les responsabilités de chacun des intervenants en ce sens.

Le 11 mars 1999, le conseil municipal de Saint-Nazaire adoptait la résolution 41-99 qui mandatait la firme Roche pour réaliser l'étude préliminaire, les plans et devis en vue de l'implantation d'un réseau d'égouts et d'un système de traitement des eaux usées. Il avait fallu des mois, voire des années de planification pour concrétiser une entreprise de cette envergure, dont le coût était estimé à près de 3 000 000 \$.

Le 13 août 2001, « la première pelletée de terre » annonçait le début des travaux et la firme TGC de Sherbrooke entreprenait finalement les longs travaux qui allaient se poursuivre tout au long de l'automne pour finalement se terminer au printemps de 2002.



*Ghyslaine Côté-Bélanger,
maire de Saint-Nazaire de 1993 à...*

**INSTALLATION DE SERVICES
D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC**
Estimation en 1976

SAINT-NAZAIRE, COMTÉ DE DORCHESTER

Étude préliminaire : description sommaire

Le projet consiste principalement à desservir environ 55 propriétaires incluant l'église et l'école primaire répartis sur une distance de 4 700 pieds linéaires de rue.

Suivant quelques informations recueillies sur place, deux sources d'eau ont été localisées et pourraient faire l'objet de source permanente après l'étude. Afin d'assurer une réserve convenable pour garantir une protection adéquate contre l'incendie, un réservoir de 60 000 gallons serait intégré au système.

Relativement au système d'égout, nos estimés incluent le coût des entrées de service à partir de trois pieds de solage des propriétés jusqu'au traitement des eaux usées. Ce réseau, comme celui d'aqueduc, est évalué pour rencontrer les normes des Services de protection de l'Environnement, organisme provincial qui réglemente ce genre de travaux.

Pour rencontrer de telles exigences, nous avons prévu déverser les égouts sanitaires dans un ruisseau situé à environ 1 400 pieds à l'ouest du village et qui traverse la route vers Saint-Malachie. Le projet ne prévoit pas de réseau d'égouts pluviaux, lesquels peuvent facilement s'égoutter par les fossés existants.

Coût estimatif

Réseau d'égouts sanitaires :	140 000 \$
Réseau d'aqueduc :	105 000 \$
Prise d'eau	40 000 \$
Réservoir (60 000 gallons)	70 000 \$
Traitement des eaux usées	65 000 \$
Total	420 000 \$

Frais connexes :	
(finances, services techniques, services légaux et imprévus) 25 %	105 000 \$

Coût total : 525 000 \$

Cet estimé inclut la pose complète des réseaux d'aqueduc et d'égouts comprenant les coûts pour l'installation des équipements pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. Mais tel que nous l'avons indiqué dans notre lettre, ce travail peut être réévalué en fonction des besoins plus précis de la municipalité et à partir des exigences plus particulières des autorités du ministère des Affaires municipales. C'est ainsi que des items pourraient être retranchés pour en arriver à des coûts inférieurs s'il y a lieu.

Nous joignons à ces estimés un plan général d'égout qui pourrait servir à l'étude préliminaire de votre projet global.

Québec, le 28 octobre 1976

Jean Robitaille, ing.

LES LOISIRS

Nous sommes souvent enclins à penser que nos grands-parents étaient trop occupés à trimer dur du matin au soir pour trouver quelque temps à consacrer aux loisirs. Une telle perception est probablement renforcée par le souvenir des discours religieux de l'époque, qui condamnaient les activités jugées frivoles ou susceptibles d'offenser la morale officielle.

Pourtant, plusieurs sources orales ou écrites nous rappellent que nos ancêtres savaient se distraire de la monotonie du quotidien. Sans doute pressentaient-ils d'instinct que les loisirs sont indispensables à un bon équilibre mental. Par ailleurs, peut-être plus que de nos jours, les loisirs se vivaient à l'extérieur, au grand air :

Nous ferons un concours entre attelage de chiens, dimanche après-midi, à 2 heures, s'il fait beau. Les concurrents me donneront leur nom lundi et mercredi, pas après. L'itinéraire sera le suivant : départ devant l'église, vers le 4, par la route conduisant au 3, par la route du 3 et fin au point de départ. Je laisse la prudence de chacun de conduire son attelage à la victoire ¹⁶⁰.

Ces notes du cahier de prênes du 20 février 1938 nous apprennent que des concours de course de chiens furent organisés dans notre paroisse bien avant que Fernand Pelchat et François Beaudoin s'intéressent

de nouveau à cette activité de plein air il y a quelques années. Nous ignorons si la course se déroula pendant plusieurs années, mais un an plus tard, le dimanche 19 février 1939, la température devait être exécrationnelle, car le curé Robert Gauthier faisait le commentaire suivant : « La course est remise à une température plus favorable ¹⁶¹. »

Un mois plus tôt, le 22 janvier 1939, alors que le pays vivait son dernier hiver de paix pour de longues et exigeantes années, le curé Gauthier écrivait dans son cahier de prênes : « Nous sommes dans le temps du carnaval. Un chrétien, même dans ses amusements, doit tenir compte du temps qui fuit. Un fleuve rapide dont les eaux se précipitent dans l'océan de l'éternité ¹⁶². »

Ces commentaires nous indiquent que le pasteur du temps percevait souvent les loisirs comme des activités frivoles, susceptibles de détourner ses brebis du droit chemin. La danse était le passe-temps le plus décrié et, fréquemment, nos curés revenaient à la charge contre cette activité perçue comme l'antichambre de l'enfer.

Pour contrer les trop populaires rigodons, et peut-être aussi l'après-rigodon, le gardien des bonnes mœurs se faisait tantôt menaçant, tantôt sarcastique :



Au milieu des années 60, le sport de la motoneige connaît une grande popularité à Saint-Nazaire, mais il sera rapidement supplanté par le ballon-balai.

31 JUILLET 1921 : « Mettre les parents en garde. Compter les allées et venues de leurs jeunes gens, jeunes filles, amusements, compagnons, sorties, je vous demande de m'avertir ¹⁶³. »

23 FÉVRIER 1936 : « On ne peut pas offrir une danse en expiation des fautes de sa propre vie. On ne peut pas dire : "Mon Dieu, je vous offre ce rigodon pour expier mes péchés" ¹⁶⁴. »

Deux décennies plus tard, nos gens faisaient toujours à leur tête et le jour de la Saint-Valentin 1954, le curé Eugène Gagnon rappelait du haut de la chaire :

Quelques chrétiens profitent du jour du dimanche pour s'amuser et faire des fréquentations mauvaises. Il arrive souvent que le dimanche serve à ces mauvaises fins. Respectons le jour du Seigneur ¹⁶⁵.

Quelques mois plus tard, l'abbé Gagnon annonçait toutefois une activité plus familiale et moins susceptible de faire des vagues :

Vues animées : 2 h 30, 7 h 15 et 9 heures. Le dîner sera servi au presbytère. M. le maire et sa douce et MM. les marguilliers et leur douce vous représenteront à ce dîner ¹⁶⁶.

Nous ignorons si les marguilliers du temps, Joseph (Thom) Jolin, Eugène Marceau et Alyre Fillion étaient de même allégeance politique et si le maire Arthur Lachance et son épouse, Laura Labrecque, qui devait décéder un an plus tard, apprécieraient le repas qui leur fut servi à cette occasion. Mais nous pouvons présumer que la conversation porta un moment sur le prochain départ du curé Gagnon qui allait nous quitter le 14 août pour la paroisse de Sainte-Julie de Laurierville.

Quelques années plus tard, le 15 mai 1960, l'abbé Jean Quirion, toujours du haut de la chaire, annonçait une autre activité familiale :

Comme je vous l'ai déjà annoncé, il y aura le 12 juin prochain une soirée organisée pour la fabrique et le Cercle de Fermières de notre paroisse. Les billets de tirage seront mis en vente dès cette semaine. Des cadeaux de valeur ont déjà été donnés et d'autres cadeaux seront donnés sans doute ¹⁶⁷.

À n'en pas douter, à une époque où la grande majorité de nos gens assistait encore à la messe du dimanche, la chaire du prédicateur constituait un endroit privilégié pour publiciser une activité paroissiale. Le 5 juin, le jovial curé d'origine beauceronne, dont la physionomie rappelait celle de l'acteur américain Ro-

bert Young — de la série américaine *Papa a raison* —, annonçait à ses ouailles que le dimanche suivant serait jour de gala dans la petite salle du couvent :

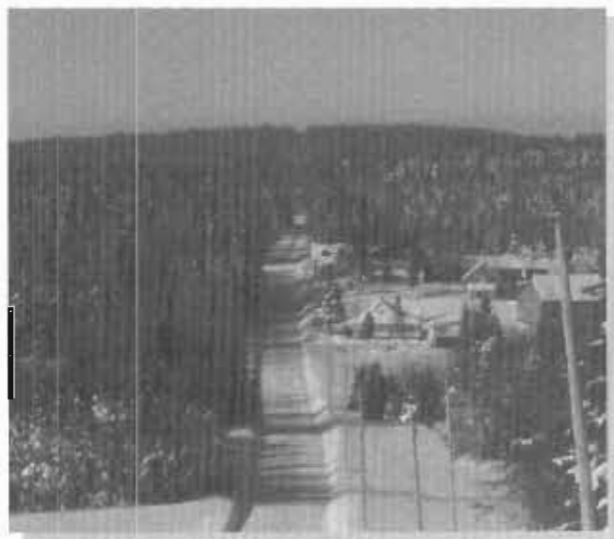
Préparez-vous à venir nombreux. Ce sera très intéressant. On fera probablement deux représentations, la première dans l'après-midi pour les enfants et la seconde le soir pour les adultes. Nous comptons sur votre présence à tous ¹⁶⁸.

L'activité du 12 juin, probablement animée par Roch-Émile Dugal, connut un franc succès. Le 26 juin, le curé Quirion annonçait que les recettes s'élevaient à 300 \$, somme considérable pour l'époque. Peut-être un premier indice que la ferveur religieuse de nos gens commençait à marquer le pas, le pasteur enchaînait sans grand lien : « N'oublions pas qu'il y a péché mortel à manquer le dimanche sans avoir une raison grave ¹⁶⁹. »

Sur le plan des loisirs, les années 1960 seraient celles de nombreux changements. Les jeunes nés du *baby-boom* d'après-guerre, qui n'avaient pas connu les difficiles années de la crise économique et ses multiples privations, revendiquèrent des loisirs plus structurés, plus modernes. Malgré tout, certaines activités traditionnelles allaient demeurer, pour un temps, très populaires. En hiver, par exemple, la glissade était encore très prisée.

LA GLISSADE DANS LA CÔTE À ROMÉO

Pendant longtemps, la côte du 4^e Rang Nord fut le rendez-vous des jeunes, qui s'en donnaient à cœur



joie en toboggan, en traîneau, et même en skis, sur une neige durcie parfois comme de la glace. Le registre des sépultures de Saint-Malachie nous apprend d'ailleurs que le jeune Georges Lachance, fils de Pierre Lachance et d'Adèle Chabot, décéda le 17 avril 1898 des suites d'un accident survenu dans cette côte.

Le danger que représentait la glissade en traîneau dans les chemins publics fut un des sujets portés à la table du conseil municipal le 12 décembre 1938 :

Proposé par M. Gédéon Lachance, secondé par M. Amédée Bourget, qu'une demande soit faite à tous parents consciencieux d'arrêter les *glisseurs* dans les chemins municipaux ou sinon une amende sera imposée aux parents à chaque infraction¹⁷⁰.

Malgré les nombreuses interdictions du conseil municipal, ce loisir demeura populaire jusque vers le milieu des années 1960. Signe des temps, on remontait la côte chez Roméo Fillion en écoutant un air populaire du palmarès sur le petit transistor¹⁷¹ dernier cri. Les plus âgés, main dans la main, échangeaient un baiser furtif avec un premier amour. Pour ces chanceux, la côte se remontait beaucoup plus allégrement. Charles Aznavour chantait à l'époque *Il faut savoir*, mais allez savoir pourquoi cette époque si romanesque a disparu.

LE BALLON-BALAI

En ce temps-là, les jeunes commençaient à pratiquer un sport tout neuf promis à un bel avenir dans



Michel Marceau, Roland Pelchat et Aurèle Marceau

notre paroisse : le ballon-balai aussi appelé ballon sur glace. Pour ces adeptes enthousiastes qui n'avaient jamais eu la chance de pratiquer le hockey, faute d'infrastructure adéquate à Saint-Nazaire, le nouveau jeu sur glace devint rapidement un palliatif fort populaire.

De modestes débuts

Les débuts furent modestes. Les jeunes se contentaient de jouer dans les rues, leur montée à l'emporte-pièce étant parfois interrompue par le passage d'une automobile. Et la partie reprenait de plus belle : « Il déjoue, lance et compte ! » Il n'était pas rare que ces matchs improvisés se terminent autour de minuit. Les études s'en ressentaient peut-être un peu, mais qu'importe. Il serait toujours temps d'apprendre à compter. À ce moment, l'important, c'était d'apprendre à compter... des buts.

Progressivement, les jeunes sportifs devinrent plus exigeants. Un beau dimanche, un premier match fut organisé sur le lac Jolin. C'était le bonheur complet, le vide total. Le ballon-balai était si populaire qu'on jouait des heures et des heures, sans se lasser, avec un équipement de fortune.

Et puis un jour, une première rencontre fut organisée contre une équipe beaucoup plus expérimentée, celle de Saint-Malachie.

Cette première expérience s'avéra décevante, car les nôtres, en plus de posséder un équipement improvisé, n'avaient jamais mis les pieds sur une véritable patinoire. Évidemment, ils connurent la défaite, mais ils apprirent vite et ne tardèrent pas à devenir des adversaires redoutables. Un autre jour, ce fut la première victoire contre Saint-Malachie, puis le premier tournoi. Cette équipe ne serait plus jamais dans le coup.

Pendant une décennie et plus, les exploits furent si nombreux qu'il faudrait un livre pour raconter cette époque de nos Glorieux. Lors de la saison 1969-1970, notre équipe remporta le tournoi provincial de Saint-Damien. Le précieux trophée disparut malheureusement en fumée lorsque la résidence de Guy Fillion fut incendiée quelques mois plus tard. Guy fut à la fois membre et entraîneur de l'équipe pendant un certain temps. Il lui arrivait parfois d'être absorbé par le jeu au point d'oublier d'effectuer ses changements de ligne.

Notre équipe de ballon-balai signa un de ses plus grands exploits lorsqu'elle remporta un tournoi provincial à Montmagny en 1971, alors que pas moins de 124 équipes étaient en lice. Un exploit d'autant plus remarquable que l'équipe ne comptait ce jour-là que sept joueurs. À une autre occasion, notre équipe remporta deux tournois dans la même journée : le premier à Saint-Malachie et le second à Saint-Cyprien.

Lors d'une finale à Saint-Luc, il ne fallut pas moins de trois ou quatre supplémentaires pour départager un vainqueur. Pour essayer de déstabiliser les jeunes joueurs de Saint-Nazaire, l'équipe adverse, plus âgée, leur rappelait qu'ils avaient de l'école le lendemain et que c'était peut-être le temps de songer à aller se coucher.

D'après Michel Marceau, l'équipe atteignit sa pleine maturité vers le début des années 1970. Au cours de l'une de ces saisons, les Del-Bar remportè-

rent pas moins de trente trophées individuels. Michel rappelait aussi que le nom de l'équipe avait été improvisé autour du thème du bar et de ses plaisirs de jeunesse. Il avait lui-même confectionné l'écusson qui allait passer à l'histoire⁷².

Les joueurs

C'est autour des petits-fils d'Omer Marceau que se forma le noyau de l'équipe. L'ancien organisateur bleu aurait sûrement été fier de voir ses petits-fils franchir la ligne rouge aussi allégrement. Outre Aurèle Marceau, un des fils de la grande famille Marceau, signalons Jacques Marceau, fils d'Eugène. Vif et imprévisible, le jeune homme devenait sur la glace un véritable prestidigitateur. Son frère Gilles se signalait également par son intensité et son désir de vaincre. Julien Marceau, frère de Gilles et de Jacques, fit lui aussi partie de l'équipe.



Les Del-Bar lors d'un tournoi organisé par le Carnaval de Québec

Cette volonté de vaincre

Les succès à long terme de l'équipe allaient indiscutablement revenir aux fils de Léonidas Marceau : Aurèle, Michel et Conrad. Il est difficile de percer les secrets de Michel, le champion marqueur, mais en entrevue, il acceptait de nous décrire les sources de sa grande motivation :

Lorsque nous avons commencé à jouer sur la petite patinoire de Saint-Nazaire, nous étions si nombreux sur la glace qu'il était difficile d'avoir le ballon. Aussi, lorsque je l'avais, je m'arrangeais pour ne pas le perdre¹⁷³.

Celui qui était appelé à devenir un des meilleurs sinon le meilleur joueur de l'histoire de notre équipe, nous racontait encore :

Nous avons la véritable passion du jeu, perdre était intolérable. Je m'entraînais même l'été pendant des heures et des heures. J'en étais arrivé à pouvoir lancer d'une seule main, ce qui confondait souvent l'équipe adverse¹⁷⁴.

Yvette Pelchat (M^{me} Léonidas Marceau) supportait l'équipe avec ardeur. L'ancienne enseignante, qui allait être lourdement éprouvée par la mort prématurée de son mari, le 4 septembre 1967, à l'âge de 56 ans, et les décès tragiques de ses fils Patrick et Raymond, le 16 juillet 1972, voyait à ce que l'équipe des Del-Bar se ressource en énergie en les approvisionnant avec des oranges et des tablettes de chocolat.

La popularité du ballon-balai était si grande qu'il sembla un moment qu'elle supplanterait, dans notre région, notre sport national. Les Jean Béliveau, les Henri Richard, les Guy Lapointe, les Guy Lafleur, les Bobby Orr n'en gardaient pas moins leur force d'attraction et servaient d'inspiration à nos joueurs, qui pratiquaient un sport si apparenté. La *Soirée du hockey*, c'était un peu le cours magistral.

Guy Marceau, fils d'Hervé Marceau et de Jeanette Bruneau, était un autre joueur spectaculaire de la grande famille Marceau. Véritable pilier de l'équipe, il était, avec ses cousins Michel et Aurèle, un des joueurs attitrés dans les moments décisifs. Il lui arriva un jour de compter malgré lui un but important, mais combien douloureux, lorsqu'un tir au but de son cousin Michel dévia sur son visage.

Chez certains, le besoin de jouer était si intense qu'ils ne se contentaient pas de jouer pour l'équipe de Saint-Nazaire. Michel se fit à l'occasion « agent libre » pour plusieurs équipes, notamment dans la région de Saint-Hyacinthe et de Montréal. Il s'agissait souvent d'expériences décevantes, car nos joueurs ne se sentaient pas suffisamment supportés par leurs équipiers improvisés. Lors de ces saisons, Michel jouait jusqu'à cinq soirs par semaine ; au printemps, il avait perdu une trentaine de livres.

Tout comme le hockey, le ballon-balai était un sport de contact, un sport extrêmement viril. Aussi, les bagarres physiques n'étaient pas rares. Il s'agissait d'un écueil que l'équipe de Saint-Nazaire devait éviter, car les punitions devenaient d'autant plus dommageables que nos joueurs se présentaient souvent avec une formation réduite. La mise au rancart d'un joueur clé pouvait être fatale. Il fallait, en principe, garder le contrôle de ses émotions et résister à la provocation.

Michel Marceau se rappelait encore un de ses buts les plus mémorables. Il avait eu un tir, le ballon avait rebondi contre la tige verticale du but pour revenir vers lui et, cette fois, il avait déjoué le gardien adverse. Certains moments étaient spectaculaires. Un jour, Conrad Marceau avait eu un tir si puissant que le ballon avait entraîné le joueur adverse contre la bande.

Michel se remémorait aussi le jour où il avait un peu trop fêté en après-midi et était arrivé dans la chambre des joueurs dans un état qui avait indisposé ses coéquipiers. Il n'en avait pas moins compté cinq buts ce soir-là !

Même si notre équipe remportait de multiples succès, année après année, elle rencontrait souvent des difficultés à former une équipe complète. D'une part, le bassin de population de notre paroisse était extrêmement réduit, d'autre part, l'usure du temps faisait son œuvre. Quelques-uns commençaient à entrer sur le marché du travail, souvent dans la région de Montréal, d'autres entreprenaient des études collégiales ou universitaires. Certains vivaient leurs premiers amours et la petite amie tolérait parfois mal d'être laissée seule à la maison de longues fins de semaine.

Il arriva un moment où les Del-Bar durent faire du recrutement à l'extérieur pour compléter leur formation. Ces recrues étaient fières de jouer pour une équipe aussi prestigieuse, mais l'intensité était moindre.

Le sentiment d'appartenance à une petite communauté manquait. Néanmoins, notre équipe de ballon-balai connut encore jusque vers le début des années 1980 de nombreux succès.

Les autres joueurs

Il est probable que tous les membres de la famille Marceau évoluèrent à un moment ou à un autre pour les Del-Bar. Gérard Marceau fut également entraîneur. Mais l'équipe comptait d'autres excellents joueurs, notamment Fidel Fillion, solide joueur de défense, et Réal Pelchat, un joueur aguerri. Dans les buts, évoluèrent Jean-Paul Fillion, Réjean Pelchat et Roland Pelchat, tous d'excellents gardiens.

De très bons joueurs provenant du milieu collégial ou universitaire venaient occasionnellement renforcer l'équipe, entre autres les frères Michel et Mario Corriveau et Clément Fillion.

Les Alambics

Les succès des pionniers des Del-Bar ne laissent guère de chance aux plus jeunes, qui rongeaient leur frein avant d'avoir la chance d'évoluer sur les patinoires de la région. Pour parer à cet inconvénient, l'abbé Marcel Roberge avait eu l'idée de former une deuxième équipe. Nous ignorons comment l'homme d'Église accueillit la suggestion de donner un nom aussi impénitent à la formation sportive qu'il désirait mettre sur pied, mais déjà la relève étalait ses couleurs. Ces adolescents à l'imagination débridée, un phénomène typique des années 1970, annonçaient ainsi qu'ils désiraient vivre des triomphes aussi enivrants que ceux de leurs aînés d'une dizaine d'années.

Mais il y avait loin de la coupe aux lèvres et les débuts allaient être modestes. Sylvain Lachance racontait qu'un jour, avec quelques jeunes de son âge, il avait été découragé par l'attitude des résidents d'une paroisse de l'extérieur qui ne les supportaient pas suffisamment dans leur tentative de financement. Frustrés, les adolescents s'étaient départis des bougies qu'ils tentaient en vain de vendre en les jetant dans la neige. Sylvain Lachance revoit encore l'abbé Roberge ramassant les bougies, tentant par cet exemple d'inspirer à ses protégés un peu plus de ténacité.

Sylvain racontait une autre anecdote amusante. Lors d'un tournoi à Saint-Damien, les jeunes joueurs, qui avaient subi une défaite crève-cœur, s'étaient défoulés collectivement en cassant leur balai. Marcel Roberge avait recueilli patiemment tous les bâtons cassés et les avait jetés devant les jeunes sportifs pour leur faire prendre conscience de leur manque de discipline. Il est difficile d'établir jusqu'à quel point la leçon porta fruit. D'après Sylvain, Gérard Beaudoin, par ailleurs excellent joueur, allait demeurer « notre champion des casseurs de balai ». Yvon Bolduc avait, lui aussi, la réputation d'être un très bon joueur.

La jeune équipe, qui n'allait pas tarder à s'aguerir, pouvait compter sur d'excellents gardiens de but. Bernard et Jacques Bruneau, petit-fils du grand Adélar, portaient dans leurs gênes l'agilité de ce grand draveur qui ne craignait pas de sauter de billot en billot.

Les Del-Bar et les Alambics réalisèrent finalement qu'ils avaient intérêt à fusionner, car la nouvelle formation continuait à voler de victoire en victoire. Il y avait bien de temps en temps une défaite difficile à accepter, comme le jour où notre équipe avait perdu en troisième supplémentaire dans un prestigieux tournoi du Carnaval de Québec, mais encore là, il s'agissait d'une défaite relative qui pouvait être comparable à celle de l'athlète qui obtient la médaille d'argent aux Jeux olympiques.

Le ballon-balai féminin

Les filles n'allaient pas tarder à réaliser que le ballon-balai pouvait être un sport amusant. Les souvenirs de l'une de nos pionnières, Hélène Fillion, demeurent toutefois vagues, car faute d'une ligue organisée, la pratique de ce sport semble avoir été épisodique. Peut-être aussi que ces adolescentes romantiques étaient davantage attirées vers les salles de danse, qui vivaient à cette époque leur âge d'or.

En entrevue, le 3 mars 2002, Hélène rappelait comment elle adorait ce sport où elle évoluait à la défense. Elle se souvenait d'avoir joué à Saint-Malachie vers le milieu des années 1960. Les jeunes filles avaient emprunté les balais des garçons, qui évoluaient à cette époque sous la commandite du restaurant de Guy Fillion et sous le nom de Chez Jeannot. Francine Marceau et Christiane Pelchat figuraient parmi ces joueuses des

premières heures. Diane Lachance avait également évolué dans cette équipe improvisée.

Interrogée le 5 février 2002, Marjolaine Turgeon, qui avait évolué vers 1973-1974 dans la formation féminine de Saint-Nazaire, n'avait que peu de souvenirs. Elle racontait que l'équipe n'avait pas d'équipement et empruntait les chandails des Del-Bar ainsi que leurs espadrilles. Plus tard, le marchand Daniel Corriveau avait commandité l'équipe et les filles portaient un chandail orange et vert. Josée Tanguay, qui allait faire carrière dans les Forces armées canadiennes, gardait les buts. Sylvie et Marilyn Turgeon, sœurs de Marjolaine, faisaient aussi partie de l'équipe. Louise Beaudoin et Lise Bolduc auraient également joué avec elles quelque temps.

Marjolaine avouait modestement que les succès de son équipe étaient mitigés. Elles avaient toutefois remporté un tournoi à Saint-Damien au cours duquel Gemma Corriveau et elle-même avaient compté le but vainqueur en prolongation. Gemma était une sportive accomplie, et sa mère, Jeannette Roy, conserve encore, trente ans plus tard, de nombreux trophées que sa fille a remportés à cette époque.

Le hockey boom

Depuis quelques années, les jeunes sportifs de Saint-Nazaire ont renoué avec le sport d'équipe. Si le ballon sur glace est tombé en désuétude, le hockey boom attire suffisamment d'adeptes pour constituer,

avec Saint-Léon, une équipe de niveau régional. La ligue comprend six équipes. Dans le but de mettre toutes les chances de leur côté, nos porte-couleurs se sont donné récemment un nouveau nom, synonyme de succès et de prestige : les Del-Bar. À ce jour, l'initiative semble avoir donné quelques résultats, puisque nos hockeyeurs ont remporté un tournoi régional.

Les joueurs évoluant actuellement pour notre équipe de hockey boom sont :

Bruneau, Francis ;	Fillion, Éric ;
Fillion, Frédéric ;	Fillion, Nicolas ;
Fillion, Patrick ;	Labrie, Gérald ;
Labrie, Gilles ;	Leclerc, Yves.

Le hockey féminin

Au début des années 1990, Karine Bruneau, fille de Jacques, dernier entraîneur des Del-Bar, devint la pionnière du hockey féminin à Saint-Nazaire. À l'époque, elle n'avait que huit ans et évoluait avec une équipe mixte. Son frère, Francis, jouait pour la même formation. Rébecca, la plus jeune de la famille, allait suivre le même parcours.

Puis les filles rejoignirent l'équipe féminine de Bellechasse, ce qui les amena à évoluer avec Nancy et Valérie Béchar, filles de Raynald, natif de Saint-Nazaire. Pour les jeunes adolescentes, le hockey constituait une excellente occasion de s'initier aux plaisirs du voyage et leur sport favori les mena en Gaspésie et même au Nouveau-Brunswick.



1^{re} rangée, deuxième à droite,
Karyne Bruneau à l'époque
où elle évoluait pour les Tiger
Cats de Saint-Anselme

Le terrain de jeux

Dans notre paroisse, le terrain de jeux est le résultat des premiers succès de notre équipe de ballon-balai. Le 18 octobre 1965, le conseil municipal adoptait, à l'occasion d'un programme de travaux d'hiver, une résolution qui avait pour but de doter notre municipalité d'un terrain de jeux :

Proposé par M. Gérard Bolduc, secondé par M. Gérard Marceau, que M. Daniel Corriveau, maire, et Philippe Pelchat soient autorisés à acquérir, pour le prix d'un dollar à être payé comptant pour et au nom de la Corporation municipale de Saint-Nazaire, de M. Anselme Jolin de Saint-Nazaire, comté de Dorchester, un terrain mesurant environ 150 pieds de longueur par 125 de largeur détaché du lot n° 33 appartenant à M. Anselme Jolin, ce terrain servira de terrain de jeux et de patinoire. Que l'acte de vente soit rédigé par M. Laval Langlois, notaire de Sainte-Claire, comté de Dorchester ¹⁷⁵.

Pendant quelques années, la gestion du terrain de jeux releva directement du conseil municipal, selon une résolution adoptée le 6 octobre 1969 :

Proposé par M. Albert Tanguay, appuyé par M. Roland Béchard que le conseil municipal se charge de faire entretenir à ses frais la patinoire ¹⁷⁶.

Deux mois plus tard, le 1^{er} décembre 1969, la municipalité engageait Alyre Lachance pour entretenir la patinoire au cours de l'hiver suivant. Il était prévu que deux soirs de la semaine seraient réservés à l'équipe de ballon-balai. Au cours de cette séance, une autre résolution prévoyait la construction d'un abri de douze pieds sur seize pieds.

Au cours de la séance tenue le 2 février 1970, le conseil municipal analysa la possibilité de se doter d'une assurance qui protégerait les jeunes fréquentant la patinoire :

Proposé par M. Albert Tanguay, secondé par M. Roger Beaudoin, que M. Albert Tanguay soit autorisé de demander des renseignements à un courtier d'assurances au sujet d'assurance-accident que la Corporation municipale se propose de prendre pour les patineurs et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de prendre une telle assurance au nom de la corporation municipale de Saint-Nazaire¹⁷⁷.

Faute de ressources financières suffisantes, il fallut des années avant que notre terrain de jeux devienne acceptable. Sans l'apport occasionnel des différents paliers de gouvernement, même les aménagements de base auraient été impensables. C'est ainsi que le 5 octobre 1970, il était proposé par le conseiller Albert Tanguay, appuyé par le conseiller Roland Béchard, « qu'une demande soit faite à madame Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, afin d'obtenir des subventions pour l'amélioration et l'entretien de la patinoire de la paroisse »¹⁷⁸.

Le 13 août 1979 marquait une autre étape dans l'aménagement de notre terrain de jeux : le conseil municipal ratifiait la décision d'acheter de Donat Corriveau un terrain qui servirait à son agrandissement, et ce, pour un montant de 1 500 \$. Il était convenu que le comité des loisirs et la municipalité défrayeraient conjointement la moitié du coût d'acquisition.

Au fil des années, les améliorations étaient constantes. Au cours de l'été 1984, d'importants travaux furent entrepris pour niveler le terrain et pas moins de 1 500 pneus furent installés pour retenir la terre sur différents niveaux du site. Douze ans plus tard, le 28 juillet 1996, la population était conviée à l'inauguration du chalet des sports.



Conseil municipal de Saint-Nazaire au cours du vingtième siècle

Années	Maires	Secrétaires-trésoriers	Conseillers municipaux
1906	Praxède Laeroix	Félix Lachance	Augustin Audet Pierre Goupil Zéphirin Roy Joseph Lafontaine Anselme Lacroix (en remplacement de Joseph Lafontaine le 4 juin 1906) Louis Tanguay fils Joseph Blais
1907	Praxède Lacroix Joseph Bélanger (séance du 13 mai 1907 : en remplacement de Praxède Lacroix décédé en fonction)	Félix Lachance	Pierre Goupil Zéphirin Roy Louis Tanguay fils Joseph Bélanger Onézime Pelchat (en remplacement d'Augustin Audet) Joseph Blais David Brochu (en remplacement de Pierre Goupil, décédé en fonction) Cléophas Bruneau (en remplacement d'Anselme Lacroix)
1908	Joseph Bélanger	Félix Lachance	Onésime Pelchat Joseph Blais Louis Tanguay fils David Brochu Joseph Paré Zéphirin Roy
1909	Joseph Bélanger	Félix Lachance Armand Lachance (Anna Goupil, secrétaire adjointe)	Octave Pelchat Pierre Bécharde Joseph Plante David Brochu Onézime Pelchat Joseph Paré
1910	Joseph Bélanger Alfred Audet	Armand Lachance	Jean Labrecque Joseph Paré David Brochu Octave Pelchat Pierre Bécharde Joseph Plante
1911	Alfred Audet	Armand Lachance	Nazaire Jolin Anselme Corriveau Joseph Plante Pierre Bécharde Octave Pelchat Jean Labrecque

Saint-Nazaire

1912	Alfred Audet	Armand Lachance	Nazaire Jolin Anselme Corriveau Joseph Plante Pierre Béchard Octave Pelchat Jean Labrègue
1913	Alfred Audet Anselme Corriveau	Armand Lachance	Georges Bélanger Léon Corriveau Nazaire Jolin Édouard Gagnon Ferdinand Béchard Louis Fillion fils
1914	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Honoré Dupont Hector Pelchat Georges Bélanger Édouard Gagnon Léon Corriveau Louis Fillion fils Ferdinand Béchard
1915	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Octave Pelchat Honoré Dupont Georges Bélanger Léon Jolin Hector Pelchat Joseph Fillion Eusèbe Bruneau Ligouri Morin
1916	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Omer Marceau Joseph Bélanger Octave Pelchat Honoré Dupont Léon Jolin Joseph Fillion Eusèbe Bruneau Ligouri Morin
1917	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Théophile Corriveau Arthur Jolin Joseph Bélanger Alfred Audet Théophile Jolin Joseph Goupil
1918	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Alfred Létourneau Georges Bélanger Adélar Bruneau Arthur Jolin Alfred Audet Théophile Jolin

La vie municipale

1919	Anselme Corriveau Théophile Corriveau	Armand Lachance	Joseph Bruneau Évangéliste Pelchat Wellie Tanguay Clermont Pelchat Arthur Béchar Adélar Bruneau Alfred Létourneau Georges Bélanger
1920	Théophile Corriveau	Armand Lachance	Joseph Bruneau Joseph Pelchat Wellie Tanguay Adélar Bruneau Arthur Béchar Évangéliste Tanguay Clermont Pelchat
1921	Théophile Corriveau	Armand Lachance	Joseph Bruneau Clermont Pelchat Wellie Tanguay Arthur Pelchat Joseph Pelchat Adélar Bruneau
1922	Théophile Corriveau	Armand Lachance	Clermont Pelchat Wellie Tanguay Joseph Bruneau Arthur Jolin Joseph Pelchat Claudias Bruneau
1923	Théophile Corriveau Georges Bélanger	Armand Lachance	Ernest Tanguay Alfred Audet Anselme Corriveau Arthur Jolin Joseph Pelchat Claudias Bruneau
1924	Georges Bélanger	Armand Lachance	Ernest Tanguay Alfred Audet Anselme Corriveau Alfred Aubé Eugène Beaudoin Edmond Gaulin
1925	Georges Bélanger Anselme Corriveau (deuxième mandat)	Armand Lachance	Théophile Corriveau Alfred Aubé Louis Marceau Arthur Béchar Joseph Bélanger fils Edmond Gaulin

1926	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Ernest Béchard Louis Marceau Joseph Bruneau Alfred Aubé Joseph Bilodeau Émile Blais
1927	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Ernest Béchard Georges Bélanger Joseph Bruneau Arthur Jolin Joseph Bilodeau Émile Blais
1928	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Arthur Lachance Georges Bélanger Joseph Bruneau Arthur Jolin Joseph Pelchat Théophile Jolin
1929	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Arthur Lachance Joseph Bélanger père Joseph Bruneau Adélard Bruneau Joseph Pelchat Théophile Jolin
1930	Anselme Corriveau	Armand Lachance	Clermont Pelehat Joseph Bélanger père Joseph Bruneau Adélard Bruneau Adolphe Beaudoin Émile Blais
1931	Anselme Corriveau Georges Bélanger	Armand Lachance	Clermont Pelchat Omer Marceau Aimé Fillion Alfred Aubé Adolphe Beaudoin Émile Blais
1932	Georges Bélanger	Armand Lachance	Gédéon Lachance Omer Marceau Aimé Fillion Alfred Aubé Hector Pelchat J. Maurice Fillion
1933	Georges Bélanger Joseph Bruneau	Armand Lachance	Gédéon Lachance Narcisse Roy Roméo Fillion Adélard Bruneau

La vie municipale

			Hector Pelchat J. Maurice Fillion
1934	Joseph Bruneau	Armand Lachance	Claudias Bruneau Arthur Lachance Roméo Fillion Adélard Bruneau Joseph Pelchat Hector Pelchat
1935	Joseph Bruneau	Armand Lachance	Arthur Lachance Gédéon Lachance Eugène Marceau Arthur Béchar Thomas Brochu (en remplacement d' Arthur Béchar, le 4 février 1935) Joseph Pelchat Claudias Bruneau
1936	Joseph Bruneau	Armand Lachance	Wilfrid Larochelle Gédéon Lachance Eugène Mareeau Thomas Brochu Joseph Fournier J. Maurice Fillion
1937	Joseph Bruneau	Armand Lachance	Wilfrid Larochelle Gédéon Lachance Eugène Marceau Thomas Brochu Joseph Fournier J. Maurice Fillion
1938	Joseph Bruneau	Armand Lachance Émile Lachance (en remplacement d' Armand Lachance, décédé le 29 avril 1938) (Anna Goupil, secrétaire adjointe)	Narcisse Roy Gédéon Lachance Eugène Marceau Thomas Brochu Amédée Bourget Edmond Mareeau
1939	Joseph Bruneau	Émile Lachance (Anna Goupil, secrétaire adjointe)	Narcisse Roy Louis Marceau Théophile Corriveau Joseph Pelchat Amédée Bourget Edmond Marceau
1940	Joseph Bruneau	Émile Lachance	Clermont Pelchat Louis Marceau Théophile Corriveau Joseph Pelchat Roméo Fillion Moïse Brochu

1941	Joseph Bruneau Clermont Pelchat	Émile Lachance	Arthur Lachance Wellie Tanguay Joseph Bolduc Hector Pelchat Roméo Fillion Émile Marceau
1942	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Arthur Lachance Wellie Tanguay Joseph Bolduc Hector Pelchat Claudias Bruneau Amédée Fillion
1943	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Arthur Lachance Anselme Blais Joseph Bruneau Elzéar Fillion Claudias Bruneau Amédée Fillion
1944	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Léo Bélanger Anselme Blais Joseph Bruneau Elzéar Fillion Antonio Fillion Nazaire Lachance
1945	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Léo Bélanger Joseph Bruncau Edmond Gaulin Adélarde Bruneau Nazaire Lachance
1946	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Joseph Jolin Omer Corriveau Joseph Bruneau Edmond Gaulin Adélarde Bruneau Lionel Fillion (en remplacement d'Adélarde Bruneau) Noël Roy
1947	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Joseph Jolin Ernest Jolin Joseph Bruneau Émile Marceau Elzéar Fillion Noël Roy
1948	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Louis Marceau Ernest Jolin Elzéar Fillion Émile Marceau

La vie municipale

			Joseph Bruneau Alyre Fillion
1949	Clermont Pelehat	Émile Lachance	Louis Marceau Ernest Tanguay Antonio Fillion Hector Pelchat Joseph Fillion Alyre Fillion
1950	Clermont Pelchat	Émile Lachance	Roméo Fillion Ernest Tanguay Antonio Fillion Hector Pelchat Antoine Bolduc Nazaïre Audet
1951	Clermont Pelchat Arthur Lachance	Émile Lachance	Roméo Fillion Ernest Tanguay Nazaïre Audet Antonio Fillion Antoine Bolduc J. Maurice Fillion
1952	Arthur Lachance	Émile Lachance	Antoine Bolduc Athanase Morin Nazaïre Audet Hervé Marceau Roméo Fillion J. Maurice Fillion
1953	Arthur Lachance	Émile Lachance	Daniel Corriveau Hervé Marceau Edmond Fillion Athanase Morin J. Maurice Fillion Albert Drapeau
1954	Arthur Lachance	Émile Lachance	Daniel Corriveau Gérard Bolduc Edmond Fillion Anselme Blais Albert Drapeau Gérard Aubé
1955	Arthur Lachance	Émile Lachance	Anselme Blais Ludger Brochu Gérard Bolduc Léopold Lachance René Blais Gérard Aubé

Saint-Nazaire

1956	Arthur Lachance	Émile Lachance	Anselme Blais Gérard Bolduc René Blais Léopold Lachance Gérard Aubé Ludger Brochu
1957	Arthur Lachance	Émile Lachance	Anselme Blais Lucien Aubé René Blais Gérard Bolduc Joseph Jolin Gérard Aubé
1958	Arthur Lachance	Émile Lachance	Lucien Aubé René Blais Léopold Bruncau Joseph Jolin Arthur Morin Joseph Béchard
1959	Arthur Lachance	Émile Lachance	Roméo Fillion Lucien Aubé Léopold Bruneau Albert Drapeau Arthur Morin Narcisse Roy
1960	Arthur Lachance Léo Bélanger	Émile Lachance (Fernande Lachance, secrétaire adjointe)	Roméo Fillion Lucien Aubé Albert Drapeau Léo Bélanger André Bolduc Adrien Béchard (en remplacement de Léo Bélanger) Antonio Fillion
1961	Léo Bélanger	Émile Lachance	Roméo Fillion Athanase Morin Léopold Bruneau Adrien Béchard Darius Dupont Antonio Fillion
1962	Léo Bélanger	Émile Lachance	Roméo Fillion Athanase Morin Gérard Fillion Alfred Bruneau Robert Brochu Léopold Bruneau
1963	Léo Bélanger	Émile Lachance	Omer Corriveau Dorilas Bélanger

La vie municipale

			René Blais Gérard Fillion Robert Brochu Alfred Bruneau
1964	Léo Bélanger	Philippe Pelchat Monique Laflamme (secrétaire adjointe)	Omer Corriveau Dorilas Bélanger René Blais Adrien Béchard Alfred Bruneau Darius Dupont
1965	Léo Bélanger Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Anselme Blais Darius Dupont Adrien Béchard Gérard Bolduc Gérard Marceau Alfred Bruneau
1966	Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Anselme Blais Henri Jolin Gérard Marceau Auguste Fillion Gérard Bolduc Adélard Bisson
1967	Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Adélard Bisson Auguste Fillion Gérard Bolduc Henri Jolin Émile Roy Gérard Marceau
1968	Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Émile Roy Roland Béchard Auguste Fillion Adélard Bisson Gérard Bolduc Gérard Marceau
1969	Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Albert Tanguay Roland Béchard Albert Drapeau Denis Brochu Auguste Fillion Adélard Bisson
1970	Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Albert Tanguay Roland Béchard Albert Drapeau Denis Brochu Bertrand Fillion Roger Beaudoin

1971	Daniel Corriveau	Philippe Pelchat	Albert Tanguay Roland Béchard Albert Drapeau Denis Brochu Bertrand Fillion Roger Beaudoin
1972	Daniel Corriveau	Monique Pelechat Fernande Lachance	Albert Tanguay Roland Béchard Albert Drapeau Denis Brochu Bertrand Fillion Roger Beaudoin
1973	Daniel Corriveau Claude Lachance	Fernande Lachance	Albert Tanguay Roland Béchard Albert Drapeau Edmond Fillion Bertrand Fillion Roger Beaudoin
1974	Claude Lachance	Fernande Lachance	Albert Tanguay Philippe Pelchat Albert Drapeau Edmond Fillion Bertrand Fillion Guy Fillion
1975	Claude Lachance	Fernande Lachance	Albert Tanguay Philippe Pelchat Albert Drapeau Bernard Labrie Bertrand Fillion Guy Fillion
1976	Claude Lachance	Fernande Lachance	Berthe Tanguay Albert Drapeau Albert Tanguay Bernard Labrie Bertrand Fillion Guy Fillion
1977	Claude Lachance	Fernande Lachance Clément Fillion	Berthe Tanguay Albert Drapeau Bernard Labrie Bertrand Fillion Guy Fillion Albert Tanguay
1978	Claude Lachance	Clément Fillion	Berthe Tanguay Albert Drapeau Bernard Labrie Bertrand Fillion

La vie municipale

			Guy Fillion Albert Tanguay
1979	Claude Lachance	Clément Fillion	Berthe Tanguay Albert Drapeau Bernard Labrie Bertrand Fillion Guy Fillion Albert Tanguay
1980	Claude Lachance	Clément Fillion	Albert Drapeau Bernard Labrie Aurèle Marceau Berthe Tanguay Madeleine Brochu Paul Fillion
1981	Claude Lachance Aurèle Marceau	Clément Fillion	Albert Drapeau Bernard Labrie Aurèle Marceau Berthe Tanguay Madeleine Brochu Paul Fillion
1982	Aurèle Marceau	Clément Fillion	Bernard Labrie Gilles Bertrand Berthe Pelchat Madeleine Brochu Rémi Corriveau Albert Drapeau
1983	Aurèle Marceau	Clément Fillion André Beaudoin	Bernard Labrie Gilles Bertrand Berthe Pelchat Madeleine Brochu Rémi Corriveau Albert Drapeau
1984	Aurèle Marceau	André Beaudoin Jacques Bruneau	Bernard Labrie Roland Béchar Bertrand Fillion Léopold Bruneau Gérard Marceau Christine Duval
1985	Aurèle Marceau	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Roland Béchar Bertrand Fillion Léopold Bruneau Gérard Marceau Christine Duval
1986	Aurèle Marceau	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Roland Béchar

			Bertrand Fillion Léopold Bruneau Gérard Marceau Ghyslaine Côté-Bélanger
1987	Aurèle Marceau Claude Lachance	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Roland Bécharde Bertrand Fillion Léopold Bruneau Gérard Marceau Christine Duval
1988	Claude Lachance	Jacques Bruneau	Ghyslaine Côté-Bélanger Jacqueline Bisson Bernard Labrie Bertrand Fillion Jean-Marc Lachance Jocelyn Fillion
1989	Claude Lachance	Jacques Bruneau	Ghyslaine Côté-Bélanger Jacqueline Bisson Bernard Labrie Bertrand Fillion Jean-Marc Lachance Jocelyn Fillion
1990	Claude Lachance	Jacques Bruneau	Ghyslaine Côté-Bélanger Jacqueline Bisson Bernard Labrie Bertrand Fillion Jean-Marc Lachance Jocelyn Fillion
1991	Claude Lachance	Jacques Bruneau	Ghyslaine Côté-Bélanger Jacqueline Bisson Bernard Labrie Bertrand Fillion Jean-Marc Lachance Jocelyn Fillion
1992	Claude Lachance	Jacques Bruneau	Ghyslaine Côté-Bélanger Bernard Labrie Benoît Roy Marc Fillion Fidel Fillion Gaétan Fillion
1993	Claude Lachance Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Ghyslaine Côté-Bélanger Bernard Labrie Benoît Roy Marc Fillion Fidel Fillion Gaétan Fillion

La vie municipale

1994	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Éliette Turcotte Bernard Labrie Benoît Roy Marc Fillion Fidel Fillion Gaétan Fillion
1995	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Éliette Turcotte Bernard Labrie Marc Fillion Gaétan Fillion Luc Aubé Fidel Fillion
1996	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Stéphane Turgeon Marc Fillion Fidel Fillion Luc Aubé Gaétan Fillion
1997	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Stéphane Turgeon Marc Fillion Fidel Fillion Luc Aubé Gaétan Fillion
1998	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Stéphane Turgeon Marc Fillion Fidel Fillion Luc Aubé Gaétan Fillion
1999	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau	Bernard Labrie Stéphane Turgeon Marc Fillion Fidel Fillion Luc Aubé Gaétan Fillion
2000	Ghyslaine Côté-Bélanger	Jacques Bruneau Francine Brochu	Stéphane Turgeon Simon Brochu Odilon Fillion Gaétan Fillion Fidel Fillion Denis Tanguay
2001	Ghyslaine Côté-Bélanger	Francine Brochu	Stéphane Turgeon Simon Brochu Odilon Fillion Gaétan Fillion Fidel Fillion Denis Tanguay

NOTES

- 1 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1. Ne pas confondre avec Jos D. Bégin, député de Dorchester de 1935 à 1960
- 2 *Ibid.* L'année précédente, le 22 mars 1905, David Brochu (père) avait été inhumé à Saint-Léon-de-Standon, à l'âge de 84 ans. Il est difficile d'établir s'il fut un pionnier de cette municipalité. Le 1^{er} août 1887, David Brochu avait épousé, en secondes noces, Émilie Drapeau, également veuve. Comme c'était souvent la coutume à l'époque, il est possible que le fils du même prénom ait hébergé le vieux couple. David Brochu fils devait décéder le 22 juillet 1934, à l'âge de 80 ans. Comme son père, il fut inhumé à Saint-Léon. Moïse Brochu repose également dans le cimetière de cette paroisse.
- 3 *Ibid.*
- 4 *Ibid.*
- 5 *Ibid.*
- 6 *Ibid.*
- 7 *Ibid.* Anselme Laeroix, dit Johimy Lacroix, était le grand-père maternel d'Alyre Laehance. Il décéda le 25 février 1934.
- 8 *Ibid.*
- 9 *Ibid.*
- 10 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 11 *Livre des procès-verbaux de la municipalité*, tome 1.
- 12 *Ibid.* On notera le rapprochement avec le substantif anglais *warrant*: autorisation, garantie, ordre, mandat, mandat d'arrêt, mandat d'amener.
- 13 Il semble que les écarts de langage de Groleau Bruneau aient souvent être attribués à l'alcool. Alyre Laebance se rappelait l'excellente conduite du géant lorsqu'il travaillait avec lui en forêt. Un autre témoignage abonde dans le même sens. Bertrand et Gaétan Fillion racontaient que leur père, Roméo, invitait le marginal à jouer aux cartes lors des longues soirées d'hiver. Le géant acceptait de bonne grâce de surveiller son langage.
- 14 En dépit du fait qu'il n'avait qu'un seul bras. Groleau arrivait quand même à gagner sa vie dans les chantiers.
- 15 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1.
- 16 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 4.
- 17 *Ibid.* D'après René Blais, Alberta Pomerleau était infirmière.
- 18 *Ibid.*
- 19 *Ibid.*
- 20 *Ibid.*
- 21 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 3.
- 22 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 4.
- 23 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1.
- 24 *Ibid.*
- 25 *Ibid.*
- 26 *Ibid.*
- 27 *Ibid.*
- 28 *Ibid.*
- 29 *Ibid.*
- 30 *Ibid.* Un siècle plus tard, le conseil municipal sera encore appelé à délibérer sur le même type de problème.
- 31 *Ibid.* On notera l'importance de l'amende imposée.
- 32 *Ibid.*
- 33 *Ibid.* Anna Goupil, ex-enseignante, était sans aucun doute très sensible au problème chronique de l'absentéisme scolaire à cette époque.
- 34 *Ibid.* Le curé Joseph Roehette et Anselme Morin eurent au cours de ces années un différend qui allait entrer dans la légende de notre paroisse. Voir à ce propos *Saint-Nazaire information*, décembre 2000.
- 35 *Ibid.* D'après René Blais, les lots du 6^e Rang étaient accordés aux pères de famille de 12 enfants et plus.
- 36 *Ibid.*
- 37 *Ibid.*
- 38 Nazaire Jolin était né dans le 3^e Rang, sur une terre qui appartient de nos jours à Marie-Berthe Blais (M^{me} Léopold Bruncau). Son fils Anselme répondait déjà probablement au prénom de Gros.
- 39 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1. Quinze ans plus tard, un profond différend ayant pour toile de fond l'élection municipale de 1927, qui allait reporter Anselme Corriveau à la tête de la municipalité, allait opposer le secrétaire Armand Lachance et le maire Joseph Bélanger.
- 40 *Ibid.* Édouard Gagnon cultivait la ferme actuelle de Gaétan Fillion. Il avait épousé Obéline Tanguay, à Saint-Malachie, le 17 juillet 1899 (nièce de Louis Tanguay père). Trois enfants issus de leur union furent baptisés dans notre paroisse. Nous ignorons quand le cultivateur du 4^e Rang Nord quitta notre paroisse et d'après Dorilas Bélanger il serait allé s'établir dans le rang Saint-François à Saint-Léon-de-Standon. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Lazaire le 4 mai 1951 à l'âge de 82 ans. Il était l'époux d'Obéline Tanguay, sœur de Wellie.
- 41 *Livre des procès-verbaux de la municipalité*, tome 1.
- 42 *Livre des procès-verbaux de la municipalité*, tome 2.
- 43 *Ibid.*
- 44 *Ibid.*
- 45 *Ibid.* Alfred Aubé, frère de Gérard et de Lucien, avait 30 ans. Il devait décéder le 5 juillet 1935. Il semble qu'il souffrait d'épilepsie. Marie-Paule Morin (M^{me} Roger Beaudoin) se souvenait que son père, Léonidas, avait acheté un gramophone de la succession.
- 46 *Ibid.*
- 47 *Ibid.*
- 48 *Ibid.* Aimé Fillion demeurait dans le 3^e Rang. Il avait épousé, le 9 avril 1925, Délia Bolduc, sœur de Joseph et de Gérard. Il alla s'établir à Beaumont.
- 49 *Ibid.*
- 50 *Ibid.*
- 51 *Ibid.*
- 52 *Ibid.* D'après René Blais, Octave Goupil était le grand-oncle de Lynda Goupil, ministre de la Justice sous le gouvernement Bouehard et ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance ainsi que ministre des Aînés et de la Condition féminine sous le gouvernement Landry.
- 53 *Ibid.*
- 54 *Ibid.*
- 55 *Ibid.*
- 56 *Ibid.*
- 57 *Ibid.*
- 58 *Ibid.*
- 59 *Ibid.*
- 60 *Ibid.*
- 61 *Ibid.* Louis Marceau avait à l'époque 27 ans.
- 62 *Ibid.*
- 63 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 3.
- 64 *Ibid.*

- 65 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 2.
- 66 *Ibid*
- 67 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 4.
- 68 *Ibid* Noël Roy résidait dans le 6^e Rang. Il alla s'établir à Saint-Damien. Cinq des enfants du couple sont nés à Saint-Nazaire.
- 69 *Ibid*
- 70 *Ibid.*
- 71 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 6.
- 72 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 7.
- 73 *Ibid.*
- 74 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1.
- 75 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 5. L'origine du toponyme « rue des Pignons » demeure obscure. De fait, pendant longtemps, cette rue ne comptait qu'une seule résidence, celle de Louis Tanguay petit-fils (dit Pit Tanguay). Une hypothèse intéressante et plausible veut que le toponyme provienne d'un trait d'humour de la famille Tanguay.
- 76 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 5.
- 77 *Ibid.*
- 78 *Ibid.*
- 79 *Ibid.* Magella Beandoin possédait un bulldozer de marque John Deer.
- 80 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 5.
- 81 *Ibid.*
- 82 *Ibid.* Robert Brochu était l'arrière-petit-fils de l'ancêtre David. En 2000, lorsque le fils de Robert, Simon, fut élu conseiller municipal, il devint le cinquième membre de cette branche des Brochu à siéger au conseil municipal de Saint-Nazaire.
- 83 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1.
- 84 *Ibid*
- 85 *Ibid*
- 86 *Ibid*
- 87 *Ibid.*
- 88 *Ibid.*
- 89 *Ibid.*
- 90 *Ibid.*
- 91 *Ibid*
- 92 *Ibid.*
- 93 *Ibid.*
- 94 *Ibid.* Onésime Pelehat, frère d'Octave, était le grand-oncle de Philippe Pelchat. Il avait épousé, le 3 septembre 1877, à Saint-Malachie, Rose Drapeau. Onésime Pelchat était le grand-père d'Émile Pelehat.
- 95 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 2.
- 96 *Ibid.*
- 97 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 3.
- 98 *Ibid.* Les photographies d'attelage de bœuf sont pratiquement inexistantes dans notre paroisse. Wilfrid Lcelerc en possédait une dans ses archives familiales, mais elle est malheureusement disparue. Une photographie publiée dans *Au fil des ans*, printemps 2001, à l'occasion du centenaire de Saint-Raphaël, résume bien le passage progressif de la traction bovine à la mécanisation.
- 99 *Ibid*
- 100 *Ibid.*
- 101 *Ibid*
- 102 *Livre des procès-verbaux de la municipalité*, tome 4. On notera que vers la même époque, le comté de Dorchester compte 1 204 véhicules automobiles de toutes catégories : camions, autobus, automobiles.
- 103 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 1.
- 104 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 2.
- 105 *Ibid.*
- 106 *Ibid*
- 107 *Ibid.*
- 108 *Ibid.*
- 109 *Ibid.* On remarque que le libellé de la résolution traduit une certaine exaspération.
- 110 *Ibid.*
- 111 *Ibid.*
- 112 *Ibid.*
- 113 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 3.
- 114 *Ibid.* Certes ici une des résolutions les plus ambiguës de l'histoire de notre municipalité.
- 115 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 4.
- 116 *Ibid.*
- 117 *Ibid*
- 118 *Ibid.*
- 119 *Ibid.*
- 120 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 6.
- 121 Cité par Pierre Laporte dans *Le vrai visage de Duplessis*.
- 122 Les circonstances de l'incident sont de René Blais. Joseph Lachancé était le frère d'Alyre. Ce dernier se rappelait également que son frère avait été légèrement blessé ce jour-là.
- 123 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 3.
- 124 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 4.
- 125 *Ibid.* Joseph Jolin était le frère d'Anselme et d'Ernest et beau-frère de Gérard Bolduc. On remarque que le surnom (Tbom) de Joseph Jolin est inscrit dans le libellé de la résolution.
- 126 *Ibid.*
- 127 *Ibid.*
- 128 *Ibid.* Il semble également que le curé Eugène Gagnon ait joué un rôle actif dans le dossier de l'électrification de notre municipalité.
- 129 *Ibid*
- 130 Le désastre, survenu dans la nuit du 13 juin 1953, fit une victime. Les pertes matérielles s'élevèrent à plus de 400 000 \$.
- 131 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 4. On remarque que le conseil municipal s'adresse au ministre de la Colonisation, Jos. D. Bégin. L'année précédente, le député de Dorchester avait reçu une autre confortable majorité de la part des électeurs de Saint-Nazaire.
- 132 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 5
- 133 *Ibid.* Gérard Marceau avait à l'époque 28 ans.
- 134 *Ibid.*
- 135 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire*, tome 6.
- 136 *Ibid.*
- 137 *Ibid.*
- 138 *Ibid*

- 139 *Ibid.*
- 140 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 7.*
- 141 *Ibid.*
- 142 *Ibid.* Le feu avait débuté dans le petit hangar attenant à la résidence actuelle de René Blais. Marcel Pelchat était alors pensionnaire et comme il était profondément assoupi lors du début du sinistre, l'incident aurait pu avoir des conséquences funestes.
- 143 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 8.*
- 144 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 9.*
- 145 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 6.*
- 146 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 8.*
- 147 *Ibid.*
- 148 Quelques années plus tard, ce contractant devait être lourdement éprouvé par l'une des pires bourrasques de vent de l'histoire de notre région.
- 149 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 8.*
- 150 *Ibid.*
- 151 *Ibid.*
- 152 Claude Lachance, archives personnelles.
- 153 *Ibid.*
- 154 Claude Lachance, archives personnelles, extrait de l'allocution lue par Bertrand Fillion le 25 novembre 1990 à l'occasion de l'inauguration de la Villa Belle Vue.
- 155 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 9.*
- 156 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 5*
- 157 *Ibid.*
- 158 *Ibid.*
- 159 *Ibid.*
- 160 Notes des cahiers de prênes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 161 *Ibid.*
- 162 *Ibid.*
- 163 *Ibid.*
- 164 *Ibid.*
- 165 *Ibid.*
- 166 *Ibid.*
- 167 *Ibid.*
- 168 *Ibid.*
- 169 *Ibid.*
- 170 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 3.* Amédée Bourget alla résider à Saint-Léon-de-Standon. Il décéda le 28 février 1999, à l'âge de 92 ans.
- 171 Maurice Bilodeau posséda un de ces premiers appareils.
- 172 Entrevue réalisée avec Michel Marceau le 10 octobre 2000.
- 173 *Ibid.*
- 174 *Ibid.*
- 175 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 5.*
- 176 *Livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Nazaire, tome 6.*
- 177 *Ibid.*
- 178 *Ibid.*

Chapitre IV

La vie scolaire



Au terme d'une carrière bien remplie, consacrée à l'enseignement, la joie et l'émotion peuvent se lire sur le visage d'Ida Nadeau-St-Hilaire alors qu'elle est fêtée par ses collègues de travail.

De gauche à droite : Ida Nadeau-St-Hilaire, Geneviève Côté, Pierre Bilodeau et Raymond Lessard

Jeannette Roy



Bonjour, Monsieur l'inspecteur,

Ils sont polis et sages ce jour-là, les élèves de la petite école. Depuis quelques semaines, leur enseignante les a préparés à la visite semi-annuelle de monsieur l'inspecteur. Ils sont aussi très nerveux, car leur maîtresse, comme on l'appelle, leur a transmis sa propre anxiété. Depuis quelques jours, elle repasse avec ses protégés les questions que l'inspecteur posera inévitablement.

Ce jour-là, encore plus que d'habitude, il est impératif que les plus doués soient présents : la mauvaise grippe se soignera le lendemain.

Le premier président

9 JUILLET 1906

La première assemblée de commissaires de la Commission scolaire de Saint-Nazaire a lieu chez Félix Lachance le 9 juillet 1906. Auparavant, l'éducation des jeunes écoliers de Saint-Nazaire relevait de la Commission scolaire de Saint-Malachie, qui avait été créée en 1864. Praxède Lacroix, notre premier maire, avait d'ailleurs été le troisième président de la commission scolaire de la paroisse mère.



Anselme Morin, premier président de la Commission scolaire de Saint-Nazaire

Une semaine plus tard, le 16 juillet 1906, Félix Lachance accepte également de cumuler le secrétariat pour la nouvelle commission scolaire, une tâche qu'il assumera jusqu'en 1909, pour un salaire annuel de 15 \$, au moment où Armand Lachance lui succédera. À cette même rencontre, c'est Anselme Morin qui est élu président de la nouvelle commission scolaire. L'ex-séminariste occupera ce poste de 1906 à 1912 et de 1913 à 1916.

DES RESSOURCES LIMITÉES

En 1853, l'Assemblée législative forme parmi ses membres un comité spécial sous la présidence de Louis-Victor Sicotte, chargé d'enquêter sur l'état de l'éducation au



Sylvie Morin (tenant dans ses bras la petite Ariane, née le 21 février 2001) et Denise Morin, arrière-petites-filles d'Anselme Morin, premier président de la Commission scolaire de Saint-Nazaire. Près d'un siècle plus tard, les deux jeunes femmes allaient se diriger vers la carrière d'enseignante.

Bas-Canada. Dans un rapport précis et énergique, la commission Sicotte conclut que le système scolaire ne fonctionne pas de manière à donner à la jeunesse une instruction suffisante et convenable aux intérêts industriels du pays. Les raisons principales invoquées sont le manque de maîtres compétents (422 instituteurs ou institutrices seulement sur 1991 avaient la qualification prévue par la loi), l'absence d'instruction d'un trop grand nombre de commissaires (502 sur 1025 ne savaient ni lire ni écrire) et le fait que la direction du système ne possédait que le droit d'aviser¹.

Un demi-siècle plus tard, au moment où notre jeune commission scolaire voit le jour, ses dirigeants devront composer avec les mêmes réalités. Le maigre salaire attribué au secrétaire-trésorier est, à cet égard, éclairant. De plus, il doit « fournir la salle pour la tenue des sessions et le dit bureau général de secrétaire-trésorier »².

La lecture des registres scolaires nous permet d'assister au fil des mois et des ans aux questions les plus fréquemment débattues par les commissaires qui se succéderont au cours des décennies :

20 SEPTEMBRE 1906. M. Napoléon Tanguay propose qu'une maison d'école soit achetée pour l'arrondissement n° 1 comprenant le village jusqu'au lot n° 36 côté sud, de là continuant jusqu'au lot n° 28 côté nord sur plan et devis au livre de renvoi officiel susdit. Cette maison est située sur la partie de lot n° 33a ; la dite maison et emplacement sont vendus par le révérend M. C. Auger, curé de notre paroisse et acceptés par les propriétaires de l'arrondissement n° 1 et par les commissaires. Cette vente est au montant de 515 \$ et le vendeur ayant reçu 325 \$ d'argent de colonisation qui est en acompte sur le montant, donc il reste à payer 190 \$ à la corporation de Saint-Nazaire. Il sera imposé une taxe spéciale sur l'arrondissement n° 1 pour payer le surplus que la dite maison va coûter de plus que celle de l'arrondissement n° 2.

8 JANVIER 1907. M. Louis Fillion propose qu'une maison d'école soit construite dans le 3^e rang de Saint-Nazaire et que ces travaux soient donnés à faire à soumission à quiconque donnera des garanties pour l'exécution de ces travaux. Messieurs les commissaires ne s'engagent pas à accepter la plus basse des soumissions, ils devront accepter la soumission la plus satisfaisante, et cela à leur disposition³.

Il faut expliquer ici pourquoi les commissaires sont réticents à accepter la plus basse soumission. En lisant le procès-verbal de la réunion tenue le 18 décembre 1906, nous constatons que les commissaires sont insatisfaits des résultats de la construction de l'école du 4^e Rang. « Messieurs les commissaires objectent sur les travaux faits par le constructeur, sur la qualité de son bois⁴. »

Les registres ne nous permettent pas d'établir comment le litige s'est réglé, mais lors de la même session, les commissaires du temps, Anselme Morin,



École du 4^e Rang



En 1927, la première école du village fut achetée par Ernest Jolin qui la déménagea sur son site actuel.

Ferdinand Beaudoin, Jean Labrecque, Napoléon Tanguay et Joseph Aubé proposent une solution à l'amiable que le contractant Joseph Jolin refuse. Celui-ci offre en contrepartie de fournir six jours d'ouvrage et le bois nécessaire pour rencontrer les exigences des commissaires.

DÉMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Le rapport de l'inspecteur J.-Jolin, signé à Québec deux jours avant Noël 1926, est accablant pour la petite école du village :

L'école menace ruine ; le dessous semble pourri, le solage est défectueux, la couverture est mauvaise, le mur du côté sud et celui du côté ouest se détériorent de jour en jour. Il faut par conséquent qu'elle soit reconstruite ou réparée⁵.

En étudiant attentivement les procès-verbaux de l'époque, nous constatons que les commissaires hésitent plusieurs mois avant de décider s'ils rénoveront la vieille école ou s'ils en construiront une neuve.

C'est ainsi que le 7 mars 1927, appuyé par Joseph Pelchat, Arthur Béchard propose

que l'école du village soit réparée convenablement et changée de place en suivant les plans et devis de M. l'inspecteur d'école afin d'obtenir autant que possible l'octroi désiré ; cette réparation devra être faite dans le cours de cet été pour se terminer pour le 1^{er} septembre prochain à l'ouverture des classes⁶.

Les commissaires du temps, Arthur Béchar, Joseph Pelchat, Claudias Bruneau, Ernest Jolin et Joseph Bélanger prennent tout l'hiver pour délibérer. Une nouvelle école s'impose. Heureusement, les deux tiers des dépenses de la nouvelle construction sont admissibles à un octroi gouvernemental.

Cependant, pour répondre aux exigences du département de l'Instruction publique, la nouvelle école devra être érigée sur un autre site. D'après René Blais, qui détenait cette information d'Émile Lachance, il semble que la vieille école était trop près du petit moulin à scie d'Ernest Tanguay, d'où les risques d'incendie et les problèmes de bruit. Le nouveau terrain envisagé, situé sur le site de la première église, appartient à la fabrique. Aussi, il est proposé par Ernest Jolin, appuyé par Claudias Bruneau « que notre municipalité scolaire demande un permis à M^{sr} par l'entremise de M. le curé pour faire et placer cette construction sur le terrain de la fabrique »⁷.

UNE SESSION TRÈS COURTE

Nous ignorons ce qui s'est passé le soir du lundi 2 mai 1927, mais cette session a sans doute été la plus courte de l'histoire de notre commission scolaire. Les commissaires se sont bornés à voter une résolution reportant le débat au dimanche suivant. Le dimanche soir, 8 mai, on prend la décision d'ériger aussi un hangar à bois et des latrines.

Le 26 mai 1927, les commissaires se réunissent de nouveau et, prudemment, instruits par la malheureuse expérience de l'école du 4^e Rang une vingtaine d'années plus tôt, ils adoptent une résolution stipulant qu'ils ne s'engagent pas à attribuer la construction de la petite école au plus bas soumissionnaire. Finalement, le 18 juillet 1927, Marcellin Tanguay, frère de Louis Tanguay fils, obtient le contrat après avoir présenté une soumission de 1 988 \$.

LE SORT DE LA VIEILLE ÉCOLE

La vieille école du village ne répond plus aux normes du département de l'Instruction publique, mais un commissaire d'école, Ernest Jolin, semble l'avoir jugée convenable pour en faire sa résidence. Il présente une offre d'achat au montant de 200 \$. Pour éviter



Le 18 juillet 1927, Marcellin Tanguay obtient le contrat de construction de la deuxième école du village.

tout conflit d'intérêts, il est stipulé que la corporation scolaire se réservera un mois pour tenter de vendre la bâtisse aux enchères.

La première école du village est finalement démenagée au moyen d'un cabestan. Dans une entrevue réalisée au cours de l'été 1998, Philippe Pelchat dit se



Originaire de Saint-Isidore, Marie-Jeanne Laliberté enseigna à l'école du village à la fin des années 1930 et au début des années 1940.



Juin 1959

*Sœur Marie-de-la-Rédemption, sœur Bernadette
Soubirous, sœur Sainte-Jeanne-de-Lorraine*

souvenir que Maurice Fillion, entre autres résidents de Saint-Nazaire, a participé à l'opération. De nos jours, la petite école est la résidence de Jean-Charles St-Louis. Elle a survécu à l'inspecteur d'école qui, il y a trois quarts de siècle, avait recommandé sa démolition.

L'ÉCOLE REFLET DES MONTS

Située approximativement sur le site actuel de la caisse populaire, la deuxième école du village demeurera ouverte une trentaine d'années. Toutefois, au milieu des années 1950, la Commission scolaire de Saint-Nazaire va prendre une des décisions les plus importantes de son existence. Le 25 octobre 1955, le mauvais temps amène le report de l'importante réunion prévue pour ce soir-là. Le 8 novembre suivant, les commissaires sont appelés à adopter une résolution qui prévoit l'octroi d'une soumission pour la construction du couvent.

Après des délibérations qui sont sans doute plus longues que d'habitude, il est proposé par Omer Corriveau, appuyé par Narcisse Roy « que la soumission reçue de M. Léandre Marceau au montant de 48 900 \$ et accompagnée d'un chèque approuvé pour la construction d'un couvent de trois classes tel que désigné sur les plans du département de l'Instruction publique soit acceptée à condition qu'elle soit acceptée également par le département de l'Instruction publique »⁸.

Pour maximiser les retombées économiques de cet important projet dans notre municipalité, la même résolution demande au contractant « d'employer autant que possible la main-d'œuvre de Saint-Nazaire »⁹.

Pour des raisons que les registres ne mentionnent pas, les commissaires retournent en appel d'offres et Léandre Marceau obtient de nouveau le contrat, le 21 février 1956. Cette fois-ci, l'entrepreneur originaire de Sainte-Claire a soumissionné pour un montant plus bas, soit 46 350 \$.

Encore faut-il trouver un terrain pour ériger le futur site d'enseignement. Le 8 mai 1956, il est proposé par Narcisse Roy, appuyé par Omer Corriveau « qu'une option soit prise avec monsieur Arthur Lachance pour un emplacement de 200 pieds par 180 pieds, avec servitude suivant les plans et devis du Bureau d'hygiène pour un montant de 1100 piastres »¹⁰. Un an plus tard, le terrain sera nivelé par le tracteur de Magella Beaudoin au taux horaire de 4 \$. Il faudra quatre heures et demie pour faire l'ouvrage.

Il faut aussi meubler la future école, c'est pourquoi on adopte, lors de la même session, une résolution qui prévoit un emprunt de 50 000 \$ pour couvrir la totalité des dépenses que la petite commission scolaire entend engager.

Ce soir-là, on adopte également une résolution qui peut sembler étrange pour un observateur contemporain. Comme s'ils se sentaient dépassés par l'ampleur des dépenses envisagées, les commissaires du temps adoptent une résolution stipulant que, pour l'année en cours, les enfants n'auront pas droit aux traditionnelles récompenses de fin d'année. Une économie de bout de chandelle qui fera sûrement de nombreuses déceptions chez les écoliers.

La construction de la nouvelle école coïncide avec l'arrivée à Saint-Nazaire des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Saint-Damien. Parce qu'elles se consacrent à temps plein à leur vocation d'éducatrice, leur enseignement est très recherché.

La nouvelle école accueille ses premiers élèves au mois de septembre 1957 et est inaugurée officiellement au mois de juin 1958. Selon Claude Lachance, ni le député Jos. D. Bégin ni le député fédéral Noël Drouin n'ont assisté à la cérémonie, ce qui a provoqué une grande déception chez les religieuses qui avaient organisé la fête et chez les jeunes écoliers. Quelques années plus tard, quand les vétustes écoles de rang fermeront leur porte, la clientèle scolaire de ces années du *baby-boom* sera trop importante pour être absorbée par la petite institution. Pendant un temps, des cours seront donnés dans l'actuelle résidence de Micheline Béchard et dans celle de Louise Roy, fille de Narcisse. À l'époque, cette dernière maison appartenait au père de Louise.



Avril 1994, quatre enseignantes apprécient un moment de détente : Sylvie Pichette, Francine Asselin, Diane Noël et Geneviève Côté.

En 1993, la petite institution scolaire de forme rectangulaire subira d'importants travaux de réaménagement qui amélioreront sensiblement le confort de la jeune clientèle. Mais les travaux totaliseront au-delà de 100 000 \$ de dépenses, soit deux fois plus qu'il en avait coûté pour la construction de l'édifice.



*En 1958, sœur Lorraine Gosselin pose avec un groupe d'élèves.
1^{re} rangée : Aline Pelchat, Denise Blais, Jeannine Pelchat, Francine Roy et Paula Jolin ;
2^e rangée : Solange Fillion, Nicole Fillion, Évelyne Jolin et Marguerite Bélanger*

LES DERNIÈRES ANNÉES DES ÉCOLES DE RANG

Je me permets de vous rappeler que vos trois écoles des rang sont insalubres. Les maisons sont entièrement délabrées, donc excessivement froides en hiver. Les portes et les fenêtres ne ferment pas juste. La toiture de l'école n° 2 est avariée. L'eau y pénètre et y dégoutte sur les bureaux des élèves et sur celui de l'institutrice. La cour de récréation des écoles n° 3 et 2 est vaseuse : nous avons peine à trouver un endroit nous permettant d'atteindre ces écoles. Elles sont dépourvues d'eau courante et de toilette hydroseptique. Pourquoi réduire les enfants des rangs à vivre dans de tels milieux¹¹ ?

Le rapport de l'inspecteur d'école de l'époque, rédigé le 9 mai 1960, présente le constat d'une réalité qui ne fait que s'accroître depuis l'ouverture du nouveau couvent. Comparativement aux élèves du village, ceux des rangs sont nettement défavorisés en ce qui a trait aux ressources matérielles.

Le problème date de plusieurs années. Déjà, le 5 novembre 1954, l'inspecteur d'école Joseph Aubé écrivait : « À l'école n° 3, les bancs sont encore brisés ; à l'école n° 1, le réservoir à eau est tout rouillé, et il a fallu que l'institutrice fasse la grève trois jours, les 4, 5, 6 octobre, pour qu'on se décide à y faire le ménage¹². »

Les faibles ressources financières allouées à nos écoles de rang s'inscrivent dans le processus général de centralisation du système scolaire du début des années 1960. En 1962, l'école du 3^e Rang est fermée. Les écoles du 4^e et du 6^e Rang subissent le même sort l'année suivante. Désormais, les écoliers emprunteront chaque matin l'autobus scolaire et le regroupement des ressources leur donnera droit à des services comparables à ceux que reçoivent les enfants du village.



Jun 1986, photographie prise à l'occasion du départ de Léopold Bruneau comme commissaire d'école. On aperçoit debout, à sa droite, les commissaires Julien Bélanger et Raymond Aubin ainsi que le directeur général de la Commission scolaire de l'Élan, Raymond Lessard.

Le 22 juin 1972, notre petite commission scolaire se réunit pour la dernière fois. Son président, Léopold Bruneau, a précédemment été élu commissaire à la nouvelle Commission scolaire de l'Élan. Outre le territoire de Saint-Nazaire, la nouvelle commission regroupe les territoires de Buckland, de Saint-Damien, de Saint-Lazare, de Saint-Nérée et d'Armagh. De 1972 à 2001, l'éducation des écoliers de Saint-Nazaire relèvera successivement de la Commission scolaire de l'Élan* (1972-1992), de la Commission scolaire de Lévis-Bellechasse (1992-1995), de la Commission scolaire de Bellechasse (1995-1998), de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (1998-...).

FERMETURE

DE L'ÉCOLE REFLET DES MONTS

Le nouveau millénaire sera fatal pour l'École Reflet des Monts. Le changement étant l'une des plus importantes caractéristiques de notre société contemporaine, le faible taux de natalité de la population rurale amène une pénible remise en question de ses institutions traditionnelles. Au même moment, les écoles primaires de Saint-Nérée et de La Durantaye sont sérieusement menacées. Chez nous, la fermeture de l'École Reflet des Monts ne se fait pas sans un douloureux déchirement. La douleur est d'autant plus profonde qu'elle n'est pas suffisamment exprimée sur la place publique, les contribuables non concernés demeurant neutres ou simplement indifférents.

Lorsque l'école ferme définitivement ses portes le 22 juin 2001, une page d'histoire est tournée. L'enfant, par sa merveilleuse capacité d'adaptation, se créera de nouveaux amis, de nouveaux lieux de référence pour son propre bonheur. En septembre 2001, l'École des Méandres de Saint-Léon-de-Standon accueille les écoliers de Saint-Nazaire. Dans la lutte séculaire pour assurer aux générations suivantes un meilleur avenir, cette maison d'enseignement aura constitué une étape majeure.

* En 1986, Clément Fillion, qui avait débuté sa carrière dans l'enseignement, succède à Léopold Bruneau comme commissaire. Il occupera cette fonction jusqu'en 1998. Pendant vingt ans, de 1972 à 1992, Raymond Aubin de Saint-Lazare sera l'unique président de la Commission scolaire de l'Élan.

Une journée dans la vie d'une maîtresse d'école

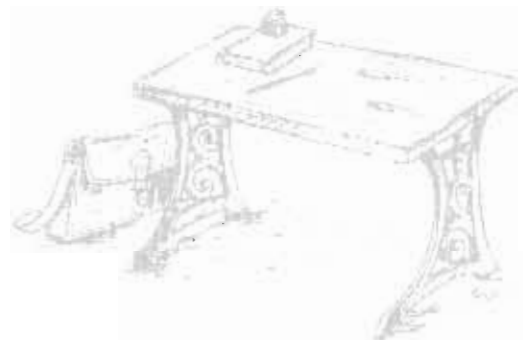
Dans la société québécoise, pendant des décennies, la vie de la maîtresse d'école a tenu plus de la vocation que d'un véritable plan de carrière. Il s'agit d'une époque révolue, mais combien pittoresque. De nombreux témoignages nous sont parvenus sur la vie au quotidien de ces femmes héroïques, leurs conditions de travail, leurs salaires, l'aménagement physique de leur lieu de travail :

Au point de vue matériel, ce n'était pas le vrai confort. À part le soleil, pas d'éclairage. La maîtresse apportait sa lampe, allait chercher l'eau à la chaudière chez le voisin. Quant au chauffage, c'était à la criée sur le perron de l'église qu'un monsieur, en mettant la plus basse soumission, s'engageait à chauffer l'école. Ce n'était pas toujours du bois franc. Je n'oublierai jamais un matin de février où il faisait grand froid. J'allume le feu, le surveille, et me tenant trop proche, le bout de mon soulier brûle sans réussir à me réchauffer le pied¹³.

Cette anecdote tirée de la monographie paroissiale de Saint-Gervais, publiée en 1980, illustre bien les piètres conditions matérielles de ces écoles d'une autre époque.

Chez nous, au début du siècle, l'inspecteur d'école déplorait en ces termes le mauvais état de nos écoles de rang : « Les maisons des n° 2 et 3 étant trop petites et froides, pas assez éclairées et ventilées sont intolérables. Lors même que vous établirez le logement de l'institutrice dans le haut de la maison du n° 2, celle-ci serait encore trop petite¹⁴. »

Alberta Lachance, qui peut être considérée comme une pionnière, nous a livré il y a quelques années un témoignage intéressant sur le thème de l'école de rang.





Alberta Lachance, vers 1950

L'ÉCOLE

Enfants, nous allions à la petite école du village qui était située entre la première église et la résidence actuelle de Gérard Marceau. Dans la classe, il y avait trois rangées de bancs. Les garçons d'un côté et les filles de l'autre. La troisième rangée était surtout pour les débutants.

Ces bancs conçus pour deux élèves avaient un encrier pour ceux qui écrivaient à la plume. Il n'y avait pas de stylo. Nous utilisions le crayon à la mine de plomb. Chacun avait une ardoise avec un crayon spécial, ce qui économisait le papier. Dans l'école, il n'y avait pas d'eau. Il fallait aller la chercher avec une chaudière de zinc chez un voisin. On l'accrochait à l'entrée avec une tasse pour que chacun puisse étancher sa soif après la récréation.

Un gros poêle à deux ponts réchauffait la classe. Outre les bureaux des élèves, le mobilier comprenait un gros pupitre pour la maîtresse, une tribune pour le supporter et une chaise. Une armoire-bibliothèque et les autres objets nécessaires à l'enseignement complétaient le tout.

TAPAGE À L'ÉCOLE

L'école de rang n'était pas toujours de tout repos pour une jeune maîtresse d'école. Marie-Louise Dorval (M^{me} Hector Pelchat) nous a déjà raconté que le légendaire Groleau Bruneau s'amusait avec des copains de son âge à essayer de lui faire peur le soir⁵. Cette anecdote avait bien amusé la jeune élève qui avait interrogé cette pionnière.

La jeune femme était arrivée dans notre paroisse au début du siècle. Originnaire de Saint-Anselme, elle était pour ainsi dire arrivée par la poste. Elle avait d'abord effectué une partie du trajet avec le postillon de Sainte-Claire, un dénommé Arsène Turgeon, puis

avec le postillon de notre paroisse, Abraham Pelchat. De bien « méchants chemins », disait-elle.

L'ÉCOLE DE RANG ET LES NOTES DES CAHIERS DE PRÔNES

À cette époque, il arrive souvent que le curé commente les problèmes qu'il a observés ou qui lui ont été rapportés au sujet de la bonne marche de l'école de rang. Une des récriminations les plus fréquentes concerne l'absentéisme. Pendant des décennies, ce problème se perpétue au rythme des besoins de la ferme : saison des sucres, saison des semailles, saison des récoltes. Voici quelques commentaires des curés



*Marie-Louise Dorval vers 1909.
La jeune pionnière était originaire de Saint-Anselme.*

de la paroisse, qui donnent un aperçu de la réalité d'alors.

MARS 1905. « Je constate aux écoles que les enfants manquent beaucoup de classe¹⁶. » (Curé Charles Auger)

JUILLET 1905. « Plusieurs parents auront un compte rigoureux à rendre s'ils négligent l'instruction de leurs enfants¹⁷. » (Curé Charles Auger)

19 MARS 1916. « Il y aura cette année la communion solennelle pour tous les enfants qui savent parfaitement leur catéchisme. De là l'importance pour les parents d'envoyer régulièrement leurs enfants à l'école¹⁸. » (Curé Pierre A. Dion)

21 MAI 1916. « Je commencerai demain le catéchisme préparatoire à la communion solennelle à 9 heures. Ce sont les enfants de dix ans et plus qui ne savent pas très bien leur catéchisme. Je ferai remarquer aux parents que nous avons le droit et le devoir de refuser les sacrements aux parents qui négligeraient d'envoyer leurs enfants au catéchisme¹⁹. » (Curé Pierre A. Dion)

Ne les envoyez pas à l'école

Ironiquement, le pasteur se voit parfois obligé de recommander aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. C'est le cas de l'abbé Amédée Caron, le 14 septembre 1930, qui a inscrit le commentaire suivant dans son cahier de prônes : « Enfants malades de la coqueluche, ne les envoyez pas à l'école. Vous devez garder chez vous même ceux qui n'en sont pas encore atteints afin de ne pas propager cette maladie contagieuse²⁰. »

En dépit des angoisses qu'elle doit provoquer chez de nombreux parents, la maladie ne fait pas de victimes si on en juge par le registre des sépultures de l'époque. Il arrive aussi que le curé se porte à la défense de ses institutrices lorsqu'elles sont critiquées à la maison. En voici pour preuve cette note du 31 août 1930 : « Approuvez et défendez vos institutrices, ne pas les critiquer devant les enfants²¹. » (Curé Amédée Caron)

LA CRISE ÉCONOMIQUE

ET LES SALAIRES DES INSTITUTRICES

La crise économique des années 1930 constitue une période extrêmement difficile pour l'ensemble des travailleurs. Ceux qui peuvent trouver de l'embauche pour leur nourriture et un peu de tabac se trouvent bien chanceux. Quant aux enseignantes, qui gagnent déjà un maigre salaire, elles devront accepter de le voir diminuer encore. Un des signes avant-coureurs de cette situation se trouve dans le rapport de l'inspecteur de l'Instruction publique, Lucien Gagné, qui y mentionne ce qui suit le 15 novembre 1931 : « En terminant, je tiens à vous féliciter d'avoir maintenu les mêmes salaires à vos institutrices malgré la crise économique qui sévit²². »



Léonidas Marceau et Yvette Pelchat le jour de leur mariage, le 11 octobre 1933. L'année précédente, au plus fort de la crise économique, la jeune enseignante avait vu son salaire chuter dramatiquement, passant de 275 \$ à 175 \$ par année.

En effet, au printemps de 1932, leur traitement salarial est remis en question et, à cette occasion, l'abbé Dion semble s'être placé dans une situation embarrassante. Voyons comment, du haut de la chaire, il cherche à nuancer les propos qu'il a tenus antérieurement :

15 MAI 1932. Salaire des institutrices. Je n'ai nullement demandé, comme j'ai appris à ma grande surprise, être l'auteur de cette demande qu'on diminue le salaire des institutrices. J'ai simplement laissé voir que leur salaire était diminué (sic) dans les paroisses qui nous environnent. Si je n'ai pas fait expressément la demande que les salaires soient les mêmes, c'est que j'ai réellement cru que cela serait absolument inutile²³.

À une époque où l'opinion du curé sur les affaires courantes revêt encore une importance considérable, les paroles tenues en chaire par le pasteur originaire de Saint-Jean-Port-Joli sont de mauvais augure pour Anne-Marie Pelchat (sœur de Philippe), Yvette Pelchat et Olivine Charland. De fait, quelques mois plus tard, leur rétribution annuelle chutera dramatiquement, passant de 275 \$ à 175 \$.

Et encore, ce n'est qu'un début. L'année suivante, le salaire annuel des institutrices subit une nouvelle diminution pour se stabiliser à 150 \$ par année. Il est vrai toutefois qu'il faut tenir compte, en ces difficiles années, de la capacité des payeurs de taxes.

Quelques années plus tard, au cours de l'année scolaire 1937-1938, leur salaire doublera. Sans doute faut-il y voir l'indice d'une certaine reprise de l'activité économique.

BONJOUR, MONSIEUR L'INSPECTEUR !

Ils sont polis et sages ce jour-là, les élèves de la petite école. Depuis quelques semaines, leur enseignante les a préparés à la visite semi-annuelle de monsieur l'inspecteur. Ils sont aussi très nerveux, car leur maîtresse, comme on l'appelle, leur a transmis sa propre anxiété. Depuis quelques jours, elle repasse avec ses protégés les questions que l'inspecteur posera inévitablement.

Ce jour-là, encore plus que d'habitude, il est impératif que les plus doués soient présents : la mauvaise grippe se soignera le lendemain. Pour elle, l'enjeu est de taille, car à la visite du représentant du département de l'Instruction publique est rattachée une prime. Les élèves auront droit, quant à eux, à un congé de devoirs, ce qui est très attendu.

La visite du fonctionnaire est d'autant plus anxiogène que ses observations peuvent signifier le non-réengagement de l'institutrice, souvent sous-payée et sous-qualifiée :

L'enseignement de la grammaire, de l'arithmétique et de la géographie laissent beaucoup à désirer. La plupart des institutrices de ma division n'ayant pas les connaissances nécessaires pour ces matières, et ayant appris leur science à des sources bien douteuses, il leur est presque impossible de réussir dans l'enseignement de ces branches.

Ces observations négatives présentées par J.-P. H. Simard au surintendant de l'Instruction publique, le 10 août 1881, se réfèrent à la situation qui prévaut à l'époque dans plusieurs écoles de rang de nos paroisses rurales.

Vingt-six ans plus tard, le 9 février 1907, après avoir visité les écoles de rang de notre paroisse, l'inspecteur Guay déplore, dans le rapport qu'il présente au secrétaire de la jeune commission scolaire, Félix Lachance, le haut taux d'absentéisme et les piètres conditions matérielles de nos écoles de rang :

Les résultats en général ne sont pas satisfaisants. Le peu d'assiduité de la part des élèves y est pour beaucoup. Ajoutons à tout cela l'absence presque complète d'outillage nécessaire et les mauvais locaux et nous saurons à quoi attribuer ce peu de progrès.

Quarante ans plus tard, il apprend que notre commission scolaire éprouve encore des problèmes de ressources financières pour maintenir ses écoles :

Au cours de ma visite, j'ai eu le regret de constater qu'une de vos écoles est fermée. Je comprends que la situation financière de votre école n'est pas brillante (sic), mais d'un autre côté, il est triste de laisser aller environ 30 élèves sans école.

Lorsque Marie-Anna Goupil fait la lecture de ce rapport devant le commissaire Roméo Fillion, au mois d'octobre 1945, elle doit sûrement revivre, pendant un moment, les mêmes sentiments de frustration et d'impuissance qu'elle a connus comme jeune pionnière de l'éducation à Saint-Magloire et à Saint-Nazaire.

NOS AÎNÉS ET LA PETITE ÉCOLE

Leurs souvenirs

Maurice Audet

Maurice Audet racontait qu'une institutrice avait pris en grippe la jeune et jolie Emma Lachance et qu'elle lui assenait des coups de règle dans le dos. Un jour, son frère Herménégilde, qui devait décéder dans un incendie au cours des années 1970, en eut assez. Il se porta résolument à la défense de sa sœur en cassant la règle sur ses genoux. Emma Lachance devait épouser plus tard Clermont Pelchat.

Maurice racontait aussi qu'il était retourné à l'école du soir, au cours des années 1930, et qu'il avait remporté un concours de dictée.

Anna Bélanger (M^{me} Alyre Fillion)

Anna Bélanger racontait que le jour où l'enseignante remettait des images saintes, ses enfants ne voulaient pas manquer l'école, même les jours de tempête. Pour éviter que ses enfants se retrouvent en situation périlleuse ces jours-là, elle leur distribuait elle-même les images pieuses. Pour protéger sa fille unique sur le trajet de l'école, Anna avait fait l'acquisition d'un chien.

Joseph Bolduc (frère de Gérard)

Joseph Bolduc racontait qu'il avait d'excellents résultats à l'école. Le curé de l'époque, l'abbé Pierre A. Dion, l'encourageait à poursuivre ses études. Il aurait voulu que le jeune homme devienne prêtre, mais Joseph ne se sentait pas attiré par la vocation.

Jeanne d'Arc Bruneau (M^{me} Antoine Bolduc)

Jeanne d'Arc Bruneau racontait qu'elle avait dû interrompre ses études parce que sa mère était malade. Ses enseignantes avaient été Marie-Berthe Fortier de Sainte-Claire, Alberta Lachance et Anne-Marie Pelchat.

Alice Jolin (M^{me} Joseph Bécharde)

Alice Jolin avait fréquenté l'école du 3^e Rang dans son enfance. D'après son témoignage recueilli au cours des années 1970, dans son temps, on disait d'une personne qui poursuivait ses études au-delà du cours primaire qu'elle faisait des études supérieures.

Gérard Aubé

Gérard Aubé avait aussi fréquenté l'école du 3^e Rang. Elle était située sur la terre qui appartient de nos jours à Fidel Fillion. Sa sœur Lucienne lui avait enseigné. La jeune femme devait décéder prématurément le 5 juin 1926. Elle n'avait que 23 ans. Gérard Aubé attribuait le décès de la jeune femme au mauvais chauffage de l'école.

Jacqueline Marceau

Dans une entrevue réalisée au cours de l'été 1999, Jacqueline Marceau racontait qu'elle avait fréquenté l'école du 4^e Rang. Ses institutrices avaient été Noëlla Corriveau, Simone Nadeau, Hélène Audet, Célanire Aubé et Alberta Lachance. Comme elle était douée, il lui arrivait d'aider l'institutrice débordée en réfilant son savoir aux plus jeunes.

Jacqueline a cessé de fréquenter l'école à 13 ans. Elle était alors première de classe avec Réjeanne Blais. Un jour, les jeunes filles avaient mérité des récompenses pour leurs bons résultats. Réjeanne avait reçu une tablette de chocolat et Jacqueline une image de la Sainte Vierge, ce qui avait déçu ses papilles gustatives.

Fernande Lachance

Les souvenirs d'enfance de Fernande Lachance nous font entrevoir qu'elle aurait pu se destiner, comme sa sœur Alberta, à l'enseignement. Lorsqu'elle était en 8^e année,

l'enseignante lui demandait à l'occasion de l'assister dans sa lourde tâche. Ses enseignantes furent Rose-Hélène Audet, Alexandra Turcotte et Marie-Jeanne Laliberté, de Saint-Léon.

Adélarde Bruneau (dit le grand Dollard)

Dans une entrevue réalisée le 19 juin 1975, Adélarde Bruneau avouait avec humour qu'il n'était pas très intéressé par les études. Lorsqu'il en était capable, il se dissimulait derrière ses copains pour éviter de répondre aux questions. Un jour que le curé Charles Auger l'interrogeait, il découvrit le stratagème. Adélarde se souvenait qu'il avait répondu correctement et qu'il était fier de lui.

Adélarde racontait l'époque où les enseignantes donnaient libre cours à leur impatience en tordant les oreilles des plus dissipés. Un jour, lui et un de ses compagnons avaient cassé deux chandelles à l'église, ce qui leur avait valu de sévères réprimandes. Adélarde se souvenait aussi que son père, Cléophas, était analphabète.

Émile Roy

Le jour où un enfant entre à l'école pour la première fois, il vit un événement un peu traumatisant. L'anecdote que nous racontait Émile Roy, dans une entrevue réalisée le 13 juillet 1998, n'était guère de nature à favoriser un sentiment de confiance chez un jeune écolier. Il racontait que son séjour à l'école du 4^e Rang n'avait duré que quelques minutes. Comme il y avait trop d'enfants dans sa classe, l'enseignante lui avait vite fait savoir qu'il devait prendre son sac d'écolier et aller s'inscrire à l'école du village. L'école du 4^e Rang étant située dans l'actuelle résidence de Pierre-Yves Vachon, la distance que le bambin eut à parcourir ce jour-là était importante.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Au début des années 1960, les élèves des classes de 9^e et 10^e année doivent se rendre à Saint-Léon-de-Standon pour subir leurs examens finals. Le 24 mai 1962, les commissaires Alfred Tanguay, Lionel Fillion, Alyre Fillion et Gérard Aubé adoptent une résolution prévoyant le remboursement des dépenses occasionnées pour le transport en automobile de ces élèves. Un montant de 5 \$ par jour est alloué à Lionel Fillion et à Eugène Marceau pour leur service de taxi d'un jour. La même résolution annonce la fermeture, à l'automne, de l'école du 3^e Rang et l'intention des dirigeants d'orienter les élèves du secondaire vers une municipalité voisine.

Nous sommes au plus fort de la Révolution tranquille et, dans la foulée des grandes réformes de l'époque, une séance spéciale est prévue le 1^{er} juin

suisant pour discuter du transport scolaire par autobus. À ce moment, les commissaires semblent encore indécis quant au choix de la localité qui doit finalement accueillir les élèves de Saint-Nazaire. De fait, le procès-verbal de cette séance indique que la Commission scolaire de Saint-Malachie a été approchée pour assurer la formation des jeunes diplômés du primaire, qui sont de plus en plus nombreux, au plus fort des années du *baby boom*, à accéder à un niveau d'instruction que leurs parents se sont vu refuser dans les difficiles années de la crise économique.

La séance du 1^{er} juin est finalement annulée. Entre-temps, il a été décidé que les écoliers de Saint-Nazaire seront dirigés vers Saint-Damien. Le 11 juin 1962, le parcours du futur transport par autobus est adopté. Comme le choix de l'itinéraire a des répercussions sur l'entretien des chemins d'hiver, il est prévu, lors de la séance du 27 juin suivant, que les deux mu-

nicipalités concernées prendront une entente en ce sens.

Le premier contrat pour le transport scolaire de Saint-Nazaire est accordé à Léopold Lachance le 18 juillet 1962. La soumission présentée par le garagiste est de 8 300 \$. Les commissaires adoptent des arrêts d'autobus obligatoires : chez Auguste Fillion et Darius Dupont, dans le 6^e Rang ; chez Moïse Brochu et Ludger Brochu, sur l'actuelle route Aubé ; chez Athanase Morin et Léonidas Marceau, dans le 4^e Rang. Il est prévu qu'en été l'autobus pourra s'arrêter chez Alphonse Pelchat, ce qui est un indice de la difficulté à entretenir les chemins d'hiver à cette époque. Les autres points d'arrêt sont les suivants : le restaurant Anselme Jolin et le garage Léopold Lachance, au village ; chez Eugène Marceau et Lionel Fillion, dans le 3^e Rang.



Moins d'un an plus tard, le 20 mars 1963, les commissaires mettent en vente la vieille école du 3^e Rang. La commission scolaire demande 600 \$ « environ », ce qui semble indiquer que le prix est négociable. Deux mois plus tard, les commissaires procèdent à la fermeture des écoles du 4^e et du 6^e Rang. Le secrétaire Émile Lachance note au procès-verbal que c'est « pour compléter la centralisation ». Le 18 juillet 1963, la commission scolaire loue une ancienne école du rang des Trois-Pistoles, à Saint-Damien, que Narcisse Roy a achetée et fait déménager l'année précédente. La vieille bâtisse retrouvera sa vocation première jusqu'en 1966. Trente-cinq ans plus tard, cette résidence est habitée par Louissette Roy et Marcel Sénécal. Le monde des coïncidences arrange parfois bien les choses, puisque Louissette a déjà enseigné à la belle époque de la petite école.

Une autre résidence de la rue Principale accueille les écoliers du primaire au cours des années 1960. Le 21 août 1967, les commissaires de l'époque adoptent une résolution qui entérine une entente entre la Commission scolaire de Saint-Nazaire et Sylvio Pelchat, propriétaire de l'actuelle résidence de Micheline Béchard. Le loyer est fixé à 450 \$ par année, les autorités scolaires assumant le coût du chauffage et de l'électricité.

Le même soir, le secrétaire Émile Lachance procède à l'ouverture des soumissions visant à renouveler le contrat du transport scolaire et ce sera celle de Roland Béchard qui sera retenue. Le contrat, d'une durée de trois ans, est de 4 900 \$ par année. À cette époque, Léopold Lachance assume toujours le transport à Saint-Damien des élèves du secondaire.

Trente-cinq ans plus tard, Roland Béchard est toujours au poste. Au fil des années, son épouse, Laurette, et son fils Serge se sont joints à la petite entreprise familiale. Récemment, Gérald Labrie s'est joint à l'équipe.



*Les membres du conseil d'administration de la fondation Reflet des Monts.
Assis : Pierre-Yves Vachon et Ghyslaine Côté-Bélanger ; debout : Sylvie Leclerc, Diane Bélanger, Rachel Fillion et Sylvie Morin*

LA FONDATION REFLET DES MONTS

La fondation Reflet des Monts, créée par Claude Lachance à l'époque où il était directeur d'école pour la Commission scolaire de l'Élan, a reçu ses lettres patentes le 12 avril 1993. L'objectif de la fondation est de promouvoir toute œuvre sociale, sportive, éducative et culturelle à Saint-Nazaire. En attendant la constitution de son premier conseil d'administration, l'organisation est gérée par Rachel Fillion et Pierre-Yves Vachon, deux membres du comité d'école.

Le 3 octobre 1995 a lieu la première réunion du conseil d'administration. Les responsabilités sont définies de la façon suivante : Rachel Fillion à la présidence ; France Garant à la vice-présidence ; Pierre-Yves Vachon au secrétariat et à la trésorerie ; Ghyslaine Côté-Bélanger, Jacques Bruneau, Marc Fillion et Jean Laquerre à titre d'administrateurs.

Le 10 septembre 1998, Sylvie Leclerc succède à France Garant. Un an plus tard, Stéphanie Fillion et Sylvie Morin succèdent à Marc Fillion et à Jean Laquerre comme membres du conseil d'administration. Le 23 avril 2001, Rachel Fillion cède la présidence à Sylvie Leclerc.

IMPLICATION**DE LA FONDATION DANS LE MILIEU**

Au fil des années, près de 10 000 \$ ont été versés dans le milieu par la fondation :

4 560 \$: engagement de professeurs ;

2 000 \$: Centre Internet ;

1 500 \$: comité des loisirs ;

1 180 \$: travaux de peinture de l'école ;

300 \$: divers.

Au fil des ans, pour financer la fondation qu'ils dirigent, les administrateurs ont organisé diverses activités : adhésion de membres, soirées dansantes, tournoi de Joffre. La fondation a également pu compter sur l'assistance financière du gouvernement du Québec, par l'entremise du programme « Support à l'action bénévole » et la participation du ministère de l'Éducation à la conception de matériel pédagogique, un projet mis en œuvre pour les élèves des classes multiples.

LE CENTRE**D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET**

Une des plus belles réussites de la fondation est sans doute la création et la gestion du Centre Internet de Saint-Nazaire. Mis sur pied grâce à l'apport d'Industrie Canada et par suite d'une entente de partenariat avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le centre Internet de Saint-Nazaire a permis à des dizaines de résidants de Saint-Nazaire, de Saint-Malachie et de Saint-Léon de se familiariser avec Internet et les multiples possibilités qu'offre l'informatique.

Le centre a ouvert ses portes au public le 21 août 1999 et a été inauguré officiellement le 12 septembre suivant, en présence du député fédéral Gilbert Normand. Une des initiatives les plus originales et les plus formatrices de ce projet communautaire a été de confier les premiers apprentissages informatiques à des élèves bénévoles qui, en quelques mois, les ont transmis à leurs pairs et aux adultes.

Par la suite, pour donner la chance à tous les intéressés de s'initier à l'informatique ou d'améliorer leurs

connaissances, le Centre Internet de Saint-Nazaire a procédé à l'embauche de personnel à temps partiel : Sylvie Taillon, de Lac-Échemin ; Gaétan Vachon, originaire de Val-Bélair ; Stéphanie Fillion, de Saint-Nazaire. De plus, Stéphane Turgeon, informaticien professionnel, programmeur à la Corporation informatique de Bellechasse, fait partie du conseil d'administration, une autre présence fort appréciée.

Le Centre Internet de Saint-Nazaire constitue depuis son ouverture un modèle d'implication bénévole, les membres de son conseil d'administration se partageant, par exemple, un horaire de gardiennage les soirs d'ouverture. Mais le résultat le plus remarquable, c'est la synergie qu'il a favorisée entre chacun et chacune dans le milieu. En moins d'un an, plusieurs bénévoles qui ne connaissaient rien ou presque à l'informatique ont acquis de solides bases qu'ils ont pu transmettre par la suite à d'autres membres.

En outre, dans le cadre des préparatifs du centième anniversaire de notre paroisse, le Centre Internet de Saint-Nazaire a été très utile. Il nous a permis notamment de mettre à jour une banque de photographies devant mener à la création d'un cédérom et d'un site Web.

LES MEMBRES DU CONSEIL**D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2002**

Stéphane Turgeon, président ;

Jacinthe Bruneau, vice-présidente ;

Pierre-Yves Vachon, secrétaire-trésorier ;

Ghyslaine Côté-Bélanger, administratrice ;

André Beaudoin, administrateur ;

Rachel Fillion, administratrice ;

Sylvie Leclerc, administratrice ;

Sylvie Morin, administratrice ;

Éliette Turcotte, administratrice.

ÉQUIPEMENT

L'équipement du Centre comprend neuf ordinateurs, un graveur de CD, deux imprimantes, un numériseur et un appareil photo numérique.

**COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-NAZAIRE
1906-1972**

Présidents

Noms	Années
Anselme Morin	1906-1912
Joseph Bélanger	1912-1913
Anselme Morin	1913-1916
Théophile Corriveau	1916-1920
Joseph Bélanger	1920-1927
Joseph Pelchat	1927-1942
Wilfrid Laroche	1942-1944
Roméo Fillion	1944-1947
Joseph Bruneau	1947-1951
Eugène Marceau	1951-1962
Alfred Tanguay	1962-1963
Roméo Fillion	1963-1966
Maurice Audet	1966-1968
Léopold Bruneau	1968-1972

**LISTE DES ÉLÈVES LORS DE L'OUVERTURE DU
COUVENT EN 1957-1958**

Institutrice :

Sœur Marie-Antoinette (Marcelle Béland)

1^{re} année

Beaudoin, Éliane
Béchar, Raynald
Bélanger, Clémence
Bilodeau, Diane
Bruneau, Gilles
Corriveau, Réjean
Fillion, Germaine
Lachance, Jean-Marc
Pelchat, Nicole
Tanguay, Francine

2^e année

Beaudoin, André
Bruneau, Jean-Yves
Fillion, Clément
Lachance, Réjean
Pelchat, Richard
Tanguay, Yolande

3^e année

Audet, Armand
Audet, Danielle
Bilodeau, Carmelle
Lachance, Armande
Lachance, Lise
Tanguay, Lise

4^e année

Bilodeau, Maurice
Fillion, Solange
Pelchat, Jeannine
Roy, Claude
Roy, Gédéon

5^e année

Bélanger, Denis
Fillion, Jean-Paul
Lachance, René
Pelchat, Aline
Roy, Francine
Tanguay, Yvon

Institutrice

*Sœur Sainte-Jeanne-de-Lorraine
(Lorraine Gosselin)*

6^e année

Béchar, Berthe
Béchar, Raymonde
Bélanger, Marguerite
Bilodeau, Lionel
Blais, Denise
Fillion, Gaétan
Fillion, Léandre
Jolin, Évelyne
Jolin, Paula
Lachance, Claude

7^e année

Beaudoin, Camil
Corriveau, Ginette
Fillion, Nicole
Fillion, Rosa
Jolin, Denise

Jolin, Lisette
Morin, Françoise

8^e année

Audet, Mariette
Pelchat, Jacques

9^e année

Blais, Hervé
Coriveau, Romain

Anne-Marie Bernier
Alfreda Tanguay 1915-1916

Anne-Marie Bernier
M^{lle} Blanchette
M^{lle} Dion
Yvonne Marceau
Alfreda Tanguay 1916-1917

Julienne Chabot
Éva Gourde
Alfreda Tanguay 1917-1918

Alfreda Tanguay
Éva Tanguay
Lumina Lachance 1918-1919

Marie-Blanche Marcoux
Alfreda Tanguay
Éva Tanguay 1919-1920

Marie-Ange Couture
Béatrice Marceau
Marie-Léouie Morin 1920-1921

Claire-Anna Aubé
Lucienne Aubé
Béatrice Marceau
Rose-Aimée Ruel 1921-1922

Claire-Anna Aubé
Lucienne Aubé
Béatrice Marceau 1922-1923

Claire-Anna Aubé
Hélène Audet
Rose-Éva Leclerc 1923-1924

Claire-Anna Aubé
Rosella Bécharde
Rose-Anna Chabot 1924-1925

Claire-Anna Aubé
Simonne Audet
Maria Tardif 1925-1926

Simonne Audet
Anne-Marie Bernier
Adèle Blais Sylvestre
Maria Tardif
Marie-Berthe Fortier 1926-1927

Anne-Marie Bernier
Marie-Berthe Fortier
Adèle Blais Sylvestre 1927-1928

Adèle Blais-Sylvestre
Marie-Berthe Fortier
Alberta Lachance
Eugénie Therrien 1928-1929

**LISTE DES ENSEIGNANTES ET DES
ENSEIGNANTS 1906-2001***

Noms	Année scolaire
Alice Chabot Marie-Louise Dorval Léda Tanguay	1906-1907
Marie-Louise Dorval Marie Gagnon Odélie Lachance	1907-1908
Veuve France Bisson Claire Chabot Marie-Louise Dorval Odélie Lachance	1908-1909
Emma Blanchet Marie-Louise Dorval Rose St-Pierre	1909-1910
Emma Blanchet Claire Chabot Blanche Lamontagne Rose St-Pierre	1910-1911
Éva Lacroix Amanda Roy Rose St-Pierre	1911-1912
Veuve E. Bernard Gratia Nadeau Mlle Plante	1912-1913
Veuve E. Bernard Léontine Chabot Calixta Labbé	1913-1914
Anne-Marie Bernier M ^{lle} Charland M ^{lle} Ferland M ^{lle} Turcotte M ^{lle} Audet	1914-1915

Amanda Chabot		Rose-Hélène Audet	
Olivine Charland		Thérèse Audet	
Alberta Lachance	1929-1930	Yvette Beaulieu	
Cécile Chabot		Noëlla Corriveau	
Olivine Charland		Alexandra Turcotte	1943-1944
Délina Labonté		Thérèse Audet	
Alberta Lachance	1930-1931	Noëlla Corriveau	
Olivine Charland		Cécile Pelchat	
Alberta Lachance		Alberta Lachance	
Camille Roy	1931-1932	Alexandra Turcotte	1944-1945
Olivine Charland		Noëlla Corriveau	
Anne-Marie Pelchat		Alberta Lachance	
Yvette Pelchat	1932-1933	Yvette Pelchat	
Hélène Audet		Alexandra Turcotte	1945-1946
Anne-Marie Pelchat		Marie-Célanire Aubé	
Yvette Pelchat		Noëlla Corriveau	
Rose-Hélène Thèberge	1933-1934	Alberta Lachance	
Hélène Audet		Alexandra Turcotte	1946-1947
Lucien Grégoire		Marie-Célanire Aubé	
Julienne Lapointe	1934-1935	Gertrude Blais	
Cécile Audet		Noëlla Corriveau	
Hélène Audet		Alberta Lachance	
Lucien Grégoire	1935-1936	Alexandra Turcotte	1947-1948
Cécile Audet		Gertrude Blais	
Hélène Audet		Alexandra Turcotte	
Robert Grégoire	1936-1937	Alberta Lachance	1948-1949
Cécile Audet		Gertrude Blais	
Hélène Audet		Yvette Carrier	
Simonne Couture	1937-1938	Émilienne Morissette	
Cécile Audet		Alexandra Turcotte	1949-1950
Simonne Couture		Gertrude Blais	
Marie-Jeanne Laliberté		Monique Dumas	
Marie-Reine Métivier	1938-1939	Alexandra Turcotte	1950-1951
Simonne Couture		Réjane Blais	
Lucienne Daigle		Gertrude Blais	
Marie-Jeanne Laliberté		Alexandra Turcotte	1951-1952
Marie-Reine Métivier	1939-1940	Louissette Roy	
Noëlla Corriveau		Florence Tanguay	
Simonne Couture		Alexandra Turcotte	1952-1953
Marie-Jeanne Laliberté	1940-1941	Julienne Fournier	
Noëlla Corriveau		Yvette Pelchat	
Simonne Couture		Louissette Roy	1953-1954
Alexandra Turcotte	1941-1942	Suzanne Audet	
Yvette Beaulieu		Raymonde Fournier	
Noëlla Corriveau		Marie-Paule Prévost	
Simonne Nadeau		Marie-Ange Samson	1954-1955
Alexandra Turcotte	1942-1943	Cécilienne Boutin	
		Laurence Breton	

Raymonde Fournier		Sœur Saint-Paul-André	
Cécile Pelchat (en remplacement de Cécilienne Boutin)		Sœur Marie-Anne-de-Jésus	
Yvette Pelchat		Sœur Saint-Tharcissius	1962-1963
Murielle Tanguay	1955-1956	Yvette Ruel	
Francine Corriveau		Lorraine Turgeon	
Cécile Pelchat		Sœur Bernadette-du-Rosaire	
Yvette Pelchat		Sœur Sainte-Bernadette-Soubirous	
Thérèse Lachance	1956-1957	Sœur Marie-Anne-de-Jésus	
Francine Corriveau		Sœur Saint-Paul-André	1963-1964
Monique Laflamme		Yvette Ruel	
Yvette Pelchat		Lorraine Turgeon	
Sœur Bernadette-Soubirous (Bernadette Naud)		Sœur Gemma Lavallée	
Sœur Marie-Antoinette		Sœur Sainte-Gervaise	
Sœur Sainte-Jeanne-de-Lorraine	1957-1958	Sœur Sainte-Monique (directrice)	1964-1965
Denise Corriveau-Couture		Paula Jolin	
Francine Corriveau		Yvette Ruel	
Monique Laflamme		Sœur Sainte-Gervaise	
Sœur Sainte-Bernadette-Soubirous		Sœur Gemma Lavallée	
Sœur Sainte-Jeanne-de-Lorraine		Sœur Rose-Hélène L'Heureux (directrice)	1965-1966
Sœur Marie-de-Lorette		Catherine Baillargeon	
Sœur Marie-de-la-Rédemption		Paula Jolin	
Sœur Saint-Tharcissius	1958-1959	Yvette Ruel	
Laurence Breton		Sœur Alice-Gertrude Roy	
Éliette Fillion		Sœur Gemma Lavallée	
Monique Laflamme		Sœur Jeanne D'Arc Martel	1966-1967
Diane Marcoux		Catherine Baillargeon	
Sœur Marie-de-Lorette		Paula Jolin	
Sœur Sainte-Bernadette-Soubirous		Sœur Jacqueline Godin	
Sœur Égide-Marie		Sœur Alice-Gertrude Roy	
Sœur Marie-de-la-Rédemption		Sœur Gemma Lavallée	1967-1968
Sœur Saint-Tharcissius	1959-1960	Catherine Baillargeon	
Yolande Couture		Paula Jolin	
Éliette Fillion		Sœur Alice Couture	
Monique Laflamme		Sœur Angéline Simoneau	
Marie-Claire Montminy		Sœur Cécile Labonté	
Sœur Sainte-Bernadette-Soubirous		Sœur Gemma Carrier	
Sœur Saint-Tharcissius		Sœur Thérèse Genest	
Sœur Saint-Viateur	1960-1961	Sœur Rose-Aimée Labonté	
Yolande Couture		Sœur Marguerite Lebel	1968-1969
Éliette Fillion		Catherine Baillargeon	
Antoinette Ratté		Paula Jolin	
Sœur Sainte-Bernadette-Soubirous		Lucie Noël	
Sœur Saint-Paul-André		Sœur Gemma Carrier	
Sœur Saint-Rémi		Sœur Jeanne Martel	
Sœur Saint-Tharcissius	1961-1962	Sœur Marguerite Beaulieu	
Lise Audet		Sœur Marguerite Lebel	1969-1970
Marie-Claire Montminy		Lucie Noël	
Sœur Bernadette-du-Rosaire		Sœur Gemma Carrier	
Sœur Sainte-Bernadette-Soubirous		Sœur Marguerite Beaulieu	

Sœur Jeanne Galarneau		Pierre Bilodeau	
Rosa Mercier		Geneviève Côté	
Rachelle Audet	1970-1971	Ida Nadeau	
Jeanne-Mance Guay		Léopold Lafontaine (directeur)	1982-1983
Lucie Noël		Pierre Bilodeau	
Sœur Gemma Carrier		Geneviève Côté	
Sœur Thérèse Genest	1971-1972	Ida Nadeau	
Jeanne-Mance Guay		Léopold Lafontaine (directeur)	1983-1984
Lucie Noël		Geneviève Côté	
Sœur Gemma Carrier	1972-1973	Ida Nadeau	
Gilles Nadeau		Sylvie Pichette	
Lucie Noël		Guylaine Pinel (maternelle)	
Lucille Guillemette		Léopold Lafontaine (directeur)	1984-1985
Sœur Gemma Carrier	1973-1974	Geneviève Côté	
Lucille Guillemette		Ida Nadeau	
Lucie Noël		Guylaine Pinel (maternelle)	
Sœur Gemma Carrier		Pierre-André Tanguay	
Léopold Lafontaine (directeur)	1974-1975	Léopold Lafontaine (directeur)	1985-1986
Lucille Guillemette		Geneviève Côté	
André Leblond		Ida Nadeau	
Estelle Pelletier (en remplacement d'André Leblond)		Gratien Picard	
Lucie Noël		Claude Lachance (directeur)	1986-1987
Léopold Lafontaine (directeur)	1975-1976	Geneviève Côté	
Lucille Guillemette		Ida Nadeau	
Ida Nadeau		Gérald Roy	
Lucie Noël		Gratien Picard	
Léopold Lafontaine (directeur)	1976-1977	Sylvie Pichette (maternelle)	
Lucille Guillemette		Danielle-Anne Bédard	
Ida Nadeau		Claude Lachance (directeur)	1987-1988
Lucie Noël		Geneviève Côté	
Léopold Lafontaine (directeur)	1977-1978	Sylvie Pichette (maternelle)	
Lucille Guillemette		Ida Nadeau	
Ida Nadeau		Claude Lachance (directeur)	1988-1989
Lucie Noël		Martin Aubin	
Léopold Lafontaine (directeur)	1978-1979	Francine Asselin	
Geneviève Côté		Geneviève Côté	
Ida Nadeau		Sylvie Laflamme	
Lucie Noël		Sylvie Pichette	
Léopold Lafontaine (directeur)	1979-1980	Guylaine Pinel (maternelle)	
Ida Nadeau		Claude Lachance (directeur)	1989-1990
Geneviève Côté		Francine Asselin	
Lucie Noël		Rémi Carrier	
Léopold Lafontaine (directeur)	1980-1981	Geneviève Côté	
Geneviève Côté		Sylvie Pichette (maternelle)	
Ida Nadeau		Ginette Lamontagne	
Lucie Noël		Guylaine Pinel	
Léopold Lafontaine (directeur)	1981-1982	Claude Lachance (directeur)	1990-1991
		Francine Asselin	
		Rémi Carrier	

Geneviève Côté		Geneviève Côté	
Ginette Lamontagne		Ginette Lamontagne	
Guylaine Pinel (maternelle)		Sylvie Pichette	
Claude Lachance (directeur)	1991-1992	Michèle Ladouceur (directrice)	1995-1996
Francine Asselin		Geneviève Côté	
Rose-Aline Aubé (maternelle)		Ginette Lamontagne	
Rémi Carrier		Sylvie Pichette (maternelle)	
Geneviève Côté		Michèle Ladouceur (directrice)	1996-1997
Diane Noël		Geneviève Côté	
Claude Lachance (directeur)	1992-1993	Ginette Lamontagne	
Francine Asselin		Claude Gignac (directeur)	1997-1998
Geneviève Côté		Annie Flamand	
Ginette Lamontagne		Sylvie Morin	
Monique Lévesque		Claude Gignac (directeur)	1998-1999
Diane Noël		Annie Flamand	
Sylvie Pichette (maternelle)		Sonia Laferrière	
Claude Lachance (directeur)	1993-1994	Claude Gignac (directeur)	1999-2000
Geneviève Côté		Lucille Boutin	
Nicole Dupont		Nancy Campbell	
Diane Noël		Anne-Marie Gagnon	
Claude Lachance (directeur)		(en remplacement de Monique Lévesque)	
Michèle Ladouceur		Claude Gignac (directeur)	2000-2001
(en remplacement de Claude Lachance)	1994-1995		



- * La compilation de la liste des personnes qui ont enseigné à Saint-Nazaire depuis 1906 (année d'érection de notre Commission scolaire) jusqu'à la fermeture de l'école Reflet des Monts, au printemps 2001, a présenté plusieurs difficultés. C'est ainsi que pour ce qui est des archives disponibles couvrant la période qui s'étend de 1906 à 1960, nous observons à l'occasion quelques imprécisions que nous n'avons pas été en mesure de corriger (Veuve E. Bernard, M^{lle} Charland, M^{lle} Tureotte, et ainsi de suite). Par ailleurs, les archives couvrant les années 1960 à 2001 ne sont malheureusement pas disponibles. Nous avons été contraints de nous limiter à la synthèse des différents témoignages transmis par la tradition orale, avec les quelques risques d'erreurs que cette approche présentait. Cette recherche fut particulièrement exigeante. La reconstitution de la liste des religieuses de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours de Saint-Damien qui ont transmis leurs connaissances dans notre paroisse s'est avérée particulièrement ardue. La collaboration de Jacinthe Bruneau, de Marie-Paule Morin et de sœur Gysèle Ouellette a été d'un précieux secours au moment où une véritable « course contre la montre » était entreprise pour reconstituer cette part importante de notre histoire scolaire.

Notes

- 1 *Rapport Parent*, tome 1, p. 8.
- 2 Archives de la Commission scolaire de Saint-Nazaire.
- 3 *Ibid.* Louis Fillion fils était le père de Roméo et de Maurice. Il décéda le 21 septembre 1923, des suites d'une ruade de cheval. Il avait 63 ans.
- 4 *Ibid.*
- 5 *Ibid.*
- 6 *Ibid.*
- 7 *Ibid.* Ernest Jolin avait 28 ans à l'époque.
- 8 *Ibid.*
- 9 *Ibid.*
- 10 *Ibid.*
- 11 *Ibid.*
- 12 *Ibid.*
- 13 Joachim Carrier et autres, *Des Cadiens aux Gervaisiens*, 1984, p. 184.
- 14 Archives de la Commission scolaire de Saint-Nazaire.
- 15 Entrevue réalisé avec Marie-Louise Dorval le 24 juin 1975.
- 16 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.
- 17 *Ibid.*
- 18 *Ibid.*
- 19 *Ibid.*
- 20 *Ibid.*
- 21 *Ibid.*
- 22 Archives de la Commission scolaire de Saint-Nazaire.
- 23 Notes des cahiers de prônes, archives de la paroisse de Saint-Nazaire.



Jun 2001 — Les élèves de l'École Reflet des Monts disent un dernier adieu à leur institution d'enseignement. Également sur la photographie, Monique Lévesque et Éliette Turcotte.

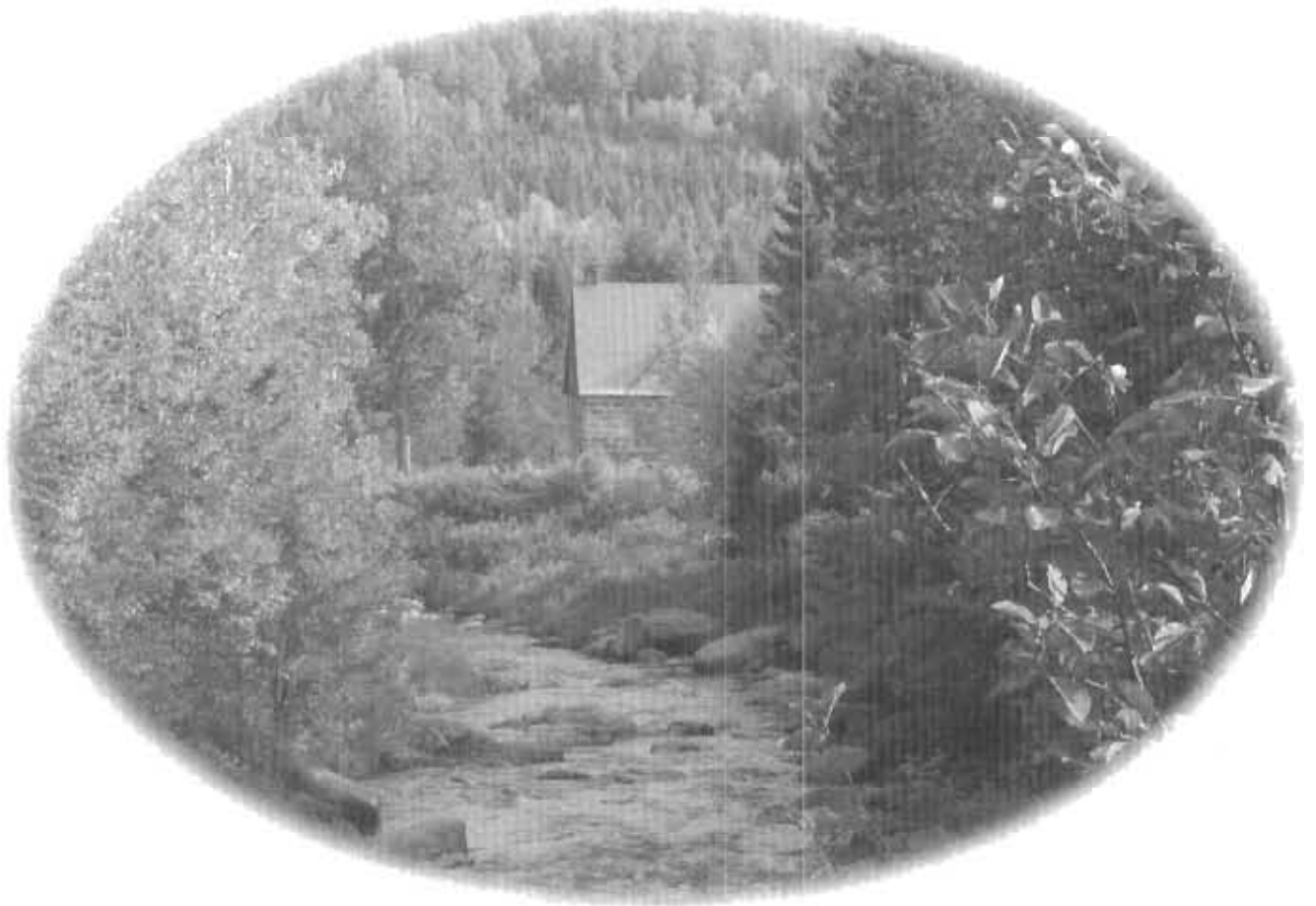
Chapitre V

La vie économique



Alyre, Adrien, Albert, Alfred, Gérard, Émilien, Hervé, Wilfrid et Jean-Guy

Le moulin Tanguay cessa ses activités au milieu des années 1940. Les fils de Louis Tanguay s'orientèrent vers d'autres secteurs d'activité. Avec les années, tout ce qui s'appelait camion, bulldozer, pelle mécanique, grue mécanique n'eut plus de secret pour la plupart d'entre eux.



Le moulin Aubé

LES ATKINSON

La seconde moitié du XIX^e siècle marque l'âge d'or des grandes compagnies forestières sur la rive sud de Québec. Les William Price, les John Breakey et les Henry Atkinson profitent de la situation privilégiée que leur confèrent leurs contacts avec les milieux d'affaires de la Grande-Bretagne pour établir de véritables petits empires économiques dans nos cantons.

Un contrat passé entre John Breakey et la Couronne le 7 mars 1878 nous donne une bonne idée de l'étendue des possessions forestières attribuées à ces grandes compagnies. Ce jour-là, l'entrepreneur anglo-saxon obtient le droit de coupe sur une superficie de 452 milles carrés, lesquels couvrent pas moins de huit cantons, dont certains nous sont plus familiers : Tring, Linière, Shenley, Jersey.

En 1854, au moment où nos pionniers entreprennent de défricher les premières terres du 3^e et 4^e Rang de Saint-Nazaire, les Atkinson obtiennent des droits de coupe sur plusieurs milliers d'acres dans les cantons de Montmagny, de Cranbourne, de Ware et, plus près de nous, dans les cantons de Buckland et de Standon. Henry Atkinson devient propriétaire des moulins du seigneur John Caldwell, à Saint-Henri et à Saint-Romuald, vers 1856. Commerçant de bois prospère, il habite un temps ce qui deviendra par la suite la résidence du lieutenant-gouverneur du Québec à Sillery (Bois-de-Coulonge). Les moulins Atkinson de la rive sud passent, vers 1862, aux mains d'Henry Atkinson, neveu du précédent.

Le deuxième Henry dirigera la compagnie jusqu'à sa mort, le 21 mai 1906. Le bois coupé est transporté par flottage au printemps, principalement au mois de mai. À Sainte-Sabine, où travaille le grand Dollard Bruneau, la drave dure entre quinze et dix-huit jours et rapporte aux travailleurs vingt-cinq ou trente dollars par saison. Pour faciliter la descente vers le Saint-Laurent, il est d'usage d'ouvrir les vannes des barrages. Les opérations de la scierie Atkinson de Saint-Romuald cesseront en 1938.



La jeune Maria Morissette (M^{me} Adélarde Bruneau) avait fait la connaissance de son mari alors qu'il travaillait dans un camp forestier de Sainte-Sabine.

Le monopole qu'exercent à cette époque les Atkinson sur nos boisés aura une importance considérable sur le développement économique de notre paroisse. Les intérêts économiques de ces grands propriétaires fonciers se heurteront parfois à ceux des pionniers, qui sont en recherche constante de nouvelles terres pour nourrir leur famille.

Au point de vue matériel, la jeune paroisse ne peut pas se développer parce que ses limites sont trop restreintes, la compagnie Atkinson possédant presque toutes les terres du cinquième et du sixième rang. Si un jour cette compagnie, grâce au nouveau chemin de fer Transcontinental fait la coupe du bois dans le cinquième et sixième rang, alors de nouvelles terres s'ouvriront et la paroisse de Saint-Nazaire deviendra importante et n'aura rien à envier aux autres paroisses¹.

Par ailleurs, différents témoignages confirment l'importance des Atkinson dans l'activité économique de notre paroisse au début du siècle :

Au cours des années 1920, la majorité des habitants de Saint-Nazaire vendaient leur coupe de bois aux Atkinson. Une fois [qu'il était] coupé, on descendait le bois à la ligne Cameron à Saint-Malachie avec des bœufs².

Fidèles à l'esprit de l'époque qui veut que les plus fortunés fassent preuve de philanthropie, les Atkinson semblent avoir fait preuve de générosité dans notre paroisse. « Le lot de la fabrique appartenait anciennement aux Atkinson, mais le curé Auger réussit à l'obtenir pour la paroisse ainsi que du bois pour construire des maisons³. »

Le livre des délibérations du conseil de la fabrique nous apprend également qu'au mois d'octobre 1915, « dame NicHenry Atkinson » cède une terre à bois à la fabrique pour la somme de 5 \$.

Les opérations forestières de la compagnie constituaient parfois un danger pour l'environnement. Ainsi, à Lac-Etchemin, le pouvoir des Atkinson était tel que les industriels anglophones avaient acquis des droits leur permettant d'élever ou d'abaisser le niveau de l'eau jusqu'à dix pieds. On imagine facilement les problèmes lors des crues printanières. Cette situation perdurera jusqu'en 1900.

Par ailleurs, ici même à Saint-Nazaire, comme en fait foi un contrat notarié rédigé vers la même époque, nos pionniers sont conscients des problèmes de la crue des eaux engendrés par l'érection d'un barrage :

Vente par sieur Charles Pelchat, cultivateur de Saint-Nazaire, à dame Selina Jane Crawford, de Saint-Romuald, Etchemin, Lévis, veuve Henry Atkinson, savoir : le droit et le pouvoir d'ériger, de construire, de bâtir une écluse ou dam sur le ruisseau appelé l'Eau Chaude qui traverse le lot trente-sept-D du cadastre officiel de Saint-Nazaire, sans être tenu [sic] aux dommages causés par les inondations que les eaux pourraient faire et sur le numéro 37-D et sur le numéro 38-D dudit cadastre officiel de Saint-Nazaire, avec droit de passage sur les dits* lots, etc. Prix de vente payé. H. Théop. Pageot, notaire, 16 septembre 1909⁴.

Ce contrat, rédigé en toute bonne foi, contenait toutefois une erreur. Moins d'un an plus tard, les deux parties contractantes se présentaient de nouveau au bureau du notaire Pageot :

Rectification par dame Selina Jane Crawford, et sieur Charles Pelchat, par laquelle les comparants déclarent que les immeubles désignés dans un acte enregistré sous numéro 37894 sont indiqués par erreur, tandis que

* Les mots lesdits, ladite, ledit, dudit, etc., réservés à la langue juridique, s'écrivent en un seul mot, mais cette règle n'était presque jamais appliquée à l'époque.



Le 16 septembre 1909, après avoir passé un contrat avec Charles Pelchat, Selina Jane Crawford obtient le droit d'ériger une écluse sur le ruisseau à l'Eau Chaude.

de fait, ils auraient dû être décrits comme les numéros trente-sept-B et trente-huit-D (Numéros 37-B et 38-D) du cadastre officiel de Saint-Malachie, quatrième rang, canton Buckland. Et en conséquence, les comparants se donnent mutuellement mainlevée sur les numéros 37-D et 38-D de Saint-Malachie. H. Théop. Pageot, notaire, 27 juillet 1910. Enregistré 27 avril 1912⁵.

LA DRAVE SUR LA RIVIÈRE ETCHEMIN

Le 12 mars 1919, à Saint-Léon, la rivière Etchemin est le théâtre de l'une des pires tragédies de l'histoire de la rive sud de Québec. Ce jour-là, neuf draveurs se noient lorsque le canot qui les ramène à leur cam-



Le 12 mars 1919, la rivière Etchemin est le théâtre de l'une des pires tragédies de l'histoire de la rive sud de Québec.

pement se renverse. L'importance de la drave sur la rivière Etchemin se résume aussi dans cette anecdote moins pénible :

Pour remédier à la baisse des eaux en période de sécheresse, la compagnie fit construire un barrage au ruisseau à l'Eau Chaude. En situation de besoin, on ouvrait les dalles et les billots poursuivaient leur descente. Par une année particulièrement sèche, M. Atkinson fit chanter une grande messe pour avoir de la pluie. Les averses furent si fortes que les billots, lancés à grande vitesse, défoncèrent les estacades à Saint-Romuald pour se disperser dans le fleuve Saint-Laurent, ce qui fit dire à l'exploitant : « By God⁶, une petite messe aurait suffi⁶. »

LA DRAVE À SAINT-NAZAIRE

Que nos petits ruisseaux aient eu un débit suffisamment important pour permettre la drave, cela peut paraître étonnant de nos jours. Il faut se rappeler que la flotte du bois s'effectuait au printemps, au moment où la crue des eaux était la plus forte. La glace qui

s'accumulait tout au long des berges formait par ailleurs un excellent drain naturel.

Cependant, il fallait composer avec d'incontournables embâcles, d'où la nécessité d'employer des travailleurs saisonniers pour désengorger les cours d'eau. La drave constituait un métier dangereux, mais elle ne semble pas avoir fait de victimes dans notre paroisse. D'après le témoignage de Gérard Aubé, témoin de cette époque fabuleuse sur le ruisseau à l'Eau Chaude, nos gens célébraient même le moment en ingurgitant quelques gorgées d'alcool artisanal.

Il faut d'abord avoir à l'esprit qu'avant le transport par camion, la drave était le moyen le plus courant et le plus pratique d'aller chercher le bois où il se trouvait. Il y avait certes le cheval, mais celui-ci ne pouvait pas transporter d'importantes charges, sur de longues distances, de façon économique.

Quant au chemin de fer, il fallut attendre des décennies avant qu'il atteigne notre région, mais là encore, le train ne pouvait pas, pour des considérations économiques, se rapprocher des sites de production. C'est pourquoi nos petits ruisseaux constituèrent, chez nous comme ailleurs, le lien essentiel qui permit d'assurer le transport de la production locale vers les grandes usines de transformation.

Une autre richesse pour l'avenir de la paroisse, c'est le bois de pulpe. Une nouvelle société du nom de compagnie Précourt, dont les actionnaires sont millionnaires, vient d'établir ses quartiers dans nos parages. Non loin du Transcontinental, la compagnie Précourt vient de bâtir une vaste écluse. On doit y bâtir au printemps un grand moulin à pulpe, qui emploiera, dit-on, de cinquante à soixante hommes, et plusieurs maisons pour les employés de la compagnie. Déjà la compagnie a installé le téléphone dans ses bureaux chez monsieur Octave Gosselin⁷.

Malgré un déboisement intensif, le projet dont parle l'abbé Kirouac illustre bien la richesse de la forêt, en 1908, au moment où il se prépare à publier la monographie de Saint-Malachie. Par ailleurs, la drave sur nos ruisseaux est probablement aussi vieille que notre paroisse. D'après la tradition orale, l'ancêtre des Béchard de Saint-Nazaire aurait travaillé pour les Atkinson, possiblement à l'entretien des barrages (*dams*) qu'on érigeait à certains endroits stratégiques pour contrôler le débit des ruisseaux.



Gérard Aubé, Géralda Aubé, Almoza Fillion et la petite Georgette posent à Buckland vers 1948. Selon Gérard, les draveurs célébraient le retour du printemps en ingurgitant de l'alcool artisanal.

⁶ Expression utilisée à l'époque.

Nos doyens ont par ailleurs connu les dernières années de la période de la drave dans notre paroisse. La *dam*, dite *dam du deux*, est entrée dans notre toponymie populaire. De nos jours, on dit encore : « J'ai vu un chevreuil dans le coin de la *dam du deux*. » Pendant longtemps, le petit barrage fut un site apprécié par le pêcheur du dimanche. Plusieurs témoignages nous apprennent que beaucoup plus en amont du même ruisseau, sur le lot actuel de Gaétan Fillion, il y aurait eu à une certaine époque de petits barrages érigés pour retenir les eaux.

Trois tragédies

Le 8 décembre 1884, Hippolyte Dupont, qui vécut sur la ferme qu'avait exploitée Bertrand Fillion et son épouse, décéda accidentellement dans un chantier. Il n'avait que cinquante-deux ans. La victime, qui laissait sept enfants orphelins, était le grand-père de Darius Dupont. Quelques années plus tard, le 10 janvier 1887, Anselme Bilodeau, arrière-grand-père de Maurice, décéda dans un chantier du lointain Michigan. Les funérailles n'eurent lieu que sept jours plus tard, ce qui donne une idée de la difficulté de rapatrier le corps. Au début du XX^e siècle, le 5 novembre 1907, Adélarde Bécharde, fils de François Bécharde et de Marie Gaulin, était écrasé sous un arbre dans une forêt du Maine. Ces trois tragédies illustrent bien l'importance du travail en forêt dans l'histoire de notre paroisse. Les circonstances entourant ce dernier accident nous sont parvenues.

Ce jour-là, le jeune Bécharde travaillait avec son cousin Léo, oncle et père adoptif de Fernand Bécharde. Léo, étant gaucher, changea de position à un certain moment pour manœuvrer le sciote plus facilement. Ce geste lui sauva la vie, puisque c'est son cousin qui reçut la branche fatale sur la tête.

Nous constatons que la forêt constitua pendant des dizaines d'années, avec l'agriculture, la source de revenus la plus importante pour nos ancêtres. De tout temps, le métier de bûcheron a été un métier dangereux ; de tout temps, il a fallu aller travailler à l'extérieur de la paroisse, c'est pourquoi on mourait parfois si loin des siens. Mais il est arrivé, heureusement, que le métier ait donné lieu à des événements plus heureux. C'est ainsi qu'Adélarde Bruneau, dit le grand Dollard, grand-père de Jacques, fit la connaissance de la jeune



Darius Dupont, dans un chantier de la Mauricie, en 1942. Son grand-père était décédé dans un accident de forêt.

Maria Morissette alors qu'il travaillait dans un chantier de Sainte-Sabine au début du siècle.

Le grand Dollard, dans une entrevue réalisée le 19 juin 1975, racontait avoir travaillé à Jackman et avoir été draveur. À l'époque où il était dans la force de l'âge, vers 1910, un draveur, qui devait avoir l'agilité de l'écureuil, gagnait 2,50 \$ par jour. Comparativement, une institutrice gagnait environ 100 \$ par année à la même époque.

Par ailleurs, les opérations de la compagnie anglophone de Saint-Romuald constituaient parfois un problème pour le réseau routier local. Ce fut le cas au printemps de 1911, ce qui amena le jeune conseil municipal de Saint-Nazaire à réagir. Le 10 juillet, une résolution fut adoptée qui exigeait que le pont du 4^e Rang soit réparé et que la compagnie Atkinson répare les dommages causés par la descente du bois.

Un quart de siècle plus tard, le 7 juin 1937, le conseil municipal adoptait une résolution autorisant le secrétaire-trésorier de « notifier la Compagnie Atkinson d'avoir à enlever les écorces faites par le pleumage [*sic*] du bois de pulpe dans le chemin de front entre le 2^e et le 3^e rang sur le lot numéro 30 de cette municipalité »⁸.

Mais le bilan des opérations de l'importante compagnie s'avérait dans l'ensemble positif pour les pionniers. En plus des retombées économiques de la coupe de bois, les cultivateurs bénéficiaient parfois des

infrastructures qu'érigaient ici et là ces grands seigneurs de la forêt dans leur quête incessante de matière ligneuse. C'est ainsi que, dans le 6^e Rang, les Atkinson avaient fait ériger un barrage qui servit pendant longtemps de pont pour les résidents de l'endroit. À la belle saison, le site était propice à la baignade et les jeunes gens allaient s'y rafraîchir lors des journées chaudes.

Par ailleurs, les agriculteurs de notre paroisse ont toujours tiré de la forêt une part substantielle de leurs revenus. En 1939, les cultivateurs de notre municipalité coupaient sur leur terre 900 cordes de bois à pâte, 600 cordes de bois de chauffage et 15 000 pi. de bois de sciage. Cette activité rapportait en moyenne 80 \$ par ferme. Si les revenus paraissent modestes, il faut se rappeler que la crise économique sévissait toujours.



LES ANNÉES 1920 ET 1930

Dans ses notes de prônes du 8 août 1937, le curé Robert Gauthier, qui avait succédé au curé Amédée Caron au début de l'année, faisait le commentaire suivant :

Vu le départ de plusieurs paroissiens pour les chantiers, dimanche il y aura une cérémonie de départ : à chacun je remettrai une médaille miraculeuse et il y aura sermon. La cérémonie se déroulera à 2 h 30⁹.

En ce qui a trait au travail de nos grands-parents en forêt au cours des années 1930, nous possédons une documentation écrite et des sources orales plus importantes. Nous avons appris, par exemple, que



*D'après Joseph Bolduc,
dans les années 1920 et 1930,
les campements étaient très froids.*

Léonidas Morin était allé travailler dans un chantier de l'île d'Anticosti. Vers la même époque, Léo Bélanger travaillait aussi dans les chantiers. Devenu bûcheron à l'âge de quatorze ans, le métier l'avait mené à Matane et dans les chantiers du Maine.

Un autre précieux témoin de l'époque, Edmond Gaulin, racontait avoir connu dans les chantiers Joseph Gosselin, qui avait été condamné à mort au début du siècle pour le meurtre de Vitaline Marquis, dans le rang du Petit Buckland, à Saint-Lazare, et qui avait vu sa peine commuée. Selon lui, le malheureux se tenait à l'écart des autres hommes, dans son univers de remords.

La vie des travailleurs de la forêt relevait souvent de l'épopée. Dans une entrevue réalisée le 6 juillet 1998, Joseph Bolduc racontait que les campements étaient très froids et que la neige était la bienvenue, car elle formait une couche d'isolation. Il avait travaillé à cette époque pour Albert Pelchat, du « côté américain ». Daniel Corriveau faisait également partie de ce groupe d'hommes.

Selon Joseph Bolduc, les hommes devaient faire vingt-cinq milles en canot pour se rendre à leur lieu de travail. Les employés étaient payés à Saint-Pamphile, en argent canadien. Une anecdote de ces années difficiles résume bien les pénibles conditions qui pouvaient régner dans les camps de l'entre-deux-guerres. Un jour, un autre pionnier, Anselme Bolduc, s'éveilla ses vêtements de nuit « soudés » au mur du campement par le gel de la nuit.

Au milieu des années 1930, un autre pionnier des pénibles années de la crise économique, Joseph Drapeau, vécut des moments périlleux alors qu'il se vit contraint de marcher plusieurs milles pour se faire soigner après avoir subi une grave blessure à l'abdomen. Heureusement, il n'était pas seul : Joseph Bolduc, frère de Gérard, l'accompagnait. De tels incidents nous apprennent beaucoup sur les piètres conditions d'existence des travailleurs de la forêt jusqu'au tournant des années 1940.

Selon Gérard Aubé, qui travaillait dans les chantiers de la région du Lac-Saint-Jean vers 1940, les salaires variaient de 3 \$ à 4 \$ par jour. À la fin de l'hiver, un homme avait économisé entre 300 \$ et 400 \$. Petite anecdote amusante : sans doute parce qu'ils demeuraient plus au sud, nos gens étaient considérés comme des Américains par leurs compagnons du Lac-Saint-Jean, nous a rapporté Gérard.

LE CAMP DE BOIS ROND

Le contractant (*jobber*), accompagné le plus souvent par un représentant de la compagnie forestière, dressait d'abord un inventaire du bois à couper, et ce, à partir de deux critères : la quantité de bois disponible et sa qualité. On choisissait par la suite le site du futur campement, qui était établi en fonction de la proximité de l'eau potable et de sa facilité d'accès par terre ou voie d'eau.

On commençait par construire un petit camp, qui abriterait le cuisinier (*cook*) et ses ustensiles. On construisait par la suite le camp principal. En attendant, les bûcherons couchaient à la belle étoile ou sous la tente. Les nuits de pluie, ils se séchaient tant bien que mal auprès du feu.

Un ou deux chevaux tiraient les lourdes pièces de bois de sapin et d'épinette qui allaient servir à ériger le

grand camp. On construisait les murs bas pour économiser le bois, mais aussi parce que cette structure présentait une meilleure isolation lorsque la neige arrivait.

La couverture présentait une forte pente. Elle était faite de bois de sapin fendu à la hache et posé sur le plat. Les joints étaient remplis de mousse verte que l'on recouvrait par la suite d'une couche de terre. La couverture était complétée par la superposition d'une rangée de bois plus petit, également calfeutrée de mousse, tenue de place en place par de petites lattes de bois. Plus tard, le papier goudronné allait supplanter cette isolation de fortune.



*Adélard A. Bruneau et Willy Dupont,
dans un chantier de Rivière-Bleue — vers 1920*

ORIGINE DU MOT *PITOUNE*

Le travailleur de la forêt de notre paroisse portait dans ses gênes cet attrait irrésistible que les bois, les lacs, les rivières avaient exercé sur ses ancêtres depuis les premiers temps de la colonie. C'est en chantant que le coureur des bois descendait les rivières. C'est un peu avec le même esprit qu'on allait s'attaquer à la forêt. Il semble même que le sens de la fête du Québécois soit à l'origine du mot *pitoune*.

Selon cette hypothèse, le mot qui désigne une longueur de bois de quatre pieds proviendrait de la déformation de l'expression anglophone « *happy town* », qui signifie « ville joyeuse ». Il faut remonter plus de 150 ans en arrière, à l'époque où les bûcherons du Québec avaient commencé à trouver de l'embauche dans les lointaines forêts du Maine, pour comprendre l'origine de ce mot.

Ces gens étaient naturellement de joyeux lurons et ils se retrouvaient pour chanter et faire la fête ensemble. Les Américains les surnommèrent les « *happy town* » et l'expression, à la suite de multiples déformations, aurait donné le mot *pitoune*. Belle légende peut-être, mais qui illustre bien certains de nos traits de caractère d'origine française.

Le plancher était fait en bois brut. De longues pièces, grossièrement équarries à la hache, étaient par la suite installées parallèlement sur les poutres de support.

Le camp, comportant de rares fenêtres, était éclairé par une lampe à l'huile utilisée avec parcimonie. Deux barils de tôle situés aux extrémités de la modeste habitation servaient de poêle. Ils rejoignaient l'unique cheminée par un tuyau. Au-dessus, et tout au long de ces tuyaux, on retrouvait d'ingénieux séchoirs, accrochés à la toiture même, sur lesquels séchaient bas, mitaines, pantalons d'étoffe, chemises de laine.

Ce dortoir où couchaient les bûcherons, trop souvent entassés, collés les uns aux autres dans une gênante promiscuité, était meublé d'un commun matelas fait d'un cadre de bois de sapin fendu, rempli soit de mousse séchée, branches fines ou toute autre matière pouvant rembourrer et être à la fois souple, que recouvraient, d'un bout à l'autre, deux immensément longues couvertures, l'une plutôt drap que couverture, servant à recouvrir le matériau de rembourrage du matelas et l'autre, plus lourde, servant à couvrir les hommes¹⁰.

Le matin, l'appel au repas donnait lieu à une course effrénée vers les tables de la cuisine. Sur celles-ci étaient déjà déposés des plats substantiels mais qui manquaient de variété : rôties de pain frais, biscottes

chaudes, fèves au lard, lard froid, parfois des crêpes, et du thé. Des années plus tard, le bûcheron aura droit au café arrosé de lait en poudre.

Les autres repas incluaient soupe au riz avec bœuf, soupe aux pois et lard salé, fèves au lard, pommes de terre et pain. Les légumes n'étaient jamais au menu. Le vendredi, jour maigre, presque toujours de la morue salée. Aux menus des desserts figuraient tartes aux raisins, gâteaux, galettes, mélasse. Parfois aussi des pruneaux secs étuvés. Les repas se prenaient en silence.

Levés tôt, dès la fin du déjeuner, encore de nuit, excluant les jours de forte pluie, le patron ouvrait la porte du camp et les équipes de deux ou trois hommes s'en allaient au travail. Durs travaux qui consistaient à abattre et tronçonner au godendart des billots placés de façon à ce que le charretier puisse facilement les approcher avec son cheval, les enchaîner à l'attelage, les transporter en les traînant puis les empiler le long des chemins de halage¹¹.

LES FÈVES AU LARD

Les nutritives fèves au lard font partie de la cuisine traditionnelle des Québécois depuis si longtemps que nous sommes enclins à croire que la recette est typiquement de chez nous. Pourtant, le secret de la cuisson de ce haricot provient de la région de la Nouvelle-Angleterre.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les cuisiniers des chantiers forestiers du Québec apprennent à apprêter le lard salé avec les fèves. Mets distinctif de la Nouvelle-Angleterre, les fèves au lard ont sans doute été préparées d'abord dans les camps de bûcherons de la côte orientale américaine. Et il faut supposer que les premiers bûcherons québécois, partis travailler dans le Maine et le Vermont, ont rapporté avec eux la recette.

La plus ancienne mention connue de « fèves au lard » date de 1829. Elle apparaît dans le livre de recettes d'une ménagère de Boston, S. M. Child, intitulé *The Frugal Housewife*. « Il est très simple, écrit-elle, de préparer de bonnes fèves au lard, mais plusieurs ne savent comment s'y prendre. Aussi sont-elles coriaces et sans goût. La veille de la cuisson, laissez tremper les fèves dans l'eau froide et déposez-les près de l'âtre toute la nuit durant. »

Toute bonne cuisinière québécoise connaît les autres étapes de la cuisson des fèves au lard. En 1844, un autre livre de recettes, intitulé *Improved Housewife*, publié à Hartford, Connecticut, reprend la recette de S. M. Child, mais recommande d'ajouter aux fèves au lard, avant la cuisson, une cuillerée à thé de mélasse et une cuillerée de bicarbonate de soude. On signale également que le fait de placer le lard tout au fond du pot favorise durant la cuisson une répartition égale du gras à travers les fèves. Au Québec, on remplacera à l'occasion la mélasse par de la cassonade ou du sucre d'érable.

DE BONS VIVANTS

Il ne faudrait pas conclure trop hâtivement que les travailleurs de la forêt de cette époque révolue, mais si riche en expérience de vie, s'en trouvaient pour autant malheureux. D'abord, ils ne connaissaient guère autre chose. La forêt, c'était leur domaine, leur royaume. Et puis à une époque où la puissance musculaire était fortement valorisée, la fierté légitime de compter parmi les bons travailleurs de la paroisse compensait, dans une certaine mesure, pour les privations inhérentes à ce dur métier.

Pendant des décennies, il n'y eut guère d'autres possibilités de gagner son pain, sinon les usines de textiles des États-Unis, une terre de colonisation en Abitibi ou dans le nord de l'Ontario. Bien sûr, ces hommes eurent des moments difficiles, des moments qu'ils ne revivraient pas, mais comme pour le soldat qui revient de la guerre, l'esprit de camaraderie semble avoir joué un rôle important dans la perception qu'ils ont de ces années.

LES ANNÉES 1940

Les années de la guerre marquèrent le début d'une amélioration notable du sort des travailleurs forestiers. La crise économique avait forcé nos gens à accepter des conditions salariales qui n'étaient guère plus reluisantes que leurs conditions d'existence. En 1931, deux ans après le krach de 1929, Édouard Lacroix, député de Beauce à la Chambre des communes, déclarait :

Depuis 1914, je n'ai jamais payé moins de 39 \$ par mois à mes hommes, en plus de leur nourriture. Aujourd'hui, on refuse un grand nombre qui s'offrent à 0,50 \$ par jour. Quand on les refuse, ils disent : veuillez donc s'il vous plaît nous employer pour notre pension¹².

Lentement, l'État commença à réagir en offrant aux travailleurs forestiers des conditions minimales de protection :

En 1933, le gouvernement provincial institue une enquête portant sur le salaire payé aux bûcherons et aux autres ouvriers employés à la coupe du bois dans les chantiers ainsi que sur les conditions d'hygiène et d'habitabilité des campements, sur les prix de la pension, celui des provisions et de toutes les marchandises dont les ouvriers ont généralement besoin au cours de leurs travaux¹³.

À la même époque, une requête qui circulait dans le milieu rural réclamait un salaire minimum pour les travailleurs de la forêt. En avril 1934, la loi créant la Commission de contrôle des opérations forestières entra en vigueur. Cette commission avait pour mandat d'effectuer des enquêtes et d'émettre des règlements concernant les exploitations sur les terres de la Couronne.

Les compagnies usaient parfois de subterfuges pour dissimuler les piètres conditions d'existence de leurs employés. Edmond Gaulin racontait qu'un jour le premier ministre libéral Alexandre Taschereau avait visité leur camp. À cette occasion, la table était généreuse et les hommes avaient eu droit à un menu des grandes occasions.



Edmond Gaulin et son épouse, Aldona Marceau. Un jour le premier ministre libéral Alexandre Taschereau avait visité le camp forestier d'Edmond. À cette occasion, la table était généreuse et les hommes avaient eu droit à un menu des grandes occasions.



Léopold Pelchat

Après avoir été porté au pouvoir en 1936, Maurice Duplessis décréta une augmentation substantielle du prix de la corde de bois. Edmond, qui travaillait alors pour l'Anglo Pulp, sur la côte de Beupré, se souvenait avec ravissement du moment précis où le commis du camp leur avait fait part de la bonne nouvelle par une belle journée de septembre.

Parfois, les travailleurs se déplaçaient parce qu'on leur avait fait miroiter des possibilités d'embauche, mais ils découvraient plus tard qu'elles n'existaient pas. Dans une entrevue réalisée le 13 juillet 1998, Émile Roy racontait que vers 1935, avec Léopold Pelchat, Jules Pelchat et Paul Paré, il s'était rendu jusque sur la Côte Nord pour se trouver du travail.

Les jeunes hommes furent contraints de rebrousser chemin. Ils revinrent à Matane, puis firent le trajet à pied jusqu'à Rimouski. Pour se nourrir, les infortunés chômeurs furent contraints de vendre une partie de leurs vêtements. De Rimouski à Lévis, ils voyagèrent clandestinement sur un train à vapeur, agrippés à une échelle près de la fournaise à charbon.

Les jeunes aventuriers arrivèrent finalement à Lévis sains et saufs. Pour finir le tout, comme dans les bons vieux films de Charlie Chaplin, un policier un peu trop zélé les avait chassés lorsqu'ils avaient voulu se nettoyer à la gare.



Roger Beaudoin et Roland Fillion

La fin des années 1930 et le début des années 1940 allaient marquer un tournant. Gérard Aubé nous rapportait avoir été témoin d'une grève particulièrement violente alors qu'il travaillait au Saguenay. Les gens n'acceptaient plus d'être traités comme des esclaves. Effectivement, au cours de la guerre, les salaires devinrent nettement plus raisonnables. Cependant, le métier allait demeurer difficile et les conditions salariales étaient généralement sous la moyenne.

Les temps avaient changé, mais il y avait toujours de l'embauche du « côté américain ». Au milieu de la guerre, Robert Bécharde et Roger Beaudoin étaient allés travailler dans un chantier de Berlin Falls au New Hampshire. Ils avaient subi les foudres du contremaître américain lorsque, par inadvertance, ils avaient abattu un arbre de l'autre côté de la concession. Au retour de leur *run*, candidement, les jeunes hommes s'étaient fait photographier devant la grotte à la Vierge. Là encore, les temps ont changé...

UN MÉTIER DE TOUS LES DANGERS

Par sa nature même, le travail en forêt a été de tout temps un des métiers les plus dangereux. Un arbre dont on avait mal évalué l'inclinaison, un brusque revirement du vent, un chicot qu'on avait négligé d'abattre, un outil mal affûté, un manque de formation ou d'expérience du travailleur, autant de facteurs parmi des dizaines d'autres qui pouvaient entraîner, sinon la mort, du moins de sérieuses blessures au malheureux bûcheron.

UN HOMME PITTORESQUE

Pierre Brochu, que ses amis appelaient tout simplement Pierre, figure parmi les derniers représentants de la grande époque des chantiers. Au début des années 1960, les travailleurs commençaient graduellement à s'orienter vers des métiers physiquement moins difficiles et plus stables.

Célibataire, Pierre pouvait rester fidèle à la forêt, au métier qu'il aimait, un des plus exigeants et des plus dangereux.

Né le 2 août 1909, il était l'aîné des enfants de Thomas Brochu et de Marie Guénette. Il avait déjà 37 ans lorsqu'il vint résider au village avec ses parents, dans la résidence actuelle d'Auguste Fillion.

Très jeune, au temps des moissons, il allait comme bien d'autres battre les granges. Ceux qui sont plus âgés savent à quel point c'était difficile pour les voies respiratoires à cause de l'énorme quantité de poussière qui était dégagée. L'asthme dont Pierre souffrait aurait été déclenché par suite de ce travail et d'un refroidissement, car il ne fumait pas.

Source : Saint-Nazaire information, novembre 1996.

Il est probable que c'est son asthme qui poussa Pierre Brochu à chercher à gagner sa vie avec un camion, car il était d'une force herculéenne. On raconte que cet homme proche de la nature avait dompté un orignal pour haler du bois.

Excellent conducteur de camion, Pierre était insurpassable pour opérer le délicat changement de vitesse d'une transmission manuelle. Au dire de Guy Fillion, il s'agissait d'une manœuvre particulièrement exigeante lorsqu'un camion transportait des chevaux.

La hardiesse de Pierre était également légendaire et sa témérité allait vraisemblablement être à l'origine de son décès. Un tracteur qui se renverse, c'est trop souvent fatal. C'est malheureusement ainsi que Pierre Brochu alla à la rencontre de son destin le 13 novembre 1963.

La veille, son frère Ludger lui avait recommandé de ne pas prendre de risques inutiles. Mais Pierre, dont le sens du risque était inné, n'avait pas suivi les recommandations de son frère. Dorilas Bélanger était arrivé le premier sur les lieux de l'accident. Georges Pelchat était accouru avec deux autres bûcherons pour prêter main-forte à Dorilas, mais il était trop tard. Le médecin n'avait pu que constater la mort de l'un des derniers représentants de l'époque révolue des grands chantiers.

On échappait parfois à la mort de façon spectaculaire et certaines personnes sont heureusement encore là de nos jours pour en témoigner. C'est ainsi que dans une entrevue réalisée au cours de l'été 2000, Guy Fillion relatait comment il avait failli périr vers 1960 lorsque le camion chargé de bois qu'il conduisait, propriété de Pierre Brochu, s'était enfoncé sous

la glace. Le camion n'avait été repêché qu'au printemps suivant.

De son côté, Émile Roy avait aussi failli se noyer alors qu'il était à l'emploi d'Alyre Marceau. Un jour qu'il travaillait à la drave, sa perche s'était coincée entre deux billots et il avait trop tardé à se dégager d'une situation qui devenait périlleuse. Il avait dû la vie à son employeur qui lui avait ordonné de déguerpir.

Le beau-frère d'Émile Roy, Joseph Drapeau, se souvenait, lui, du jour où la chaloupe qui devait conduire les hommes de l'autre côté de la rive avait commencé à prendre l'eau. Il avait fallu jeter du lest pour éviter qu'elle coule avec ses occupants.

Le charroiage avec les chevaux n'était pas non plus un métier de tout repos, car de nombreuses coupes de bois étaient attribuées en terrain montagneux, ce qui représentait une épreuve supplémentaire pour les hommes et les malheureuses bêtes. Les chemins de halage étaient souvent à ce point accidentés qu'il fallait recourir à différentes techniques de freinage pour



*Au cours d'une seule saison,
Magella Beaudoin
perdit six ou sept chevaux.*

retenir la charge lorsque le conducteur descendait la pente. L'une d'elles s'appelait le « veau ». Nos recherches ne nous ont pas permis de retracer l'étymologie exacte de ce mot, mais les bûcherons qui ont connu cette époque nous ont bien décrit cette procédure de freinage.

La technique du « veau » consistait à accrocher derrière le voyage de bois une autre charge au moyen d'une chaîne qu'on laissait traîner sur le sol gelé, ce qui en principe était suffisant. Un procédé de freinage beaucoup plus spectaculaire s'appelait le « snub ». Les travailleurs y avaient recours pour ralentir une charge. Ils enroulaient une chaîne autour d'un arbre en l'attachant à la sleigh et un homme était chargé de relâcher progressivement la tension au fur et à mesure que le cheval progressait dans sa descente. On devine aisément qu'un bris de la chaîne, une rupture de l'arbre, une mauvaise coordination pouvaient avoir des conséquences funestes.

Et le péril était véritable, surtout pour la pauvre bête, car le *charroyeur* sautait de sa charge lorsqu'il constatait que la situation devenait incontrôlable. Le cheval, ne pouvant plus freiner le poids énorme qui le dirigeait inexorablement vers le bas de la montagne, connaissait une fin affreuse, contre un arbre ou dans un précipice. Pour le contractant ou *jobber*, les pertes économiques à la fin d'un mauvais hiver pouvaient être énormes. Au cours d'une seule saison, Magella Beaudoin perdit six ou sept chevaux.

DEUX ACCIDENTS DRAMATIQUES

Certaines tragédies que subirent les travailleurs de la forêt sont si dramatiques que les circonstances les entourant semblent sorties de l'imagination trop morbide d'un romancier à succès. Malheureusement, ces drames cauchemardesques sont bien réels et les témoignages de Wilfrid Tanguay et d'Edmond Fillion nous les rappellent avec une acuité presque insupportable.

Au cours d'une entrevue réalisée le 6 septembre 2000, Wilfrid Tanguay racontait qu'il devait avoir une quinzaine d'années lorsqu'il avait connu un homme qui avait perdu un pied dans un accident. Aimé Marceau (Ti-Mé) était le neveu d'Alyre Marceau qui était de passage à Saint-Nazaire, probablement chez Louis Pit Tanguay, car les deux hommes étaient beaux-frères.

Alyre, fils de Marc Marceau, un des pionniers de notre paroisse, avait épousé Victoria Lachance, fille de Pierre Lachance, le 12 avril 1920. Une entrevue téléphonique réalisée le 28 juin 2001 avec Irène Marceau (M^{me} Fidèle Brochu) a permis d'établir les circonstances précises de cet accident.

Aimé s'était retrouvé un jour avec un pied coincé entre deux billots alors qu'il travaillait pour une papeterie de Baie-Comeau. L'amoncellement de bois sur lequel le malheureux travaillait était énorme et instable et risquait de l'écraser d'une minute à l'autre. Il n'y avait pratiquement rien à faire pour le secourir. Le captif avait demandé qu'on lui coupe le pied. Mais personne ne se sentait capable d'accomplir une si pénible tâche. En désespoir de cause, le bûcheron avait demandé qu'on lui tende une hache et il s'était lui-même délivré de sa fâcheuse position.

Finalement, un article paru en décembre 1998 dans *Saint-Nazaire information*, deux ans avant le décès d'Edmond Fillion, relatait le drame dont cet homme avait été témoin un peu après la guerre sur un chantier de la rivière Sainte-Anne. Il avait à l'époque dix-huit ou dix-neuf ans. Un bûcheron s'était égaré un soir en rentrant de son travail. Comme on le sait, le terrain dans cette région montagneuse est très abrupt. « L'homme avait paniqué. On l'entendait dans la nuit appeler à l'aide », se rappelait encore avec émotion Edmond. Le malheureux n'avait jamais été retrouvé.

LES FEUX DE FORÊT

De nos jours, avec les moyens de détection et de luttes modernes dont nous disposons, les incendies de forêt ont perdu de leur importance. Pendant longtemps cependant, ils ont constitué une véritable calamité devant laquelle nos grands-parents se trouvaient complètement démunis. Progressivement, on mit en place les mécanismes d'intervention qui allaient permettre de limiter les dégâts.

En attendant, on dut s'en remettre aux forces aléatoires de la prière. Au mois d'août 1905, l'abbé Charles Auger commentait les événements en ces termes :

Le feu fait des ravages, pas de pluie. Tâchez au moins dans les rangs de faire chanter une messe pour cette fin. C'est par la prière que l'on touche le cœur du bon Dieu¹⁴.

Le sage adage dit cependant : Aide-toi, le ciel t'aidera. Aussi, dès 1925, l'abbé Wilfrid Roy signalait la présence d'un poste de garde-feu sur le mont Bonnêt. Celui-ci avertissait les assistants dans les paroisses environnantes, dont probablement la nôtre, puisque par temps clair on peut apercevoir les clochers de onze églises.

Il est possible que le premier grand feu de l'histoire de notre paroisse, dont la tradition orale a gardé quelques souvenirs, ait été le plus dévastateur. Cet incendie, que nous avons situé par certains recoupements entre 1895 et 1910, éclata dans le 11^e Rang, à Saint-Malachie, et s'étendit jusque dans notre 3^e Rang, et peut-être même davantage. Un feu d'abatis était à l'origine du sinistre. Joseph Drapeau se souvenait d'être allé cueillir des bleuets dans son enfance sur le site du sinistre qui appartenait aux Atkinson. On sait que les feux de forêts favorisent, quelques années plus tard, la croissance du petit fruit sauvage.

Un autre incendie qui s'était déclaré vers la même époque fut beaucoup plus dramatique. Il fit ravage dans le 6^e Rang. Adélarde Bruneau, père de Léopold, avait été cerné par un feu de forêt. Il avait dû la vie à la présence d'esprit de son frère Eusèbe, qui avait plongé avec lui dans le lac du Six pour éviter la suffocation. Comme Adélarde était né en 1899 et qu'il devait avoir, selon ses propres souvenirs, entre six et dix ans, nous pouvons situer l'événement entre 1905 et 1910.



*Forêt du Maine en 1926.
Deuxième à gauche, Ernest Béchard*

UN CHEVAL QUI SAVAIT OÙ IL ALLAIT

Un autre incendie qui se produisit également dans le 6^e Rang donne lieu à une anecdote plus amusante, mais qui aurait pu avoir des conséquences tragiques. C'était autour des années 1930. Ernest Béchard venait d'acquérir un cheval qui, auparavant, avait appartenu à un service municipal de lutte contre les incendies. La mécanisation avait sans doute forcé le noble animal « à réorienter sa carrière ».

Ce jour-là, peut-être parce qu'il se rappelait son ancienne carrière auprès des pompiers, peut-être parce qu'il voulait faire étalage de son savoir-faire, le noble et fougueux animal décolla comme une flèche en direction du sinistre, et Ernest avait eu beaucoup de mal à tenir les cordeaux.

Quand ils arrivèrent sur les lieux du sinistre, le cheval freina si brusquement qu'Ernest fut projeté à plus de vingt pieds en avant. Mais il n'avait pas couru encore assez vite, et la cabane à sucre d'Armand Lachance fut rasée par les flammes.

Au milieu des années 1940, un feu important se produisit également dans le 6^e Rang, sur le site approximatif du lac que possède de nos jours Dominique Fillion. Il aurait longé le ruisseau à l'Eau Chaude en gagnant vers les chutes à Goupil. René Blais s'était rendu sur les lieux avec Émile Roy, qui conduisait alors sa première automobile.

C'est sur le site de l'actuel lac Gosselin, qui appartenait alors au photographe de Saint-Anselme, Roch-Émile Dugal, que se produisit le dernier grand incendie de forêt de l'histoire de notre paroisse. Pendant un moment, les chalets furent en péril et la légende veut que l'intervention du curé Hector Lacroix ait fait détourner les flammes au dernier moment. Ce feu de forêt avait fait rage au cours de l'été 1957 ou de l'été 1958.

Il y eut, au cours de ce siècle, des incendies de forêt de moindre envergure, comme celui qui détruisit une portion du lot d'Anselme Morin. En outre, vers la fin des années 1960, un feu qui aurait pu prendre des proportions plus grandes fut rapidement maîtrisé grâce à la rapide intervention de Roger Beaudoin qui courut avertir les autorités municipales. Cet incendie s'était déclaré sur la terre actuelle d'Alain Corriveau.

LA TORDEUSE DE BOURGEON DE L'ÉPINETTE

Au début des années 1980, une chenille extrêmement vorace, qui passa à l'histoire sous le sinistre nom de tordeuse de bourgeon de l'épinette, fit des dégâts considérables dans les boisés du sud-est du Québec. Un des plus beaux lots de la paroisse, dont Henri Jolin était à l'époque propriétaire, ne put échapper à ce désastre naturel dont les ravages s'apparentaient dans les cas extrêmes aux pires incendies.

En dépit de son nom, la tordeuse de bourgeon de l'épinette s'attaqua principalement au sapin baumier. À Saint-Nazaire, les pertes économiques furent d'autant plus importantes qu'à cette époque les producteurs forestiers éprouvaient de la difficulté à trouver des débouchés pour écouler les arbres atteints ou irrécupérables.

LES PLUIES ACIDES

Les années 1980 furent décidément difficiles pour les forêts du Québec et de notre région. Au milieu de cette décennie, les pluies acides, attribuables à l'énergie fossile comme le pétrole et le charbon, constituaient une véritable menace pour notre environnement, particulièrement pour nos lacs et nos forêts. Nos voisins américains ignoraient les études environnementales alarmistes. Le président américain de l'époque, Ronald Reagan, dans son style caractéristique, avait déclaré : « Ce sont les arbres qui produisent l'acidité. »

Notre paroisse n'échappa pas au phénomène et nos érablières étaient affectées à des degrés divers. Le problème pourrait avoir été accentué par un fort dégel hivernal au milieu des années 1980. Depuis quelques années, les pluies acides semblent moins d'actualité, mais les producteurs demeurent vigilants.

LES BOURRASQUES DE VENT

Dans le langage populaire, les vents dévastateurs sont assimilés à des tornades. Dans notre région, le météorologue parlera plutôt de bourrasques. Au-delà des termes scientifiques, les vents violents demeurent une pénible réalité qui revient périodiquement depuis toujours. Le comté de Bellechasse n'a pas, au cours de son histoire, été épargné par ce désastreux phéno-

mène atmosphérique. Le 24 juin 1835, un journal de l'époque rapportait le fait suivant :

Un monsieur de Saint-Gervais nous apprend que la dernière tempête a renversé un grand nombre de granges dans cette paroisse ; des moutons ont été tués par la chute d'arbres et d'autres ont été perdus. Les anciens habitants du lieu ne se rappellent pas avoir jamais vu une aussi furieuse tempête. Cette tempête a été suivie d'une température froide et humide qui s'est fait sentir jusqu'à ce matin ¹⁵.

Il s'avère impossible de retracer l'histoire de toutes les bourrasques de vent qui se sont abattues sur notre paroisse. L'une d'elles aurait arraché, il y a plusieurs décennies, dans le 6^e Rang, d'énormes merisiers qu'Ernest Tanguay racontait avoir sciés. Ce sont les seuls détails qui nous sont parvenus au sujet de cette tempête.

Beaucoup plus récemment, notre municipalité a été affectée par trois déchaînements atmosphériques majeurs. À la fin des années 1980, une bourrasque d'une amplitude considérable détruisit les bâtiments de ferme de Bernard Guillemette, à Saint-Léon, et poursuivit sa route jusque dans notre localité, causant de sérieux dommages à de nombreuses érablières.

Une tornade d'une violence inouïe s'abattit sur notre village au milieu des années 1990. Elle fit encore des dégâts importants dans de nombreux boisés. En septembre 1999, une autre bourrasque de vent causa de sérieux dommages à plusieurs érablières de notre région.

L'HOMME EST PARTI POUR TRAVAILLER

Les années d'après-guerre marquent à la fois l'apogée et le déclin de la vie de chantier pour les travailleurs forestiers de notre paroisse. Pendant une quinzaine d'années, notre paroisse vivra au rythme du va-et-vient des travailleurs de la forêt de l'époque. L'homme partira pour travailler, la femme sera seule à s'ennuyer. Deux personnages incontournables demeurent associés à cette époque : Magella Beaudoin et Elzéar Béchard.

Magella Beaudoin

Magella Beaudoin naît le 16 octobre 1894 à Armagh. Vers 1920, dans la région d'Amqui, un de ses

frères, Ernest, connaît le même funeste destin que François Paradis, le héros de Louis Hémon dans *Maria Chapdelaine*. On retrouve son corps complètement gelé, à quelques pieds seulement de son camp de chasse.

Magella Beaudoin épouse, le 1^{er} juillet 1919, Aglaé Côté. De leur union naissent sept enfants, dont six survivront : Rita, Roger, Édith, Léandre, Roland et Julienne. Par un heureux hasard, alors qu'il demeure encore à Armagh, Magella aura l'occasion de faire connaissance avec Elzéar Béchard lorsque tous deux seront affectés au chargement de bois sur un train.

Après leur mariage, les Beudoin s'installent sur une ferme et Magella gagne sa vie comme fromager. En 1939, les Beudoin quittent Armagh pour venir s'installer à Saint-Nazaire. Ils sont d'abord locataires dans la maison qui servira plus tard de résidence d'été à Claire Marceau. À cette époque, Magella est fromager pour le compte de Clermont Pelchat.

UN « PICK-UP » LÉGENDAIRE

La surdité qui affectait Magella Beudoin allait faire entrer son camion dans la légende. Comme l'entrepreneur forestier entendait mal le bruit du moteur de son « pick-up », il avait tendance à appuyer un peu trop fort sur l'accélérateur, ce qui ne semble pas toutefois avoir affecté la remarquable longévité du véhicule. Lorsque son petit-fils Roch Beudoin s'en porta acquéreur au cours des années 1970, il le conduisit à Montréal « sur son pouvoir ». Par un remarquable concours de circonstances, le camion est revenu à Saint-Nazaire, où son propriétaire actuel, Yves Marceau, songe à le remonter un jour.

Les différents propriétaires :

Magella Beudoin ;
Roger Beudoin ;
Réjean Lachance ;
Luc Lachance ;
Genois Maheux ;
Roch Beudoin ;
Yves Marceau.



50^e anniversaire de mariage de Magella Beudoin et d'Aglaé Côté, été 1969

À la fin de la guerre, il se découvre une vocation comme entrepreneur forestier. Autour de la famille, des enfants, des gendres, une petite PME prend forme. Pendant des années, elle procurera de l'emploi à de nombreux travailleurs de notre municipalité et des localités environnantes.

En 1957, Magella prend sa retraite. Il décède au Pavillon de l'Âge d'or de Saint-Anselme le 7 août 1971, à l'âge de 76 ans. Son épouse le rejoint le 4 décembre 1976, son tricot à la main.

Elzéar Béchard

Elzéar Béchard naît le 20 mars 1900 à Saint-Nazaire. Il est le fils de Pierre Béchard et de Rose Bruneau qui s'étaient épousés le 4 septembre 1882.

Le 2 septembre 1925, Elzéar épouse Rose-Aimée Blais, née le 4 mars 1899, fille de Joseph Blais et de Vitaline Henri. Ces derniers s'étaient mariés à Saint-Malachie le 7 août 1893. Comme la plupart des jeunes hommes de son époque, Elzéar apprend très jeune les rudiments du métier. De 1917 à 1945, il est bûcheron, draveur, *charroyeur* et contremaître.

Comme Magella Beaudoin, il devient *jobber* pour les Price Brothers. Un de ses chantiers comptera jusqu'à 125 hommes. Les frères Jolin de Saint-Luc, qui plus tard feront carrière dans l'hôtellerie et la restauration, seront au nombre des cuisiniers qu'il embauchera.

En 1970, les Béchard se retirent à Saint-Romuald, chez leur fille Mariette. Elzéar décède le 9 novembre 1972 et son épouse le rejoint le 25 novembre 1975.



*Un moment de détente très apprécié.
De gauche à droite : Roland Beaudoin, Joseph Audet, Réal Fillion et Paul-Émile Tanguay, en mars 1956*



Elzéar Béchard avec deux indispensables compagnons de travail. Après la Seconde Guerre mondiale, la mécanisation commence toutefois à supplanter le noble animal comme outil de traction dans les chantiers.

L'homme est parti pour travailler



Alfred et Berthe Tanguay



*Edith
Beaudoin et
Lise Tanguay*



*Marie Côté
(sœur d'Aglaé)
et Edith Beaudoin*

*Paul-Émile Bilodeau,
époux de Rita Beaudoin,
tenant le petit Yvon Tanguay*

L'homme est parti pour travailler



*Elzéar Béchard
et son chien Fido*

*Féerie photographique prise au chantier
d'Elzéar Béchard le 1^{er} février 1951*



*Messe au chantier
d'Elzéar Béchard - novembre 1956*



*Mariette Béchard
et les frères Jolin de Saint-Luc*

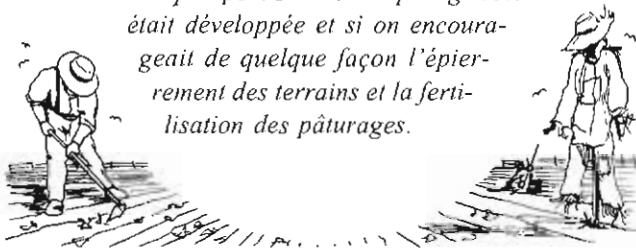


L'agriculture

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Au cours du XX^e siècle, l'agriculture a tellement évolué qu'on a peine à la reconnaître. Pendant des dizaines d'années, chez un certain nombre de cultivateurs, elle ne constituait souvent qu'un revenu d'appoint, l'agriculteur de la première moitié du siècle tirant une bonne partie de son revenu annuel à l'extérieur, dans les forêts du Maine, du Lac-Saint-Jean et de la Mauricie.

Saint-Nazaire deviendrait une paroisse assez prospère si la technique agricole était développée et si on encourageait de quelque façon l'épierrement des terrains et la fertilisation des pâturages.



(Tiré d'un inventaire du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, datant de 1940*.)

* Ce précieux document fut porté à la connaissance de l'auteur par Jean-François Caron de Saint-Malachie.

1939 : UNE ANNÉE BIEN DOCUMENTÉE

En 1940, le ministère des Affaires municipales, Industrie et Commerce publie une vaste compilation statistique qui dresse un inventaire détaillé du profil socio-économique des municipalités rurales du Québec, dont la nôtre. Le document est fort précieux, car il constitue une source de renseignements inestimables pour qui veut dresser un portrait de l'agriculture de l'époque.

Cette période marque d'ailleurs un tournant important dans l'histoire de notre agriculture. Les producteurs laitiers commencent, entre autres choses, à vendre leur production à l'extérieur de la municipalité, au détriment de nos deux petites fromageries locales.

Située à peu près à mi-chemin entre l'agriculture de subsistance et l'agriculture moderne, l'année 1939 est un excellent point de repère pour se représenter l'agriculture traditionnelle à Saint-Nazaire.

Le document d'une dizaine de pages nous apprend que notre municipalité compte à cette époque 96 fermes, dont deux sont possédées par des célibataires. On relève en outre 20 propriétaires de résidences, principalement au village. Il faut ajouter 38 personnes de l'extérieur qui possèdent des parties de terrain, des lots à bois ou des érablières.

Le capital moyen des fermes est évalué à 4 000 \$, soit 1 500 \$ pour la terre, 1 400 \$ pour les bâtiments, 700 \$ pour le troupeau et 400 \$ pour le matériel agricole. Le document nous apprend que neuf agriculteurs ont obtenu des prêts du Crédit agricole totalisant un montant de 13 700 \$.

Chaque cultivateur possède en moyenne une étendue de 105 acres de terre. Les lots ont une superficie moyenne de 100 acres : quelques cultivateurs possèdent deux fermes et c'est pourquoi la superficie moyenne est établie à 105 acres. Sur chaque ferme, on relève en moyenne 30 acres en culture, 40 en pâturage, 25 acres de boisé, surtout d'érables. En moyenne, 10 acres sont considérées comme impropres à la culture.

Sols et amendements

Le sol est entièrement constitué de terre légère, schisteuse et rocheuse. Les sols sont en général assez fertiles, sauf qu'ils manquent souvent d'épierrement et de drainage. Comme les sols schisteux manquent généralement de chaux, on suggère l'apport généralisé d'amendements calcaires, car les cultivateurs n'emploient qu'une dizaine de tonnes de chaux par année. De même, on n'utilise pas assez d'engrais chimique : à peine 40 tonnes par année, ce qui ne forme pas une demi-tonne en moyenne par ferme. Une vingtaine de cultivateurs seulement soignent la conservation de leur fumier d'étable au moyen de plates-formes ou remises.

Quant à l'égouttement des terres, il se pratique naturellement, car le terrain est partout en pente. Certaines décharges cependant (ruisseau à l'Eau Chaude et autres petits ruisseaux secondaires) devraient être creusées ou redressées pour obtenir un drainage plus efficace.



Paul-Armand Bruneau — été 1967

L'éloignement des grands centres, la précarité des moyens de transport, des pratiques agricoles artisanales, l'appauvrissement des sols, autant de facteurs qui expliquent que pendant des dizaines d'années l'agriculteur des petites paroisses rurales se contenta souvent d'élever un peu de tout, mais à une petite échelle. C'est ainsi que pendant longtemps on éleva quelques moutons pour les besoins domestiques. La laine était cardée au moulin Labrecque, à Saint-Damien.

Le fermier traditionnel élevait également ses propres poules, en moyenne une vingtaine, qui lui donnaient les œufs nécessaires à sa famille, sans véritable com-



En 1939, une étude gouvernementale estime que le cultivateur de Saint-Nazaire tire un revenu annuel moyen de 25 \$ de sa basse-cour.

mercialisation. En 1939, on compte « quelque 2 300 volailles diverses dont la qualité est médiocre, on engraisse 1 000 sujets pour la vente et on écoule la production des œufs sur le marché local »¹⁶. On estime à l'époque que le cultivateur tire un revenu annuel moyen de 25 \$ de sa basse-cour.

L'élevage du porc demeura pendant longtemps extrêmement modeste : une ou deux truies avec les petits. Selon les statistiques de 1939 :

On élève surtout le porc à bacon pour la vente. La municipalité compte deux verrats reproducteurs, 90 truies d'élevage et on élève environ 700 porcelets par année. Les porcs sont croisés, mais surtout de race Yorkshire. On abat quelque 150 porcs à 300 livres pour les besoins domestiques. On en abat 550 à 140 livres pour vendre aux commerçants à Saint-Malachie, ce qui peut représenter un revenu moyen de 92 \$ par ferme¹⁷.

Le cultivateur de l'époque ne gardait pas de verrot, un animal qui n'avait qu'une utilité purement reproductrice et qui aurait été inutilement dispendieux à nourrir. Par l'intermédiaire du Cercle agricole, on se partageait l'indispensable animal, qui retournait brouter pour refaire ses forces une fois sa « pénible » tâche accomplie.

Le verrot était un animal très résistant. René Blais racontait que, pour une raison ou pour une autre, des bûcherons avaient un jour apporté cet animal en forêt. Ce proche parent du sanglier s'était échappé et avait survécu aux rigueurs de l'hiver. Cet animal pouvait, semble-t-il, affronter un ours avec succès.

L'élevage industriel du porc illustre à lui seul l'évolution de l'agriculture des trente dernières années. Dans notre municipalité, les pionniers de l'élevage intensif du porc furent Léopold Bruneau, Robert Brochu, Rémi Corriveau, Bernard Labrie. De nos jours, l'élevage est si spécialisé qu'il requiert une formation constante. Lorsque le consommateur fait provision de son rôti de lard dominical, il ignore que la marge de profit de son mets favori se joue sur des détails. C'est ainsi que le choix de livraison pour l'abattage s'avère très important dans la mesure où une diète prolongée, combinée à un « stress bien légitime » face à un destin des plus problématiques, fait perdre un précieux poids à la malheureuse bête.

ÉLEVAGE OVIN

Comme en témoigne une étude réalisée en 1939, l'élevage ovin était encore relativement important à cette époque :

Presque tous les cultivateurs gardent des moutons. On rencontre en effet à Saint-Nazaire de nombreux pâturages impropres à d'autres fins. Le troupeau gardé comprend actuellement 480 brebis Leicester croisées et 80 béliers de même race. On élève quelque 480 agneaux qu'on vend aux commerçants. Cette activité rapporte environ 26 \$ par personne¹⁸.

LES CULTURES CÉRÉALIÈRES

La culture du blé fut toujours marginale dans notre paroisse, puisque dès le milieu du XIX^e siècle, elle avait diminué considérablement au Québec. Un peu comme le petit acériculteur qui produisait son propre sirop, l'agriculteur qui semait son propre blé se distinguait de ses voisins. Ferdinand Beaudoin, grand-père maternel de René Blais, qui résidait dans le rang dit de la montagne, produisait le blé qui donnait à sa famille le pain quotidien¹⁹.

Il faut dire que cette céréale exigeait beaucoup, car elle était, avec celle du maïs, une des plus épuisantes pour le sol. L'appauvrissement des champs de cultures favorisait les maladies de carence. La rouille, une maladie qui découlait de cette monoculture, et l'apparition de la mouche hessoise ou « puce des blés » ne firent qu'accélérer le déclin de cette culture.

Par ailleurs, la culture du blé demandait une saison de végétation trop longue pour le Québec. La



En 1939, la culture de l'orge occupait dans notre municipalité environ 80 acres.

culture de l'orge était moins exigeante, en raison de sa période de végétation plus courte. Joseph Blais était parmi ceux qui en produisaient et il était même allé une année au moulin Bouffard, à Saint-Damien, pour en faire moudre. D'après René Blais, sa mère pétrissait du pain avec cette farine en la mélangeant avec de la farine de blé. En 1939, la culture de l'orge occupait dans notre municipalité environ 80 acres²⁰.

On tirait également de cette céréale un excellent potage qui a toujours la faveur de nos restaurateurs et de nos cuisinières d'aujourd'hui. Cette plante graminée donnait aussi un café maison qui, tout en étant économique, présentait l'avantage d'être naturellement décaféiné. De nos jours quelques agriculteurs reviennent à la culture de l'orge, notamment Fidel Fillion.

Cette graminée herbacée à fleurs disposées en épi simple était exploitée pour sa haute valeur énergétique. Mais pendant des décennies, l'acidité du sol constitua un frein à la culture intensive de l'orge. De nos jours, l'agriculture moderne corrige le problème au moyen d'épandage massif de chaux. Au printemps

LE RECENSEMENT DE 1911

Le recensement fédéral de 1911 permettait d'établir pour la première fois un portrait d'ensemble de l'activité agricole de notre municipalité. Jusque-là, ces précieux renseignements statistiques avaient été intégrés aux territoires de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Standon.

Nous apprenons que notre municipalité comptait 77 producteurs et que la quasi-totalité (75) de ceux-ci étaient propriétaires de leur ferme. Cinq mille deux cent trente acres étaient améliorées et 2 831 non améliorées. La forêt naturelle couvrait une superficie de 2 866 acres. Le recensement nous apprend plusieurs informations utiles qui, comparées aux différents témoignages qui nous sont parvenus par la tradition orale, confirment dans l'ensemble la vision que nous avons de l'exploitation agricole de cette époque.

Nous apprenons, par exemple, que l'année précédente, la culture de la pomme de terre couvrait une superficie de 51 acres pour une récolte de 4 010 boisseaux. Autre statistique intéressante : on estima en 1911 la production de foin à 963 tonnes, récoltées sur une superficie de 1 578 acres. La culture de l'avoine couvrait 540 acres pour une production de 9 184 boisseaux.

Comme le sarrasin figurait au menu quotidien en ce début de siècle, sa culture couvrait 39 acres pour une récolte annuelle estimée à 1 283 boisseaux.

STATISTIQUES AGRICOLES

Source : Fiche d'enregistrement agricole 2000, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Producteurs laitiers	4
Vaches laitières	134
Producteurs de bovins de boucherie	8
Vaches de boucherie	238
Producteurs de porcs	8
Truies et pores à l'engrais	556 et 4945
Acériculteurs	14
Entailles	65 933
Superficie en culture exploitée	590,7 hectares

2000, cent tonnes de chaux furent épandues sur la ferme Andeline, couvrant 25 acres de terre arable²¹.

Mais il ne suffit pas de produire. Encore faut-il qu'une culture soit rentable. Aussi l'assurance-stabilisation compense-t-elle pour les hauts et les bas du marché.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Vers le début du XX^e siècle, l'industrie laitière entraîna résolument dans une période de modernisation.



Wilbrod Pelchat, juillet 1963

Pendant des décennies, la transformation des produits laitiers avait été essentiellement domestique, avec les hauts et les bas qu'une fabrication artisanale supportait. Ainsi, dans le comté de Kamouraska, les cours du beurre étaient si bas vers 1881 que cette denrée comestible était vendue comme graisse de roue.

Les propagandistes de l'industrie laitière de l'époque considéraient qu'il n'était pas avantageux pour un cultivateur de produire son propre beurre à la maison. Une telle affirmation semble assez réaliste dans le contexte de l'époque. Dans notre paroisse, pendant des décennies, la production laitière s'était toutefois orientée vers le fromage cheddar dont les Anglais étaient de grands consommateurs. Au début du XX^e siècle, la production fromagère connaissait un net déclin, et seul le comté de Bellechasse échappait à cette tendance.

La Première Guerre mondiale devait d'ailleurs apporter un argument de taille chez les conseillers agricoles qui favorisaient la production de fromage. Joseph Blais racontait à son petit-fils René qu'un technicien tenait aux producteurs laitiers le raisonnement suivant : « Dans les tranchées, le soldat peut toujours apporter du fromage sur lui, quant au beurre, il ne peut pas lui être très utile²². »

Les cultivateurs de Saint-Nazaire semblent avoir suivi à la lettre les recommandations de leurs agronomes, puisque pendant longtemps, nos deux petites fromageries purent compter sur la production locale pour approvisionner leur bassin de transformation. D'ailleurs, c'est à cette époque que l'agronome commença à parcourir nos paroisses rurales, « prêchant » les vertus de l'amélioration des techniques agricoles :

À compter de 1913, le ministère de l'Agriculture renforce son action éducative en nommant des agronomes de comté, chargés de conseiller les cultivateurs sur les méthodes de production. Un premier agronome est affecté au district de Bellechasse-Dorchester dès 1913. Il réside à Saint-Vallier. D'autres seront nommés par la suite pour desservir les quatre comtés de la région. Au début, ces spécialistes se contentent de poursuivre l'action entreprise par les conférenciers et les sociétés agricoles en donnant des démonstrations et en distribuant des lettres circulaires. Mais ils se rendent aussi rencontrer les agriculteurs sur leur ferme. Dans son premier rapport en 1914, Abel Raymond rapporte avoir visité 34 paroisses dans les comtés de Dorchester,

Bellechasse et Montmagny et avoir attiré près de 4 500 personnes à ses conférences²³.

La fin des années 1930 et le début des années 1940 marquèrent toutefois une pénible remise en question pour les cultivateurs de Saint-Nazaire qui se virent offrir un nouveau débouché pour écouler leur production. Il est difficile de cerner avec précision les raisons qui les amenèrent à vendre leur production à Saint-Malachie, au détriment de nos deux petites fabriques, mais comme le dit le vieil adage, « on n'arrête pas le progrès ». Cette notion de progrès ne semble pas avoir fait l'unanimité et le curé Robert Gauthier devait profiter de l'incendie de la grange de Clermont Pelchat au printemps 1937 pour la remettre en question. Le 9 mai, il s'adressait à ses paroissiens en ces mots :

Nous présentons à notre coparouissien, M. Clermont Pelchat, cruellement éprouvé par l'incendie de ses bâtiments et la perte de ses animaux de grande valeur nos plus vives sympathies. Puisque chacun de nous peut être éprouvé et que dans le malheur tout le monde a besoin d'aide, nous lui offrons notre appui qui pourrait consister par exemple en offrande de bois. C'est une suggestion que je vous fais, mes frères. Si trois ou quatre citoyens se mettaient en tête de ce mouvement d'aide mutuel, dont à son tour chacun peut avoir besoin, ils demanderaient à M. Pelchat ce qui lui serait d'un plus grand secours.

Encourageons les nôtres : ce ne sont pas les étrangers qui s'intéresseront à nos besoins paroissiaux : de toute manière, aidons les nôtres. Par exemple, nos fromageries (nous en avons deux) vont s'ouvrir cette semaine, je crois ; deux industries locales qu'il faut maintenir et qu'il ne faut pas délaissier pour faire l'affaire des monopoles. Quand nous étions jeunes, nous prenions de petits poissons et les mettions dans un bocal. Le lendemain, [nous avions la] surprise de ne plus avoir qu'un seul poisson, là où ils étaient dix, et ce poisson ventre en l'air était mort d'avoir mangé les autres. Morale : vivez et laissez vivre, aidez-vous les uns les autres²⁴.

Le curé de village, malgré son autorité morale, ne faisait pas le poids contre le camion des Grégoire. En dépit des piètres conditions routières, ceux-ci venaient chercher le lait directement sur place, ce qui pour le cultivateur représentait une nette économie de temps. Le conseil municipal devait bien tenter, lui aussi, avec de modestes et timides moyens, de résister, mais les possibilités d'intervention d'une petite municipalité en matière économique ont toujours été très limitées.

En 1939, le cheptel laitier de l'ensemble des cultivateurs de notre territoire était évalué à 644 têtes. En huit ans, le cheptel, surtout de race Ayrshire, avait progressé de 200 bêtes, ce qui était un indice que l'économie sortait progressivement de la crise économique. Toujours en 1939, le nombre de taureaux s'élevait à 90.

Les taureaux devraient être moins nombreux et compter au moins quelques reproducteurs pur-sang. On ne vend pas de bétail laitier pour l'élevage, mais les cultivateurs vendent du bétail de boucherie : quelque 90 vaches, 80 taureaux et 400 veaux de lait, ce qui représente un revenu moyen d'environ 81 \$ par ferme²⁵.

Par ailleurs, plusieurs cultivateurs de l'époque commençaient à vendre leur production laitière à Saint-Malachie. Le maire Clermont Pelchat, un des fromagers affectés, dut composer avec cette réalité. Le 5 mai 1941, le conseil municipal adoptait une résolution « interventionniste » qui, rétroactivement, surprenait par sa naïveté d'autant plus que Clermont Pelchat était un commerçant expérimenté. Ce soir-là, il fut « proposé par M. Wellie Tanguay, appuyé par M. Arthur Lachance, qu'après délibérations de la part du conseil municipal, les fabricants Aurèle Grégoire et frères soient arrêtés de transporter la crème dans la municipalité Saint-Nazaire ayant pour cause le tort causé à nos fabriques de fromage [sic] »²⁶.

Un mois plus tard, lors de la séance du 2 juin 1941, toujours dans le même dossier, le conseil municipal adoptait une deuxième résolution qui tentait de concrétiser la précédente, de lui donner des dents :

Proposé par M. Émile Marceau et secondé par M. Hector Pelchat que la résolution passée sur propos de taxes à imposer au camion faisant le transport de la crème dans la municipalité soit prise en considération et réglée qu'après une requête faite à ce sujet. La présente requête sera faite par deux conseillers municipaux sus nommés MM. Wellie Tanguay et Arthur Lachance et comprendra les deux arrondissements du présent²⁷.

La résolution du 2 juin 1941 ne semble pas avoir eu de suite. Au contraire, l'importance croissante que le conseil municipal accordait à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier indiquait que nos gens avaient compris que les temps avaient changé. Pour survivre, une petite communauté rurale comme la nôtre devait s'adapter aux nouvelles tendances du marché, les moyens de déplacement moderne, notamment le transport par camion.

La lourde traction motorisée exigeait des routes mieux entretenues. La lecture des procès-verbaux de l'époque montre que les édiles municipaux surent réglementer dans l'esprit du mieux-être collectif, même si à court terme certains y perdaient au change. À preuve, le 24 août 1942, Claudias Bruneau, une des deux personnes affectées par la diminution de l'approvisionnement de l'indispensable matière première pour sa petite fromagerie, proposa l'embauche de Gédéon Lachance, au salaire de 0,35 \$ l'heure, comme contremaître pour les travaux d'amélioration dans le 4^e Rang.

Depuis une trentaine d'années, la parabole du poisson trop vorace de l'abbé Robert Gauthier revient périodiquement hanter l'industrie laitière, telle une prophétie biblique. Les producteurs ont d'abord vécu la fermeture de la beurrerie Grégoire qui, au cours des années 1960, procurait de l'embauche à plusieurs travailleurs de notre municipalité. Un modeste poisson venait d'être avalé. Et le phénomène de rationalisation économique ne fait que commencer.

L'ÉLEVAGE DU RENARD

Comme la mode qui lui avait donné naissance, celle de l'élevage du renard argenté est pratiquement disparue de notre mémoire collective. Pourtant, ce commerce a représenté pendant plusieurs années une importance non négligeable dans la quête incessante de l'agriculteur pour diversifier ses revenus. Faute de données statistiques, le bilan de l'élevage du renard argenté reste toutefois difficile à évaluer.

Le commerce de la peau de renard semble avoir été hautement spéculatif, avec tous les risques et déceptions que cela supposait. Dans une paroisse du nord de Bellechasse, un cultivateur de l'époque faillit perdre sa terre lorsqu'il se retrouva avec une dette de 3 500 \$, somme considérable à l'époque.

Dans notre paroisse, les résidants qui élevaient le renard semblent avoir connu également des hauts et des bas, comme c'est bien souvent le cas dans ce type de commerce. Dans l'ensemble, les éleveurs de renards de Saint-Nazaire, en fins renards, se départirent à temps de cet animal intelligent, certes, mais nauséabond comme peut l'être tout animal sauvage lorsqu'il est en captivité.

[En 1939], on compte dans Saint-Nazaire 22 éleveurs de renards qui pratiquent cet élevage pour la vente des fourrures. Ils possèdent au total 80 couples et vendent individuellement dans les villes environ 200 peaux à 15 \$ en moyenne chacune ²⁸.

À la fin des années 1970, l'élevage du renard argenté devait revivre temporairement dans notre paroisse avec la tentative de Jacques Boisvert et de Jean-Luc Fortin sur la ferme actuelle de Jean-Guy Audet. Le 12 novembre 1979, le conseil municipal donnait d'ailleurs son assentiment au projet. Les deux associés devaient quelques années plus tard remporter un prix décerné par l'Association des producteurs de renards du Québec.

LA CULTURE DU RUTABAGA

Une des cultures oubliées est celle du rutabaga ou chou de Siam. On aurait tort de croire que la culture de cette plante crucifère a été marginale et sans importance, car pendant des dizaines d'années, cette racine comestible à chair jaune servit de nourriture au bétail.

Sa production semble avoir été favorisée par les sociétés d'agriculture. D'après René Blais, elle remonterait à la fin de la Première Guerre ou au début des années 1920. Une petite note inscrite dans le cahier de prônes, en date du 19 février 1922, confirme son hypothèse. On peut y lire qu'un dénommé Brisebois, agronome, viendrait le lendemain soir pour donner une conférence sur la culture du « chou de Siam et autres »²⁹.

Par ailleurs, vers 1920, les cultivateurs commençaient à profiter de l'implantation de fermes de démonstration ; ils pouvaient alors se rendre sur place pour constater les avantages d'une culture rationnelle et scientifique. Progressivement, par l'éducation, les agronomes devaient réussir à faire évoluer les mentalités. Leur tâche n'était pas de tout repos, ils se heurtaient au conservatisme de l'agriculteur, d'autant plus que les nouvelles techniques exigeaient souvent des déboursés considérables.

Au fil des décennies, les agronomes devaient toutefois réussir à faire adopter diverses réformes qui de nos jours vont de soi : aménagement des champs, utilisation des engrais, rotation des cultures, etc.

Il y avait plus d'un siècle que les sociétés d'agriculture incitaient le paysan à cultiver cette plante racine et sa proche cousine, le navet. On cultivait d'ailleurs le navet depuis le début du Régime français. Au début du XIX^e siècle, un certain nombre de journaux agricoles avaient commencé à promouvoir sa culture sur de grandes superficies pour nourrir les animaux. En Europe, les paysans y trouvaient leur profit.

Pendant, au Québec, la promotion de cette plante racine se heurtait à la nature du sol le long du Saint-Laurent. La culture du navet rencontrait les mêmes problèmes aux États-Unis. Les cultivateurs américains avaient fait des tentatives sur de grandes superficies, mais sans grand succès.

Le chou de Siam n'était pas non plus récolté sur une grande échelle. En 1837, le journal *Le Glaneur* déplorait qu'il fût si peu cultivé. Le journal ajoutait que cette culture demeurait soumise aux caprices de la nature et qu'on arrivait mal à conserver ces légumes en hiver. Quoiqu'il en soit, un siècle plus tard, les agriculteurs de nos petites paroisses agricoles se mirent résolument à la culture du rutabaga. La nouvelle culture, exigeante, requérait une certaine formation.

René Blais assista lui-même, au cours des années 1940, à une séance d'information qui se donnait à Saint-Léon-de-Standon sur le terrain actuel d'Alexandre Goupil. Déjà, à cette époque, on semait des champs



Charles Fillion, grand-père de Fidel et de Michel, s'était fabriqué un instrument qui permettait de hacher mécaniquement le rutabaga.

assez considérables. Joseph Drapeau se rappelait que son père récoltait la grosse plante racine sur une superficie approximative de 80 000 pieds carrés.

Le rutabaga était particulièrement avantageux, car on parvenait à le conserver en hiver. On le servait au bétail après l'avoir préalablement haché pour en faciliter l'absorption et la digestion. Charles Fillion, grand-père de Fidel et de Michel, s'était fabriqué un instrument qui permettait de hacher mécaniquement le gros légume. Dans la famille de René Blais, on possédait également un hachoir domestique. L'usage des moules sonna le glas de la culture de cette racine. Malgré tout, on se réservait un petit champ de navets, à chair plus délicate, pour la consommation de potage.

LA CULTURE DU LIN

À Saint-Nazaire, comme dans plusieurs paroisses rurales du Québec, il y a belle lurette que la culture du lin a été reléguée au royaume du folklore et des oubliettes. Pourtant, tout comme le sarrasin avait été à la base de l'alimentation du pionnier, le lin fut indispensable à son habillement. La culture de cette plante était si importante que l'habitant qui abandonnait ses biens à son enfant se réservait un champ de lin pour son usage personnel. L'historien Jean Provencher écrit à ce propos :

C'est la plante textile aux mille usages. Dès le XVIII^e siècle, les habitants, en particulier ceux de la région de Québec, se livrent à la culture du lin. En 1749, Peter Kalin constate qu'on en sème partout ! Au XIX^e siècle, quand tout coûte cher, qu'on n'a pas l'argent pour acheter des tissus manufacturés d'Angleterre, on produit encore du lin³⁰.

Cette plante herbacée à graines oléagineuses, qui était surtout cultivée pour les fibres textiles de sa tige, et dont la farine entrain dans la composition de cataplasmes, a donné naissance à un riche vocabulaire qui décrit bien les étapes de sa transformation : rouissage, battage, broyage, teillage. Par contre, le lin donnait un tissu dont les propriétés vestimentaires n'étaient pas idéales. Les vêtements étaient chauds en été mais froids en hiver. Aussi, avec l'invention des tissus synthétiques, sa culture domestique était-elle vouée à l'extinction. Du simple point de vue visuel, la disparition de la culture du lin est regrettable, car la petite fleur bleue ou blanche de cette plante produisait à la

saison de la floraison un effet de couleur saisissant qui compensait de beaucoup pour l'exigence de sa récolte³¹.

LES ÉRABLIÈRES

Pour bien se représenter l'importance des érablières dans notre paroisse, il faut se rappeler que deux côtes portent précisément le nom de côte des Érables. Également, il y a encore quelques décennies, le pittoresque de leur feuillage s'étendait depuis le secteur résidentiel de la sortie ouest du village jusqu'à la route, l'actuel boulevard Émile-Lachance. Les majestueux arbres furent malheureusement abattus au cours des années 1930.

Plus prosaïquement, l'érable à sucre a toujours joué un rôle important dans notre économie. Pendant des décennies, la survie de nos terres agricoles devait en dépendre, car après un abatis, ses cendres servaient à enrichir le sol qui s'appauvissait au fur et à mesure que le pionnier s'enfonçait à l'intérieur des terres.

L'appauvrissement des sols mérite d'être commenté au passage. De nos jours, avec les méthodes de fertilisation moderne, on imagine mal le problème que pouvait représenter une culture intensive sans l'ajout périodique d'éléments enrichissants. Les pionniers disaient avec perspicacité : « La génération qui profite le plus du produit de la terre, c'est la deuxième. La première est trop occupée à défricher. La troisième voit le sol épuisé. » Une terre était riche quand le foin « poussait à pleine clôtur ».

Cet appauvrissement des terres explique peut-être, en partie, le fait que plusieurs de nos ancêtres aient délaissé une terre sur laquelle ils étaient pourtant bien établis pour aller défricher ailleurs. On comprend aisément

ment que dans un tel contexte, la valeur réelle d'une terre agricole, en termes de productivité, était très relative. Et le problème ne se limitait évidemment pas aux jeunes paroisses. De vieilles terres agricoles comme celles de Sainte-Claire voyaient également leur sol se tarir. Les anciens ne s'y trompaient pas et un œil averti décelait aisément un champ dont le rendement diminuait.

L'acidité des sols constituait également un problème. Une année de récolte d'avoine modifiait le pH et les champs étaient envahis par l'oseille sauvage. Beaucoup plus tard, lorsque les agronomes recommandèrent de rectifier le problème en étendant de la chaux, la fraise sauvage, qui cohabitait avec l'oseille, devint plus rare.



*Cabane à sucre
de Wilbrod Marceau*



Ferme Belco, 4^e Rang Sud



*Wilfrid Leclerc et Dany Leclerc. L'arrivée des
pics-bois annonçait que la saison des sucres tirait
à sa fin. Les producteurs avaient chacun leurs
signes qu'ils se transmettaient de père en fils.*

LE TEMPS DES SUCRES

Parce qu'on entaillait à la chaudière, la période du temps des sucres couvrait généralement le mois d'avril. Comme de nos jours, les printemps tardifs n'étaient pas de très bon augure. Une journée perdue ne se rattrapait pas. Les producteurs avaient chacun leurs signes, fruit de nombreuses années d'observation empirique.

La véritable saison des sucres s'ouvrait avec un dégel. L'arrivée des pics-bois annonçait que la saison tirait à sa fin, bonne ou mauvaise. Un vieux dicton disait également que le temps des sucres donnait le ton aux autres récoltes. Un mauvais printemps n'était pas un bon présage pour l'automne.

Si on la compare à la production moderne, l'exploitation acéricole était artisanale. Les plus grosses érablières ne dépassaient guère les 2 000 entailles. La moyenne se situait autour de 800 à 1 000 entailles et elle requérait l'embauche d'une main-d'œuvre saisonnière, car, de la cueillette à l'évaporation, toutes les opérations se faisaient manuellement. En 1939, notre municipalité comptait une cinquantaine d'érablières, qui produisirent ce printemps-là 2 900 gallons de sirop :

On garde pour la consommation locale quelque 500 gallons et le reste est vendu aux États-Unis. On estime à 57 \$ en moyenne par érablière le revenu de cette industrie ³².



Au premier plan : Paul-Armand, Marthe et Jacinthe Bruneau, Marie Fillion et Maria-Lise Duplessis, petite-fille de Claudias Bruneau ; dans le cadre de la porte : Léopold et Claudias Bruneau

L'expression « courir les érables » n'est pas très appropriée, car la récolte de l'eau se faisait la plupart du temps en raquettes avec de lourds contenants. Dans plusieurs érablières aux pentes abruptes, ce travail exigeait une bonne condition physique.

Si de nos jours le succulent sirop a la faveur du consommateur, il n'en fut pas toujours ainsi. Il n'y a pas si longtemps encore, le sirop était évaporé jusqu'à ce qu'il devienne du sucre. Comme le sucre était vendu à la livre, des producteurs peu scrupuleux ajoutaient parfois des cailloux pour rendre le produit plus « productif ». Un autre procédé douteux consistait à ajouter du sucre blanc au sirop pour le rendre plus limpide.

Le temps des sucres était l'occasion de se divertir et de se retrouver en famille. La tire sur la neige avait de nombreux adeptes. Elle était souvent précédée par quelques mets traditionnels, riches en calories, certes, mais tout aussi succulents. Comme ces festivités favorisaient les contacts sociaux, elles constituaient parfois l'occasion des premiers amours.

LA CORVÉE

Les difficiles années de la crise économique avaient pratiquement interrompu l'érection de nouvelles granges. Après la guerre, sous l'impulsion d'Arthur



Les difficiles années de la crise économique avaient pratiquement interrompu l'érection de nouvelles granges. Après la guerre, sous l'impulsion d'Arthur Morin, on assista à une reprise de la construction et de nombreux bâtiments de ferme furent élevés au cours des années 1940 et 1950.

Morin, on assista à une reprise de la construction et de nombreux bâtiments de ferme furent élevés au cours des années 1940 et 1950, notamment les granges de Philippe Pelchat, d'Edmond Fillion, de Ludger Brochu, d'Alyre Fillion. Une telle entreprise aurait été trop onéreuse à l'époque sans l'apport d'une main-d'œuvre bénévole. À ce sujet, voici ce que dit l'historien Jean Provencher :

Il est un travail qui exige beaucoup plus que le concours de la maisonnée pour être bien mené : celui de la construction d'une grange. Un homme seul, sa famille, son engagé, n'auraient pas assez de tout l'été pour l'accomplir. Dès lors, il faut une corvée, appelée « courvée » ou « bi ». Longtemps en France, chez les paysans, la corvée fut synonyme de travail forcé réclamé injustement par un suzerain à ses vassaux. Dans la vallée du Saint-Laurent, il s'agit plutôt d'un mode généralisé d'entraide qui, grâce à la mise en commun des efforts et parfois des biens de chacun, permet de résoudre rapidement un problème ou d'achever de résoudre un problème avec célérité³³.

Lors de l'élévation d'un édifice aussi important que celui d'un mur de grange, il était essentiel que tout le monde soit sur place au bon moment, car on avait besoin de tous les bras disponibles. Sous-estimer les forces nécessaires dans une telle situation pouvait s'avérer dangereux. Selon le témoignage de René Blais, un jour des hommes affectés à l'érection d'une grange dans le 4^e Rang s'arrêtèrent à mi-chemin, au bout de leurs forces. On devine aisément la précarité d'une telle situation. La corvée pouvait d'autant plus constituer une source d'ennuis que personne n'était couvert par les assurances. Le voisin généreux, qui avait sa propre famille à nourrir, risquait de payer cher une imprudence ou un coup du sort. Aussi, il n'était pas bien vu de se présenter sur les lieux en état d'ébriété. Le soir, quand le travail était terminé, on arrosait l'événement à l'occasion. Pendant longtemps, la corvée a donné lieu au Québec à tout un rituel où même le violoneux du village était de la partie.

LES ACCIDENTS DE LA FERME

Tout métier physique comporte généralement des risques et les travaux de la ferme n'échappent malheureusement pas à la règle. Dans notre paroisse, le premier cas de mortalité recensé demeure celui d'Onésime Blais, décédé à la suite d'une ruade de

cheval, le 22 septembre 1915, à l'âge de 39 ans. Plusieurs décennies plus tard, un lointain parent, Émile Blais, fils d'Anselme, fut sérieusement blessé à la tête alors qu'il s'affairait aux travaux des champs et que ses chevaux prirent le mors aux dents.

UN ROCHER PROVIDENTIEL

Le noble animal est par nature d'humeur calme et pacifique, mais il arrive parfois que ses réactions soient imprévisibles. Une piqûre de guêpe, l'irritation due à la rapacité des mouches, la peur du feu, le bruit d'un moteur d'automobile, l'approche d'un orage peuvent entraîner des conséquences désastreuses.

Un jour, les enfants de Léonidas Morin se retrouvent dans une situation périlleuse lorsque, pour une raison inconnue, le cheval, pris d'une folle envie de fuite en avant, refuse obstinément de s'arrêter. Les cris et les pleurs des jeunes enfants ne font qu'alimenter la fureur du quadrupède, qui s'arrête finalement contre l'énorme rocher de la « savane », disparu depuis, avec l'élargissement de cette portion du 3^e Rang Nord en 1996.

LA MÉCANISATION DE L'AGRICULTURE

En 1931, les comtés de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska ne comptaient que 38 tracteurs. La mécanisation des fermes, qui avait été amorcée à la fin du XIX^e siècle, avait subi un temps d'arrêt avec la crise économique. D'après certaines données de recensement de l'époque, la Seconde Guerre mondiale aurait nettement favorisé la progression de la force mécanique.

La hausse des prix des denrées agricoles, provoquée par la guerre, fut un incitatif majeur. Un journaliste de l'époque rapportait que l'année 1941 avait marqué une reprise spectaculaire. Après la guerre, les ventes devinrent encore plus importantes. Sur les terrains plus planes et mieux drainés des paroisses de la plaine de Bellechasse, le tracteur devint vite le compagnon de travail indispensable. Mais dans notre paroisse, la topographie du territoire et la nature du sol freinèrent son utilisation pendant un temps.

Ces premiers tracteurs de ferme qu'on employa progressivement à « toutes les sauces » étaient extrêmement dangereux à conduire, particulièrement dans

les pentes abruptes. Le premier accident mortel fut celui de Pierre Brochu, le 13 novembre 1963, et d'autres événements plus ou moins tragiques survinrent par la suite.

Au printemps 2000, Guy Marceau perdit la vie lorsque son petit tracteur de ferme, qui datait des années 50, se renversa brusquement alors qu'il s'affairait à l'aménagement de son érablière. Ce camionneur avait pourtant vécu d'autres situations périlleuses dans son métier. Il faut dire que les tracteurs de cette génération, démunis de toute protection, ne laissaient guère de chance à leur propriétaire. Il y eut toutefois des accidents où l'usager semble s'en être sorti presque miraculeusement, comme ce fut le cas pour Émile Roy et Edmond Fillion.

Quant à Roger Beaudoin, il dut un jour la vie à un tremble qui avait empêché son International 74 de faire un tour complet. Lorsqu'il était venu l'aider à remettre son tracteur sur pied, Joseph Drapeau avait commenté l'affaire avec une petite pointe d'humour : « Ne refais plus ça, tu commences à être trop vieux pour des jeux pareils ! »

Ludger Brochu, un des premiers propriétaires de tracteur de notre paroisse, fut à son tour victime d'un accident spectaculaire lorsque son véhicule pivota sur lui-même sur la ferme actuelle d'Odilon Fillion. Il s'en sortit miraculeusement. C'est bien connu, les Brochu ne sont pas des douilleux, mais pendant un temps, il souffrit, semble-t-il, de courbatures douloureuses.

Finalement, un autre résidant de Saint-Nazaire, Alain Corriveau, subit au début des années 1980 un dramatique accident : son tracteur chenille se renversa alors qu'il s'affairait sur sa ferme. Comme il travaillait



Lorraine Brochu, juin 1962. Son père, Ludger, fut un des premiers résidents de Saint-Nazaire à posséder un tracteur.

seul, il sauta du véhicule et réussit péniblement à dégager son pied qui était resté coincé. D'après les médecins, il serait décédé s'il avait perdu conscience. Sans doute, la solide constitution physique des Corriveau fut-elle pour quelque chose dans la survie du jeune producteur agricole.

LA Foudre

Une autre source de danger qui guette l'agriculteur est la foudre. Elle est d'autant plus pernicieuse que sa période de dangerosité la plus prononcée correspond à la saison des foins. Or, l'agriculteur doit composer avec les caprices de Dame Nature et prendre parfois des risques « calculés ». Aussi n'est-il pas rare que certaines journées de récolte se terminent à la hâte, sous le grondement menaçant du tonnerre et de l'orage qui approchent à grands pas.

Et le danger de la foudre est réel à tous égards. Ainsi, à Saint-Léon, dans le rang Saint-François, le 11 septembre 1944, Léda Fournier, 44 ans, tante de Roland Fournier, fut frappée mortellement par la foudre alors qu'elle s'affairait à son repassage.

Il arrive aussi que le ciel soit ce jour-là de notre côté. Joseph Bolduc en était convaincu, lui qui racontait avoir été « miraculeusement » sauvé alors qu'il était dans les champs avec son grand-père. Pour une raison ou une autre, le jeune enfant n'avait pas voulu rester sous l'arbre sous lequel ils s'étaient d'abord réfugiés. Son insistance leur avait probablement sauvé la vie, car quelques instants plus tard, le gros arbre avait été la proie de la vindicte des éléments.

Dans une entrevue réalisée le 8 juillet 2001, Marie-Anna Bélanger (M^{me} Alyre Fillion) rappelait que son fils Alexis avait été victime de la foudre en tentant de franchir une clôture. Le jeune enfant avait failli mourir. Cet orage avait été très violent, puisque la foudre avait aussi frappé l'étable de Lionel Fillion au moment où plusieurs membres de la famille s'affairaient à la traite des vaches. Les Fillion avaient d'ailleurs perdu une bête ce soir-là. Lors d'une conversation téléphonique réalisée le 10 juillet 2001, Madeleine Fillion se remémorait encore la forte odeur de poudre à fusil qui émanait de l'étable. Au cours de la nuit, à la suite de l'incident, sa mère, Lucienne Baillargeon, avait dû être hospitalisée.

LE DRAINAGE DES SOLS

Les archives municipales nous apprennent que c'est au début des années 1940 qu'apparurent les premières indications d'une gestion plus moderne des terres, ce qui, à long terme, allait donner une meilleure productivité. Le 5 juillet 1943, le conseil municipal était appelé à se prononcer sur le bien-fondé d'une demande de Narcisse Roy :

Délibérations ayant été faites de la part du conseil municipal au sujet de l'aide pour drainage sur le lot 31a, cours d'eau Narcisse Roy. Prévoyant que cette aide serait d'une grande nécessité sans exiger un coûtement [*sic*] trop élevé. Nous demandons avec franchise environ 200 piastres pour faire exécuter les dits travaux de drainage. Lesquels il a été proposé par M. Arthur Lachance et secondé par M. Elzéar Fillion que ces travaux soient exécutés par la bienveillance du ministère d'Agriculture³⁴.

Un mois plus tard, le conseil municipal était de nouveau appelé à étudier une autre demande :

Après de longues délibérations au sujet du drainage pour cours d'eau Fillion, il a été proposé par M. Anselme Blais et secondé par M. Elzéar Fillion qu'un montant de 500 piastres serait d'une grande nécessité pour exécuter les dits travaux ou la noyade des terrains auxquels ce ruisseau traverse [*sic*]. C'est pourquoi nous nous adressons avec confiance au Département du Drainage afin de venir en aide aux personnes affectées par ce cours d'eau³⁵.

Pendant des décennies, le thème de l'amélioration des terres cultivables allait revenir à la table du conseil. En voici pour preuve une autre demande en date du 4 juillet 1972 :

Proposé par M. Bertrand Fillion, secondé par M. Albert Drapeau, qu'une demande d'octrois pour l'épierrement et l'amélioration des fermes de Saint-Nazaire soit faite à M. Normand Toupin, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, et à M. Florian Guay, député de Dorchester. Considérant que les heures accordées sont insuffisantes, nous demandons 400 heures au minimum pour cette année³⁶.

LES FROMAGERIES

L'abbé Jules-Adrien Kirouac est un précieux témoin de son époque. Plusieurs de ses observations judicieuses s'appliquent à notre paroisse :



*La fromagerie de Claudias Bruneau.
En arrière-plan, on aperçoit un vieux
banc de la première église.*

Aujourd'hui que l'Angleterre importe une quantité considérable de fromage canadien, nos fromagers actifs et intelligents suivent de près leur commerce. Ces fromageries sont une source de revenus pour leurs propriétaires et de richesse pour les cultivateurs ; elles semblent bien tourner au détriment des petits curés de la campagne (soit dit en passant), car nos cultivateurs ne sèment presque plus ; ils transforment leurs terres en immenses pâturages où l'on garde quinze à vingt vaches, à qui l'on sert de succulentes portions afin de rapporter de la fromagerie, à chaque quinzaine, une jolie somme d'argent³⁷.

L'abbé Kirouac ajoute avec humour : « [...] bien entendu au détriment de la dîme. » Mais ce problème n'inquiète pas le premier historien de Saint-Malachie et de Saint-Nazaire, qui conclut : « Heureusement, le casuel augmente en proportion. »

Deux décennies plus tard, un autre historien régional, l'abbé Wilfrid Roy, exprime à peu près le même enthousiasme :

Il était donc temps de songer à l'établissement d'une industrie qui pourrait recevoir le lait des troupeaux et le transformer en lait et en beurre. C'était le temps où, dans toutes les grandes paroisses, l'industrie laitière prenait des développements considérables. Partout se construisaient des fabriques de fromage ou de beurre. Le gouvernement s'assurait le service de bateaux océa-

niques et de chars réfrigérateurs pour transporter ces produits en Angleterre ; dans les campagnes, il envoyait des conférenciers, des inspecteurs pour encourager la bonne fabrication et stimuler l'attention, le soin des fabricants. Ce fut une véritable ère de progrès pour le Canada. Le cultivateur s'appliqua davantage à multiplier les produits de sa terre ; il cessa ses longs et pénibles voyages aux marchés des villes pour aller vendre son beurre. Portant à la fromagerie du rang le lait de son troupeau, il pouvait constater à chaque jour ce que lui rapportaient ses vaches laitières³⁸.

Comme le remarquent avec perspicacité les abbés Kirouac et Roy, l'industrie laitière est, au tournant du siècle, en pleine évolution. La fabrication artisanale du beurre, une tâche réservée aux femmes, se modernise.

Ardent partisan de l'industrie laitière, Jean-Charles Chapais considérait qu'il n'était pas avantageux pour un cultivateur de fabriquer son beurre sur la ferme, et

ce, pour des raisons techniques (difficulté de conserver le produit, efficacité plus grande du procédé industriel) et économiques (coût de la main-d'œuvre). Pour lui, la véritable question, c'était de savoir s'il valait mieux produire du beurre ou du fromage ou encore les deux à la fois³⁹.

Clermont Pelchat

À Saint-Nazaire comme ailleurs, les agriculteurs de l'époque entrevoient les possibilités qu'offrent les nouveaux marchés. Un dénommé Achille Fortier pourrait avoir été notre premier fromager. Le 23 octobre 1902, il a la douleur d'inhumér sa fille, la jeune Lydia. C'est en prenant connaissance de ce triste événement dans le registre des sépultures que nous apprenons qu'il était fromager.



Ferme François Beaudoin.

Le paysage champêtre traditionnel occupe, encore en 2002, une grande importance à Saint-Nazaire.



Selon le témoignage d'Adrienne Leclerc, le samedi soir, la fromagerie de Clermont Pelchat devenait le lieu de rendez-vous des jeunes gens du rang.

Deux ans plus tard, nos archives de paroisse nous révèlent un détail qui n'est peut-être pas sans importance. Nous apprenons qu'Achille Fortier fut, le 3 juillet 1904, le parrain de confirmation du jeune Clermont Pelchat. Nous pouvons avancer l'hypothèse que Clermont apprit les rudiments du métier, à l'adolescence, avec ce fromager expérimenté.

Le jeune homme connaît des débuts modestes, mais un jour il sera suffisamment prospère pour devenir un de nos premiers résidants à posséder une automobile. En 1939, la production annuelle de sa petite fromagerie s'établit à 34 000 livres. La fabrication est entièrement vendue à la Coopérative fédérée de Québec.

Clermont Pelchat accédera à la mairie au cours des années 1940 et complétera plusieurs mandats. Il fera également le commerce des chevaux et cette occupation le mènera jusque dans l'Ouest canadien.

À la fin des années 1930, Magella Beaudoin, originaire d'Armagh, vient s'installer à Saint-Nazaire. Il est embauché comme fromager par Clermont Pelchat. La fromagerie est située dans le 4^e Rang Sud, sur l'actuelle ferme Belco (Denis Bélanger et Ghyslaine Côté). Le samedi soir, la fromagerie devient le lieu de rendez-vous des jeunes gens du rang. D'après Wilfrid Leclerc, elle a cessé ses opérations au milieu des années 1940.

Ce n'est pas un hasard si Clermont Pelchat a procédé à l'embauche d'un résidant de l'extérieur, car le métier ne s'improvise pas. Il faut avoir suivi une formation, ce qui implique que l'apprenti doit savoir lire suffisamment pour être en mesure de suivre son cours.

Dans sa jeunesse, Léonidas Morin avait, lui aussi, suivi le cours de fromager, une formation qui se donnait à Saint-Hyacinthe. Le jeune homme avait été impressionné par son premier voyage en train. Il ne semble pas toutefois avoir pratiqué le métier très longtemps. Philippe Bertrand, père de l'avocat Guy Bertrand, fut également employé par Clermont Pelchat comme fromager.

Claudias Bruneau

Claudias Bruneau avait vu le jour le 12 janvier 1882. Il était le fils d'Achille Bruneau et de Marie Fillion. Claudias avait épousé, le 1^{er} septembre 1908, Maria Fillion. De leur union naquirent six filles, dont Annette et Imelda, qui s'établirent plus tard à Montréal, mais qui revenaient séjourner dans la résidence paternelle lors de la belle saison. Au milieu des années 1970, elles nous livrèrent un témoignage fort intéressant sur la petite entreprise de leur père. À la fromagerie, il y avait une ambiance qui ne manquait pas de romanesque.

Le samedi soir était un moment particulièrement fébrile, car le dimanche, la petite fabrique cessait ses opérations. Aussi les cultivateurs apportaient-ils leur lait ce soir-là pour éviter qu'il se perde, car la produc-



Lors des funérailles de Marie Fillion, épouse d'Achille Bruneau, le 8 octobre 1938. De gauche à droite, ses fils : Adéltard, Joseph, Arsène, Eusèbe et Claudias Bruneau

tion ne reprenait que le lundi. La résidence servait souvent de lieu de rencontre pour la famille, les amis et les voisins. Claudias Bruneau aimait beaucoup la musique et il fut le deuxième, après Joseph Paré, à posséder un phonographe dans notre localité, au début des années 1920. Il fut également un des premiers résidents de Saint-Nazaire à faire l'achat d'un téléviseur.

Plus ancienne d'une dizaine d'années que celle de Clermont Pelchat, la petite fromagerie de Claudias Bruneau produisait en 1939, selon un estimé du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce d'alors, 21 612 livres de fromage. La production était acheminée en entier à la Coopérative fédérée.

Les industries



MOULIN AUBÉ

En 1925, une forte secousse sismique ébranla la région de Charlevoix et se répercuta jusque dans les fondations du moulin Aubé⁴⁰. La lézarde que le tremblement de terre laissa en souvenir de son passage cette nuit-là est encore observable de nos jours. Mais il en fallait beaucoup plus pour ébranler ce solide bâtiment qui défie le temps et symbolise, au moment où nous nous apprêtons à fêter notre centième anniversaire, notre continuité historique.

Une entreprise considérable

Pour construire le bâtiment principal, Fabien Jolin utilisa de la pierre des champs dans un rayon d'un mille. Elle fut transportée en hiver, sur le sol gelé. Pour bien mesurer l'ampleur de la tâche, il faut savoir que les travaux de construction durèrent quatre ans. Les travaux furent terminés en 1881, puisque cette date est gravée dans la pierre du bâtiment.

En réalité, l'histoire du moulin Aubé est encore plus vieille, car on peut encore voir de nos jours les vestiges d'un autre bâtiment, plus modeste toutefois. Nous n'avons pu établir qui précisément avait érigé ce premier bâtiment, mais il est possible que ce soit également Fabien Jolin. La tradition orale veut que les Jolin aient occupé le moulin pendant plusieurs décennies. Ils y auraient produit du bardeau et y auraient foulé de l'étoffe.

Flavien Jolin décéda le 17 février 1909, à l'âge de 81 ans. Son fils Joseph avait sans doute pris la relève depuis plusieurs années. Trois ans après la mort de son père, il vendit le moulin paternel à Joseph Plante. Celui-ci l'exploita jusqu'en 1920, puis le vendit à Joseph (Thom) Aubé. Sans doute la transaction se fit-elle au plus tard au début de juillet, puisque les registres de la Commission scolaire de Saint-Nazaire nous apprennent que vers cette époque, Joseph Plante avait remis sa démission comme commissaire d'école.

D'après les souvenirs de son fils Gérard, Joseph Aubé, qui jusque-là avait été cultivateur dans le 3^e Rang, aurait fait l'acquisition du moulin parce qu'il aimait le contact avec le public. Selon lui, les Aubé n'avaient aucune expérience du métier. Lors de la même entrevue téléphonique, réalisée le 18 juillet 2000, Gérard, avec sa modeste caractéristique, mentionnait que c'était Joseph Goupil qui leur avait enseigné les rudiments du métier.



De gauche à droite : Pierre Aubé, Joseph (Thom) Aubé, Alfred Aubé, Délina Aubé, Grasiella Aubé et le petit Alphonse Morissette

C'étaient les belles années du vieux moulin. Au printemps, à l'occasion, le propriétaire hébergeait des draveurs qui acheminaient le bois sur le ruisseau à l'Eau Chaude vers la rivière Etchemin⁴¹.

Une longue tradition venait de naître. Le moulin fut par la suite exploité par Lucien Aubé jusqu'en 1993, puis par son fils Léonard. En 1913, une turbine avait remplacé la roue à godets. En 1951, lorsque le barrage céda sous la glace, Lucien fit l'acquisition d'un moteur diesel Lyster 60 CV. Ce dernier fut remplacé par un moteur GM 371 en 1983.

De nos jours, le moulin est exploité de mai à décembre et son propriétaire embauche une personne pour l'assister. Le bran de scie est récupéré pour servir de litière.

LE MOULIN GOUPIL

Même s'il n'existe plus de nos jours, le moulin des chutes à Goupil est intéressant, car les quelques notes historiques recueillies à l'occasion de la rédaction de cette monographie paroissiale nous rappellent la richesse de cette partie de notre histoire avant que notre territoire soit détaché des paroisses de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Standon.

D'après les témoignages recueillis il y a quelques années à l'occasion d'une vaste recherche entreprise par la Société historique de Bellechasse, le moulin aurait d'abord fonctionné à la turbine, puis à la vapeur. Le bois que l'on y transformait provenait des boisés de Saint-Luc, de Buckland et de Saint-Nazaire.

René Blais se rappelle, alors qu'il avait une dizaine d'années, être passé dans le 6^e Rang et avoir vu au loin la vapeur qui émanait du moulin. Après le décès de Joseph Goupil, en 1932, l'équipement du moulin fut vendu à Émile Breton, de Buckland, qui exploita un moulin près de Saint-Philémon pendant une dizaine d'années.

LE MOULIN TANGUAY

Lorsque la Société historique de Bellechasse entreprit de dresser l'inventaire de tous les moulins encore actifs et de ceux qui avaient disparu au fil des décennies dans le comté de Bellechasse, le bilan fut impressionnant. Il mettait à jour une activité écono-

mique encore plus importante que celle qu'on aurait pu soupçonner au XIX^e siècle dans notre région.

Des dizaines et des dizaines de vieux moulins dont les fondations avaient été emportées, englouties, démolies refaisaient soudainement surface dans la mémoire collective des gens. Parmi eux, le moulin Tanguay dans le 3^e Rang de Saint-Nazaire.

L'ancêtre Louis Tanguay

Il est difficile, voire impossible, de tenter d'interpréter l'histoire du moulin Tanguay sans rappeler quelques éléments de l'arbre généalogique de cette famille, car de père en fils, les trois exploitants portaient le prénom de Louis.

L'ancêtre des Tanguay de Saint-Nazaire épousa Olive Gaulin, à Saint-Malachie, le 19 septembre 1864. Il était originaire de Saint-Charles. Louis Tanguay père décéda le 16 juin 1914, dans la résidence qu'il avait construite lorsqu'il s'était retiré. Son épouse lui survécut quelques années ; elle décéda le 31 décembre 1917. Parce qu'il fut un de nos premiers et rares hommes d'industrie, l'ancêtre Louis Tanguay mérite d'être considéré comme un de nos bâtisseurs.

Les Tanguay de Saint-Nazaire étaient naturellement doués pour le travail du bois. Paul-Émile, fils de Claudias, construisit quatre résidences à Saint-Nazaire. Louis Tanguay petit-fils et son fils Wilfrid érigèrent notre première salle de danse sur le site de l'actuel réservoir d'eau en cas d'incendie. Un autre membre de la famille, Alyre, fut le promoteur du restaurant Le Parasol à Saint-Malachie.

Cette disposition pour le travail du bois, sans doute les Tanguay la tenaient-ils de leur ancêtre Louis père. En effet, il fut le maître d'œuvre de la construction d'une petite chapelle de mission, qui fut modifiée une quinzaine d'années plus tard pour devenir notre première église.

Un moulin sur le ruisseau Hemisson

Si Louis père fut approché à l'époque pour entreprendre une construction aussi considérable, ce n'était sans doute pas le fruit du hasard. Il fallait un certain bagage de connaissances, de l'habileté et de l'expérience. Reportons-nous quelques instants dans le

contexte de l'époque pour mieux évaluer le profil de celui qui se hasardait à gagner sa vie en dehors de l'agriculture.

Cet homme devait savoir lire et écrire, ce qui pouvait souvent faire défaut à l'époque. Il devait être par nature un fonceur, car les risques financiers étaient considérables et la tâche exigeante. Par ailleurs, celui qui décidait de gagner sa vie en édifiant une petite entreprise de transformation devait disposer de quelques économies ou bénéficier du support d'un proche parent : à l'époque, le petit investisseur ne pouvait compter que sur lui-même.

Pas question de caisse populaire, et les banques ne prêtaient qu'aux riches. Il faut avoir visité certains vieux moulins rénovés, tel le moulin de Beaumont, pour réaliser comment leur mécanisme pouvait être complexe et dispendieux. En dépit de tous ces obstacles, Louis Tanguay père aurait construit un petit moulin à eau sur le ruisseau du 3^e Rang, approximativement derrière l'actuelle résidence d'Éric Corriveau.

Pendant des décennies, les pêcheurs du dimanche purent apercevoir les fondations de ce moulin, disparues au cours des années 1950 avec le drainage du ruisseau Hemisson.

Un moulin à vapeur

Louis Tanguay fils naquit vers 1866. Le 20 avril 1885, il épousa Marguerite Fillion, née vers 1856, fille de Louis Fillion, ancêtre des Fillion de Saint-Nazaire. De leur union naquirent six enfants : Florida, Rosalie⁴², Ernest, Rose-Anna, Louis, le troisième du nom (dit Pit) et Claudias. Après la mort de sa première épouse, le 18 octobre 1939, il épousa Marie-Anna Jolin, le 10 mai 1941.

Il décéda au lac Vert, à Saint-Damien, le 18 avril 1960, à l'âge de 94 ans.

Cet homme de stature imposante prit la succession de son père vers le début du XX^e siècle. Il construisit alors un moulin à vapeur sur une partie du lot 32-A, approximativement devant la résidence actuelle de Jean-Guy Fillion. Il y a tout lieu de croire que Louis père a participé à la construction de la petite entreprise.



Louis Tanguay fils était un homme débrouillard qui réparait tout par lui-même.

Il est bien connu qu'en affaire l'argent n'a pas d'odeur et que les échanges commerciaux contribuent à rapprocher les hommes, à abolir les barrières linguistiques et religieuses. Nous apprenons avec un certain étonnement que le moulin Tanguay comptait parmi sa clientèle de nombreux cultivateurs d'allégeance anglophone du 10^e et du 11^e Rang, protestants comme catholiques : des Cassidy, des Humphrey, des O'Rourke, des Kelly, des Kilganon, des Doherty, etc.

Au premier abord, nous pourrions être enclins à penser que ces gens encourageaient les moulins de Saint-Malachie. Il faut toutefois se rappeler que notre paroisse fit partie de cet important noyau anglophone pendant des décennies. Par ailleurs, même si le petit moulin était une entreprise familiale, il employait, semble-t-il, des travailleurs saisonniers ou occasionnels. De plus, selon la tradition orale, Louis fils était un homme débrouillard qui réparait tout par lui-même.



Louis (Pit) Tanguay
et Félixine Lachance — vers 1912

La fermeture du moulin Tanguay

Louis petit-fils, (Pit), épousa le 22 juillet 1912, Félixine Lachance, fille de Pierre Lachance et sœur jumelle d'Alphonsine Lachance. Le couple Tanguay engendra une des plus nombreuses familles de l'histoire de notre paroisse avec dix-sept enfants vivants. Louis décéda le 18 janvier 1978. Son épouse l'avait précédé le 9 septembre 1969.

Lorsque Louis fils se retira au cours des années 1930, il légua à son fils un moulin qui survécut encore quelques années, malgré les difficiles années de la crise économique. À cette époque, le petit moulin à vapeur comptait à son actif le sciage du bois qui servit à la construction de notre deuxième église.

Le moulin Tanguay cessa ses activités au milieu des années 1940. Au début des années 1950, Louis Pit Tanguay transporta au village une partie de la grande maison qui avait vu grandir sa famille. Cette section forma la résidence actuelle de Wilfrid Tanguay.

L'autre partie, restée sur place, fut acquise depuis par Jean-Guy Fillion.

Les fils de Louis Tanguay⁴³ s'orientèrent vers d'autres secteurs d'activité. Avec les années, tout ce qui s'appelait camion, bulldozer, pelle mécanique, grue mécanique n'eut plus de secret pour eux. Entre 1965 et 1980, ils participèrent à quelques-uns des grands projets de construction du Québec moderne.

De nos jours, lors de la belle saison, on peut voir que l'énorme rocher situé en face de la propriété de Jean-Guy Fillion est mis en valeur par un arrangement paysager harmonieux. Ce rocher fait partie du décor. Il a aussi son histoire, car il servait de base au *ganoué qui menait au deuxième étage du moulin Tanguay.



Le moulin Tanguay était situé sur la propriété actuelle de Jean-Guy Fillion.

LA VIE DE MOULIN

L'importance du moulin dans notre histoire se traduit dans de nombreuses chansons folkloriques ; la plus connue est sans doute *Marianne s'en va-t-au moulin*. En 1867, le Canada comptait 3 000 moulins, dont peut-être déjà un ou deux à Saint-Nazaire.

Au cœur de l'activité économique des régions rurales que berçoises depuis l'époque seigneuriale, le petit moulin familial semble avoir laissé de bons et impérissables souvenirs chez ceux qui l'ont exploité ou chez les enfants des propriétaires. Les voisins se rappellent également cette époque avec nostalgie. Dans une entrevue réalisée le 28 août 2000, Monique

* Ce mot, qui signifie « passerelle », est une déformation du mot anglais gangway dans la langue orale.

Corriveau racontait comment elle avait trouvé difficile le moment où le moulin Tanguay avait fermé ses portes. « Il y avait tellement de vie à cette époque, raconte-t-elle. Les gens venaient du 10^e et du 11^e Rang de Saint-Malachie pour faire scier leur bois. Et puis le moulin fonctionnait, à la belle saison, jour et nuit. Quand le moulin a fermé, je me suis ennuyée à mourir. »

Le pittoresque du vieux moulin fascine encore de nos jours et, pour le sauver, certaines personnes sont prêtes à y consacrer une partie de leur vie, tel Arthur Labrie, qui mit près de 30 ans à rénover le moulin de Beaumont dont il s'était porté acquéreur. Ici même, à Saint-Nazaire, Lucien Aubé racontait que des descendants de Joseph Plante étaient venus le voir il y a une quinzaine d'années et s'étaient montrés intéressés à racheter le moulin qu'avait possédé leur grand-père au début du siècle.

Si le vieux moulin à scie a laissé autant de beaux souvenirs, son fonctionnement quotidien, lui, évoque surtout la possibilité d'accidents graves. Une banale distraction, une simple erreur pouvaient causer des blessures parfois mortelles ou, dans le meilleur des cas, infirmer un travailleur pour le reste de sa vie.

La tragédie la plus célèbre à s'être produite au moulin Tanguay demeure, près d'un siècle plus tard, celle qui amputa d'un bras le légendaire Groleau Bruneau.

Toutefois, un fils de François Béchard, Joseph, y subit au cours de l'automne 1922 une terrible blessure qui finit par l'emporter six mois plus tard. D'après les souvenirs de Joseph Bolduc, le jeune homme, qui demeurait avec sa sœur dans l'actuelle résidence d'Auguste Fillion, serait décédé après avoir refusé l'amputation.

La même année, un fils de Joseph Aubé, Alfred, paya un lourd tribut au métier qu'il exerçait. Le jeune homme perdit trois orteils dans un accident. Alfred, dit Freddy, qui était épileptique, décéda le 5 juillet 1935. Il n'avait que trente-six ans.

Dans une entrevue qu'il accordait en 1997 à un chercheur de la Société historique de Bellechasse, Lucien Aubé, commentant sa retraite, disait avec humour : « Je me trouve bien, on s'habitue plus vite à ne rien faire qu'à travailler. » Cette vie de labeur lui avait coûté deux doigts, au moulin paternel, en 1930. Malgré l'accident, il avait quand même continué à travailler de la main gauche.

LES ENTREPRISES SYLVA

Comme dans la plupart des petites municipalités rurales de notre région, le secteur manufacturier, tout au long de notre histoire, a pratiquement été absent de notre économie. Il y eut, il est vrai, les moulins Aubé et Tanguay, mais ces entreprises étaient de nature surtout familiale. Quant aux petites fromageries qui s'implantèrent dans le milieu pendant quelques décen-



nies, elles n'offraient que de minces possibilités d'embauche pour nos gens.

Vers la fin des années 1950, quelques résidants, notamment Rosaire Joly, gendre d'Ernest Jolin, avaient avancé quelques vagues projets qui n'avaient pas eu de suite. Il faudra attendre encore une quinzaine d'années avant d'assister à une véritable tentative de procurer de l'emploi sur place à nos gens. Cette initiative aura pour raison sociale Les Entreprises Sylva et se fera sous l'instigation du maire de l'époque, Claude Lachance.

Sylva tirait son origine du mot latin *silvestris* — en français, *sylvestre* — signifiant bois, forêt. Le nom de la petite entreprise traduisait judicieusement la vocation qu'on voulait donner à cette première véritable manufacture à Saint-Nazaire.



Les Entreprises Sylva
En avant-plan : Albert Tanguay et Michel Fillion ; en arrière-plan : Réal Fillion, Donald Pelchat et Fidel Fillion

Une première assemblée d'information

Le 13 novembre 1975, à huit heures, dans la petite salle du couvent, la population de Saint-Nazaire était conviée à assister à une assemblée d'information. En encadré, sur le carton d'invitation, on pouvait lire : « Il s'agit de la première tentative sérieuse d'implantation d'une industrie à Saint-Nazaire. Quelle sera la réponse de la population⁴⁴ ? » Cette réponse se traduisit par la présence de trente-six participants en plus des organisateurs, dont un représentant du CLSC de Lac-Étchemin, Yves Thibaudeau.

Programme d'initiatives locales

Faisant partie du Programme des initiatives locales (PIL), le projet avait pour but de mettre sur pied une entreprise coopérative qui produirait divers articles de bois (tables et chaises de parterre, balançoires, palettes, etc.). Le montant de la subvention admissible, provenant du gouvernement fédéral, était de 31 290 \$ et le programme prévoyait l'embauche de huit personnes, dont un commis-comptable à temps partiel, dix heures par semaine. Il était prévu que la production commencerait vers le 8 décembre 1975.

La mise en marche du projet coïncidait avec une prise de conscience de la faiblesse de notre région en matière de développement économique. Déjà une dizaine d'années auparavant, dans son édition de juin 1967, le magazine *Maclean's* avait dressé un portrait sombre mais réaliste de notre difficulté à retenir notre jeunesse, avec les perspectives assez pessimistes que ce constat supposait.

Après avoir interrogé les différents intervenants socio-économiques de l'époque, le journaliste Jacques Guay écrivait :

Le malaise n'est évidemment pas récent. Comme dans plusieurs coins de la province, on ressentait dans Dorchester les symptômes propres aux régions sous ou mal développées : faibles revenus, haut taux d'assistance sociale, stagnation de l'agriculture, émigration des individus les plus instruits et de la main-d'œuvre jeune⁴⁵.

Le comté de Bellechasse et l'ancien comté de Dorchester s'érodaient progressivement de leurs forces vives. Quelques années plus tard, ce qui est assez révélateur, le comté de Dorchester était rayé purement et simplement de la carte électorale.

Près de dix ans après la parution de l'article de *Maclean's*, on en était toujours au stade des analyses, des études et des enquêtes anthropologiques. Le 19 mai 1976, un universitaire du Département d'anthropologie de l'Université Laval écrivait :

Les recherches nous ont sensibilisés aux problèmes économiques qui se posent de plus en plus dans le comté de Bellechasse : [nous sommes devenus très conscients] de cette condition de dépendance et de contrôle par et pour les autres⁴⁶.

L'implantation de Sylva se voulait une réponse concrète à la précarité de l'emploi dans notre village. Encore fallait-il que la population supporte la petite entreprise, très fragile. Une campagne de financement fut lancée pour supporter les dépenses inhérentes au démarrage de la jeune coopérative. L'objectif fixé avait été établi à 3 000 \$; vers la fin de janvier, on avait recueilli 2 250 \$.

La Voix du Sud de l'époque rapportait que le 18 janvier, « malgré un froid sibérien », une centaine de personnes avaient répondu à l'appel des employés de Sylva pour visiter le local et prendre connaissance des premiers objets manufacturés. Les dirigeants de Sylva ne ménagèrent pas leurs efforts pour mieux faire connaître la jeune entreprise. Aussi, le 3 mars 1976, le même journaliste écrivait : « Inutile de dire que ce projet est une occasion privilégiée de bâtir une entreprise de chez nous et de créer des emplois. »

Moins d'un mois plus tard, dans son édition du 31 mars, Sylva faisait l'objet d'un autre article et *La Voix du Sud* titrait : « Sept hommes ont un défi à relever. » Ces hommes étaient Réal Fillion, Michel Fillion, Sylvain Lachance, Albert Tanguay, Donald Pelchat, Fidel Fillion et Henri Bruneau. Leur défi, c'était d'assurer la viabilité de l'entreprise une fois la subvention écoulee, car à partir du 4 juin, la petite manufacture allait être sevrée de toute aide gouvernementale.

Les recettes générées au moment de la parution de l'article de Luc Grégoire totalisaient 6 500 \$, ce qui à long terme était insuffisant. Comme les produits manufacturés chez Sylva étaient destinés à un marché saisonnier, il fallait composer avec un problème d'entreposage. De plus, il fallait supporter financièrement l'inventaire, d'où un problème de liquidités. Les employés avaient été invités à faire leur part en acceptant qu'une somme soit prélevée sur leur salaire hebdomadaire. Quelques mois plus tard, les ventes totalisaient

25 000 \$, mais c'était encore insuffisant. Le 3 septembre 1976, la petite manufacture dut fermer temporairement ses portes.

Le 26 novembre, par voie de communiqué, Claude Lachance annonçait à la population de Saint-Nazaire qu'il était encore permis d'espérer. Les opérations allaient reprendre. Une nouvelle subvention de 27 000 \$, toujours dans le cadre du programme PIL, allait contribuer à raviver les espoirs. La deuxième phase du projet allait procurer de l'embauche à quelques travailleurs pour une période de six mois. Forts de l'expérience acquise, ils entreprendraient une autre étape, qui allait « essentiellement être axée sur la recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux produits ».

Le 25 novembre 1977, soit un an plus tard, presque jour pour jour, Claude Lachance annonçait que Sylva, du moins dans sa version originale, devait se résigner à fermer ses livres. Déjà, le 12 août précédent, la production avait définitivement cessé. Dans le même communiqué, il écrivait :

Cette date marque la fin d'une expérience emballante qui a permis à une douzaine de gens de Saint-Nazaire d'y trouver de l'emploi à un moment ou à un autre depuis deux ans et d'y acquérir des techniques de travail profitables.

Le blâme ne doit cependant être jeté sur personne, car les travailleurs impliqués ont fait leur gros possible pour réussir. Cet aboutissement est plutôt attribuable aux conditions particulièrement difficiles qui prévalent dans ce secteur d'activité. À tout événement, on pourra toujours dire qu'on a vraiment essayé...

Il fallait prendre une décision. Après avoir analysé sérieusement la situation, les administrateurs de l'Association pour le développement de Saint-Nazaire inc. (promoteurs du projet Sylva) ont finalement décidé de vendre l'équipement et les outils de Sylva, de préférence à une personne de Saint-Nazaire qui tenterait de continuer les activités de cette petite entreprise mais sur une base personnelle et individuelle.

La transaction fut donc conclue au mois d'octobre dernier et c'est M^{lle} Marthe Desjardins (ex-employée de Sylva) qui en a fait l'acquisition pour un montant de 3 500 \$.

Depuis ce temps, M^{lle} Desjardins a repris la production de certains meubles finis⁴⁷.

Un quart de siècle plus tard, Maurice Bilodeau et Marthe Desjardins dirigent toujours leur petite manu-

facture au cours des mois d'hiver, profitant à la belle saison d'une période de repos bien méritée.

Le 3 avril 1978, le conseil municipal adoptait une résolution qui donnait son appui à la formation d'un commissariat industriel pour la région de Bellechasse-Dorchester. Nos petites paroisses rurales commençaient enfin à se munir de ces indispensables outils de développement économique qui pouvaient supporter le démarrage de petites entreprises comme Sylva. Sans doute, toutefois, avait-il un jour fallu se décider à commencer quelque part ; en ce sens, l'expérience de Sylva avait marqué une étape nécessaire dans la constante recherche de notre mieux-être économique.

LES BOUTIQUES DE FORGE

Pour bien comprendre l'importance de la boutique de forge, il faut se rappeler que le cheval constituait pendant des siècles le moyen de transport terrestre le plus rapide. Dans notre pays, le temps que le cheval prenait pour se déplacer d'un endroit à un autre était à ce point déterminant qu'il présidait à la naissance de plusieurs paroisses, dont évidemment la nôtre, car il arrivait un moment où les gens se trouvaient loin de tout, particulièrement de l'église.

Tout comme pour l'automobile, le cheval requérait de l'attention et un suivi périodique : c'était le rôle du maréchal-ferrant, qu'on appelait simplement le forgeron. Le métier exigeait une bonne endurance physique. Alberta Lachance, fille d'Armand, décrivait ainsi le gagne-pain de son père :

Le forgeron était celui qui travaillait le fer en le chauffant pour lui donner la forme désirée. Mon père, Armand, était forgeron et aussi maréchal-ferrant, mais on disait toujours forgeron. Il commençait par couper la corne du cheval et il choisissait par la suite le fer qui convenait à la grandeur de la patte. Il fallait chauffer souvent pour que le fer soit rouge et puisse être travaillé sur l'enclume. C'était assez long. Ensuite, il fallait poser le fer et recommencer pour chaque patte. Ce n'était pas toujours facile avec de jeunes chevaux ou des chevaux rétifs. En hiver, il y avait des fers adaptés pour la glace et les gros travaux. C'était un métier dur. Mon père, comme tout forgeron, travaillait aussi les instruments aratoires, enfin tout ce qui requérait de la ferrure. Il faisait même des croix en fer pour les cimetières. Mon père travaillait aussi le bois, entre autres de grosses sleighs pour le charroiyage du bois en hiver⁴⁸.

Armand Lachance naquit à Saint-Lazare le 2 décembre 1881. Il était le fils aîné de Pierre Lachance et d'Adèle Chabot, qui avaient uni leurs destinées le 18 janvier 1881, à Saint-Lazare. Il aurait appris son métier d'un oncle qui possédait une boutique de forge à Saint-Lazare. On ne s'improvisait pas forgeron, il fallait d'abord être apprenti.

Avec l'apparition de l'automobile au début du siècle, le métier allait devenir encore plus exigeant, car le garage moderne restait à être inventé. En attendant, le forgeron, c'était celui qui était appelé à réparer les essieux cassés, et ils étaient nombreux.

Les mythes ont la vie longue et le préjugé qui veut que les automobiles de jadis étaient de constitution plus robuste que celles d'aujourd'hui ne résiste guère à la réalité des témoignages qui nous sont parvenus.

La médiocrité de certaines pièces mécaniques de cette époque, Armand Lachance la connaissait. En effet, Philippe Pelchat racontait que cet homme éprouvait de la difficulté avec le différentiel de sa Chevrolet, « qui était toujours cassé »⁴⁹. Et la forge était plus qu'un atelier, elle était un milieu de vie, particulièrement pour les travailleurs saisonniers et les retraités. Cette ambiance qui y régnait, révolue depuis une cinquantaine d'années, voici comment l'historien Jean Provencher la décrit :

Les vieux aiment passer de longs après-midi à la boutique de forge où l'artisan transforme le fer en divers objets de consommation courante. Quand le printemps revient, qu'il faut ferrer les chevaux à neuf pour l'été, une âcre odeur de corne brûlée emplit l'atmosphère. Mais qu'importe. Les deux bancs de l'atelier sont emplis et on y devise entre hommes. Le local s'enfume vite, car rares sont ceux qui n'ont pas la pipe à la bouche. Et tout y passe : le mariage de la belle Bérangère, la maladie d'un des leurs, la progression des semailles et le temps qu'il fait sur le pays⁵⁰.

La boutique de forge, c'était plus encore, c'était, avec le magasin général, le baromètre de l'humeur politique du citoyen. Cette bonne ou mauvaise humeur pouvait faire ou défaire un conseil municipal, élire un maire ou lui signifier son renvoi.

Dans une ambiance aussi surchauffée, le métal rougissait facilement. Et un proverbe ne dit-il pas qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud ?

Armand Lachance fut emporté par le cancer des os le 29 avril 1938. Quelques mois auparavant, soit le 7 février, une résolution inscrite au livre des procès-verbaux de la municipalité nous indique que sa santé avait commencé à défaillir. Ce soir-là, son épouse, Anna Goupil, et son fils Émile étaient dûment

autorisés pour et au nom de la Corporation municipale de Saint-Nazaire ci-après appelés soussignés de faire et signer tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et d'en donner quittance donnant par les présentes toute force et pouvoir du dit secrétaire lui-même dans l'exercice de sa charge, et cela comme étant ses remplaçants en fonction⁵¹.

Le 1^{er} mai 1938, le curé Robert Gauthier annonçait la triste nouvelle en chaire :

Décès de monsieur Armand Lachance, 31 ans comme secrétaire, 27 ans comme maître chantre, 36 ans comme forgeron. Il entre dans l'histoire de notre paroisse. Citoyen modèle, remarquablement doué de qualités individuelles et sociales. Il fut de la gloire réservée au serviteur modèle dans toutes les petites choses⁵².

Après son décès, la petite boutique de forge fut louée à un dénommé Auguste Côté, originaire de Sainte-Germaine. D'après Fernande Lachance, cet homme aurait travaillé auparavant à la rénovation de la résidence de Clermont Pelchat, ce qui l'aurait amené à résider à Saint-Nazaire.

Auguste Côté avait également construit la petite résidence que devait posséder plus tard Léopold Lachance, puis Henri Jolin (site de la propriété actuelle de Jocelyn Turgeon). Il aurait exploité la petite forge quelques années, probablement jusque vers 1942.

Cet homme ne semblait pas avoir de famille immédiate et, par un curieux hasard, le lieu de sa sépulture nous est connu. Un jour que des membres de la famille Lachance étaient en visite à Saint-Tite-des-Caps, où l'abbé Eugène Gagnon exerçait son ministère, quelqu'un de cette paroisse s'informa s'ils connaissaient un dénommé Auguste Côté. C'est ainsi que les Lachance apprirent que l'ancien locataire de la forge familiale était décédé au foyer de cette paroisse.



1^{re} rangée : Germain Tanguay, Alida Tanguay,
Dorilda Tanguay et Arsène Tanguay ;
2^e rangée : Wellie Tanguay, Angéline
Fournier, Olivette Corriveau,
Omer Corriveau et Marie-Ange Tanguay

OMER CORRIVEAU

Omer Corriveau naquit à Saint-Léon-de-Standon le 22 décembre 1910. Il était le fils de Joseph Octave Corriveau et d'Adélia Vachon, qui possédaient une ferme dans le rang Sainte-Anne. Comme plusieurs jeunes gens de son époque, Omer gagna d'abord sa vie dans les chantiers. Il travailla également comme mineur à Cadillac en Abitibi. C'est dans une boutique de forge de Lac-Échemin qu'il fit son apprentissage comme forgeron. Il ouvrit d'abord une première boutique à Saint-Léon, près de la résidence paternelle, puis vint s'établir à Saint-Nazaire, vers 1936 ou 1937. Sa boutique demeura en opération pendant près d'une quarantaine d'années.



La boutique de forge d'Omer Corriveau, qui demeura ouverte pendant une quarantaine d'années.

Le 25 août 1937, il épousa Marie-Ange Tanguay, fille de Wellie Tanguay et d'Angéline Fournier, une des familles pionnières de la paroisse. Vers la même époque, Omer acheta une propriété sur la rue Principale (propriété actuelle de Robert Marceau). Cette résidence hébergea pendant un certain temps le légendaire Groleau Bruneau, au deuxième étage.

Habile et entreprenant, Omer ajouta progressivement plusieurs cordes à son arc pour faire vivre sa famille. Il devint l'homme à tout faire du village. Son fils Romain raconte :

Ainsi, en plus de son métier de maréchal-ferrant, il devint vendeur d'équipement aratoire. Chez mon père, on pouvait acheter tout l'outillage nécessaire à la ferme : herse, charrue, faucheuse, etc., et même les bouilloires Waterloo et des éoliennes de type Wind Charger. Un cultivateur avait un animal malade, il se présentait chez mon père, même tard en soirée, pour y chercher un remède. Car il avait acquis au cours des ans, par des stages de formation et des lectures appropriées, une assez bonne connaissance sur le sujet.⁵³

UNE ÉPOQUE PITTORESQUE

Tout le pittoresque de ce forgeron et toute son indépendance d'esprit se résument bien dans cette anecdote amusante. René Blais racontait que lorsqu'il était organisateur du Bloc populaire d'André Laurendeau, Omer Corriveau n'avait pas craint d'af-

ficher son allégeance politique en se promenant un jour avec un bloc de bois sur le dos. Une vingtaine d'années plus tard, il allait être un partisan de Réal Caouette et du Crédit social.

Poursuivant son témoignage, Romain Corriveau décrit une époque révolue, mais tout aussi pittoresque :

Après la messe du dimanche avant-midi, et surtout à la période de la chasse, les gens faisaient la file pour venir acheter leurs munitions et parfois aussi leur arme de chasse ou leur filet à collet pour attraper le lièvre. À l'époque, les gens faisaient leurs propres travaux de dynamitage. Ils pouvaient se procurer chez mon père tout l'équipement nécessaire à l'amorce et à la sécurité. Parfois, il agissait lui-même comme maître dynamiteur. Mon père était même passé maître dans la fabrication de la bière d'épinette et possédait tous les permis nécessaires à la vente de ce produit. Il vendit également de nombreux systèmes de pompes, des chauffe-eau et parfois même des chambres de bain complètes. Il fut à ses heures camionneur, producteur de sirop d'érable, bûcheron, éleveur de renard et en fin de carrière producteur maraîcher. Il fabriqua pas moins de deux cents sleighs doubles pour motoneiges. Il entreprit également l'élevage du lapin, mais comprit assez rapidement qu'il lui serait impossible de rentabiliser son nouveau commerce. Il suivit des stages de formation comme apiculteur, mais réalisa qu'il était un peu trop avancé en âge pour se lancer dans cet élevage exigeant : aussi il renonça à l'achat de ruches⁵⁴.

Omer Corriveau fut le maréchal-ferrant attitré d'un autre personnage tout aussi coloré : Clermont Pelchat, commerçant de chevaux. Au cours de sa vie, il s'est impliqué dans les différents organismes de la municipalité comme bénévole. Il a été marguillier, commissaire d'école, conseiller municipal et l'un des fondateurs du Club de l'Âge d'or de notre paroisse.

OMER CORRIVEAU ET NOTRE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Lorsque la municipalité commence à procéder à l'entretien des chemins d'hiver au cours de l'hiver 1955-1956, elle doit faire face à la faiblesse du réseau routier existant. La côte du village constitue un des problèmes particulièrement criants. Romain Corriveau avait quatorze ans à l'époque et il se souvient que la côte, très abrupte, était le cauchemar des automobilis-

tes. Très souvent, la seule façon de la monter était de poster quelqu'un à l'intersection de la route 216 et de se donner une erre d'aller. Omer Corriveau s'était chargé de rencontrer le ministre Jos. D. Bégin pour le sensibiliser à cette situation dangereuse.

En attendant l'apparition de la traction avant et l'épandage systématique de gravier, la rue Louis-Tanguay allait demeurer pendant des décennies la voie la plus pratique pour l'automobiliste et le camionneur qui avaient affaire sur la rue Principale. Par ailleurs, même en été, jusqu'à tout récemment, la rue Louis-Tanguay allait constituer pour les camionneurs de poids lourds l'option la plus pratique, particulièrement pour les transporteurs de bois de pulpe en provenance du 4^e Rang Nord.

Omer Corriveau est décédé le 27 décembre 1998 au sanatorium Bégin. Son nom reste attaché au développement domiciliaire de la rue Louis-Tanguay, dont il fut parfois le bailleur de fonds pendant la période de construction. Il reste aussi associé à une famille douée, modeste et attachante.

GARAGE J. L. LACHANCE

Léopold Lachance naît le 24 juillet 1917. Vers la même époque, son père, Armand, devient le premier résidant de Saint-Nazaire à posséder une automobile. Deux voisins, Ernest Tanguay et Clermont Pelchat, font également l'acquisition d'une automobile au cours de ces années⁵⁵. Bref, le jeune enfant grandit dans une ambiance propice à l'éclosion des aptitudes dont



*Léopold Lachance devant la grange
d'Ernest Béchard dans le 5^e Rang, vers 1937*

il fera preuve plus tard. On peut facilement imaginer sa fascination devant ces belles d'autrefois, leur mécanique simple, leur design romanesque.

Léopold ne tardera d'ailleurs pas à devenir propriétaire de sa propre automobile. Le métier de forgeron ne semble pas l'avoir intéressé. Lorsque son père décède, on pourrait s'attendre, en cette période de récession économique où les emplois se font rares, qu'il lui succède, du moins pour quelques années, le temps de se trouver un emploi stable. Mais le jeune homme semble avoir déjà trouvé sa voie. En 1936, au plus fort de la crise économique, il construit un petit garage sur le site actuel de la résidence de Donald Pelchat. Dans une entrevue qu'il accordait quelques mois avant son décès, Adélar Bruneau, dit le grand Dollard, racontait qu'il avait vendu du bois au jeune mécanicien pour la construction de son modeste atelier. Plus tard, la petite bâtisse fut agrandie et le deuxième étage servit même à l'occasion de salle lors des assemblées politiques qu'on appelait alors « parlements ».

Quelques années plus tard, le 5 mai 1941⁵⁶, avec l'approche de la belle saison, Léopold obtient du conseil municipal l'autorisation d'installer un poste d'essence pour répondre aux besoins de sa clientèle pendant la période estivale.

Peut-être à cause des fortes restrictions entourant le commerce des produits pétroliers en temps de guerre, le projet fut mis en veilleuse pour quelques années, comme l'indique une résolution du conseil municipal adoptée le 5 juin 1944 :

Après de sérieuses délibérations au sujet des besoins de gazoline pour la municipalité, autos, engins, etc., il a été proposé par M. Elzéar Fillion et secondé par M. Léo Bélanger que la permission de poser une tinique [sic] à gazoline au garage J. L. Lachance soit accordée par les autorités pour utilité générale et essentielle des contribuables qui sont obligés d'aller chercher leur gaz dans les paroisses voisines⁵⁷.

À cause du faible bassin de population, le métier de mécanicien demeurera pendant longtemps très aléatoire à Saint-Nazaire. Le jeune homme cherchera fortune pendant quelque temps à Rimouski où il sera conducteur d'autobus. Comme plusieurs résidents de notre paroisse, Léopold travaillera aussi dans les chantiers, à la saison morte ; avec son *snowmobile*, il deviendra transporteur de bois.



Le premier garage de Léopold Lachance était situé sur le site actuel de la résidence de Donald Pelchat.

En 1950, l'essence se vend 35¢ le gallon. Léopold décide d'aller de l'avant. Le mécanicien, qui est alors au début de la trentaine, construit avec son frère Émile un garage moderne, qui est toujours en exploitation un demi-siècle plus tard. Pendant des années, la vocation du garage sera très large. Émile y réparera un soir une scie mécanique, un autre soir une tondeuse à gazon, le lendemain une pompe à incendie. Léopold deviendra le spécialiste de la carrosserie et de la peinture.

Le 5 juillet 1944, Léopold épouse Cécile Turgeon, originaire de Buckland. Dans une entrevue réalisée le 12 juillet 1999, Cécile décrivait les modestes débuts de leur vie à deux. Leur première résidence n'avait ni



Le garage J. L. Lachance au début des années 1950



Réjean Lachance dans le garage construit par son père Léopold

électricité ni eau courante. Malgré tout, le couple élèvera une des grandes familles de la paroisse. Et un de leurs fils, Réjean, démontrera très jeune des aptitudes et un intérêt certain pour succéder à son père. Le jeune mécanicien travaillera d'abord à temps partiel, prendra de l'expérience, se spécialisera dans l'« alignement » et assurera la relève.

Le garage Lachance, c'est de nos jours la continuité de l'esprit qui animait la vieille forge d'Armand Lachance. Les aînés aiment s'y retrouver pour raconter leurs souvenirs des chantiers, commenter la pluie, le beau temps, le temps des sucres, le temps des foins, la maladie qui afflige le voisin, le résultat des dernières élections...

NOTRE CAISSE POPULAIRE

Une première tentative

Lorsque Alphonse Desjardins décède, le 30 octobre 1920, le mouvement coopératif qu'il a fondé vingt ans plus tôt compte 140 caisses, dont la petite caisse populaire de Saint-Nazaire. Ces modestes coopératives n'occupent encore qu'une position marginale dans le paysage des institutions financières québécoises, mais elles ont tout le XX^e siècle devant elles. Toutefois, comme pour tout bébé naissant, on assistera à des faux pas, des piétinements et d'incontournables chutes. Malheureusement, notre première caisse, la 156^e dans toute l'histoire de Desjardins, figurera à la

fin des années 1930 parmi les nombreuses victimes de ces années de rodage. Il nous est permis de rêver et d'imaginer ce que serait l'actif de notre caisse populaire actuelle si nous pouvions réécrire l'histoire.

Bellechasse et le Mouvement Desjardins

Par sa vocation même, par sa nature également, mais aussi parce qu'il arrive à un moment opportun, le Mouvement Desjardins trouve un terrain favorable en milieu agricole. De plus, comme le Mouvement Desjardins est né à Lévis, à proximité des comtés de Dorchester et de Bellechasse, il s'implante assez tôt sur la rive sud et quelques-unes des caisses de notre région comptent de nos jours parmi les plus vieilles du Mouvement. À Sainte-Claire, une figure éminente de la paroisse, le docteur J. A. N. Chabot, fonde, le 1^{er} octobre 1912, une caisse populaire promise à un bel avenir, puisque le vieux médecin de campagne en sera encore le président au moment où elle fêtera son 50^e anniversaire en 1962.

On verra d'autres belles réussites, notamment la Caisse populaire de Saint-Luc, fondée quelques mois après la nôtre, le 17 mars 1918, et dont le profil socio-économique s'apparente sensiblement à celui de notre paroisse. Parmi les caisses populaires de cette première heure qui n'ont pas eu à vivre le traumatisme d'une première fermeture, mentionnons aussi la Caisse populaire d'Armagh fondée le 13 mars 1910, la Caisse populaire de Saint-Gervais fondée trois jours plus tôt, le 10 mars 1910, et la Caisse populaire de Saint-Léon fondée le 21 juillet 1912.

Les caisses populaires de Saint-Magloire, de Saint-Odilon, de Sainte-Justine et de Saint-Charles, toutes fondées vers la même époque, connaîtront cependant des jours plus difficiles et, tout comme notre première caisse populaire, elles ne franchiront pas le difficile cap des années 1930 et de la grande crise économique.

Contexte socioéconomique

Au début du siècle, la consolidation du réseau ferroviaire, l'invention de l'automobile, les nouveaux marchés, les nouvelles techniques de vente (achat par catalogue, par exemple) remettent en question les structures de base de l'économie traditionnelle. Ainsi, dans les archives de l'époque, on peut lire que l'abbé Jo-

seph Rochette commande en 1913 une collection de disques pour son gramophone. Déjà se dessinent les premières phases d'une société de consommation qui, faute de support moderne pour se développer, risque d'isoler encore davantage les petits villages, les petites communautés rurales. L'agriculteur ressent lui aussi les effets des nouvelles tendances économiques.

Qu'il s'agisse d'acheter des biens d'utilité professionnelle (semences, machinerie, instruments aratoires) ou de vendre sa récolte, ses animaux ou ses produits laitiers, il doit maintenant composer avec des intermédiaires de plus en plus puissants qui n'ont aucune difficulté à lui imposer leurs conditions. Sans coopératives agricoles qui lui permettraient de faire des achats en commun et de vendre ses produits sur le marché à des conditions avantageuses, et sans organisation syndicale pour défendre ses intérêts, l'agriculteur est condamné à une situation de dépendance et à des revenus médiocres⁵⁸.

PIERRE A. DION, PRÊTRE

Dans notre paroisse, comme pour la majorité des caisses populaires du temps, c'est le curé qui se fait le promoteur de l'action sociale d'Alphonse Desjardins. L'homme de Dieu se rend bien compte qu'il ne suffit plus, en ce début de siècle, de prêcher le mérite d'une vie de labeur, la transcendance du spirituel sur le temporel, les vertus d'une vie de sacrifices et de privations ou d'annoncer un paradis lointain et hypothétique. Le gramophone ne chante-t-il pas pour tout le monde ?

Même si l'intention du clergé d'appuyer le Mouvement Desjardins demeure louable, elle présente des écueils qui, à Saint-Nazaire comme ailleurs, laisseront des lendemains qui déchantent quand viendront les difficiles années 1930. Que risque-t-il de se produire, par exemple, si le curé, avec les meilleures intentions du monde, accorde un prêt à une personne qui devient insolvable ? Autre situation embarrassante : comment un paroissien risque-t-il de réagir s'il se voit refuser un prêt par son curé gérant ?

En dépit de tous ces obstacles, M^{gr} Louis Nazaire Bégin, archevêque de Québec, juge tout naturel que les prêtres de son diocèse participent à la fondation et à l'administration des caisses. Il ira jusqu'à défendre cette cause devant Pie X. En fondant avec optimisme notre première caisse populaire, le 28 octobre 1917, le

curé Pierre A. Dion suit peut-être sa bonhomie naturelle (des extraits de ses notes de prêches semblent indiquer qu'il était un boute-en-train), mais il est aussi sans doute fidèle aux recommandations de son évêque.

Un échec prévisible

La veille du jour de l'An 1917, du haut de la chaire, l'abbé Dion explique son projet :

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer que je tiendrai avant longtemps un bureau de la Banque d'Hoche-laga, ce qui sera un avantage considérable pour vous tous. D'abord parce que ce sera plus proche pour vous, et surtout parce que votre argent portera intérêt du jour où vous le déposerez jusqu'au jour où vous le retirerez⁵⁹.

Cet extrait de son sermon est éclairant. On remarque que l'abbé Dion annonce son intention avec une certaine fierté. D'autre part, la date qu'il a choisie pour faire part de « la bonne nouvelle » n'est peut-être pas due au hasard. Il faut se rappeler qu'à cette époque les étrennes se donnaient au jour de l'An, le jour de Noël étant une fête essentiellement religieuse. Le curé Dion semble présenter son projet comme un cadeau, un présent pour la nouvelle année qui débute le lendemain.

On remarque aussi qu'il n'est pas question d'une caisse populaire, ni d'Alphonse Desjardins, mais de la Banque d'Hoche-laga. Il est loisible de penser que l'abbé Dion avait d'abord songé à implanter une succursale de banque dans notre paroisse. D'ailleurs, Daniel Corriveau, à qui nous devons les premières démarches pour ramener une institution financière dans notre paroisse au milieu des années 1960, suivra également le même cheminement. Pendant longtemps, une banque fit plus sérieux, plus stable, plus sécurisant.

Il faut savoir ici que le curé Dion, parce que son projet lui tient à cœur, joue peut-être avec les termes. Car, d'une part, paradoxalement, Alphonse Desjardins lui-même encourage les dirigeants de ses caisses à faire affaire avec les banques, à y déposer les économies de leurs sociétaires parce qu'ils y trouvent de bons coffres-forts et des taux d'intérêt avantageux. D'autre part, en bon stratège, l'abbé Dion, pour rassurer ses premiers sociétaires, a sans doute intérêt à présenter son projet sous cet angle. Si telle est sa

stratégie, nous allons voir qu'elle aura des résultats très mitigés.

28 octobre 1917

« Monsieur l'abbé Grondin, qui va donner le sermon, vous parlera après la messe de la caisse populaire qu'il est venu fonder en cette paroisse⁶⁰. » C'est par cette phrase laconique que l'abbé Dion annonce que son projet va se concrétiser. Philibert Grondin, ami et principal collaborateur d'Alphonse Desjardins, présente un curriculum vitæ impressionnant.

L'abbé Grondin signera 275 articles sur les caisses populaires dans le journal *La Vérité*, de 1909 à 1920, en plus d'être l'auteur du *Catéchisme des Caisse populaires*, qu'il publiera en 1920. Entre 1916 et 1920, il procédera à l'organisation de vingt caisses, dont évidemment la nôtre.

Nous ignorons si l'abbé Grondin parla longtemps, s'il était un bon orateur, si les gens tousotèrent en l'écoutant... Nous savons toutefois qu'il fut suffisamment convaincant pour que plusieurs petits épargnants le suivent. Quelques mois plus tard, le 17 février 1918, l'abbé Dion, toujours en chaire, sans doute avec une satisfaction légitime, annonçait que la jeune caisse populaire avait un actif de 4 237,47 \$.

Rares sont les caisses populaires de cette époque qui peuvent se targuer d'avoir encore en leur possession quelques archives de ces années. Grâce à la vigilance de Fernande Lachance, une quantité appréciable de cette riche manne historique a été sauvée de la destruction ou tout au moins de l'oubli.

Un examen minutieux des pièces justificatives et des livres comptables nous apprend beaucoup sur l'activité économique de l'entre-deux-guerres et nous éclaire sur le fonctionnement quotidien de la jeune institution coopérative.

Un défi considérable

Parce qu'il est une des rares personnes instruites du village, parce qu'il dispose en principe de quelques moments libres, parce que le presbytère est situé à un endroit stratégique, parce qu'il se veut l'apôtre de la grande vision humaniste d'Alphonse Desjardins, le curé se voit tout naturellement promu, du jour au lende-

main, gérant de la nouvelle caisse. Il s'agit d'une tâche considérable. Nous n'avons pu déterminer si une quelconque compensation financière était rattachée à cette lourde responsabilité, mais si tel était le cas, elle ne pouvait être que dérisoire. Certes, sa tâche s'appuyait sur un système de bénévolat qui l'aidait à prendre les décisions les plus importantes. À titre indicatif, voici ce qu'il annonçait à ses fidèles le 23 janvier 1921 :

Dimanche prochain, après la messe, reddition des comptes de la caisse populaire pour l'année 1920 depuis sa fondation. Tout le monde, hommes, femmes, sont invités [*sic*] jeudi soir au presbytère, assemblée des membres du bureau de direction de la caisse. Conseil d'administration : MM. Anselme Corriveau, Louis Tanguay, Omer Marceau, Georges Bélanger. Commission de crédit : Joseph Bélanger, Pierre Lachance, Anselme Lacroix. Comité de surveillance : Armand Lachance, Clermont Pelchat, Wellie Tanguay⁶¹.

Le plus étonnant est que le gérant du temps devait remplir des fonctions qui de nos jours sont logiquement accomplies par le client. C'est ainsi que le curé complétait lui-même les chèques personnels. Sans doute cette procédure était-elle rendue nécessaire à cause du haut taux d'analphabètes de l'époque, mais elle simplifiait aussi les écritures comptables.

L'âge d'or de la vente par catalogue



En 1921, Anselme Lacroix, grand-père maternel d'Alyre Lachance, était membre de la commission de crédit de la première Caisse populaire de Saint-Nazaire.

Les bordereaux de chèques confirment l'importance des achats par commande postale à cette époque. C'est l'âge d'or de Dupuis et Frères, d'Eaton et de Simpson. Le 2 novembre 1931, par exemple, Ernest Tanguay, commerçant, demande au curé Amédée Caron de compléter pour lui un chèque au montant de 3,40 \$ émis au nom du magasin Eaton. Le même jour, le même résidant fait émettre un chèque de 1 \$ à l'attention de Dupuis et Frères.

Plusieurs bordereaux des années 1920 et 1930 nous apprennent par ailleurs que la compagnie d'assurance la Great West s'accapare une bonne part du marché de l'assurance-vie. Les Prévoyants et la Sauvegarde jouissent également de la confiance de notre population. Les archives de notre première caisse font ressortir l'indice d'une certaine prospérité, du moins chez quelques commerçants.

Le 6 janvier 1929, par exemple, Clermont Pelchat, commerçant, émet un chèque de 78,98 \$ à l'ordre de Donnacona Auto. Il s'agit d'un premier versement sur l'achat d'une automobile, puisque le 6 février et le 5 avril, des chèques au même montant sont émis à l'ordre de ce garage. Le 5 mai, avec l'arrivée du printemps, Ernest Tanguay ressent la nécessité d'imiter son voisin. Il émet un chèque de 100 \$ à l'ordre d'un certain Garage Gosselin. Le phénomène du voisin gonflable vient-il de voir le jour à Saint-Nazaire ?

Fermeture de la première caisse

L'examen des archives de notre première caisse populaire nous révèle que la situation financière de la jeune caisse est précaire. En lisant entre les chiffres, on perçoit, dès les premières années, un manque de confiance qui ira en s'accroissant avec le temps. Très souvent, par opportunisme, nos gens font affaire avec leur petite caisse quelques mois, puis, subitement, retirent leurs économies pour les placer ailleurs. La crise économique des années 1930, le chômage généralisé et l'exil de bon nombre des nôtres vers les terres de colonisation de l'Abitibi ou de l'Ontario sonnent le glas de la petite coopérative de Desjardins : une ou deux mauvaises créances sur des prêts agricoles lui porteront le coup fatal.

Par ailleurs, à l'époque, le conseil municipal ne semble pas compter sur les maigres ressources de la petite institution financière pour promouvoir le développement des infrastructures municipales. C'est ainsi



*Florida Fillion, femme d'une beauté
légendaire, avait résidé aux États-Unis.
Au cours des années 1930,
elle avait prêté de l'argent à la municipalité.*

que nous pouvons lire dans le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 1^{er} février 1937 :

Proposé par M. Thomas Brochu, secondé par M. Maurice Fillion, qu'un acompte de 75 piastres soit remis avec intérêts à Dame Florida Fillion pour argent emprunté pour la corporation de la route du 3^e rang⁶².

Dix ans plus tard, la municipalité aura encore recours, à l'occasion, au bas de laine de simples particuliers lorsque la précarité de la situation financière l'exigera. En voici pour preuve ce texte daté du 6 octobre 1947 :

Proposé par M. J-Thom Jolin et secondé par M. Émile Marceau qu'il est reconnu présentement qu'un montant de 300 \$ a été emprunté de M. Omer Marceau pour la municipalité par billet et payable à demande avec intérêt de 4 % l'an⁶³.

Il faut accepter l'inévitable

La Caisse populaire est en liquidation. Tous ceux qui sont sur la liste de paie [*sic*] devront venir réclamer au presbytère. C'est malheureux, mais il faut accepter l'inévitable. Ne jugeons pas, mais disons que c'est un recul. Les syndicats se réuniront dimanche prochain pour passer une résolution concernant les arrérages dus à la répartition⁶⁴.

Moins laconique que l'abbé Dion lorsqu'il avait annoncé l'ouverture de notre première caisse populaire vingt-deux ans plus tôt, l'abbé Robert Gauthier fait toutefois le constat d'une évidence douloureuse : le beau rêve d'Alphonse Desjardins s'est transformé en grande déception pour les quelques petits épargnants de notre paroisse.

Quelques pièces justificatives de cette époque nous indiquent que la petite caisse, tel un moribond qui s'accroche à la vie, a survécu encore trois ou quatre ans. Elle s'éteindra dans l'anonymat le plus complet, laissant derrière elle une plaie profonde dont les répercussions se feront sentir pendant des décennies. Nos gens prendront l'habitude ou poursuivront tout simplement leur vieille habitude de placer leurs économies à l'extérieur de la paroisse, surtout à Saint-Malachie. C'est avec cette réalité historique que devra composer la deuxième caisse populaire de Saint-Nazaire.

CAISSE ACTUELLE

29 janvier 1964 :

une assemblée à la sacristie

Les plus de cinquante ans se souviennent tous de Roch-Émile Dugal. Doué d'une voix puissante, bien en chair comme le sont classiquement les bons ténors, il fut pendant plusieurs années le chantre et l'organiste des grandes circonstances. Ce villégiateur, qui possédait un chalet sur le site de l'actuel lac Gosselin, était, en dépit de sa corpulence, un homme dynamique.



Roch-Émile Dugal : il anima l'assemblée de fondation de notre caisse populaire actuelle.

Même s'il était résidant de Saint-Anselme, il ne cachait pas son attachement pour notre paroisse. De plus, on devinait chez lui le philanthrope, l'homme qui n'hésitait pas à mettre ses talents au service de ses semblables, ce qui explique sans doute pourquoi il anima l'assemblée de fondation de notre caisse populaire actuelle.

Roch-Émile était de surcroît un excellent photographe. Nous n'avons pas pu établir s'il prit un cliché de cet instant historique, mais les trente et une personnes qui participèrent ce soir-là à l'assemblée de fondation d'une deuxième caisse enterrèrent d'abord le passé, puis jetèrent les bases d'un édifice qui allait tranquillement prendre forme. Trente-cinq ans plus tard, notre caisse populaire présenterait une rentabilité remarquable.

Détail révélateur, le curé du temps ne figure pas parmi ces pionniers. Les temps avaient changé, et l'abbé Clément Perron se tint sagement à l'écart.

Le 26 février 1964

Le 26 février 1964 a lieu l'assemblée d'organisation. Louis Marceau et Émile Lachance sont nommés respectivement président et secrétaire de la réunion. Le nombre de parts qu'un sociétaire peut posséder est fixé à 40 et leur coût maximum autorisé est établi à 200 \$.

Petit détail qui de nos jours peut paraître anachronique, il est proposé et résolu que « ladite caisse se mette sous la protection du Sacré-Cœur-de-Jésus de Saint-Nazaire⁶⁵ ». Autre anachronisme : l'assemblée élit trois officiers honoraires : l'animateur de l'assemblée, Roch-Émile Dugal, et les abbés Clément Perron et Jean Quirion.

Le premier président

Ce soir-là, on procède à la nomination du premier conseil d'administration. Daniel Corriveau est élu président. C'est un honneur qui lui revient, puisqu'il a été la première personne à entreprendre le rapatriement d'une institution financière dans notre paroisse. René Blais, qui lui succédera un an plus tard, et qui sera président de la jeune caisse pendant plus de trois décennies, raconte : « Souvent des gens demandaient à

Daniel Corriveau de changer leurs chèques lorsqu'il était à l'extérieur pour ses affaires⁶⁶. »

La démarche du commerçant, qui s'inscrit dans une longue continuité historique, est corroborée par le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 1944, dans lequel nous pouvons lire :

Proposé par M. Elzéar Fillion et secondé par M. Nazaire Lachance qu'une demande soit faite au gérant de la Banque nationale de Saint-Anselme aux fins d'avoir un bureau de banque dans notre municipalité⁶⁷.

Trente ans plus tard, Daniel Corriveau entreprend de nouveau de s'informer s'il n'est pas possible que notre paroisse ait sa propre succursale de banque, sans doute la Banque provinciale, qui a eu pendant des décennies pignon sur rue à Saint-Malachie. Il s'avère que les exigences du monde bancaire dépassent de beaucoup les possibilités financières des petits épargnants de l'époque et c'est ainsi qu'on se tourne vers le Mouvement Desjardins.



Elzéar Fillion et son épouse, Rosanna Bélanger, Valéda Fillion (M^{me} Arthur Morin) et Clairilda Fillion (M^{me} Donat Bilodeau). Le 11 décembre 1944, Elzéar, alors conseiller municipal, proposait une résolution qui avait pour but d'obtenir une succursale de la Banque nationale à Saint-Nazaire.



Le 9 octobre 1994. Quelques-uns des dirigeants et employés dont le dévouement allait assurer, au fil des décennies, le succès de la Caisse populaire de Saint-Nazaire. De gauche à droite, 1^{re} rangée : Guy Fillion, Gérard Bolduc, Léopold Bruneau et Bernard Labrie ; 2^e rangée : Jeannine Tanguay, Yolande Couture, Thérèse Bilodeau, Géralda Aubé, Madeleine Brochu et Fernande Lachance

Le 9 octobre 1994

Le 9 octobre 1994, notre caisse populaire fête son trentième anniversaire et les nombreux sociétaires présents peuvent mesurer le chemin qu'elle a parcouru depuis ses modestes débuts dans une petite pièce adjacente à la salle de cuisine de l'actuelle résidence de Fernande Lachance⁶⁸.

C'est l'occasion de souligner l'apport de Fernande et de son frère Émile (ce dernier, à titre posthume) qui, bénévolement ou presque, ont contribué pendant plusieurs années à faire de notre caisse un outil indis-



Fernande Lachance, vers 1947. Avec son frère Émile, elle allait devenir une pionnière du Mouvement Desjardins à Saint-Nazaire.



À l'occasion du trentième anniversaire de la Caisse populaire de Saint-Nazaire, au mois d'octobre 1994. De gauche à droite, 1^{re} rangée : Lise Lachance, René Blais, Cécile Audet et Wilfrid Leclerc ; 2^e rangée : Paul-Armand Bruneau, Fidel Fillion, André Beaudoin, Denis Brochu, Roland Béchard et Clément Fillion

pensable de notre développement communautaire et économique.

Une constante évolution

Le petit bureau des Lachance étant devenu exigu avec le temps, on avait procédé au mois de mai 1974 à un premier déménagement dans un loyer adjacent à la résidence de Guy Fillion (propriété actuelle de Donald Pelchat). Le 20 novembre 1981, notre caisse populaire déménageait comme locataire dans l'édifice municipal actuel⁶⁹. Le 29 septembre 1988, Fernande, dont la santé se faisait plus fragile, prit une retraite bien méritée. Sylvie Bruneau, à l'emploi de la caisse depuis le 7 juillet 1980, assumait alors la relève.

Au fil des ans, la progression de l'actif fut constante et chaque année le trop-perçu suivait également une croissance annuelle. Le 31 mars 1996, l'actif franchit le cap des 3 000 000 \$ et la réserve générale atteignit les 300 000 \$. Toutefois, à la fin des années 1990, notre caisse populaire n'échappa pas à l'agitation grandissante qui secouait le secteur financier. De nouveaux termes apparus depuis quelques années, parfois depuis quelques mois — informatisation, Internet réingénierie —, annonçaient que le Mouvement Desjardins devait se mettre à jour pour faire face à la mondialisation.



Sylvie Bruneau

Le 5 mai 1997, Sylvie Bruneau quittait la gérance de la caisse populaire. Les années qui suivirent incitèrent les administrateurs de notre institution coopérative à une profonde réflexion.

Les dirigeants de l'époque prirent conscience, entre autres, de la difficulté pour une petite caisse comme la nôtre de maintenir les services auxquels les membres sont en droit de s'attendre, particulièrement dans un contexte de plus en plus marqué par la compétition.

De fait, cette remise en question coïncida avec un cheminement analogue chez les dirigeants du Mouvement Desjardins. On parla d'abord prudemment de restructuration, puis de fusion. L'idée faisait son chemin. Le 8 avril 1999, des démarches étaient entreprises avec les caisses populaires de Saint-Léon et de Saint-



Diane Bélanger

Malachie pour regrouper les trois institutions sous la même raison sociale.

Les négociations allèrent bon train et la fusion légale était entérinée le 1^{er} avril 2000. Elle survenait quelques mois seulement après l'adoption de ce principe par la majorité des personnes impliquées. En effet, c'est le 26 octobre 1999 que l'aval avait été donné pour un projet de fusion. Heureux hasard, la nouvelle caisse recouvrait le territoire de trois municipalités qui partageaient un riche héritage historique.

Son siège social est situé à Saint-Léon et elle porte maintenant le nom de « Caisse populaire Desjardins de la Vallée de l'Etchemin ». Les premiers représentants de notre institution financière au conseil d'administration sont Clément Fillion et Stéphane Fillion ; au conseil de déontologie, Bertrand Fillion. Au moment de leur fusion, les trois caisses totalisent un actif de plus de 53 millions \$⁹⁰.

Caisse populaire de Saint-Nazaire

Son premier conseil d'administration

Daniel Corriveau ;
Antonio Fillion ;
René Blais ;
Donat Corriveau ;
Émile Lachance.

Première commission de crédit

Anselme Blais ;
Louis Marceau ;
Joseph Drapeau.

Premier conseil de surveillance

Alice Tanguay ;
Gérard Aubé ;
Gérard Bolduc.

Ses présidents

Daniel Corriveau (1964-1965) ;
René Blais (1965-1996) ;
André Beaudoin (1996-1997) ;
Clément Fillion (1997-2000).

Le conseil d'administration depuis les débuts

Léopold Bruneau (1965-1973) ;
Lucien Aubé (1965-1974) ;
Claude Marceau (1973-1977) ;
Aurèle Marceau (1974-1980) ;
Bernard Labrie (1974-1979) ;
Gaétan Fillion (1975-1981) ;
Clément Fillion (1977-1991) ;
Yolande Marceau (1979-1985) ;
André Drapeau (1980-1983) ;
Cécile Audet (1981-1984) ;
André Beaudoin (1983-1997) ;
Denis Brochu (1985-1997) ;
Lise Lachance (1984-2000) ;
Paul-Armand Bruneau (1991-1998) ;
Bertrand Fillion (1997-2000) ;
Guy Fillion (1996-2000) ;
Clément Fillion (1998-2000) ;
Stéphane Fillion (1998-2000).

Commission de crédit

Eugène Marceau (1975-1982) ;
Joseph Drapeau (1965-1980) ;
Gérard Aubé (1980-1986) ;
Léopold Bruneau (1973-1991) ;
Roland Béchard (1982-1997) ;
Wilfrid Leclerc (1986-1995) ;
Bertrand Fillion (1995-1997) ;
Clément Fillion (1991-1997).

Conseil de surveillance

Philippe Pelchat (1968-1977) ;
Thérèse B. Fillion (1973-1975) ;
Jacqueline Marceau (1975-1977) ;
Guy Fillion (1977-1980) ;
Madeleine Brochu (1977-1981) ;
Jeannette Marceau (1979-1988) ;
Jeannine Fillion (1980-1986) ;
Jeannine Marceau (1981-1987) ;
Nathalie Jolin (1986-1989) ;
Géralda Aubé (1987-1993) ;
Fidel Fillion (1988-2000) ;
Cécile Audet (1989-1998) ;
Céline Carrier (1993-1996) ;
Cécile Carrier (1996-2000) ;
André Beaudoin (1998-2000).

ÉVOLUTION DE L'ACTIF DE LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-NAZAIRE

Année	Actif	Réserve	Trop-perçu
31 mars 1965	18 929,12	13,00	0,50
31 mars 1966	30 497,76	165,90	152,90
31 mars 1967	40 259,08	254,05	88,15
31 mars 1968	55 156,75	482,44	210,89
31 mars 1969	70 799,51	523,69	41,25
31 mars 1970	98 996,75	1 412,83	889,14
31 mars 1971	125 855,35	2 707,24	2 294,41
31 mars 1972	174 287,43	2 773,30	5 824,90
31 mars 1973	215 934,00	5 480,30	5 091,00
31 mars 1974	221 951,00	7 788,51	5 066,00
31 mars 1975	213 719,00	11 637,00	948,00
31 mars 1976	294 917,00	7 350,00	4 830,00
31 mars 1977	350 609,00	7 755,00	2 013,00
31 mars 1978	421 752,00	9 705,00	11 218,00
31 mars 1979	528 486,00	15 251,00	14 412,00
31 mars 1980	597 501,00	23 257,00	14 770,00
31 mars 1981	702 291,00	32 033,00	14 510,00
31 mars 1982	926 771,00	40 702,00	8 447,00
31 mars 1983	1 053 121,00	45 675,00	13 103,00
31 mars 1984	1 199 547,00	57 354,00	11 905,00
31 mars 1985	1 297 309,00	67 740,00	21 051,00
31 mars 1986	1 435 842,00	86 985,00	12 435,00
31 mars 1987	1 555 607,00	96 948,00	18 733,00
31 mars 1988	1 609 651,00	112 117,00	21 572,00
31 mars 1989	1 795 463,00	129 326,00	15 501,00
31 mars 1990	2 046 777,00	147 649,00	26 004,00
31 mars 1991	2 279 622,00	172 141,00	31 983,00
31 mars 1992	2 446 584,00	191 001,00	26 375,00
31 mars 1993	2 559 974,00	212 197,00	29 875,00
31 mars 1994	2 770 164,00	239 008,00	33 228,00
31 mars 1995	2 873 478,00	269 020,00	30 643,00
31 mars 1996	3 128 159,00	297 605,00	46 746,00
31 mars 1997	3 130 289,00	333 576,00	48 091,00
31 mars 1998	3 660 618,00	372 876,00	46 865,00
31 mars 1999	3 569 658,00	404 381,00	38 394,00
31 mars 2000	3 813 366,00	403 254,00	38 100,00

Les premiers commerces

Le premier commerce dont il est fait mention dans notre histoire est celui de Charles Dupont dans la résidence d'été actuelle du D^r Patrice Montminy (ancienne ferme de Bertrand Fillion et de Cécile Audet). Plus tard, Charles Dupont serait devenu propriétaire d'un magasin au village, sur le site de l'actuelle résidence de Carole Lachance. Ce commerce eut également comme propriétaire Alfred Létourneau, qui avait été élu conseiller municipal de notre paroisse le 4 mars 1918. Gédéon Tanguay, frère de Louis fils, fut le dernier propriétaire de ce magasin qui fut la proie des flammes au cours des années 1930.

Des recherches effectuées en préparation de cette monographie nous apprennent que notre paroisse eut à une certaine époque son tailleur. Octave Bolduc avait en effet étudié le métier dans la région de Boston avant de venir exercer son métier dans sa paroisse natale. Pour arrondir ses fins de mois, il exploitait un petit restaurant.

Le livre des procès-verbaux de la municipalité nous apprend qu'il demanda l'autorisation au conseil municipal, le 4 avril 1927, d'ouvrir un petit commerce et que les autorités donnèrent leur aval au projet :

Proposé par M. le conseiller Joseph Bruneau, secondé par M. le conseiller Joseph Bilodeau, que la demande de M. Octave Bolduc pour permission d'installer un restaurant et tenir une table de poules [*sic*] lui soit accordée pour une période de 5 ans, aux conditions de la maintenir en forme de loi⁷¹.



Octave Bolduc

Au cours des années 1930, Anselme Jolin amorçait à son tour une longue carrière auprès du public, et ce, dans une petite résidence qui provenait de la sacristie de notre première église et qui avait été réaménagée. Il racontait qu'il s'approvisionnait à Saint-Malachie. Un jour, une commande de 2 000 livres de marchandise lui avait coûté 30 \$. Les gens de Saint-Ma-

lachie plaisantaient et lui disaient qu'il ne serait pas capable de monter les côtes⁷².

Selon la tradition orale, Charles Dupont aurait exploité un autre commerce au village, dans l'actuelle résidence de Roland Béchard. Puis, comme de nombreux résidants de notre paroisse, il alla s'installer à Rivière-Bleue. Anselme Bolduc aurait, lui aussi, été propriétaire de ce magasin. Vers la même époque, un autre Dupont possédait un magasin dans le 3^e Rang. Il faut se rappeler qu'à cette époque la population du rang était beaucoup plus nombreuse que de nos jours. La lenteur de la traction animale justifiait sans doute la présence d'un commerce pour desservir les consommateurs de ce secteur.

ERNEST TANGUAY

Ernest Tanguay était le fils de Louis Tanguay fils. Comme c'était le cas pour son grand-père, son père, son frère (Louis Pit), tout ce qui se rapportait à la transformation du bois n'avait pas de secret pour lui. C'est pourquoi, en plus de son magasin général, l'épicier exploitait un petit planeur à bois derrière son commerce.



Au retour des chantiers, Roger Beaudoin et Robert Béchard posent devant la façade sud du magasin général Ernest Tanguay.

Le 7 septembre 1909, il épousa Laura Bruneau. Le couple eut six enfants, dont Colette qui entra chez les religieuses au cours des années 1940. Ernest était sûrement considéré à l'époque comme un homme à l'aise financièrement, car il fut un des premiers résidents de notre paroisse à posséder une automobile, et lorsque la télévision nationale commença à émettre ses premières émissions, il fut le premier à se procurer un téléviseur. Mais la sécurité financière ne met personne à l'abri des coups du sort. Ainsi, en moins de deux ans, les Tanguay devaient être lourdement éprouvés. D'abord par le décès de René, emporté dans la fleur de l'âge, et par l'incendie de leur magasin général au printemps de 1945. Dans une entrevue téléphonique réalisée au mois de juillet 2000, sœur Colette racontait que son père avait l'habitude de donner un dollar à la quête du dimanche, ce qui à l'époque représentait un montant assez appréciable. Le dimanche qui avait suivi l'incendie, n'ayant pas d'argent liquide

sur lui, le marchand avait emprunté le dollar pour être en mesure de poursuivre son geste de générosité.

LE COMMERCE DE BOUCHERIE

Omer Marceau aurait été le premier résident de notre paroisse à faire le commerce de boucherie, mais sur une base artisanale. Il racontait que des problèmes de santé l'avaient progressivement amené à s'orienter vers le commerce⁷³. Le couple Marceau se rendait régulièrement en ville pour écouler ses produits.

Un autre résident, Ernest Jolin, exploita un commerce de boucherie pendant une quarantaine d'années dans la résidence actuelle de Jean-Charles St-Louis. D'après René Blais, Anselme Jolin aurait assisté son frère à ses débuts. Par la suite, au cours des années 1960-1970, c'est Roland Dion, de Saint-Malachie, qui assura le service de boucherie, livrant hebdomadaire-



1^{re} rangée, de gauche à droite : Ernest Tanguay, Colette Tanguay, Laura Bruneau et Roland Tanguay ;
2^e rangée : Alice Tanguay, Lucille Tanguay, Robert Tanguay, Roland Forgues (gendre), Jean-Charles Morin
(gendre), Gisèle Tanguay et Béatrice Côté (belle-fille). En médaillon, René Tanguay, décédé à l'époque.



Omer Marceau avec sa famille alors composée de cinq membres, vers 1902. 1^{re} rangée : Maria et Louis ; 2^e rangée : Omer, Cédulie Goupil et la petite Yvonne

ment les commandes effectuées par téléphone. À compter des années 1970, Robert Marceau et son épouse, Yvette, ouvrirent une épicerie et un commerce de boucherie dans la résidence actuelle de leur fils Sylvain. Après avoir résidé pendant plusieurs années à Montréal, ils étaient revenus s'établir à Saint-Nazaire.



Photographie aérienne prise au début des années 1950. Ernest Jolin s'est arrêté pour faire le plein d'essence au garage Lachance.



Magasin Wilfrid Larochelle

MAGASIN WILFRID LAROCHELLE

Rose-Aimée Dion voit le jour à Saint-Lazare le 14 avril 1908. Elle enseigne pendant cinq ans avant d'aller s'établir en Abitibi. De retour à Saint-Lazare, elle épouse, le 12 septembre 1929, Wilfrid Larochelle de Sainte-Claire. Le couple demeure quelques mois à Honfleur, puis s'installe à Saint-Nazaire le 1^{er} mai 1930. Les Larochelle viennent de faire l'acquisition du magasin général Gaudias Béchard, propriété actuelle de Roland Pelchat⁷⁴. Comme il arrive souvent à l'époque, le magasin abrite également le bureau de poste.

En 1937, Rose-Aimée devient la première présidente du Cercle de Fermières de notre paroisse. Elle apprend à tisser, organise des expositions locales, des pièces de théâtre et sert des repas à l'occasion des mariages et aux fêtes. En 1947, elle reçoit en pension les travailleurs qui modernisent la ligne téléphonique. L'année suivante, elle abrite les employés de la Shawinigan Water and Power. Elle est également coiffeuse pendant quelques années.

En plus d'exploiter le petit magasin avec son épouse, Wilfrid devient chauffeur de taxi, postier et exploitant forestier. Cet homme se démarque aussi par sa participation à la vie communautaire. Il s'implique dans sa commission scolaire, dont il deviendra



Wilfrid Larochelle et Rose-Aimée Dion devant l'église de Saint-Nazaire

le président ; de plus, il est conseiller municipal et chanteur à l'église.

Le couple Larochelle quitte Saint-Nazaire en 1953 pour aller s'installer à Saint-Malachie. Rose-Aimée y tiendra un petit restaurant pendant six ans⁷⁵. De 1959 à 1975, elle retourne à l'enseignement après une absence de 28 ans. Le couple s'installe ensuite à L'Ancienne-Lorette, où Rose-Aimée sera présidente du Club de l'Âge d'or. Elle décède le 8 novembre 1976. Wilfrid se retire à Sainte-Marie, chez sa fille Fernande. Il décède le 31 octobre 1990.



Wilfrid Larochelle pose ici fièrement devant son autobus. Son entreprise allait cependant s'avérer peu rentable.

L'une des grandes originalités de Wilfrid Larochelle aura été d'avoir exploité un circuit d'autobus à partir de notre localité jusqu'à Québec. Cependant, le commerce sera peu rentable. Il tentera de diversifier son service en organisant des pèlerinages et en organisant un itinéraire qui permettra aux gens des rangs de se rendre à la messe le dimanche. Mais ce sera insuffisant et il devra se résigner à abandonner ce projet.

RESTAURANT CHEZ GROS

Pendant des décennies, le restaurant Chez Gros, situé sur le site de l'actuelle résidence de Ghislain Tanguay et de Nathalie Jolin, a été le lieu de rendez-vous des jeunes et des moins jeunes, qui aimaient s'y retrouver pour discuter, plaisanter, jouer à différents jeux de société. Comme l'établissement comprenait aussi un dépanneur, une nombreuse clientèle s'y précipitait après la messe dominicale.

Les beaux dimanches d'été, il régnait au restaurant Chez Gros une atmosphère de retrouvailles difficile à dépeindre de nos jours. Ceux qui ont connu cette époque se souviennent encore comment il était délicieux, le petit cornet de crème glacée que l'on savourait lentement pour mieux faire durer le plaisir. Il y a dans la vie des moments tout simples, dont le souvenir est impérissable, et c'est probablement ainsi que, de génération en génération, le petit restaurant Chez Gros renouvelait sa clientèle.



Comme le restaurant Chez Gros servait également de dépanneur, une nombreuse clientèle s'y précipitait après la messe dominicale.



Anselme Jolin apprécie ici un moment de détente avec sa fille Denise. « Quand j'étais petit, je n'étais pas gros, disait-il avec bonhomie, et c'est ainsi qu'on m'a appelé Gros. »

Un homme peu banal

Anselme Jolin avait vu le jour le 8 juin 1906. Il était le fils de Nazaire Jolin et de Philippine Ruel. « Quand j'étais petit, je n'étais pas gros, disait-il avec bonhomie, et c'est ainsi qu'on m'a appelé Gros. » Son père décéda le 11 novembre 1923, alors qu'il n'avait que dix-sept ans. Comme bien des gens de sa génération, il connut des années difficiles. Il travailla à la ferme et dans les chantiers. Au plus fort de la crise économique, le 26 juillet 1933, il épousa Alice Tanguay.

Deuxième d'une famille de 17 enfants

Alice Tanguay était née le 10 mars 1915, de l'union de Louis Tanguay petit-fils et de Félixine Lachance. Étant la deuxième d'une famille de dix-sept enfants, la jeune femme fut appelée très tôt à seconder sa mère dans les nombreuses tâches ménagères. Douée d'un grand sens de l'organisation et très attachée à sa paroisse natale, elle y ouvrit un petit restaurant avec son mari. Et comme elle avait hérité dans son enfance d'un surnom qui devait l'accompagner toute sa vie, les gens du coin parlaient à l'occasion du restaurant Chez Mimi.

Au cours de sa vie, Mimi mettra ses talents d'organisatrice au service de sa petite communauté. Elle sera bénévole auprès du Cercle de Fermières de no-

tre paroisse et de notre caisse populaire, en plus de s'occuper de la levée de fonds pour le bénéfice de notre fabrique. Cette femme avait un sens de l'humour inné et aimait plaisanter avec ses clients, qui se prêtaient de bonne grâce à ses nombreuses taquinerries.

Les longues soirées d'hiver, il régnait au restaurant Chez Gros une ambiance de joyeuse humeur permanente... ou presque, même si parfois les rires étaient momentanément interrompus par un cri du propriétaire qui, à partir des années 1960, commençait à souffrir de rhumatisme chronique. « Banal de banal ! » disait-il pour exprimer sa souffrance. Mais rien ne pouvait interrompre la bonne humeur du couple et les plaisanteries repartaient aussitôt.

Au cours de sa vie, Anselme Jolin avait été un véritable touche-à-tout ; il avait été tour à tour barbier, cordonnier, propriétaire d'un commerce à Saint-Malachie, rénovateur de maisons anciennes. Par ce dernier travail, il contribua à la préservation de notre patrimoine bâti. Mais son plus beau titre de gloire, Anselme le reçut de l'abbé Jacques Pelchat qui, le jour de ses funérailles, le désigna comme « l'homme qui creusait des lacs ».

Le pasteur faisait évidemment référence aux nombreux lacs artificiels qu'il avait creusés de 1950 à 1970, devenant ainsi le premier promoteur de notre tourisme de villégiature. Anselme et son épouse étaient indéracinables. Leur attachement à leur paroisse natale, ils le manifestèrent de façon concrète au milieu des années 1960 lorsqu'ils firent don de l'emplacement sur lequel est aménagé notre terrain de jeux.

MAGASIN GÉNÉRAL DANIEL CORRIVEAU

Daniel Corriveau voit le jour le 13 juin 1913. Il est le fils de Théophile Corriveau et d'Olivine Lamontagne, qui s'étaient épousés le 13 septembre 1904. Le 14 septembre 1943, il épouse Germaine Leblanc, à Saint-Léon-de-Standon. Le couple s'installe dans le 11^e Rang à Saint-Malachie. Germaine décède à la naissance de son premier enfant, le 2 septembre 1944.

Daniel épouse en secondes noces, le 26 mai 1951, Jeannette Roy, fille de Narcisse Roy et de Martine Bélanger. Vers la même époque, il construit sa résidence et la convertit en magasin général. En 1958,



Au début des années 1950, Daniel Corriveau convertit sa résidence en magasin général.

l'épicier Corriveau fait construire par Arthur Morin l'annexe actuelle ainsi qu'un entrepôt. Affilié au départ avec le grossiste Old City, le magasin général recevra par la suite sa marchandise des Épiciers Unis. Par ailleurs, Daniel s'implique activement dans sa localité. Il est maire pendant huit ans, marguillier, commissaire d'école ; il joue aussi un rôle actif lors de l'implantation de la Caisse populaire de Saint-Nazaire.

Après la mort de son époux, le 11 décembre 1983, Jeannette tient le magasin quelques années avant de le vendre à sa fille Denise et à son gendre Richard Blais. Les Blais le revendent à Jean-Marie Mercier, originaire de Beauceville. Finalement, ce sont Roland



Daniel Corriveau épouse en secondes nocces, le 26 mai 1951, Jeannette Roy, fille de Narcisse Roy et de Martine Bélanger.



Daniel Corriveau et son beau-père Narcisse Roy

Gravel et Michelle Boutin qui feront l'acquisition du commerce au mois de décembre 1998 ; ils continueront à investir dans l'entreprise pour la garder compétitive.

RESTAURANT CHEZ GUY :

LE PETIT RESTAURANT DU COIN

La chanson pop des années 1960 a bien traduit l'ambiance du petit restaurant qu'ont exploité pendant une dizaine d'années Guy Fillion et son épouse, Jeannine Tanguay. Comme le disait si bien la chanson, le petit restaurant, c'était à cette époque le rendez-vous des copains.

C'est en juillet 1962 que les Fillion ouvrent leur petit commerce à même leur résidence, sur le site de l'ancien garage de Léopold Lachance, dont ils avaient d'ailleurs récupéré une partie du bois pour leur projet. Ce nouveau bâtiment est le premier bungalow de la paroisse.

Au moment où les enfants du *baby-boom* d'après-guerre arrivent en grand nombre à l'adolescence, le restaurant Chez Guy répond à un besoin. Ils s'y retrouvent pour échanger ou simplement pour se divertir autour du *juke-box*. Le samedi soir est particulièrement achalandé.

Le lendemain, après la grand-messe, tandis que les jeunes hommes se remettent tant bien que mal de la tournée des grands ducs en ingurgitant plus sagement un Coca-Cola, les jeunes filles viennent raconter



Les jeunes des années 1960 se retrouvent au restaurant Chez Guy pour échanger ou se divertir autour du juke-box.



Le 25 juillet 1991, Jacqueline Marceau acquiert le presbytère de Saint-Nazaire et le convertit en résidence d'accueil pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie.

leur nouvelle conquête, leurs espoirs déçus, leurs plus récents chagrins d'amour. Le restaurant Chez Guy vit au rythme de cette jeunesse insouciante, tapageuse et bien vivante.

Le 7 novembre 1970, le restaurant est la proie des flammes. C'est un coup dur et pour les propriétaires et pour « les jeunesses ». Dans un élan de générosité, celles-ci décident de participer bénévolement à sa reconstruction. Le 8 juin 1972, le commerce ferme définitivement ses portes.

LE FOYER DE SAINT-NAZAIRE

Le 25 juillet 1991, Jacqueline Marceau fait l'acquisition du vieux presbytère, une habitation qui avait été érigée par notre premier curé, l'abbé Charles Auger. Quelques mois plus tard, le 10 octobre 1991, après y avoir investi 110 000 \$ en diverses rénovations rendues nécessaires par la nouvelle vocation du site, elle procède à l'ouverture du foyer, assurant ainsi la survie de cet important site patrimonial.

Les premières résidentes sont Anna Bélanger (M^{me} Alyre Fillion), Martine Bélanger (M^{me} Narcisse Roy), Anne-Marie Guay (M^{me} Claudias Tanguay), Marie-Louise Goupil (M^{me} Henri Fillion). Au fil des années, Jacqueline accueillera également Rosa Dorval (M^{me} Darius Dupont), Laura Laflamme (M^{me} Émile Marceau), Gédéon Bruneau, Délia Marceau, Marie-Rose Guay, Aline Rouleau, Euclide Fugère, Alice

Tanguay, Berthe Tanguay. René Blais y séjournera également quelque temps en convalescence.

Jacqueline entretient dans son établissement une atmosphère conviviale qui favorise le bon moral de ses pensionnaires. Les petites gâteries, comme le sucre à la crème, viennent compléter une excellente table. « Qu'est-ce que vous ne mangez pas ? » a-t-elle l'habitude de demander à nos aînés pour les mettre à l'aise. Elle met à contribution, pour le plus grand bénéfice de ses protégés, ses trois années d'expérience au foyer de l'ancienne résidence du D^r Louis-Joseph Piuze, à Saint-Malachie. Elle s'improvise animatrice, jouant de la guitare, de l'orgue et du violon.

Lorsque, à son tour, Jacinthe Fortier se porte acquéreur de ce site historique, le 12 mars 1996, elle permet à nos aînés d'habiter une résidence proche de celles de leurs enfants et de continuer à vivre dans leur patelin natal.

LE TOURISME DE VILLÉGIATURE

Quand arrive la belle saison, la population de Saint-Nazaire augmente substantiellement depuis une quarantaine d'années. Si on demande à un des nombreux villégiateurs ce qui l'a séduit lorsqu'il a décidé de faire l'acquisition d'un petit chalet dans notre municipalité, il répondra probablement que c'est le superbe panorama qui s'offre à l'amoureux de la nature.



Propriété de Joseph Fillion.

L'attachement que portent les ex-résidents de Saint-Nazaire à leur paroisse natale a grandement contribué à sauvegarder notre patrimoine rural traditionnel.

Localisé sur un sommet d'environ 550 mètres d'altitude, le village offre une vue exceptionnelle. La nuit, l'observateur peut facilement apercevoir les lumières de la ville de Québec. Le jour, par temps clair, le pont Pierre-Laporte est repérable avec des jumelles et les édifices en hauteur de la Vieille Capitale se découpent clairement sur fond de ciel bleu.

D'UN MONT À L'AUTRE

Le mont Sainte-Anne est également visible à l'œil nu. Plus près de nous, dans le 3^e Rang Sud, la vue sur le mont de La Crapaudière est superbe. On peut aussi observer le mont Orignal par temps clair. Si le visiteur emprunte le 4^e, le 5^e ou le 6^e Rang, il apercevra d'autres reliefs intéressants comme la colline Ronan et une partie du Massif du Sud.

Le touriste qui aime sortir des sentiers battus sera saisi par le spectacle imprenable qui s'offre à lui dans le 4^e Rang Sud. Il faut avoir gravi ce rang par une belle journée de septembre pour bien comprendre le sens de l'expression « festival des couleurs ». Mais il y a plus : dans ce secteur, des paysages bucoliques, à la fois d'une grande majesté et d'une grande simplicité, apportent un curieux mélange de quiétude et de transcendance sur tout le décor environnant.

LACS NATURELS ET ARTIFICIELS

C'est autour de ses lacs naturels et artificiels que s'est développé graduellement le tourisme de villégiature dans notre municipalité. La plus vieille mention que nous retrouvons dans les archives publiques remonte à la séance municipale tenue le 29 décembre 1924 :

Proposé par M. le conseiller Anselme Corriveau, secondé par M. le conseiller Arthur Béchard, que la batture du lac Rond, situé sur le 5^e rang, ayant été vendue à M. Chouinard, Saint-Malachie, soit estimée à 125 \$ d'évaluation⁷⁶.

Claudias Tanguay, qui résida un temps dans ce rang, travailla pour les propriétaires. Lui et ses fils, notamment Gérard, participèrent à la construction de certains chalets et à leur entretien. Claudias travailla à l'érection et à l'entretien de la décharge du lac, et plus tard, à la fin des années 1950, c'est Albert Tanguay qui prit la relève.

Une autre nappe d'eau d'importance dans le 5^e Rang est le lac du Domaine des faisans, qui fut creusé par Anselme Jolin au cours des années 1950. À la suite d'un incendie majeur qui détruisit une partie du boisé avoisinant au cours de l'été 1957 ou 1958⁷⁷, il entreprit de reboiser les lieux en plantant de nombreux pins et épinettes.

Une autre tragédie survint sur ce site de villégiature le 18 août 1964 ; le jeune Michel Septembre, fils de l'animateur radiophonique Claude Septembre, trouva la mort par noyade. Lui et ses parents étaient venus passer leurs vacances parmi nous⁷⁸. Le di-



Le chalet de Roch-Émile Dugal fut menacé par un incendie de forêt au cours des années 1950.